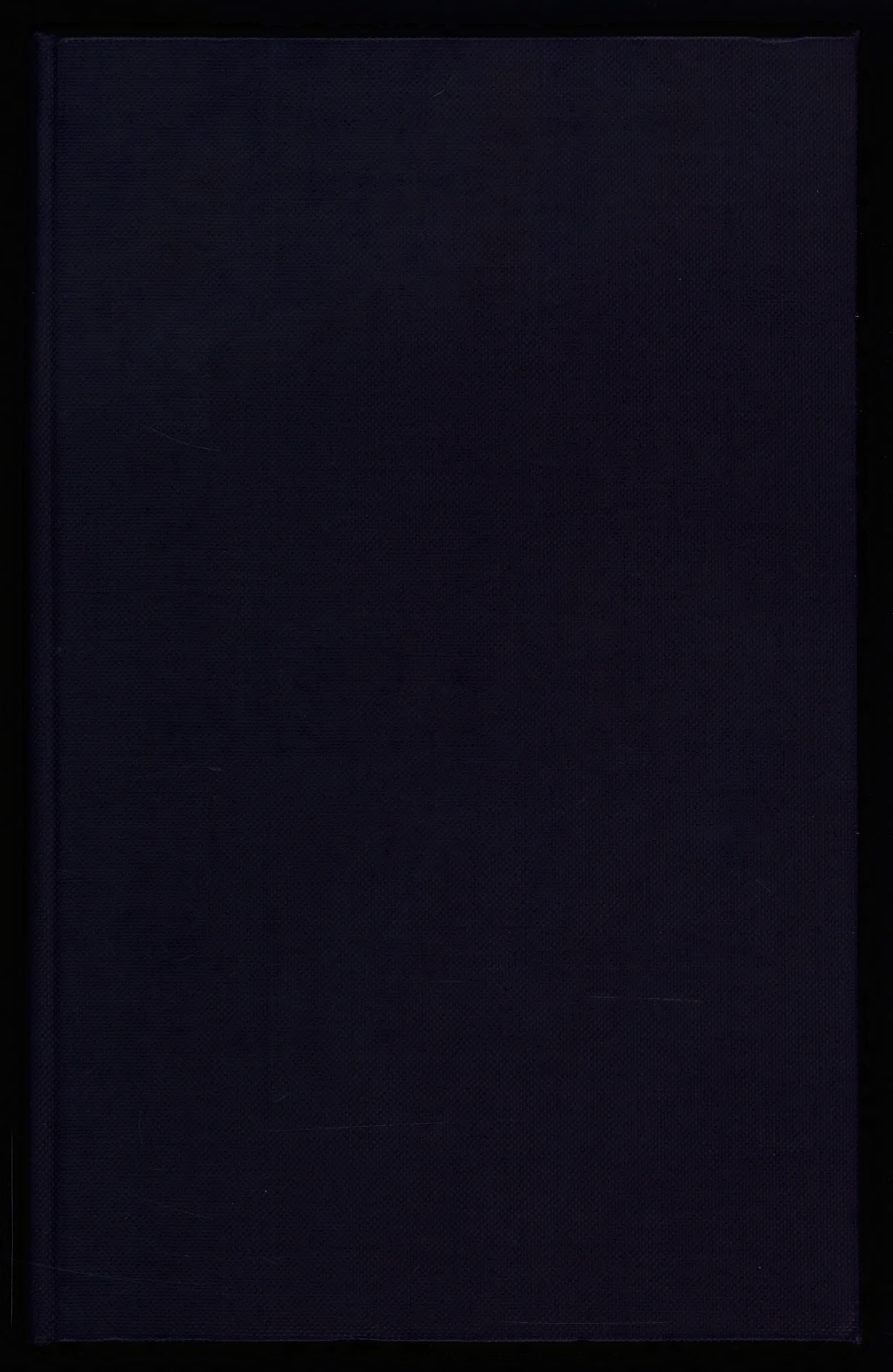




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

TOME XII — ANNÉE 1909 - 13



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1909

Président : M. Félix Herbet.

Vice-Présidents : M. l'abbé de la Guibourgère. M. Alexandre Bruel.

Secrétaire général : M. Charles Saunier.

Secrétaire adjoint : M. Henry Nocq.

Bibliothécaire archiviste : M. Léo Mouton.

Conservateur : M. Alfred Caussinus.

Trésorier : M. Auguste Vaillant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
P. Fromageot.
F. Hoffbauer.
A. Hustin.
Paul Marais
Henri Masson.

MM. Monval.
Antoine Soudée.
P. L. Sudre.
Théo de Bellefonds.
A. G. Thureau.
A. Vuaflart.

BUREAUX DES COMITÉS

AU 1er MAI 1909

Comité A. *Président :* M. Demombynes; *Vice-Président :* M. Numa Raflin; *Secrétaire :* M. F. A. Cazals.

Comité B. *Président :* M. Paul Fromageot; *Vice-Président :* M. Soudée; *Secrétaire :* M. l'abbé Corbierre.

Comité C. *Président honoraire :* M. Alexandre de Haye; *Président :* M. Vuaflart; *Vice-Président :* M. Laschett; *Secrétaire :* M. Deville.

Comité D. *Président honoraire :* M. Éd. Rouveyre; *Président :* M. Léo Mouton; *Vice-Président :* M. Mimerel; *Secrétaire :* M. G. Habert.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de la mairie du VI[e] arrondissement, rue Bonaparte, 78.
BOUCHÉ (Ferdinand), *rentier*, rue de Rennes, 78.
CLACQUESIN (Paul-Victor), *industriel*, rue du Dragon, 3.
COURCEL (Valentin de), *propriétaire*, rue de Vaugirard, 20.
DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, boul. S-Germain, 216.
DOUCET (Jacques), *collectionneur*, rue Spontini, 19.
DUJARDIN (Georges), rue Neuve d'Argenson, 75, à Bergerac.
DUJARDIN (Victor), *commissionnaire en marchandises*, rue du Faub.-Poissonnière, 115.
FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.
HERBET (Félix), *maire du VI[e] arrondissement*, boul. St-Germain, 127.
HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.
HYDE (James), rue Adolphe-Yvon, 18.
JARRY (Paul), rue Blanche, 62.
LACOMBE (Paul), *bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale*, rue de Moscou, 5.
LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.
MÉRITAN (abbé), *curé de St-Sulpice*, décédé.
VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Rotrou, 4.
VINCK DE DEUX-ORP (baron de), *ministre plénipotentiaire*, rue de Presbourg, 12.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

MM.

ALPY (Henri), *conseiller municipal*, rue Bonaparte, 68.
ANCELET (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.
ANTHIOME (Edmond), *artiste peintre*, rue des Marais, 20, à Versailles (1).

(1) Présenté par MM. Dally et Saunier.

ARTOIS DE BOURNONVILLE (d'), *conservateur à la Bibliothèque Mazarine*, quai Conti, 23.
BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.
BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.
BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, rue St-Guillaume, 33.
BALUZE (Émile), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue du Regard, 20.
BARBET-MASSIN (Roger), rue du Faub.-St-Honoré, 47.
BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue de Rennes, 64.
BECK (Théodore), *directeur de l'École Alsacienne*, rue N.-D.-des-Champs, 109.
BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.
BELLANGER (François-Louis), *généalogiste*, rue du Cherche-Midi, 18.
BENOIST (Charles), *député*, *professeur à l'École des Sciences politiques*, rue de Tournon, 12.
BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 4.
BERNARDEAU (Albert), *négociant*, rue de Bourgogne, 325, à Orléans (Loiret).
BERTHELOT (André), *ancien député*, avenue de la Grande-Armée, 15.
BETHMANN (Baron Hugo de), rue Pauquet, 31.
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 29.
BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT, Palais du Luxembourg.
BILLECOCQ (abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
BIOCHE (Alphonse-Charles-Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 53.
BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.
BOMIER (Georges), *inspecteur de l'École des Beaux-Arts*, quai Malaquais, 15.
BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.
BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du Bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.
BORDIER (Charles), *avocat à la Cour*, boul. St-Germain, 174.
BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.
BOUCHOT (Jean), *attaché à la Bibliothèque Nationale*, rue d'Assas, 6.

BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.
BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.
BOULLOCHE (Paul), *substitut du procureur général*, rue Bonaparte, 5.
BOURRELIER (Henri-Jules), *ancien adjoint au maire du VIe arrondissement, libraire-éditeur*, rue d'Assas, 56.
BOUSSARD (Henri), *chef des services de l'imprimerie Jousset*, rue Furstemberg, 8.
BOUTET (Henri), *peintre-graveur*, avenue de Châtillon, 24.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de section aux Archives Nationales*, rue Delambre, 17.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, av. du Maine, 19.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CAZALS (A.-F.), *dessinateur*, rue de Chevreuse, 5.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Malaquais, 5.
CHARAVAY (Noël), rue Furstemberg, 3.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, boulevard Raspail, 129.
CHASTEL (Eugène), *architecte*, rue de Bagneux, 3.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.
COQUELET (Georges), *chef des travaux graphiques à l'École supérieure des Mines*, boul. St-Michel, 77.
CORBIERRE (abbé A.-J.), rue Cassette, 7.
CORNIL (Georges), *entrepreneur de travaux publics*, avenue de l'Observatoire, 5.
COURBOIN (François), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, boul. Raspail, 236.
CUEILLE (J.), *photograveur*, rue des Saints-Pères, 80.
DALLY (Philippe), *docteur médecin*, rue de Belleville, 88.
DAUMET (Georges), *archiviste-paléographe*, rue de Fleurus, 36.

DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.
DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement*, rue Madame, 41.
DELBET (J.), *médecin du Ministère de la Justice*, rue des Beaux-Arts, 5.
DELTEIL (Loys), *graveur expert*, rue des Beaux-Arts, 2.
DEPOIN (Louis), *Président de l'Union sténographique de France*, boul. St-Germain, 150.
DESCHAMPS (Gaston), *publiciste*, rue Cassette, 15.
DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal*, rue du Regard, 12.
DEVILLE (Étienne), *homme de lettres*, rue Mérimée, 11.
DIDOT (Firmin-) et Cie, *éditeurs*, rue Jacob, 56.
DORBON, aîné, *libraire*, quai des Grands-Augustins, 53ter.
DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, rue Littré, 10.
DREYFOUS (Maurice), *homme de lettres*, rue des Beaux-Arts, 6.
DUCOURTIOUX, *photograveur*, rue du Cherche-Midi, 41.
DUJARDIN (Léon), *héliograveur*, rue Vavin, 28.
DUMAS-VORZET, *graveur-géographe*, rue Delambre, 34.
DUREAU (André), *licencié ès lettres*, rue de Vaugirard, 41.
DUREL (Adolphe), *libraire expert*, rue de l'Ancienne-Comédie, 21.
DUROCHER (Léon), rue Denfert-Rochereau, 21.
DUVAL-ARNOULD (Léon), *conseiller municipal*, rue de Rennes, 95.
ENLART (Camille), *directeur du Musée de sculpture comparée*, rue du Cherche-Midi, 14.
EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres*, boul. Raspail, 238.
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat*, à Montmorency (S.-et-O.).
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour*, rue Mozart, 44.
FLORANGE, *expert en numismatique*, rue de la Banque, 17.
FOULARD (Charles), *libraire*, quai Malaquais, 7.
FROMAGEOT (Henri), rue de Villersexel, 1.
FROMAGEOT (Paul), *avocat à la Cour*, rue de l'Université, 11.
GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision*, rue Saint-André-des-Arts, 40.
GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 66.
GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales*, rue Monsieur-le-Prince, 20.
GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien*, rue de Condé, 22.

GUADET (Hyacinthe-Azaïs), *administrateur du bureau de Bienfaisance*, rue Garancière, 10.

GUIBOURGÈRE (abbé de la), *ancien curé de St-Germain-des-Prés, chanoine honoraire de Notre-Dame*, rue Chanoinesse, 10.

GUINOCHET (Dr), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.

HABERT (Georges), *typographe*, rue de Savoie, 12.

HALLÉ (J.), *docteur en médecine*, rue du Bac, 100.

HAMEL (Augustin-Charles), *professeur agrégé de l'Université*, boul Raspail, 133.

HAMEL (Charles), *avocat à la Cour*, rue de Tournon, 29.

HARO, *peintre expert*, rue Bonaparte, 20.

HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), *inspecteur général des Mines*, rue de Vaugirard, 56.

HAYE (Alexandre de), *publiciste*, rue de Rennes, 104.

HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès sciences*, rue de l'Éperon, 9.

HOFFBAUER (F.), *artiste peintre*, boul. Montparnasse, 40.

HUET (Paul), *ingénieur*, rue de l'Université, 8.

HUSTIN, *secrétaire général de la Questure du Sénat*, au Palais du Sénat.

HUVÉ (Édouard), *maître fondeur*, boul. Raspail, 213.

JOUIN (Henry), *ancien secrétaire de l'école des Beaux-Arts*, rue Garancière, 6.

JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 167.

LADAN-BOCKAIRY (Jules), avenue du Trocadéro, 46.

LAFFON (Gabriel), *procureur général*, Montpellier (Hérault).

LASCHETT, *facteur de pianos*, rue St-Sulpice, 24.

LA TOUR DE VILLARD (marquis de), *homme de lettres*, rue de Rennes, 75.

LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie*, rue Visconti, 11.

LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans*, rue Madame, 29.

LAUTH (Charles), *administrateur honoraire de la Manufacture de Sèvres*, rue d'Assas, 36.

LAVALLÉE (Pierre), *conservateur des collections à l'Ecole des Beaux-Arts*, rue Vézelay, 10.

LAZARD (Lucien), *archiviste-adjoint aux Archives de la Seine*, rue Rochechouart, 49. — *Membre correspondant*.

LECHEVALIER (Émile), *libraire*, rue de Savoie, 16.
LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte*, rue de Rennes, 104.
LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue septentrionale*, rue de Vaugirard, 39.
LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
LE COIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine*, rue Guénégaud, 15.
LECOMTE, *avocat à la Cour*, rue Le Verrier, 14.
LELONG, *archiviste paléographe*, rue Monge, 59.
LEMAITRE, *compositeur de musique*, avenue d'Orléans, 7.
LEMASLE (Victor), *libraire*, quai Malaquais, 3.
LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, boul. Haussmann, 73.
LESUEUR (Louis), *architecte*, rue du Vieux-Colombier, 23.
LETOURNEAU (Abbé), *curé de Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
LEVÉ (Pierre), *imprimeur*, rue Cassette, 17.
LIGNEUL (Charles-Ernest), *avocat à la Cour*, boul. Raspail, 152
LOYER (Ambroise), *antiquaire*, boul. Saint-Germain, 147.
MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur*, rue Honoré-Chevalier, 7.
MAHLER (Pierre), *ingénieur des mines*, rue Decamps, 2.
MAILLARD DE BROYS, *publiciste*, rue du Cherche-Midi, 41.
MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la Biblioth. Mazarine*, quai Conti, 23.
MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques*, rue Bonaparte, 29.
MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes*, boul. Haussmann, 81.
MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres*, rue de la Chaussée d'Antin, 68.
MASSON (Henri), *bibliothécaire-archiviste*, rue Madame, 36.
MAUGERET (Alexandre), *vice-président de la Société de botanique de France*, rue du Cherche-Midi, 102.
MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux honoraire de la mairie du VIe arrondissement*, rue Garancière, 4.
MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.
MERLE (Albert), rue du Four, 51.
MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.
MESSIMY (Adolphe), *député de la Seine*, rue Gassendi, 34.
MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, boul. Saint-Germain, 205.
MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie-Française*, rue Crébillon, 8.

MOREAU (Georges), *ancien directeur de la « Revue Universelle »*, rue de Cicé, 4.

MOTET (abbé), *vicaire à Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

MOUTON (Léo), *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale*, rue Jacob, 23.

NOCQ (Henry), *artiste sculpteur*, quai Bourbon, 29.

NOIRMONT (Jacques, baron de), rue Pierre-Charron, 66.

NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.

NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, rue Surcouf, 1.

OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.

OSSIAN-BONNET (Gaston), boul. Montparnasse, 9.

PARDINEL (Charles), rue Bonaparte, 5.

PAVY (Constant), *maire adjoint du VIe arrondissement*, rue du Cherche-Midi, 18.

PEISSON (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue Saint-Sulpice, 28.

PELLÉ (Paul), rue Notre-Dame-des-Champs, 117.

PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.

PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes*, rue d'Assas, 70.

PICARD (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 82.

PILASTRE, *avoué honoraire*, rue de l'Abbaye, 13.

PILON (Edmond), *homme de lettres*, rue Monge, 57.

POETE (Marcel), *inspecteur des travaux historiques, conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris*, rue Honoré Chevalier, 4.

POTEAU (Victor-Bernard), *ancien négociant*, à Sommereux, par Grandvilliers (Oise).

POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Michel-Ange, 25. — Membre correspondant.

POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, rue Cassette, 3.

PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.

PRIEUR (Dr Albert), *docteur en médecine*, place des Vosges, 1.

PRUNIÈRES (Gaston), boul. Saint-Germain, 226.

RACHOU (Louis), *avocat à la Cour*, rue du Cherche-Midi, 23.

RAFLIN (Numa), *enquêteur de l'Office du Travail*, rue Buffon, 67.

RAPILLY (Georges), *libraire*, quai Malaquais, 9.

REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil*, quai des Grands-Augustins, 25.

RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 10.

RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour*, rue du Mont-Thabor, 11.

RIBADEAU-DUMAS (Paul), rue de Rennes, 45.

ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue de Rennes, 80.

ROLLAND (Henri), *architecte*, rue des Beaux-Arts, 2.

ROUS (Joseph), *architecte*, place Saint-Sulpice, 1.

ROUSSEL (Félix), *conseiller municipal du quartier de la Monnaie*, boul. St-André, 4.

ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe*, rue de Grenelle, 71.

ROUSSET (Jules), *libraire-éditeur*, rue Casimir-Delavigne, 1.

ROUVEYRE (Édouard), *ancien éditeur*, rue de la Tour, 104.

ROY, *ancien éditeur*, boul. Saint-Germain, 220.

RUPRICH-ROBERT (Gabriel), *architecte du gouvernement*, rue Vavin, 8.

SACERDOTE (Paul), *professeur au Collège Chaptal*, rue Danton, 3.

SAGET (Léon), *homme de lettres*, rue Saint-Sulpice, 16.

SALLÉ (Adrien), rue Dupuytren, 7.

SAUNIER (Charles), *homme de lettres*, rue de l'Abbé-Grégoire, 27.

SCHURR (Alexandre), *publiciste*, rue de Sèvres, 45.

SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier*, boul. Saint-Germain, 171.

SEMICHON (Charles-François), *inspecteur général des Finances*, rue Cassette, 27.

SIMON (Eugène), *professeur*, rue Monsieur-le-Prince, 62.

SIMON-BAUDETTE (Madame), *professeur*, rue Monsieur-le-Prince, 62.

SIMON-JUQUIN (Louis-Gabriel), *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 19.

SOUDÉE (Antoine), *architecte*, boul. Saint-Germain, 136.

SOYEZ (Edmond), *archéologue*, rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).

SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles*, quai Malaquais, 3.

TARTRAT (Eugène), rue Dareau, 94.

THÉNARD (Baronne Marguerite), *propriétaire*, rue de Sèvres, 17.

THÉO DE BELLEFONDS, rue de l'Odéon, 9.

THÉVENIN (André), *attaché à la Bibliothèque nationale*, boul. Montparnasse, 116.

THOMAS (Aug.-Édouard), *greffier des bâtiments*, rue de Seine, 74.

THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour*, rue Garancière, 11.

TREMBLAY (Valentin), *propriétaire*, boul. Saint-Germain, 93.

TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire*, rue de Rennes, 171.

TURGEON (Paul), *avocat à la Cour,* rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
UZANNE (Joseph), *directeur des Albums Mariani*, boul. Saint-Germain, 172.
VAILLANT (A.), *attaché à la maison Firmin-Didot*, rue du Lunain, 18.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale*, boul. Saint-Michel, 30.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine*, rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred de), *publiciste*, rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice-René), *libraire-éditeur,* rue de Rennes, 80.
VIATTE (Jules), *architecte,* rue Carnot, 19, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
VIGNA (Paul), *graveur*, rue de Seine, 74.
VIMONT, *docteur médecin*, rue Étienne-Marcel, 8 (1).
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres*, rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues-François-Antoine), *libraire*, rue Mazarine, 34.
VUAFLART (Albert), rue Gassendi, 15.
WIDOR (Ch.-M.), *organiste de Saint-Sulpice*, rue des Saints-Pères, 7.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. BOURNON (Fernand).
CABUZEL.
LAFFITTE.
SOUDÉE (A.).
VIAL (Henry).

(1) Présenté par MM. Dally et Saunier.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1909

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. F. A. CAZALS.

Vendredi, 5 *février*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, Corbierre, Delbet, Deville, V. Dujardin, Fromageot, Herbet, Lesueur, Mahler, Masson, Léo Mouton, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. de Nouvion, M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M Fromageot continue sa communication sur les maisons de la rue du Cherche-Midi. Il complète et précise ses communications antérieures sur les n°s 1, 3 et 5, qui formaient autrefois un seul immeuble qui, au XVIIIe siècle, eut pour locataire une aventurière du nom de Kéroulas. Un peu plus tard, ce même immeuble était habité par l'abbé Terrasson, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, professeur de grec au Collège de France. Ce groupe de maisons fut vendu en 1777 après avoir été divisé en trois lots à cette occasion. Cette division a depuis été conservée.

M. Dujardin signale dans la livraison du 1er janvier 1909, du bulletin de la « Société du Vieux Papier », l'enseigne de Sevin, peintre, rue Dauphine, en face la rue d'Anjou ; et celle de Remoissenet, marchand d'estampes, quai Malaquais, n° 9.

M. Mahler offre une photographie du plan de la paroisse Saint-Sulpice, gravée en 1696.

Prochaine séance :

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 5 *mars*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, Corbierre, Delbet, Deville, Dujardin, Fromageot, Masson, Mouton, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. de Nouvion, M. Deville remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet occupe le fauteuil de la présidence, M. Demombynes s'étant excusé.

M. Dujardin remet à la Société les deux clichés d'étiquettes parus dans la revue « Le Vieux Papier » et déjà signalés le mois précédent : les clichés sont accompagnés de notes de M. Flobert qui veut bien en autoriser la reproduction dans le Bulletin. M. le Président remercie M. Dujardin et charge M. le Secrétaire de bien vouloir le faire, au nom de la Société, vis-à-vis de M. Flobert.

M. le Président communique une lettre de M. de Cardaillac qui demande si le philosophe Azaïs n'aurait pas habité l'arrondissement; M. Masson signale sa présence rue Dugay-Trouin.

M. le Président donne ensuite lecture d'un extrait, publié dans « l'Abeille de Fontainebleau », d'un ouvrage de M. Moreau-Vauthier sur Gérome; page curieuse toute pleine de détails intéressants sur la vie intime de cet artiste et celle de ceux qui fréquentaient son atelier, alors qu'il se trouvait dans l'arrondissement.

M. Fromageot continue la lecture de son intéressant travail sur la rue du Cherche-Midi; abordant cette fois l'histoire générale, il croit pouvoir en trouver la trace primitive dans l'ancienne voie romaine partant du Petit Pont de la Cité, tendant à Issy, par Vaugirard.

A cette occasion, MM. Masson, Mouton et Vuaflart échangent quelques observations au sujet de la fameuse voie romaine tendant de Paris à Issy; M. Vuaflart cite à ce propos les travaux de ceux qui ont abordé cette épineuse question. Il attire ensuite l'attention sur le texte de Sauval, cité par

M. Fromageot et relatif à l'enseigne du Cherche-Midi si souvent gravée, dit-il, dans les almanachs. M. Vuaflart fait entrevoir l'intérêt qu'il y aurait à retrouver cette planche.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi 2 avril.

Ordre du jour :

M. Fromageot, La rue du Cherche-Midi (*suite*).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 2 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, F.-A. Cazals, Chastel, Corbierre, Delbet, V. Dujardin, Fromageot, Herbet, Laschett, Léo Mouton, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

MM. Demombynes et Raflin sont réélus président et vice-président. M. F.-A. Cazals est élu secrétaire en remplacement de M. de Nouvion démissionnaire.

M. Fromageot continue la lecture de son travail sur la rue du Cherche-Midi. Il se demande si certain locataire du n° 7 actuel, nommé Laclos, ne serait pas l'auteur des *Liaisons dangereuses.*

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

M. Demombynes : Mme d'Aulnoy.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 7 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Herbet, F.-A. Cazals, Bonnet, V. Dujardin, Delbet, Laschett, Malher, Léo Mouton, Ed. Pilon, Saunier, Simon, Sudre, Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. Demombynes qui s'est fait excuser, M. Herbet prend place au fauteuil présidentiel.

M. Dujardin communique le catalogue de la collection Reyre. On y trouve la description d'un portrait de Jeanne d'Albert de Luynes, comtesse de Verrüe (1670-1736).

Après avoir remis au Comité quelques photographies de l'église des Carmes, et résumé à cette occasion les démarches faites pour son classement, M. Herbet exprime le vœu que chacun

des membres du Comité A étudie, sinon une rue tout entière, au moins une ou plusieurs maisons d'une même rue.

M. Léo Mouton promet de s'occuper de l'Hôtel de Bouillon et de l'Hôtel Mazarin (quai Malaquais);

M. Malher, de l'Hôtel de Condé (rue de Condé) et M. Herbet de l'Hôtel de Nivernais (rue de Tournon);

M. Delbet se propose d'étudier l'Hôtel de Larochefoucaud (rue de Seine), et Mme Marie Simon l'Hôtel de Tours (rue du Paon, au coin de la rue du Jardinet et de la cour du Commerce);

M. Saunier se réserve l'immeuble portant le nº 6 de la rue de Tournon (Hôtel de Terrat-Brancas). M. Malher rappelle que sur le plan de Paris, de 1696, certains hôtels de la rue de Tournon se trouvent signalés.

La prochaine séance est renvoyée au mois d'octobre.

Ordre du jour :

M. Paul Fromageot : La rue du Cherche-Midi (*suite*).

M. Demombynes : Mme d'Aulnoy.

M. Ed. Pilon : Stern dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et quart.

COMITÉ B. — Arts religieux, Églises et Couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-Président : M. Soudée.
Secrétaire : M. l'abbé Corbierre.

Vendredi, 8 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. L. Fromageot, Le Cholleux, Corbierre, Delteil, Et. Deville, Herbet, Laschett, Masson, Léo Mouton, Saunier et Sudre.

M. Herbet, au nom de la Société, déplore la mort subite de M. Fernand Bournon, dont le nom est cher aux amis de l'Ancien Paris.

M. Fromageot lit une communication sur les Petites-Cordelières. Les premiers numéros de la rue de Grenelle appartenaient

à Zamet, puis au marquis d'Antin. En 1657 l'immeuble fut vendu au maréchal de Saint-Germain. En 1661, la veuve de celui-ci le revend à Pierre de Beauvais, conseiller d'État; dès lors il porte le nom d' « Hôtel de Beauvais ». En 1685 M. de Beauvais loue son hôtel pour y loger le doge de Gênes. En 1687, l'immeuble est saisi et mis en vente par les créanciers et il est adjugé aux Petites-Cordelières ou sœurs de Sainte-Claire. En 1715, s'élève un différend entre l'abbesse, Mme de Sallo, et le Provincial. Mme de Sallo, expulsée, dut se retirer dans un autre couvent. Mais, par la suite, elle fut réhabilitée et, en 1719, on expulsa vingt religieuses, cause de sa disgrâce.

En 1745, arrêt de suppression du couvent qui est fermé en 1750 et attribué aux Cordelières de Saint-Marcel.

En 1763 l'hôtel est morcelé par La Boissière.

M. Masson fait observer que la mairie du Xe était installée dans l'hôtel de Beauvais qui, de 1770 à 1808, fut habité par la marquise de Créqui.

M .Masson rappelle qu'Engelmann, l'importateur de la lithographie en France, s'installa d'abord rue Cassette.

M. Fromageot communique une ancienne brochure consacrée au procès de trois sorcières qui furent condamnées au fouet et à la marque en 1619.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : L'abbé Terrasson.

M. Corbierre : Dom Mabillon.

La séance est levée à dix heures dix.

Vendredi, 12 *février*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Corbierre, Ph. Dally, Delbet, E. Deville, Herbet, Loyer, H. Masson, Léo Mouton, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Le Cholleux, excusé, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet communique une lettre de M. Louis Favre, ancien archiviste et bibliothécaire honoraire en chef du Sénat, motivée par la lecture d'un passage de l'étude de M. G. de

Nouvion sur la famille de Baudelaire parue dans le bulletin de la Société (année 1900, pp. 139-174). Il s'agit des fonctions occupées par le père de Baudelaire dans l'administration du Sénat, sous le premier Empire. M. Simon fait connaître la source des renseignements qu'il fournit à ce sujet à M. Crépet, l'éditeur des *Œuvres posthumes* de Baudelaire. Il résulte des états et registres conservés aux archives du Sénat que le père de Baudelaire figura sur ces états jusqu'à la chute de l'Empire avec le titre de premier rang de *Chef des bureaux administratifs*. Le Comité décide que cette importante lettre sera classée dans les archives de la Société. M. Herbet fait don, au nom de l'auteur, M. E. Pilastre, d'un ouvrage intitulé : *La religion au temps du duc de Saint-Simon*, d'après ses écrits. (Félix Alcan, 1909.)

M. Fromageot se fait l'interprète du Comité pour féliciter M. Saunier de sa nomination de sous-chef de bureau chargé des fonctions de bibliothécaire au sous-secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

M. Corbierre lit des notes biographiques sur Dom Mabillon. Il fait connaître que sa correspondance dépasse 6.000 pièces. Il compte les publier entièrement. Il donne quelques extraits des lettres du savant bénédictin.

M. Fromageot parle de l'abbé Terrasson qui demeurait rue du Cherche-Midi. (Immeuble portant les n°s 1, 3, 5.) Il fait connaître d'après un inventaire dressé après sa mort la composition de son appartement et du mobilier qui y était contenu. Il lit aussi des extraits de ses œuvres religieuses et philosophiques. Ils contredisent la *Correspondance* de Grimm qui affirmait qu'il était vertueux mais athée.

M. Fromageot fait ensuite l'histoire particulière du n° 5 de la rue du Cherche-Midi.

Prochain ordre du jour :

M. Corbierre : Dom Mabillon.

La séance est levée à dix heures trente.

Vendredi, 12 *mars*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Fromageot, Chastel, Corbierre,

Ph. Dally, Deville, Herbet, Laschett, Mahler, Masson, Mouton, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. Le Cholleux, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Herbet remet, au nom de M. Cardaillac, la reproduction de deux portraits du philosophe Azaïs qui habitait rue Dugay-Trouin, 3.

M. Masson dit à ce sujet que la maison de la rue Dugay-Trouin ancien 3, numéro 5 actuel, pouvait bien former un même immeuble avec le n° 4 de l'ancienne rue de l'Ouest (rue d'Assas actuelle).

M. Corbierre, au sujet d'une allégation de M. Georges Monod, communique la photographie de divers documents qui lui permettent d'affirmer que Dom Mabillon n'était pas Janseniste. C'est ainsi qu'il signa l'acception à la bulle *Unigenitus*, qui fut adressée aux congrégations par les soins de l'archevêque de Paris.

M. Ph. Dally communique, et au nom de son parent, M. Edmond Anthiome, offre aux archives de la Société, des lettres de Chateaubriand, d'Alphonse, fils du duc de Feltre, compositeur de musique, de Botta, de G. de Romand, adressées ou relatives à diverses personnes habitant l'arrondissement.

Voici celle de M. de Romand, particulièrement curieuse :

Confidentielle.

Paris, 17 mai 1855.

Monsieur le Comte,

L'intrigue dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir hier est une vengeance politique, dont vous pourrez peut-être découvrir l'origine, en connaissant les noms de ses principaux instruments :

1° E. Pierre (dit de Boësse), 46, rue de Vaugirard;

2° Delcamps, homme de lettres, 6, place de l'Odéon, rédacteur du journal de la *Canaille* en 1848 (1);

3° Astier, maître d'études dans l'institution Geoffroy, au Marais;

4° Simon, 30, rue de Seine-Saint-Germain, auparavant rue Guizarde, n° 2;

5° Salviac, dont l'adresse m'est inconnue.

Mes Souvenirs politiques et administratifs indiquent, Monsieur le Comte, pourquoi j'ai servi et pourquoi j'ai cessé de servir le prince Louis Bonaparte, et qu'enfin, après la Révolution de 1848, je n'ai pas donné le droit au parti royaliste de se plaindre de moi.

Au reste, la publication de mes souvenirs était un défi à toutes les puissances du jour, et ce défi a été, vous le savez, compris et apprécié de tous!

Je suis heureux, Monsieur le Comte, d'avoir retrouvé votre ancienne bienveillance, et cette bienveillance m'est d'autant plus chère et précieuse qu'il n'est personne au monde qui ait été placé mieux que vous pour me juger!

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, la nouvelle expression de mon respect et de mon dévouement.

Gustave de Romand (2).

P.-S. — Je vous serai très obligé de faire lire mon livre à M. Bocher, qui a été, de même que votre frère Charles, un de mes anciens condisciples au collège de Henri IV.

A Monsieur le comte de Montalivet.

(1) Nous n'avons pu retrouver ce journal, mais nous avons rencontré le *Moniteur de la Racaille*, ou *Jacques Bonhomme aux élections*, 40, rue Saint-Jacques, rédacteur en chef : A.-F. Lacroix (un numéro : le 5 mai 1849), qui fit suite au *Père Duchesne de* 1849 (2 numéros : 2 mai et 5 mai 1849).

(2) Romand (baron Gustave de), ancien préfet du Var et de Saône-et Loire, né en Allemagne en 1810 pendant les guerres de l'Empire, capitaine d'état-major à la garde nationale de 1842 à 1847, préfet du Var, en 1852. Il avait épousé une demoiselle Kaïsaroff, qui vécut fort longtemps; elle habitait, 10, avenue Percier, et avait un salon où fréquentait un monde diplomatique, surtout slave, et des étrangers de marque.

M. Dally, joint à ce don diverses vues de l'arrondissement.

Afin de compléter les détails biographiques donnés précédemment sur l'abbé Terrasson, M. Fromageot lit une épigramme et des appréciations défavorables de Voltaire sur l'abbé Terrasson.

Il complète également les renseignements qu'il a précédemment donnés, au cours de son travail sur la rue du Cherche-Midi, sur la famille Peirenc de Moras. La prochaine séance est renvoyée au vendredi, 14 mai.

Ordre du jour :

M. Corbierre : Dom Mabillon.

M. Deville : Les funérailles de Mlle de Clermont.

La séance est levée à dix heures vingt.

Vendredi, 14 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Soudée, Bonnet, Delbet, Deville, Herbet, Mouton et Sudre.

Présidence de M. Soudée, vice-président, en l'absence de M. Fromageot, excusé.

En l'absence de M. Le Cholleux, M. Deville remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau ; M. Fromageot est réélu président, ainsi que M. Soudée vice-président, et M. l'abbé Corbierre est appelé aux fonctions de secrétaire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fromageot, relative à la remise de la pétition, tendant à la conservation, comme monument historique, de l'ancienne église des Carmes de la rue Vaugirard.

M. Deville donne lecture d'un mémoire sur les *Funérailles de Mademoiselle de Clermont*, Anne de Bourbon-Condé, surintendante de la maison de la Reine, décédée, au Petit-Luxembourg, le 11 août 1744, et non le 19 septembre 1772, comme La Chesnaye-des-Bois l'a inséré au tome III, col. 762, de son *Dictionnaire de la noblesse*.

M. Herbet fait remarquer que Mlle de Clermont joua un assez

grand rôle à la cour, ce fut elle qui fut envoyée au devant de la reine Marie Leczinska; il cite à ce propos le journal du chevalier Daudet, dans lequel on retrouve les diverses phases de cette mission.

M. Delbet donne ensuite lecture d'une lettre de Me Lahaussois relative à l'hôtel de La Rochefoucault sur le terrain duquel, dit l'auteur de la lettre, M. Detroyes, qui avait acheté l'hôtel, fit bâtir les maisons qui composent actuellement la rue des Beaux-Arts.

Me Lahaussois, ni M. Bouvier, héritier de Detroyes ne possèdent les titres de propriété de l'hôtel de la Rochefoucault. Ils les ont vainement recherchés dans diverses études parisiennes il y a quelques années.

Prochain ordre du jour:

M. l'abbé Corbierre : Mabillon et Montfaucon.

M. Laschett : Nécrologe.

La séance est levée à dix heures.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés). Théatres.

Président : M. Vuaflart.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. E. Deville.

Vendredi, 15 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Cazals, Chastel, Corbierre, E. Deville, Fromageot, Herbet, Mahler, Mouton, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. Vuaflart excusé, M. Laschett remplit les fonctions de président et M. Saunier celles de secrétaire.

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. Bonnet qui déclare se démettre de ses fonctions de secrétaire du comité C. ;

2° D'une lettre du directeur de l'Enseignement supérieur au

ministère de l'Instruction publique qui fait connaître que le 47e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Rennes, le 3 avril prochain.

MM. Corbierre et Deville sont désignés pour représenter la Société historique à ce congrès.

M. Herbet signale une question posée par l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (n° du 10 janvier 1909) au sujet d'un des deux tableaux placés au-dessus de la devanture du restaurant Thirion, boulevard Saint-Germain, au coin de la rue de Buci.

Une inscription en anglais laisse entendre que le personnage assis serait William M. Thackerey lorsqu'il était élève de l'École des Beaux-Arts. L'*Intermédiaire* fait remarquer que ce personnage, d'une cinquantaine d'années, serait bien vieux pour représenter un élève de l'École des Beaux-Arts.

M. Fromageot fait hommage à la Société d'un manuscrit : *Adresse au Peuple par la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité de la Section du Luxembourg*, au sujet de la condamnation de Louis XVI. On y relève la signature de Pache et de ses filles. Il joint à ce don diverses brochures relatives à la mutilation du jardin du Luxembourg.

M. Mahler résume le travail qu'il a entrepris sur l'histoire des terrains et immeubles occupés aujourd'hui par l'École des Mines. Ils dépendaient autrefois des Chartreux et de l'hôtel de Vendôme qui eut plusieurs propriétaires intéressants.

Prochain ordre du jour :

M. Etienne Deville : La « Meson » de Navarre.

Lenoir et le Musée des monuments français.

Élection d'un secrétaire.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 19 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Vuaflart, Laschett, Deville, Corbierre, Châtel, Fromageot, Herbet, Lesueur, Mahler, Mouton, Saunier, Sudre ; Mme Simon-Baudette.

M. E. Deville est nommé secrétaire en remplacement de M. Bonnet, démissionnaire.

M. Deville donne lecture d'une notice sur la « Meson » de Navarre à Paris, 1260-1484, notice rédigée d'après les documents recueillis par M. Piton, qui a bien voulu abandonner à la Société la propriété de son travail.

M. Piton a posé ce problème qu'il n'a pas cherché à résoudre : comment l'hôtel arriva-t-il entre les mains du duc d'Orléans, le futur Louis XII ? Il se borne simplement à constater le fait et à faire connaître que ce dernier possesseur le céda, le 19 janvier 1484, à Guillaume Ruzé, Jean Hurault et Nicole Viole. L'hôtel fut alors démembré et perdit son caractère d'ancienne demeure royale, ce ne fut plus qu'un souvenir.

M. Vuaflart se fait alors l'interprète de la Société pour remercier M. Piton de ses intéressantes recherches.

Après un échange d'observations entre les membres présents, la prochaine séance est renvoyée au vendredi 19 mars.

Prochain ordre du jour :

Lenoir et le Musée des Monuments français.

La séance est levée à dix heures dix.

Vendredi, 19 *mars*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Deville, Corbierre, Delbet, Enlart, Mouton, Nocq, Saunier, Sudre.

Excusé, M. Albert Vuaflart.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance du comité donne lieu aux observations suivantes :

M. Enlart fait remarquer que l'enceinte de Philippe-Auguste occupait l'emplacement du passage du Commerce actuel, passant par la rue Saint-André et suivant le tracé de la rue Mazet à l'angle de laquelle, près la rue Dauphine, on retrouve, dans une maison, une tour de cette enceinte.

M. Saunier en signale une autre qui se voit parfaitement du deuxième étage d'une maison du passage Dauphine. L'enceinte rejoignait alors la tour de Nesle.

M. Mouton fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à reconstituer l'ensemble de cette enceinte, ce qui amène alors M. Enlart à nous entretenir des représentations figurées, notamment de celles conservées aux Invalides.

A défaut de cette reconstitution à l'échelle, qui serait assurément d'un grand intérêt, M. Mouton insiste sur le relevé à faire des immeubles où il est possible de retrouver des traces de l'enceinte de Philippe-Auguste, et croit que M. Enlart pourrait se charger de ce travail.

M. Delbet rappelle ensuite quelques anecdotes sur un cabinet de lecture, très fréquenté, qui se trouvait autrefois dans la cour du Commerce; il évoque le souvenir de ses condisciples d'alors, MM. Trarieux et Fallières. Pour bénéficier des avantages de ce cabinet de lecture, on paya d'abord un abonnement annuel de 3 francs qui fut ensuite porté à 5 francs et les ouvrages ne pouvaient être consultés que sur place.

M. Mouton demande à quelle époque on peut faire remonter l'origine de ces cabinets de lecture qui eurent une certaine vogue autrefois ?

M. Laschett croit pouvoir en fixer l'origine au commencement du XIX[e] siècle. Quoiqu'il en soit, ils étaient alors en assez grand nombre, surtout à l'époque de la période romantique. On retrouve beaucoup d'ouvrages de cette époque portant les estampilles de ces établissements.

M. Enlart entretient la Société de la vente prochaine de la collection de feu Victor Gay, l'auteur du « Glossaire archéologique »; cette collection contenait des objets très curieux du moyen âge dont bon nombre, parmi les plus intéressants, ont été acquis pour le compte de nos musées nationaux, notamment du musée du Louvre.

Après un échange d'observations entre les membres présents à propos de la conservation des œuvres d'art existant encore dans les églises, la séance est levée à dix heures un quart.

La prochaine séance est renvoyée au vendredi 16 avril.

Ordre du jour : Lenoir et le Musée des Monuments français.

M. l'abbé Corbierre ; les Bénédictines de la rue Cassette

Vendredi, 21 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Deville, Corbierre, Delbet, Herbet, Mouton, Saunier, Schurr, Sudre.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau. Le bureau sortant est maintenu par acclamation.

M. Herbet offre à la Société un exemplaire de la brochure de M. Claudius Lavergne : *Du Réalisme dans l'art et l'archéologie*, réponse à une critique des peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés. Des remerciements lui sont adressés.

M. l'abbé Corbierre fait remarquer que bon nombre d'objets de la collection Gay ont passé à l'étranger. Notamment une curieuse collection de sceaux français. Il insiste ensuite sur l'intérêt qu'il y aurait à faire, de temps à autre, des visites archéologiques. M. Laschett propose alors la visite de la crypte de Saint-Sulpice. La discussion de cette proposition est renvoyée à une séance ultérieure.

Prochain ordre du jour :

Lenoir et le Musée des Monuments français.

M. l'abbé Corbierre : Les Bénédictines de la rue Cassette.

La séance est levée à dix heures.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Léo Mouton.
Vice-Président : M. Mimerel.
Secrétaire : M. G. Habert.

Vendredi, 22 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Masson, Léo Mouton, Habert, Bruel, Corbierre, Dally, Demombynes, Deville, Fromageot, Herbet, Laschett, Mahler, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Mahler donne lecture d'un travail concernant la Char-

treuse de Vauvert et l'Hôtel de Vendôme. A la suite de cette communication, M. le Président, se faisant l'interprète des membres présents, félicite vivement M. Mahler de son judicieux et très documenté travail.

M. Saunier lit un fragment d'une lettre inédite d'Ingres, adressée d'Italie à M. Forestier, juge suppléant, demeurant petit hôtel de Bouillon, quai Malaquais. C'est aujourd'hui le nº 15. On sait qu'un moment Ingres pensa épouser Mlle Julie Forestier.

Prochain ordre du jour :

M. Masson : Les maires et adjoints du VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 26 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : M. Henri Masson, Léo Mouton, Habert, Bioche, Bruel, Delbet, Deville, Fromageot, Herbet, Hoffbauer, Mahler, Mouton, Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Bioche fait don à la Société des documents ci-dessous, qui intéressent le VIe arrondissement :

Extrait du registre des Cordeliers du 24 août 1789 ;

Billet de logement du 3 août 1793, signé Pache ;

Adresse du Comité de Bienfaisance de la Section de Marat ;

Un passeport du 31 août 1789 ;

Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée du district des Cordeliers concernant l'habillement d'un soldat (17 novembre 1789), signé *d'Anton.*

M. le Président, au nom de la Société, remercie très vivement M. Bioche de ces dons intéressants.

M. Masson communique les noms de quelques habitants notables de la rue Cassette et cite, entre autres : M. Barthe, ancien ministre (1842-1863). — M. le baron de Miollis (1820-1821). — M. Vallée, jurisconsulte (1803-1811). — M. Briot, membre du Conseil des Cinq-Cents (1799). — Le général Gobert 1804-1806). — Son fils, M. Léon Gobert, fondateur du grand Prix académique de ce nom (1818-1822). — Musset-Pathay (1818-1832), et ses fils, Paul et Alfred de Musset, qui habitèrent

la maison portant le numéro 27, de 1818 à 1839. — Le prince de Hesse-Darmstadt habite au n° 24, en 1790. — La famille d'Hinnisdal habita l'hôtel de ce nom de 1811 à 1812. — Péré, sénateur (1800-1815). — Brémontier, inspecteur général des Ponts et Chaussées. — Lebrun, membre du Conseil des Anciens et Consul (1797-1805). — Corvetto, conseiller d'État (1806). — Boyer de Ménerville, président de la Cour de Cassation (1812-1844), etc., etc.

M. Masson donne également quelques renseignements sur la numérotation des maisons dans le quartier de l'Unité. Il explique les dispositions du numérotage royal établi vers 1780; la numérotation sectionnaire datant de 1791, où toutes les ouvertures des maisons recevaient un numéro distinct, enfin, le numérotage du système actuel, datant de 1805.

Prochain ordre du jour :

M. Mahler : Barthe, ancien ministre de la Justice sous Louis-Philippe.

M. Masson : Les maires et adjoints du VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 26 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Habert, Cazals, Fromageot, Herbet, Laschett, Mahler, Nocq, Saunier, Simon, Sudre, Vuaflart; Mme Simon-Baudette.

En l'absence de M. Masson, excusé, M. Léo Mouton remplit les fonctions de président.

Des observations sont échangées au sujet du classement de l'église des Carmes comme monument historique.

Une pétition sera libellée par M. le Président de la Société et soumise aux délibérations des différents Comités.

Prochain ordre du jour :

Élection du bureau.

M. Mahler : Barthe, ministre de la Justice sous Louis-Philippe.

M. Masson : Les maires et adjoints du VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 23 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Habert, Cazals, Delbet, Deville, Fromageot, Herbet, Laschett, Nocq, Pilon, Saunier, Semichon, Sudre.

M. Masson ayant fait connaître par lettre que son mauvais état de santé lui interdisait dorénavant de diriger les travaux du Comité, celui-ci appelle à la présidence M. Léo Mouton. M. Mimerel est nommé vice-président et M. Habert maintenu dans les fonctions de secrétaire.

M. Léo Mouton, au nom du bureau, remercie les membres présents.

M. Paul Fromageot demande quelques renseignements sur le petit temple néo-grec, dit d'Adrienne Lecouvreur, se trouvant au fond d'une cour d'une maison sise rue Jacob, n° 30.

M. Henri Nocq lui répond qu'il a vu ce temple et le décrit en ces termes : « Petite construction d'environ 4 mètres de haut, avec fronton triangulaire soutenu par quatre colonnes. Au centre du fronton se trouve une sorte de disque entouré de lauriers, dans lequel sont inscrites les lettres majuscules D. L. V. La date de cette construction paraît être de la fin du XVIIIe siècle ou commencement du XIXe. »

M. Léo Mouton rappelle à ce propos, les controverses qui s'élevèrent pour « authentifier » le séjour d'Adrienne Lecouvreur dans une maison de la rue Visconti adossée au n° 29 de la rue Jacob, connue sous le nom d'hôtel de Rannes. Il rappelle également que le séjour d'Adrienne Lecouvreur, de la Champmeslé, de Racine, à l'hôtel de Rannes n'est rien moins que prouvé. A part Mlle Clairon qui l'habita réellement (ses Mémoires et les récits de ses contemporains en font foi), cet hôtel, malgré sa plaque commémorative, n'abrita nullement les habitants illustres indiqués par elle. Une fois de plus, la légende s'est substituée à la réalité...

M. Mouton se propose, en rétablissant la filiation des différents propriétaires de cet hôtel, de fixer certains points obscurs de ces séjours célèbres, mais surtout légendaires.

M. Laschett fait don à la Société d'un portrait de M. l'abbé

Letourneau, curé de Saint-Sulpice et membre de la Société. Ce portrait fut édité à l'occasion d'un attentat (heureusement sans suites graves) commis sur la personne de notre collègue le 3 avril dernier.

Prochain ordre du jour :

M. Mahler : Barthe, ministre de la Justice sous Louis-Philippe.

M. Masson, les maires et adjoints du VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 28 *mai*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Léo Mouton, G. Habert, Corbierre, Delteil, Demombynes, Deville, Laschett, Schürr, Sudre.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si Adrienne Lecouvreur habita la maison portant le n° 30 de la rue Jacob, numéro donné par M. Nocq dans une précédente séance

M. Deville, citant Lefeuvre, prétend que c'est la maison portant le n° 20 et non 30, qu'habita la célèbre comédienne.

Des recherches seront faites ultérieurement pour identifier cette maison et clore cette controverse.

M. Laschett communique quelques renseignements topographiques et historiques sur le couvent de Saint-Thomas-de-Villeneuve, récemment démoli. Il offre à la Société deux cartes postales représentant deux des chapelles de ce couvent : Saint-Thomas-de-Villeneuve et Saint-Expédit.

A propos de ce dernier saint, M. l'abbé Corbierre donne des détails sur le culte, très récent, qui lui fut rendu. Saint Expédit, dont l'existence est contestée, naquit en Arménie au IIe siècle de l'ère chrétienne et ne laissa pas une trace bien certaine de sa vie religieuse.

Ordre du jour du 29 octobre :

M. Mahler : Barthe, ministre de la Justice.

M. Masson : Les maires et adjoints du VIe arrondissement.

M. Nocq : Notes sur le temple dit d'Adrienne Lecouvreur.

La séance est levée à dix heures et demie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 26 *février*, 9 *heures et demie.*

Président : M. Félix Herbet; *Secrétaire :* M. Ch. Saunier.

Membres présents : M. Bruel, Fromageot, C. de la Guibourgère, Hoffbauer, Hustin, H. Masson, Marais, Nocq, Soudée, Sudre et Théo de Bellefonds.

En l'absence de M. Vaillant, forcé de garder la chambre, M. Ch. Saunier lit le bilan financier arrêté à la date du 25 février.

		fr.	c.
Recettes.	En caisse au 15 février 1908 (y compris le livret de 300 fr.)	801	65
	Reçu subvention du Conseil Municipal...	100	»
	— 4 cotisations de membres perpétuels.	400	»
	— 219 cotisations à 6 francs	1.314	»
	— pour publicité au bulletin	120	»
	— pour vente de bulletins	10	»
	— pour vente de 4 médailles	24	»
	Total des recettes	2.769	65
	Dépenses	1.330	80
	En caisse au 25 février 1909 (y compris le livret de caisse d'épargne de 300 francs)	1.438	85

En plus : Réserve de 24 médailles à 6 francs l'exemplaire.

		fr.	c.
Dépenses.	Frais de bureau, timbres, gratifications, etc.	167	25
	Impression du bulletin, clichés	1.005	80
	Travaux divers, gaz	15	85
	Courtage pour publicité	30	»
	Frais de recouvrement de cotisations, port de bulletins et de lettres	111	90
	Total des dépenses	1.330	80

La Société comprend actuellement :

Membres perpétuels	16
Membres souscripteurs	231
TOTAL	247 sociétaires.

Tout en reconnaissant que la situation de la Société est prospère, plusieurs membres souhaitent que la cotisation des membres perpétuels soit réservée et capitalisée.

La discussion s'engage ensuite sur l'article des statuts, qui prévoit la délivrance aux membres perpétuels des collections de bulletins depuis la fondation. Sur la proposition de MM. Marais, Masson et Bruel, il est décidé que cette délivrance sera suspendue lorsque le nombre des collections sera réduit à 15.

A partir de ce chiffre, les membres perpétuels s'ils désirent posséder les collections complètes des travaux de la Société, devront acquérir les années déjà parues au prix fixé dans la séance du Conseil d'administration du 13 février 1906.

M. le Président fait connaître la liste des nouveaux adhérents. Ils sont définitivement admis sur les présentations requises.

M. le Secrétaire énumère la liste des principaux dons faits à la Société. Savoir :

De M. Toulouze : Son portrait peint à l'huile, par M. Paul Guignebault; trois plats en faïence décorés par lui-même;

De M. Herbet : Une pièce relative aux Prémontrés du district de Saint-André-des-Arts; vingt-cinq pièces imprimées relatives à la paroisse Saint-Sulpice, provenant de la vente Bouvrain ;

De M. Fromageot : Le portrait de M. Boullenger, ancien juge de paix du VI[e] arrondissement; une pièce manuscrite émanant de la section des Droits de l'homme et relative à la mise en jugement de Louis XVI.

De M. Guignebault : Des poteries gallo-romaines et du moyen âge, provenant des fouilles de M. Toulouze.

Il continue en énumérant les principaux travaux lus dans les séances des comités. Le Comité arrête la liste de ceux qui seront publiés dans les prochains bulletins.

M. le Président signale que des gravures et images intéressant le vieux Paris sont exposées dans les couloirs de la mairie du IV[e] arrondissement, par les soins de la Société « La Cité ». Il demande l'autorisation d'exposer pareillement dans le vestibule d'honneur de la mairie du VI[e] quelques-uns des docu-

ments iconographiques possédés par la Société. Plusieurs membres estiment que cette proposition ne pourrait qu'être utile à la Société, car elle la ferait connaître des personnes qui sont appelées à la mairie.

En conséquence, la proposition de M. le Président est adoptée.

Le Comité s'occupe de la prochaine assemblée générale.

M. le Secrétaire fait connaître qu'il a pressenti M. Albert Cim, au sujet d'une conférence dont le titre serait : *Souvenirs d'un Bibliothécaire.*

Le Comité donne son assentiment à la proposition de M. Saunier et prie le bureau de remercier M. Cim et de s'entendre avec lui sur le jour et la date de l'assemblée générale qui est fixée, en principe, au samedi, 20 mars.

M. le Président rappelle que les membres sortants sont MM. Hoffbauer, Théo de Bellefonds, Nocq, Hustin et notre regretté confrère Eugène Toulouze. Il y a donc lieu d'élire un membre nouveau, en remplacement de M. Toulouze.

La séance est levée à neuf heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi, 20 mars, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *Secrétaire :* M. Charles Saunier.

M. le Président parle de l'amour des livres, de ceux qui assurent leur conservation et aussi de ceux qui, par leur talent, en augmentent le nombre. Tel est le cas de M. Albert Cim qui fut bibliothécaire et qui, l'heure du repos sonnée, reste un auteur estimé. A ce double titre, M. Cim a droit à toute la sympathie des auditeurs.

M. Albert Cim raconte fort spirituellement mainte anecdote qu'il a eu l'occasion de recueillir durant les années où il a exercé les fonctions de bibliothécaire au Sous-Secrétariat des Postes et des Télégraphes.

M. le Président remercie M. Albert Cim de sa charmante causerie fort applaudie par l'auditoire et donne la parole à M. le Secrétaire général pour lire le rapport moral et financier pour l'année écoulée.

M. Charles Saunier fait connaître les principaux travaux lus dans les séances des quatre comités durant l'année 1908 et insiste sur l'importance des communications faites et des renseignements fournis par MM. Herbet, Fromageot, Masson, Mouton, Vuaflart, N. Raflin auxquels sont venus se joindre trois précieux collaborateurs : M. Lucien Lazard, l'abbé Corbierre, M. Mahler.

Il énumère ensuite les dons faits à la Société et notamment ceux du regretté Eugène Toulouze, mort en juin 1908.

Il termine en faisant connaître la situation financière de la Société telle qu'elle a été arrêtée par M. Vaillant, trésorier, à la date du 25 février dernier. Au sujet de la subvention de 100 francs accordée par le Conseil Municipal, il remercie à nouveau M. Duval-Arnould de son intervention.

Les comptes sont ratifiés par l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle l'élection de cinq membres au Conseil d'administration. MM. Hoffbauer, Théo de Bellefond, Henry Nocq, Hustin, membres sortants, M. Vuaflart, membre nouveau, sont élus par acclamation.

La séance est levée à dix heures et quart.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 2 *avril*, 8 *heures et demie du soir*.

Président : M. Félix Herbet ; *Secrétaire :* M. Ch. Saunier.

Membres présents : MM. Dorez, Fromageot, Mouton, Nocq, Soudée, Sudre, Théo de Bellefonds, Vaillant, Vuaflart, membres du Conseil ; M. Demombynes, président de Comité.

Excusés : MM. Marais, Caussinus et Thureau.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Vuaflart qui ne siégeait jusqu'ici que comme président de Comité et siège maintenant, par suite de la dernière élection, comme membre du Conseil.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau. Le bureau sortant est réélu à l'unanimité.

Sur la proposition de M. le Président, appuyée par M. Vaillant, trésorier, une allocation annuelle de 150 francs est attribuée à M. Leseure qui remplit avec dévouement les fonctions de commis d'ordre. Les nouveaux membres sont admis sur les présentations requises.

M. le Président lit une lettre de M. Ruprich-Robert, architecte des monuments historiques et membre de la Société historique du VIe arrondissement, relative à la conservation de l'église des Carmes, menacée de disparaître par suite de la loi sur les congrégations. L'éminent architecte demande que la Société agisse en vue de préserver de la destruction un monument précieux et par sa valeur architecturale et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Plusieurs membres appuient la demande formulée par M. Ruprich-Robert et rappellent que la coupole de l'église des Carmes est une des premières qui ait été construite à Paris. D'autres signalent les peintures intéressantes qui s'y trouvent conservées. Le Conseil émet en conséquence un vœu pour que l'église des Carmes soit classée comme monument historique et que la mesure soit également étendue à la cour qui la précède, du côté de la rue de Vaugirard. Il donne mandat à M. Herbet d'appuyer ce vœu auprès de la commission du Vieux-Paris.

La séance est levée à neuf heures.

NÉCROLOGIE

M. ANTOINE SOUDÉE.

Nous avons eu le regret de perdre, pendant les vacances, un de nos collègues les plus estimés, M. Antoine Soudée, vice-président d'un comité, membre du conseil d'administration, décédé le 21 septembre 1909.

Antoine Soudée, né à Dreux, le 14 février 1839 d'une honorable famille de robe, entra à l'École des Beaux-Arts, dans la section d'architecture, où il remporta une médaille de 1re classe. Sa carrière, comme architecte, a été des plus laborieuses et des plus distinguées; pendant trente-six ans il a été attaché au service d'architecture de la ville de Paris; pendant quatorze ans il a exercé les fonctions d'architecte en chef.

Ses principaux travaux ont été : la caserne des sapeurs-pompiers de la rue Château-Landon; la mairie du XIIIe arrondissement, divers groupes scolaires, et, en province, le joli théâtre d'Angoulême.

Si les circonstances ne l'ont pas amené à laisser dans notre arrondissement une trace de son talent, nous ne lui sommes pas moins reconnaissant de la preuve d'intérêt qu'il nous a donnée, en nous prêtant sa collaboration, à la Société historique, et nous exprimons à ses enfants les sentiments de condoléance que fait naître en nos cœurs la disparition d'un collègue qui avait acquis parmi nous tant de sympathies.

Félix Herbet.



LE PRÉSIDENT BARTHE, EN 1860.

(Peinture d'Alexandre Hesse.)

LE PRÉSIDENT BARTHE.

1795-1863.

Dans l'armée des avocats qui, depuis cent ans, accoururent du Midi à Paris, avec l'ambition d'arriver aux plus hautes dignités, en défendant la liberté, Félix Barthe occupa un rang éminent. Né à Narbonne, le 10 Thermidor, an III (28 juillet 1795), il fit ses études et son droit à Toulouse. Son père, Michel Barthe, était procureur syndic du district de Narbonne. Bourgeois patriote, Michel Barthe avait acclamé la Constituante et détestait les Jacobins.

En 1817, le jeune homme arriva, pour terminer son stage, et se fixa aussitôt dans le quartier de la Monnaie.

Les communications n'étaient pas faciles, alors comme aujourd'hui. Les avocats et les magistrats peuplaient ce quartier de la Monnaie, à deux pas du Palais de Justice. On en trouvait dans presque toutes les maisons : rue Hautefeuille où était Dalloz, rue Guénégaud, rue de Savoie, surtout rue Pavée Saint-André des Arts où demeurait Dupin. Presque tous les toits de la rue Pavée abritaient un jurisconsulte, et il y avait jusqu'à cinq avocats dans la maison n° 18. La rue Pavée est devenue la rue Séguier, en souvenir du président Séguier qui occupait le n° 16 (1).

Barthe habita le 13 de la rue du Cimetière Saint-André.

(1) Je dois ces renseignements à l'inépuisable érudition de notre collègue M. Henri Masson et au dépouillement de la correspondance de Barthe.

C'est le 9 de la rue Suger actuelle. Il y resta jusqu'en 1820. Logement étroit, sans confortable, avec une chambre mal éclairée, et des coins sombres où s'entassèrent les dossiers, les livres de droit public, les coupures de journaux et les brochures politiques. De 1820 à 1823, époque de son mariage avec Célestine-Victoire Thomas, il fut 11, rue Guénégaud, puis, en 1825, 14, place Dauphine, et, de 1826 à 1829, au n° 20 de la rue de l'Université. Entre 1830 et 1840, il se logea d'abord rue de la Grange-Batelière, 2, ensuite dans un hôtel, 9, rue des Saints-Pères, aujourd'hui démoli; sauf pendant les années où les fonctions de garde des sceaux l'appelèrent à la place Vendôme.

Enfin, en 1840, il achetait au 7 de la rue Cassette, un hôtel contigu à la caserne des pompiers de la rue du Vieux-Colombier. Le percement de la rue de Rennes a détruit, presque au lendemain de la mort de Barthe, cet hôtel, dont l'emplacement est déterminé par le 71 de cette dernière rue. C'est là que Barthe se fixa en 1841. Il y passa ses meilleures années et y mourut en 1863.

La propriété comprenait un hôtel, entre cour et jardin. Sur la cour et sur la rue, des bâtiments de service. Dans le jardin, un poulailler. Le jardin, planté d'arbres, s'étendait jusqu'au mur des pompiers, et offrait à la jeunesse un bel emplacement pour les jeux.

La maison avait été construite sous Louis XIV, et destinée à des religieuses. Le plan de 1696, dit du curé de Saint-Sulpice, précise justement que les Filles de l'Instruction avaient là un établissement. D'autre part, sur le plan de Turgot, rue Cassette, à peu près à l'angle de la *rue Carpentier*, on voit, en retrait, une maison à deux étages, alors habitée par les Rocher de Bazancourt (1).

(1) *Histoire de Paris*, par Lefeuve, t. II, p. 272. Suivant la légende du

C'est, à n'en point douter, l'hôtel qui appartint au président Barthe.

Cet hôtel avait à l'origine un rez-de-chaussée, un premier étage et des mansardes. Mais les plafonds étaient si élevés que l'on avait inséré ultérieurement, entre le rez-de-chaussée et le premier, un entre-sol, au-dessus de la partie du rez-de-chaussée réservée aux chambres à coucher. La grande salle à manger à colonnes, jadis le réfectoire du couvent, et le grand salon, conservaient leur hauteur qui les rendait tout à fait majestueux.

Il n'est point indifférent de peindre le milieu où se déroula la vie de ceux que nous évoquons. J'ajouterai, seulement, que le beau salon avait, au temps de Barthe, un tapis marron, rehaussé de rinceaux jaunes. Au mur, une tenture où flamboyait le jaune. Sur la cheminée, le socle, en marbre jaune, d'une pendule portait un bronze : Epaminondas, avec son javelot, expirant en félicitant la patrie. A chaque côté du héros, en sentinelle coiffée d'un immenmense abat-jour, le fût ciselé et doré d'une lampe.

Les rideaux étaient de velours rouge, avec des bandes de tapisserie. En velours rouge aussi, les sièges des fauteuils et des canapés, dont le bois d'acajou était du style Louis XV, interprété par Louis-Philippe. En acajou aussi, la grande table recouverte d'un tapis rouge et garnie d'une potiche de Chine, et le piano droit d'Erard où, sous les doigts légers de Marie Barthe, vibrèrent souvent les mélodies de *don Juan* (1). Tout cela était honorable et

plan de 1696, les Filles de l'Instruction avaient été instituées en 1657 par Mme Rousseau. A la fin du XVIIe siècle, elles occupaient, à peu près complètement, l'îlot formé par le rue du Gindre (rue Madame), la rue Charpentière (rue Pape-Carpentier), la rue Cassette et celle du Vieux-Colombier.

(1) La mère de celui qui écrit ces lignes était née, en 1837, au Ministère de la Justice

solide, mais très loin du goût actuel en matière d'ameublement. Il est vrai que les bourgeois donnaient alors au foyer sa vraie parure : beaucoup d'enfants.

En 1841, le rez-de-chaussée était habité par un fameux marchand de vin de Champagne, M. Ruinart, avec ses dix enfants. Les Barthe, le père, la mère, leurs fils, leurs quatre filles s'installèrent donc au premier étage. Après le départ de M. Ruinart, la famille occupa le rez-de-chaussée et l'entresol. Le premier fut loué à un magistrat, M. Haton de la Goupillière. Le fils de M. Haton de la Goupillière, aujourd'hui directeur honoraire de l'École des Mines, membre de l'Institut et de la Société historique, y prépara son admission à l'École Polytechnique.

*
* *

On a vu que Félix Barthe demeurait dans le quartier de la Monnaie et, plus particulièrement, rue Guénégaud, lors de ses débuts à Paris. Le jeune homme était sympathique, grand, brun, le teint mat. On écoutait ce causeur étincelant. On le voyait plein d'intelligence et de vivacité; on le devinait capable de travailler beaucoup et de méditer profondément. Les amis affluèrent. Il les prit parmi ces jeunes avocats généreux qui, au lendemain de l'invasion, après tant de malheurs, voulaient en conjurer un nouveau : la perte des libertés conquises en 1789.

Barthe était éloquent. Il avait le don de l'improvisation et savait allier à l'éclat du langage la force de l'argumentation. Les affaires civiles se pressèrent dans son cabinet. Il les choisissait scrupuleusement et refusait les clients qui n'avaient pas le bon droit pour eux. Dans les procès mettant en jeu l'honneur d'une famille, personne ne sut,

comme Barthe, parler à la conscience des juges (1). A l'époque de son séjour, rue Guénégaud, il commença aussi de donner son dévouement aux victimes de nos discordes politiques.



Félix Barthe, avocat à la Cour, gravure de Boulenaz; d'après une lithographie de Lecler (1823).

Le 3 juin 1820, un garde royal tue un ami de Barthe, le jeune Lallemand, au cours d'une manifestation. Lallemand avait crié : Vive la Charte! Barthe se présente le 29 octobre, devant les juges militaires, au nom du père et de la mère de la victime. Il ose demander vengeance contre le meurtrier. Celui-ci fut acquitté. Qui s'en étonnera? Désormais, l'attention du public était fixée sur l'avocat.

Barthe, dit-on, devint carbonaro, quelques jours après la mort de Lallemand. A la réunion de la haute vente, il aurait juré, suivant le rite, le poignard à la main, une haine

(1) Plaidoirie pour les enfants de Paul-Louis Courrier, partie civile devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, au procès de l'assassin de leur père. Plaidoirie pour M. Goury de Zafiroff, contre qui sa femme avait formé une demande en nullité de mariage, etc.

implacable à la monarchie. Cela était possible; la jeunesse et la qualité de Méridional excusant, à peine, une attitude d'anarchiste. Mais, Barthe s'en est défendu énergiquement. Il est certain qu'il eut des ennemis prompts à médire. Il est certain aussi que son caractère, au fond très froid, et ses convictions religieuses avaient peu de points de contact avec la Charbonnerie.

A l'affaire Lallemand succède le procès de Bouton, prévenu d'avoir voulu provoquer l'avortement de la duchesse de Berri en allumant des pétards sous les fenêtres des Tuileries. Puis, le procès du colonel Caron, accusé de conspiration, le procès du jeune chirurgien Gaurand, accusé de complicité dans l'affaire de la Rochelle et dont Barthe sauve la tête, et tant d'autres, comme des affaires de presse, celle du chansonnier Béranger (1). Les plaidoiries sont retentissantes. L'avocat y gagne une autorité considérable. Quand éclate la révolution de Juillet, la Commission provisoire juge nécessaire la collaboration de Barthe et lui demande le texte de la proclamation du 31 juillet 1830 : acte public de rupture entre le pays et Charles X.

(1) Notamment, affaires du *Journal du Commerce et du Courrier français* (1823-1826). Barthe était alors le défenseur le plus ardent de la liberté de la presse.

Le procès Béranger (1829) fournit à Barthe l'occasion d'un beau plaidoyer : « Cette fois, dit Béranger (dans sa Biographie, p. 219), ce fut M. Barthe qui se chargea de ma cause, avec une affection et un dévouement que n'ont pu me faire oublier les erreurs, où, à mon sens, il est tombé depuis, et que j'aurais voulu pouvoir lui éviter, car c'est un des hommes les meilleurs que j'aie connus et aimés. » Si le chansonnier n'aimait pas le gouvernement de Louis-Philippe, il ne se faisait pas faute de solliciter, pour ses amis, les faveurs du gouvernement. Quelques lettres, existant dans les papiers de Barthe, en gardent le souvenir.

Bouton fut condamné à mort, peine commuée plus tard en celle des travaux forcés à perpétuité. Barthe plaida pour lui, le 30 octobre 1820. La veille, il avait plaidé dans l'affaire Lallemand. Telle était l'activité du jeune avocat.

Le 2 août, Barthe était nommé procureur du roi, à Paris, et devenait le collaborateur du nouveau régime.

Pour les modérés, c'était une conversion. Pour le parti avancé, c'était une trahison. En réalité, Barthe avait attaqué, avec l'ardeur excessive de la jeunesse, la Restauration dont le tort était ne ne pas être populaire. La Restauration avait été imposée par l'étranger. Elle avait provoqué les lois d'exception votées par la Chambre Introuvable. Elle soumettait le pays au régime voulu par les *Ultras*. Elle méconnaissait ainsi, dans ses projets sur le droit d'aînesse, les principes sociaux établis en 1789 et dont le Code paraissait être la parfaite expression. Autant de griefs. Mais la Monarchie constitutionnelle n'en demeurait pas moins l'idéal de la plupart des Français. Les témoins étaient encore trop nombreux de la dictature sanglante de la Convention et des dix années perdues à ne pas trouver une forme républicaine qui pût défendre les principes mêmes de la Révolution. La République c'était l'anarchie.

Ces préventions étaient communes, alors, à presque tous les hommes d'ordre. Barthe en était pénétré. Elles furent la cause profonde de ses actes après 1848. En 1830 (1), elles forcèrent son adhésion à un Gouvernement qui promettait de réaliser les vœux de tous : une charte constitutionnelle libérale et la stipulation de garanties capables de préserver le pays contre la violation de cette charte. Barthe réalisa ce qu'il avait écrit de Mirabeau : Nul ne se montra plus zélé défenseur des droits du peuple, plus ennemi de ces désor-

(1) Le développement du parti républicain ou socialiste ne date guère que de 1834. Il fut la conséquence des progrès subits de l'industrie (machines à vapeur) et de l'accroissement du nombre des ouvriers.

dres, contre lesquels la liberté devait nécessairement échouer (1).

*
* *

Le séjour de Barthe au parquet de la Seine fut de courte durée. A la fin de septembre 1830, il était président de Chambre à la Cour de Paris; à la fin d'octobre de la même année, il était élu par le XIe et le XIIe arrondissement de Paris. Le XIe est devenu plus tard le VIe. Barthe représenta donc la circonscription du Luxembourg. Sa première intervention à la Chambre fut, avec Didot, en faveur de la loi de Benjamin Constant, qui rendit libres les professions de libraire et d'imprimeur.

Le 28 décembre suivant, Louis-Philippe confia au nouveau député le portefeuille de l'Instruction Publique dans le cabinet Laffitte. A la chute du ministère, Barthe

(1) Discours et opinions de Mirabeau, notice par Barthe, avocat, 3 vol. in-8°, 1820. Deux brochures parues en 1831 : 1° de l'Esprit de notre révolution, de celui de la Chambre et du premier ministère, 2° de l'Esprit des lois faites et des lois présentées; un livre intitulé : Réfutation de la relation du capitaine Maitland, commandant du *Bellérophon*, touchant l'embarquement de Napoléon à son bord, rédigée par M. Barthe, avocat à la Cour, sur les documents de M. de Las-Cases (Paris, 1827). C'est, avec la notice sur Mirabeau, tout ce que Barthe a publié, en librairie. Les discours politiques, les allocutions et les rapports sont dans les publications spéciales de la Chambre des députés, de la Chambre des pairs, du Sénat et de la Cour des comptes.

Parmi les documents inédits, laissés par Barthe, le plus intéressant est un manuscrit commençant par ces mots : « Conditions de la légitimité des gouvernements. Conditions de la légitimité des révolutions ». C'est une ébauche préparée, après 1848. On y trouve un certain nombre de pages sur les sujets ci-dessus. On y trouve le journal critique des événements de 1848 à 1851. On y trouve surtout l'expression du caractère des hommes d'Etat, contemporains de Barthe. Quand le temps aura éteint les passions politiques, l'histoire impartiale dira tout le bien que firent à la France les bourgeois consciencieux, devenus hommes d'État, après la révolution de 1830.



Mr Barthe (lithographie de H. Daumier).

devint garde des sceaux, l'opposition disait « *ministre de l'Injustice* », et il resta place Vendôme, d'abord sous la Présidence de Casimir Périer, ensuite sous celles de Montalivet et de Soult. Le ministère Laffitte avait été un ministère de gouvernement provisoire. Casimir Périer, passionné pour l'ordre, voulut un gouvernement définitif. Barthe s'y employa avec une vigueur inattendue chez le défenseur du colonel Caron et de Béranger. Le 13 mai 1831, il échangea le portefeuille contre la présidence de la Cour des comptes et un siège à la Chambre des pairs, revint, bientôt, place Vendôme, sous le ministère du comte Molé de 1837 à 1839 (1), reprit, ensuite, la présidence de la Cour des comptes, fut révoqué par le gouvernement provisoire de 1848, et réinstallé par le prince-président.

A l'époque de sa mort, le président Barthe était sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur et depuis peu, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. L'avocat de la rue du Cimetière Saint-André avait assurément fourni une belle carrière.

Pendant trente années, il avait donné à son idéal du bien public un dévouement inlassable.

C'est ainsi que, ministre des Cultes, il étudie avec un soin scrupuleux le Concordat. Personne n'apporta plus de sûreté dans la solution des questions ecclésiastiques souvent très délicates. C'est ainsi que, ministre de l'Instruction Publique, en 1831, il prend l'initiative de notre première loi sur l'instruction primaire (1). Le texte de cette

(1) Louis-Philippe correspondait familièrement avec les ministres. On trouve, dans les papiers de Barthe, une quantité de billets, témoignages de l'humanité du bon roi. Celui-ci étudiait soigneusement les dossiers de tous les condamnés à mort, avec le désir de les gracier.

loi, plus tard nommée loi Guizot, est entièrement son ouvrage. C'est ainsi que, ministre de la Justice, il dote la juridiction contentieuse du Conseil d'État des garanties de publicité et de libre discussion, jusqu'alors réservées aux débats judiciaires.

Il entreprit aussi d'améliorer la législation criminelle en la faisant plus humaine et plus équitable.

Adoption du principe des circonstances atténuantes, pour modérer la rigueur des condamnations criminelles, suppression de la mutilation de la main du parricide; suppression de cette marque brûlante qui flétrissait jusqu'à leurs derniers jours les condamnés aux travaux forcés, même corrigés et repentis; remplacement par les travaux forcés de la peine de mort, encore appliquée aux crimes de fausse monnaie ou de complot, non suivi d'exécution, contre la vie du prince, etc. Telle fut la réforme de 1831-1832.

L'œuvre était assurément suffisante pour protéger Barthe contre l'oubli où disparaissent si vite les politiciens. Quelques années plus tard, en 1838, on discuta à la Chambre une pétition sur la suppression de la peine de mort. Celui qui avait donné naguère une telle preuve de clémence, employa toute son éloquence à faire repousser l'imprudente proposition que défendait Lamartine.

Nommé président de la Cour des comptes, Barthe, encore jeune, y eut très vite une grande autorité. Il mit toute sa fermeté à maintenir cette juridiction à la hauteur de sa mission. Avant tout magistrat, il avait sur le rôle des magistats dans l'État des idées très hautes d'honnête homme, attestées par vingt allocutions.

Barthe aimait à méditer. Les feuilles volantes, en quantité innombrable, où il traçait le déroulement de sa pensée

en témoignent aujourd'hui. Sur une de ces feuilles jaunies, à l'en-tête de la Cour des comptes, il laissa, un jour, des réflexions qui n'ont point trop vieilli :

« Les bonnes lois civiles contribuent plus au bonheur des peuples et même à leur liberté que les lois politiques. On peut être libre avec des lois politiques très imparfaites, on ne l'est pas avec de mauvaises lois civiles.

« L'éducation des peuples se fait par les lois civiles bien mieux que par les lois politiques.

« Une loi politique qui n'est pas mesurée sur les mœurs et sur le véritable degré d'intelligence d'un peuple, lui donne de l'agitation, l'épuise au lieu de le fortifier et suspendra pour quelque temps la marche de l'humanité s'il n'entre pas dans les lois de la Providence de mettre les lois du Progrès au-dessus des fautes du législateur. »

Je passe presque toutes les occasions où Barthe intervint dans les assemblées judiciaires en magistrat, dans les assemblées politiques en homme d'État toujours écouté. Je rappellerai cependant son discours au Sénat, sur la Question Romaine, prononcé le 6 mai 1861.

Le discours eut un grand retentissement. Barthe s'y affirmait partisan de la souveraineté temporelle. Barthe y parlait en Français clairvoyant. Il proclamait que l'Unité Italienne, c'était l'amoindrissement de la France : « L'Unité Italienne, disait-il, c'est une idée anglaise, or l'Angleterre veut bien être notre alliée, mais elle est ennemie de notre grandeur. L'Unité Italienne, c'est une idée prussienne... »

Barthe mourut le 27 janvier 1863, en son hôtel. Ayant rempli les plus hautes fonctions, il était resté modeste, indulgent et presque sans fortune. Les obsèques solennelles eurent lieu le 30. On y vit Thiers, le cardinal Donnet, Jean-Baptiste Dumas, Le Ver-

rier, Nisard, Mignet. M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, célébra le service funèbre. On alla ensuite au Père-Lachaise. Les discours ne manquèrent pas. Parmi ceux-ci, celui de M. Cherrier, secrétaire de la Société de secours mutuels du Luxembourg. Dès 1852, Barthe avait fondé cette société de secours mutuels, une des premières créées. Jusqu'à la fin de sa vie, même malade, jamais il n'avait cessé de la présider et de lui donner son dévouement.

P. MAHLER.

Octobre 1909.

UNE DESCENTE DE POLICE ET UNE RIXE A L'HOTEL DE TRANSYLVANIE EN 1713

Dans une étude publiée précédemment sur l'hôtel de Transylvanie, nous avons établi que cette dénomination était due au séjour qu'y fit la suite de François Rakoczi II, prince de Transylvanie. Nous avons dit que le noble Hongrois arriva à Paris au commencement de l'année 1713 et qu'il logea sa suite à l'hôtel du Pérou, où ses officiers eurent vite fait d'établir un tripot à la mode. Cherchant où pouvait se trouver cet hôtel du Pérou et sachant qu'il existait un hôtel de ce nom dans la rue Jacob vers le milieu du XVIII[e] siècle, nous avons émis l'hypothèse que c'était sans doute dans cet hôtel de la rue Jacob, qui peut-être existait déjà en 1713, que descendit la suite de Rakoczi. Puis, relevant un passage d'une lettre d'avril 1714 écrite par l'abbé Brenner, intendant du prince, où il est question d'un changement de domicile, nous avons cru qu'il s'agissait des locaux occupés par ses officiers et que ce fut sans doute à cette époque qu'il leur fit quitter l'hôtel du Pérou de la rue Jacob pour les installer quai Malaquais, dans la maison de M. de Boistissandeau, au coin ouest de la rue des Petits-Augustins (actuellement rue Bonaparte).

Des recherches ultérieures nous ont permis de constater que ces hypothèses n'étaient pas conformes à la réalité.

Un procès-verbal du commissaire Bizoton, dont nous avons déjà cité la correspondance avec les autorités à propos du jeu qui se tenait à l'hôtel en question, nous met à même, cette fois, de ne plus faire d'hypothèse.

Ce qui en ressort clairement, c'est qu'au commencement de 1713, lorsque Rakoczi arrive à Paris, l'hôtel du Pérou et le futur hôtel de Transylvanie ne font qu'un ; que cet hôtel était précisément établi dans la maison de M. Jean-Baptiste de Hillerin de Boistissandeau, quai Malaquais, au coin ouest de la rue des Petits-Augustins, et que cet immeuble avait alors pour principaux locataires les sieurs Nicolas Michel, exempt de la prévôté générale des Monnaies et Rossignol, maître tapissier, associés pour y tenir un hôtel garni appelé « Hôtel du Pérou » ou « Duperon » ou « du Perron » : on le trouve écrit des trois manières.

La correspondance du fonds de Hongrie-Transylvanie aux affaires étrangères semble porter « du Pérou », mais les procès-verbaux du commissaire Bizoton portent une fois « Duperon » et une autre fois « du Perron ». Il semble que « Hôtel du Perron » ait été la véritable appellation, car la faute d'orthographe qui consiste à écrire *Peron* avec un seul *r* semble moins improbable que d'écrire *Perron* avec deux *r*. Pourquoi cette appellation d'Hôtel du Perron ? Nous ne saurions le dire, puisque la maison n'eut jamais de perron, ayant toujours eu une porte cochère. D'autre part, ce ne dut pas être le nom du tenancier, car à cette époque les hôtels garnis ne se nommaient point de la sorte et, au surplus, ces tenanciers s'appelaient Michel et Rossignol. Entre leur occupation et celle du duc d'Albret que nous trouvons locataire avant eux, il ne semble pas y avoir eu place pour un prédécesseur qui, s'étant

appelé Duperron, aurait pu donner son nom à l'hôtel. Peut-être le balcon soutenu par les deux colonnes de la porte fut-il improprement qualifié de « Perron ».

Toujours est-il que ce fut bien dans notre hôtel « du Pérou » ou « du Perron » quai Malaquais que s'installa la suite de Rakoczi. L'abbé Brenner, représentant du prince à Paris, avait préparé les logis des nouveaux arrivants. A peine installés et le besoin d'argent se faisant sentir, les officiers du prince ne perdirent pas leur temps, car trois mois après leur arrivée, leur logis était déjà transformé en une maison de jeu des plus achalandées; la vogue et la très grande vogue ne s'était pas fait attendre. La maison était même déjà si connue dans le quartier que le commissaire Bizoton, qui demeurait rue des Mauvais-Garçons, derrière la Comédie (1), en fut averti, et le 7 avril 1713 se transporta à 8 heures du soir à l'hôtel du Perron. Ce qu'il y vit, nous ne saurions mieux le dire qu'en citant tout au long son procès-verbal que voici :

Du 7 avril 1713.

L'an mil sept cent treize, le vendredi septième jour d'avril, sur les huit heures du soir, nous Charles Bizoton, conseiller du roi, commissaire enquêteur, examinateur au Châtelet de Paris, ayant eu avis qu'au préjudice des arrest et ordonnances et règlements de police, plusieurs particuliers s'ingéraient de donner à jouer au jeu de lansquenet déffendus par iceux et notamment dans une maison garnie appelée l'hôtel Duperon (ou du Perou?), quai Malaquais, faisant l'un des coins de la rue des Petits-Augustins, sommes à l'instant transporté, assisté d'Edme Moussé, sergent à verge, audit hôtel Duperon où nous avons trouvé audevant de la porte cochère, le long dudit

(1) D'après une adresse sur une lettre à lui adressée et qui se trouve dans un procès-verbal du 26 juillet 1714. (Arch. nat., Y. 13199). La rue des Mauvais-Garçons s'appelle aujourd'hui rue Grégoire-de-Tours.

quai, vingt carrosses arrêtés sous la porte et dans la cour, dix-huit ou vingt chaises portatives et plusieurs porteurs et gens de livrée à côté, la porte et l'escalier éclairés de plusieurs lumières et un suisse à ladite porte. Qu'étant monté au premier appartement ayant vue sur le quai, nous (avons) vu dans une grande chambre trois tables et douze ou quinze joueurs à l'entour, assis, jouant au jeu de lansquenet, la plupart ayant des paniers devant eux remplis de pièces d'or et argent et plus de soixante personnes, gens d'épée allant et venant dans ladite chambre, les uns regardant, les autres pariant audit jeu de lansquenet, à la réjouissance et autres coups dudit jeu que l'on nous a dit être tenu par les sieurs Dapsac (d'Abzac) et Péan occupant ledit premier appartement et recevant de chaque *coupeur* un écu de ronde (Deronde??), que le jeu d'ordinaire est de deux écus sur la carte et que c'est les nommés Rossignol et Michel tenant ledit hôtel garni qui leur ont loué ledit appartement, souffrent ledit jeu public où en moins d'un quart d'heure nous y avons vu entrer et sortir plus de cinquante personnes, gens d'épée et officiers. Pourquoi nous aurions à l'instant délivré notre dite ordonnance audit Moussé pour faire assigner à lundi prochain lesdits Rossignol et Michel et lesdits sieurs Dampsac et Péan en l'hôtel de Monsieur le lieutenant général de police pour répondre sur le contenu au présent procès-verbal, et ordonné ce qu'il appartiendra. Par ledit Moussé signé avec nous, commissaire.

Moussé, Bizoton.

Le lundi suivant 10 avril, Rossignol seul se présentait devant d'Argenson qui, après interrogatoire, les autres faisant défaut, envoyait le procès-verbal au procureur du roi pour y donner la suite que de raison. Le 12 avril, l'affaire revenait devant le lieutenant de police.

Rendons la parole au commissaire Bizoton :

Et le douzième jour du dit mois d'avril au dit an 1713, dix heures du matin, sommes transporté en l'hôtel et par devant monsieur le lieutenant général de police auquel ayant fait

rapport du contenu au présent procès verbal et représenté les assignations données en expédition desdites ordonnances auxdits sieurs d'Absac, Péan et auxdits Rossignol, Michel tenant ledit hôtel du Peron.

Monsieur le lieutenant général de Police, après avoir entendu ledit sieur Péan et Rossignol dans leurs defenses, que lesdits sieurs Danbesac et Michel ne sont comparus, il a contre eux donné défaut, pour le proffit a condamné lesdits sieurs Dambsac, Péan solidairement en trois mille livres d'amende et ledit Michel et Rossignol, principaux locataires de ladite maison en six cents livres d'amende, défense à eux de récidiver, ordonne que l'appartement où le jeu public se tient dans ledit hôtel sera fermé, attendu la révérence des fètes qui ne permet pas de renvoyer la cause à l'audience de police et la notoriété publique du jeu défendu dont ledit Péan est demeuré d'accord, il permet d'enfermer et emprisonner les contrevenants, enjoint aux officiers du guet de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera exécutée nonobstant opposition ou appelations quelconques et sans préjudice d'icelles et à Monsieur le lieutenant général de police signé :

Marc-René Voyer d'Argenson.

Les condamnations étaient sévères. Nous ne savons si les malheureux Michel et Rossignol durent s'exécuter, mais Péan et d'Abzac échappèrent, comme nous l'avons vu par la lettre où Pontchartrain informe l'abbé Brenner que le roi a consenti pour cette fois à remettre la peine. Péan et d'Abzac étaient de ces officiers français que Louis XIV avait envoyés en Hongrie et ce n'étaient pas les plus riches et les plus rangés qui se lançaient dans cette vie d'aventures; mais la haute protection de Rakoczi et son prestige tirèrent d'affaire les délinquants. Il est juste de reconnaître que ce furent deux Français qui firent parler d'eux dans cette affaire et que Bizoton ne cite pas d'officiers hongrois.

En lisant le procès-verbal de Bizoton, on est frappé de

ce fait que, contrairement à ce qui se passe d'habitude, sa venue semble n'avoir troublé en rien les joueurs; il nous décrit lui-même la scène, peint les allées et venues des joueurs, leurs petits paniers avec leur argent dedans, et déclare que, pendant un quart d'heure, il en a vu entrer et sortir plus de cinquante.

Il est impossible d'admettre qu'il soit venu sans dire qui il était; il eût été certainement reconnu; il faut donc croire qu'il avait mission, non d'interrompre le jeu, mais seulement de le constater et qu'il s'adressa discrètement à Péan et à d'Abzac sans faire d'esclandre et sans se faire connaître des joueurs qui, venant de tous les coins de Paris, pouvaient fort bien ignorer le visage du commissaire Bizoton. Ce commissaire devait du reste agir avec précaution sachant qu'il instrumentait contre la suite de l'allié de Louis XIV. Péan avec sa belle assurance dut aussi l'intimider en affirmant que ce jeu se tenait de l'aveu même de Pontchartrain. Nous en avons la preuve dans la lettre de Bizoton du 18 avril, qui est aux archives des affaires étrangères, où il annonce au lieutenant de police que Péan recommence parce que Rakoczi est autorisé à faire jouer chez lui. Nous savons du reste que Péan eut raison de traiter de haut le commissaire Bizoton, puisque ce dernier en fut pour sa courte honte et qu'en 1716, l'abbé Brenner, s'adressant au régent pour demander le paiement des quartiers de pension de Rakoczi et alléguant les frais qu'entraînent la nécessité de quitter l'hôtel de Transylvanie, écrit en toutes lettres : « Ce qu'il a résolu de faire tant pour la convenance, qu'à cause que le jeu ci-devant établi dans ladite maison lui devient trop à charge (1). »

(1) Arch. des aff. étr. Fonds de Hongrie-Transylvanie, année 1713, fol. 192.

En avril 1713, époque du procès-verbal cité, nous voyons la maison désignée sous le nom d' « Hôtel du Perron ». Deux mois plus tard, au mois de juin, on l'appelle déjà « L'Hôtel de Transylvanie ». Ce nom se trouve dans un autre procès-verbal de Bizoton du 16 juin 1713.

Les difficultés que Michel et Rossignol, les tenanciers de l'hôtel, avaient éprouvées du fait des jeux avaient sans doute aigri les rapports entre eux et le sieur Péan, car ce jour-là il se passa à l'hôtel de Transylvanie une scène de violence entre le nommé Champagne, laquais du sieur Péan et le pauvre Michel qui fut si malmené qu'il courut jusqu'à la rue des Mauvais Garçons (aujourd'hui rue Grégoire-de-Tours) pour y déposer sa plainte devant le commissaire Bizoton.

Plainte pour Nicolas Michel, exempt.

Du 16 juin 1713.

L'an mil sept cent treize, le vendredi seizième jour de juin, sur l'heure de midi, en l'hôtel de nous Charles Bizoton, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu Nicolas Michel, exempt de la prévôté générale des monnaies, demeurant quai Malaquais à l'hôtel de Transylvanie (1), lequel nous a fait plainte et dit qu'heure présente, étant dans sa chambre au rez-de-chaussée de la cour, il a entendu le nommé Champagne, laquais du sieur Péan, qui disait à la femme du plaignant que le jardin était à son maître et qu'il y viendrait ravager et casser tout ce qui était dans ledit jardin si ce l'est que son maître lui commanderait. Le plaignant serait sorti de la chambre et dit audit Champagne qu'il se trompait et que son maître n'avait rien dans le jardin. Ledit Champagne aurait

(1) Bizoton avait écrit d'abord « du *Perron* », il a biffé ce nom et l'a remplacé par le nom « *de Transylvanie* », ce qui indique une dénomination nouvelle dont il n'a pas encore l'habitude.

traité le plaignant de f...u gueux, de maraud, de Jean-f..... Le plaignant lui a fait réponse qu'il était un insolent de le traiter de la sorte; ledit Champagne s'est avancé vers le plaignant et lui sautant au collet l'a frappé de plusieurs coups de poing sur la tête et sur le visage, lui a déchiré le col de sa veste et son juste-au-corps à la manche; lui a porté la main au visage dont il l'a blessé en plusieurs endroits, en jurant le saint nom de Dieu, et cela en la présence de son maître et de sa maîtresse qui étaient à la fenêtre de leur chambre, qui, au lieu de faire cesser les mauvais traitements dudit Champagne, l'ont excité de le maltraiter en disant que le plaignant était un f...u maraud qu'il fallait mettre dans un cul de basse fosse et a eu toutes les peines de s'échapper des violences et mauvais traitements du dit Champagne à l'aide du sieur marquis de Villancourt et du suisse de M. le Prince Ragoksqui qui sont venus au secours du plaignant, sans quoi ledit Champagne l'auroit étranglé; et un instant après un nommé Baulieu autre laquais dudit sieur de Péan est venu faire insultes au plaignant, le traitant de gueux et qu'il lui f...rait sur les oreilles et qu'il suivrait les ordres de son maître, et comme le plaignant a intérêt d'avoir la réparation de telles violences qui selon toute apparence lui sont faites de l'ordre dudit sieur de Péan, pour quoi il se trouve obligé de nous rendre la présente plainte de laquelle il nous requiert acte, désirant qu'il en soit informé et la jonction de M. le Procureur du roi et a signé

Michel.

On informe, Bizoton reçoit des dépositions; le lendemain 17 juin, François Bardin maître tailleur, trente-cinq ans, cousin germain de la femme de Michel, dépose qu'il est venu chercher de l'ouvrage pour Michel à l'hôtel *du Perron*, que Champagne a dit que les bouquets qu'il prenait dans le jardin étaient pour sa maîtresse et que le jardin était à son maître : observation de Michel; Champagne répond qu'il se *f...ait de lui*. Michel s'avance pour faire

sortir Champagne du jardin, à quoi Champagne répond par un coup de poing dans l'estomac et lui saute à la cravate : bataille; Champagne traite Michel de b..... de chien; il lui dit qu'il faut qu'il l'étrangle et le traîne dans la cour par la cravate en le frappant. Le suisse accourt, saisit Champagne à bras le corps, mais Champagne frappe toujours. Et pendant ce temps, Péan est à sa fenêtre criant qu'il faut pendre Michel, ou le mettre en un cul de basse fosse. On les sépare, mais Champagne se jette de nouveau sur Michel qu'on ne retire de ses mains que blessé au nez, à l'œil et couvert de contusions.

Nicolas Manîcler, quinze ans, garçon perruquier, venu pour raser Michel, dépose qu'il a vu Champagne tenant Michel par la cravate, le frappant et criant « b..... de chien il faut que je t'étrangle! » à quoi Michel répond à Champagne qu'il est bien hardi de le frapper *dans sa maison.* Champagne répond que c'est par l'ordre de son maître, et Péan approuve de sa fenêtre.

Louis Rossignol, garçon tapissier, vingt-deux ans, demeurant chez le sieur Rossignol maître tapissier, dans la maison, dépose qu'il travaillait sous la remise; il a vu descendre Champagne avec un seau; il a parlé à la femme Michel et lui a dit que les fleurs qu'il avait cueillies étaient pour sa maîtresse, et qu'il recommencerait toutes les fois que sa maîtresse le lui commanderait parce que son maître, Péan, prétend que le jardin est à lui. Michel intervient demandant l'objet du litige. Sur la réponse de sa femme et de Champagne, Michel dit à ce dernier qu'il n'a qu'à y revenir, Champagne l'envoie *se faire f.....* Michel élève la voix : « va te faire f..... » répond Champagne et furieux il lui saute aux cheveux et à la cravate : bataille. — Péan de sa fenêtre invective Michel, le traite de « b..... de chien! »

et crie qu'il faut le mettre dans un cul de basse fosse ! Le suisse met fin à la bataille.

Mre Gabriel de Blotefierre, chevalier, seigneur marquis de Villancourt, demeurant à l'hôtel de Transylvanie, quai Malaquais, trente-deux ans. Étant dans la chambre de Michel, il a vu Champagne qui allait tirer de l'eau au puits ; en passant, la femme de Michel dit au laquais de ne pas arracher les fleurs, comme il fait. Champagne répond qu'il continuera et que c'est par ordre de son maître, Michel intervient et dit qu'il l'empêchera bien d'entrer au jardin ; il sort de sa chambre : insultes, bataille ; mêmes dépositions que les précédentes.

Ces procès-verbaux montrent que la vie n'était ni calme ni recueillie à l'hôtel de Transylvanie. Nous n'avons pourtant point trouvé de nouvelle intervention du commissaire Bizoton jusqu'en octobre 1716, époque où la location des sieurs Michel et Rossignol prit fin pour passer aux mains de Geoffroy Sinet, le valet de pied du duc d'Orléans.

Nous nous étions demandés si c'était l'insolvabilité de Rakoczi qui avait déterminé M. de Boistissandeau à changer de locataires, mais sur le vu des deux procès-verbaux que nous citons, nous comprenons facilement qu'il ait eu envie d'avoir affaire à de nouveaux occupants.

Léo Mouton.

LES FUNÉRAILLES DE MADEMOISELLE DE CLERMONT

Le 11 août 1741, à 8 heures du matin, mourait, sans sacrements, au Petit-Luxembourg, sa demeure ordinaire, très haute et très illustre princesse Marie-Anne de Bourbon-Condé, dite Mlle de Clermont, surintendante de la maison de la Reine.

Cette princesse était le septième enfant de Louis, troisième du nom, duc de Bourbon-Condé et de Louise-Françoise de Bourbon, dite Mlle de Nantes, légitimée de France, qu'il avait épousée le 24 juillet 1685, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. Elle était née le 26 octobre 1697; elle avait donc, à sa mort, 43 ans, 9 mois et 25 jours (1). La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse* (2), commet une erreur qu'il convient de rectifier puisqu'il la fait mourir le 19 septembre 1772, alors que le témoignage des auteurs contemporains fixe exactement la date de sa mort au 11 août 1741 (3).

(1) *Mercure de France*, août 1741.

(2) Tome III, col. 762.

(3) « 1741, 12 août. Mlle de Clermont mourut hier à 8 heures, sans sacrements... » (*Journal et Mém. du marquis d'Argenson*, éd. Rathery, III, 365). — « Mme la princesse de Carignan a loué l'hôtel du Petit-Luxembourg où est morte Mlle de Clermont, 11 août 1741, à l'âge de quarante-trois ans » (*Journal de Barbier*, éd. de La Villegille, II, 311).

Son rôle à la cour est passé à peu près inaperçu ; ce n'est qu'incidemment que l'on trouve son nom cité par les auteurs qui ont écrit à cette époque. Barbier nous la montre figurant dans un bal donné par le roi aux Tuileries, le dimanche 8 mars 1722 ; elle était, dit-il, du nombre des dames de la cour nommées pour danser (1).

C'est au mois de mai 1725 qu'elle fut nommée surintendante de la maison de la Reine, grâce à l'influence de son frère qui déjoua ainsi les espérances de la princesse de Conty, rentrée dans le monde avec l'espoir de recueillir cette charge. Brouillée avec son mari, elle vivait depuis trois ans dans un couvent, lorsque la charge de surintendante de la reine, devenue vacante, fit renaître en elle une ambition mal contenue. Elle reprit donc la vie commune avec son mari, à la grande surprise du duc et de la duchesse de Bourbon, et fit agir en Espagne pour porter le roi d'Espagne à demander cet honneur au roi de France et à M. le duc; l'ambassadeur d'Espagne avait reçu ordre de faire les mêmes sollicitations. C'est alors que le duc de Bourbon proposa sa sœur et ce fut le maréchal de Villars qui, venant jouer avec la duchesse de Bourbon, lui apprit cette nouvelle qui la contraria fort, ayant elle-même agi pour obtenir cette charge (2).

Mlle de Clermont était entrée en charge dès le mois de juillet, puisque, le 22 de ce mois, elle partait de Chantilly pour se rendre à Strasbourg avec la maison de la Reine (3).

Une note des *Mémoires de Saint-Simon* (4) nous apprend que Mlle de Clermont aurait épousé secrètement le

(1) *Journal*, II, 213.
(2) *Mémoires du maréchal de Villars*, éd. de Vogüé, IV, 313.
(3) *Mém. de Villars*, IV, 317.
(4) Ed. de Boislisle, XVII, p. 277, note 4.

duc de Melun, tué par un cerf à Chantilly en 1724, mais le texte n'est pas très affirmatif et reproduit une opinion qui semble pourtant accréditée sans être parfaitement justifiée. Le nom de cette princesse revient bien encore sous la plume des chroniqueurs, mais ce n'est qu'à de rares intervalles : il semble pourtant qu'elle vécut quelque peu dans l'intimité du roi. Elle se trouvait à sa gauche dans la loge royale, à l'Opéra, le vendredi 23 janvier 1739, à la représentation d'*Alceste* (1), et le roi soupait chez elle, à Luciennes, le 26 mai suivant, dans la maison que la princesse de Conty avait prêtée à Mlle de Clermont. Ce souper, écrit le marquis d'Argenson (2), « dura jusqu'à « deux heures, on y but, on s'y divertit bien; le roi y fut « fort content, on y tint ouvertement le cardinal (Fleury) « par les pieds et par la tête et on disait à plusieurs propos « à sa majesté : Quand vous déferez-vous de votre vieux « précepteur?.. » Cette intimité dura peu. L'année suivante, au mois de mars, Mlle de Clermont disait à Mademoiselle, en parlant des soupers du roi : « Ma sœur, retirons-nous d'ici, nous en serons bientôt chassées si nous ne nous en retirons (3). »

Peut-être se retira-t-elle de la Cour à ce moment et vint-elle alors habiter le Petit-Luxembourg où la mort la surprit le matin du 11 août 1741 ?

Le marquis d'Argenson, qui nous donne quelques détails sur la mort de la princesse, laisse supposer une maladie dont il ne dit rien, il écrit simplement, après avoir enregistré la mort : « Les médecins la dirent hors d'affaire : elle se para, elle fit des cocardes pour ses amis qui

(1) *Journal de Barbier*, II, 213.
(2) *Journal et Mémoires*, éd. Rathery, II, 167, 173.
(3) *Ibid.* III, 15, 23.

vont à la guerre, ses règles s'arrêtèrent, elle tourna à la mort (1). »

La cérémonie des funérailles se fit avec un certain apparat dont on retrouve le souvenir dans quelques écrits du temps, notamment dans le *Mercure de France* qui nous donne des détails, surtout sur l'ordre et la composition du cortège funèbre.

Toute la façade de l'hôtel du Petit-Luxembourg était tendue en blanc à douze lés, avec deux lés de satin blanc chargés d'écussons aux armes de Bourbon-Condé, et, entre ces deux lés étaient placés des grands écussons aux mêmes armoiries.

La grande cour était aussi tendue des deux côtés, à six lés, le péristyle entièrement tendu, les colonnes couvertes de même; le grand escalier, le perron, la grande salle d'entrée et plusieurs autres contiguës, tendues aussi et garnies de plaques avec des bougies.

Le corps de la princesse, qui avait été exposé le visage découvert, le jour de sa mort, ayant été embaumé et mis dans un cercueil, fut de nouveau exposé et élevé sur une estrade à trois gradins, sous un dais de damas blanc à crépines d'argent, couvert d'un poêle de damas blanc herminé. On avait placé sur le cercueil une couronne de princesse posée sur un carreau de satin recouvert d'un crêpe blanc et, plus bas, une boîte de vermeil posée sur un coussin de même et renfermant le cœur de la princesse. On avait dressé dans le salon où l'exposition avait lieu, deux autels pour y célébrer la messe, ils étaient garnis de cierges et d'écussons.

D'un côté, à la tête du corps, étaient Mlle de Villeneuve,

(1) *Journal et Mémoires*, III, 365.

demoiselle de compagnie de la princesse et les femmes de chambre; de l'autre, les aumôniers, les écuyers, les gentilshommes et les pages.

Le 15 août, les P.P. Cordeliers vinrent jeter l'eau bénite sur le corps de la princesse; le lendemain, le curé de Saint-Sulpice, accompagné de son clergé fit la même cérémonie et, l'après-midi, vinrent les P.P. de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré.

Ce jour-là, on fit le transport des entrailles de la princesse à la paroisse de Saint-Sulpice, dans un carrosse sans draperie dans lequel avaient pris place un aumônier et deux gentilshommes, des valets de pied portaient des flambeaux autour du carrosse. Le curé de Saint-Sulpice, accompagné de son clergé, reçut les entrailles qui furent déposées dans la chapelle de la maison de Condé où l'on chanta le *De Profundis*. Après l'aspersion et l'oraison elles furent incluses dans le caveau.

Le 16, vers les 8 heures du soir, le corps fut porté de l'Hôtel du Petit-Luxembourg à l'église du monastère des religieuses carmélites du faubourg Saint-Jacques; voici l'ordre de la marche du convoi :

Cent pauvres, cinquante hommes et cinquante femmes, couverts d'une pièce de drap noir, marchant sur deux rangs et portant chacun un flambeau.

Deux suisses en deuil avec des pleureuses à cheval, portant chacun un flambeau.

Le sieur Charasse, contrôleur de la bouche, à la tête de six officiers, en manteau et à cheval, avec des housses noires.

Six valets de chambre en manteau, à cheval avec des housses, éclairés par douze domestiques.

Un carrosse drapé, attelé de six chevaux, dans lequel

étaient les quatre femmes de chambre de la princesse, éclairées par six flambeaux.

Le carrosse drapé et attelé de même, des gentilshommes de la suite de S. A. S. Mademoiselle, éclairé par huit flambeaux. Cette princesse faisait les honneurs du convoi.

Un autre carrosse drapé, attelé de même, pour les autres gentilshommes de la même princesse, éclairé par huit flambeaux.

Un autre carrosse drapé et attelé de même, des gentilshommes qui devaient porter les coins du poêle, éclairé de huit flambeaux.

Un autre carrosse drapé, à six chevaux caparaçonnés, des gentilshommes, écuyers de la même princesse; M. le chevalier de Thiers, un de ses écuyers, portant la couronne et un autre pour donner la main à Mademoiselle pendant la cérémonie; ce carrosse était éclairé par dix flambeaux.

Un carrosse drapé, à six chevaux caparaçonnés avec des croix de moire d'argent où étaient l'évêque de Châlons, officiant, portant le cœur, et le curé de Saint-Sulpice accompagné d'autres prêtres de la paroisse, éclairé par dix flambeaux.

Venaient ensuite six pages à cheval et en manteau, suivis de vingt valets de pied, tous portant chacun un flambeau.

Un carrosse attelé de huit chevaux caparaçonnés avec des croix de moire d'argent, dans lequel se trouvait le corps de la princesse et ses aumôniers. Il y avait seize valets de pied de chaque côté et vingt derrière, et douze suisses et pleureuses, tous portant des flambeaux.

Un autre carrosse à sept glaces et à six places, attelé de huit chevaux caparaçonnés avec des croix de moire d'argent dans lequel était S. A. S. Mademoiselle, accompagnée de

la comtesse de Marsan, de la marquise de Lautrec, de la comtesse de Sade et de Mlle de Villeneuve.

Un dernier carrosse, attelé de six chevaux, suivait à vide et fermait la marche du convoi que dirigeaient deux contrôleurs pour maintenir l'ordre.

Lorsque le convoi fut arrivé au monastère des Carmélites, l'évêque de Châlons-sur-Marne, accompagné du curé de Saint-Sulpice, présenta le corps et prononça un discours très éloquent, auquel M. de la Marre, grand pénitencier et supérieur des religieuses Carmélites, répondit. Le corps fut inhumé ensuite, avec le cœur, après les prières ordinaires, sous le cloître des religieuses.

Etienne Deville.

LA RUE DU CHERCHE-MIDI ET SES HABITANTS

(*Suite*)

Nos 1, 3 et 5.

Ces trois premières maisons de la rue du Cherche-Midi ne formaient jusqu'en 1777 qu'une seule propriété. Elles ont donc une histoire commune jusqu'à cette date, après laquelle, chacune appartenant à un propriétaire différent, commença d'avoir une existence distincte.

1re PÉRIODE

(Antérieurement à 1777.)

La vieille Tuilerie. — L'Académie Chéradame. — Les Bouchardeau. — Cathelin Marigny. — Claude Le Roy. — Mme de Kéroullas. — Peirenc de Moras. — L'abbé Terrasson. — Gilbert de Voisins. — Mme de Merle.

Cette première période étant longue et intéressante, nous la diviserons en plusieurs chapitres.

I (1536-1657).

L'encoignure des rues du Vieux-Colombier et du Cherche-Midi paraît avoir été, dès une époque très reculée, occupée par une tuilerie mentionnée déjà en 1414. On va


Rue de Sèvres
13
11
9
7
5
4 ter
4 bis
Rue
6
8
10
12
11
13
15

Place de la
Croix-Rouge

DE
CROIX

Rue du Vieux-Colombier

Cherche-Midi

3
1
2
3
1
23
5
7
9

voir qu'au commencement du XVIe siècle, l'exploitation en avait été passagèrement délaissée, mais le censier de 1536 rappelait que ce lieu était « *anciennement appelé la vieille Tuilerie* » (1). Les premiers possesseurs connus de cet emplacement avaient donc été de modestes tuiliers, — peut-être les ancêtres des Bouchardeau ou des Guignard que nous rencontrerons bientôt. Mais, vers 1530, une destination plus relevée venait d'être donnée à tout le terrain compris entre la rue du Colombier (aujourd'hui du Vieux-Colombier), la rue Cassel (aujourd'hui rue Cassette) et la rue des Vieilles-Tuileries (aujourd'hui rue du Cherche-Midi). Un savant professeur, originaire de Séez près d'Argentan, nommé Jehan Chéradame, connu dans le monde universitaire par de nombreux ouvrages de pédagogie et d'érudition (2), avait fondé en cet endroit ce qu'on appelait alors une Académie, autrement dit un collège d'étudiants désireux de s'instruire « dans les trois langues, c'est assavoir : grec, hébraïque et latin ». Il avait acheté et fait enclore ce grand terrain, d'une superficie de quatre arpents, et, à l'exemple de Platon dans les jardins d'Académus, y donnait ses leçons en plein air ou sous des galeries construites tout exprès. Le censier de 1536 ajoute qu'en cette année il venait en outre de faire bâtir au milieu de son jardin « sur ung petit mont environné d'arbres, une petite maison pour se servir à aler recréer aux escolliers ». Les soins à donner à cette entreprise pédagogique et commerciale n'empêchaient pas ce « scientificque » personnage de se livrer à des travaux multiples

(1) *Topographie historique du vieux Paris*, par Berty et Tisserand, Région du bourg Saint-Germain, p. 73.

(2) *Grammatica isagogica,* Paris, 1521; *Lexicon græcum*, 1523; *In omnes Erasmi chiliades Epitome*, 1526; etc...

qui le firent nommer par François I[er] professeur au Collège de France vers 1540. Peu après, en 1543, il publiait (chez Rolant et Gormont, rue Jacob, à l'enseigne des *Trois couronnes d'argent*), un de ses plus importants ouvrages, ainsi intitulé : *Lexicopator etymon ex variis, per Joan Cheradamum eloquiorum sacrorum Regium Lutetiæ professorem, congestum.* En tête de ce volumineux in-folio de 1.910 colonnes, dans une préface latine adressée au roi, l'auteur exposait que la science de l'étymologie devait être la première de toutes, car, disait-il : ainsi qu'Adam, venant au monde, a donné aux animaux des noms appropriés à leurs natures, de même chaque chose a été désignée suivant ses propriétés, et le nom d'Adam lui-même venant de *Adamah* qui signifie *terre* en hébreu, doit toujours rappeler à l'homme son humble origine. Cela nous donne un avant-goût des études auxquelles on se livrait à l'Académie de Chéradame. Mais le professeur ne se contentait pas de grammaire et d'étymologie, car, entre temps, il écrivait et publiait en langue grecque des préfaces pour les neuf comédies d'Aristophane, et traduisait en français un livre allemand d'un apôtre de la Réforme, Ulrich de Hutten (1).

Quel fut le sort de l'Académie Chéradame et de son fondateur? — Les renseignements font défaut. On sait seulement qu'en 1546 le nom de Chéradame disparaît de la liste des professeurs du Collège de France et lecteurs du roi, et qu'il y est remplacé par un autre helléniste, Denis Coroné. M. Abel Lefranc dans son *Histoire du Collège*

(1) Voir sur Chéradame : *Topographie historique* déjà citée; *Biographie universelle* de Michaud; *Biographie universelle* de Didot; *Grande Encyclopédie; Histoire du Collège de France*, par A. Lefranc, Appendices, p. 353.

de France croit pouvoir affirmer que Chéradame était déjà avancé en âge lorsqu'il fut nommé professeur royal et qu'il ne resta en charge que peu de temps. Il y a donc lieu de supposer que, vers 1546, l'Académie et son fondateur avaient cessé d'exister.

Cinquante ans plus tard, en 1595, le « cueilleret » dressé pour l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés nous révèle que le grand clos, qui avait conservé le nom de Chéradame, appartenait à plusieurs personnes ainsi désignées pour le paiement du cens :

Julienne Bouchardeau femme de Guillaume Debrye, auparavant veuve de feu Bernard Guignard, Monsieur Manguy et autres, pour leur grand clos et masure dit Clos Chéradame tout tenant quatre arpents ou environ ; tenant d'une part à Pierre Pellenc, d'autre part à la rue des VieillesThuylleries et faisant le coing de la rue Cassel et par derrière aux terres labourables qui doibvent le cens chacun audit jour Saint-Rémy douze sols parisis (1).

On voit par cette désignation que ce grand clos n'aboutissait plus à la rue du Colombier; il en était séparé par plusieurs maisons dont la dernière, au coin de la rue du Cherche-Midi, était celle de Pierre Pellenc, marchand bonnetier à l'enseigne de *La Tour*. Mais comment Julienne Bouchardeau et autres étaient-ils devenus propriétaires? — Nous n'avons pu le découvrir. En avait-elle hérité de son premier mari Bernard Guignard? — Nous avons dit précédemment que ce riche tuilier, que nous retrouverons dans les origines de propriété des premiers numéros pairs de notre rue, avait, en 1592, acquis en vente publique plusieurs maisons ou terrains confisqués au temps de la Ligue

(1) Arch. nat. S. 3058.

et des guerres de religion. Peut-être le clos Chéradame avait-il eu cette destinée? — Ou bien, Julienne Bouchardeau était-elle, de son chef, co-héritière d'un Bouchardeau qui aurait acheté ce clos après la disparition de l'Académie Chéradame? — Cette dernière conjecture est plus probable, parce qu'on ne rencontre ensuite de ce côté aucune mention des Guignard, tandis que les Bouchardeau s'y perpétuent. Quoi qu'il en soit, ce terrain était revenu à sa première destination de simple tuilerie, car les uns et les autres étaient des tuiliers.

En 1628, un nouveau « cueilleret » est dressé sur l'ordre des Abbés de Saint-Germain (1). On y voit que la grande propriété d'encoignure à l'entrée de la rue du Cherche-Midi, comprenant une maison et une tuilerie, appartient aux enfants de feu Pierre Bouchardeau. Puis elle passe à Gilles Bouchardeau et après lui à Guillaume Bouchardeau. Au décès de ce dernier, cette ancienne famille d'artisans s'est singulièrement transformée, car elle est ainsi représentée : Messires Guillaume Bouchardeau avocat au Parlement, Prieur de Notre-Dame de Boulainvilliers, Charles Bouchardeau ci-devant Prieur du même Prieuré, Benjamin Bouchardeau, greffier en chef au criminel de la Cour du Parlement de Paris, et Jacques Bouchardeau conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres. Ces quatre importants personnages morcellent leur domaine patrimonial et vendent, le 21 avril 1657, le terrain d'encoignure avec les deux maisons qui s'y trouvent, l'une occupée par un marchand de vin à l'enseigne du *Gros Raisin*, l'autre occupée par un tonnelier à l'enseigne de *la Croix blanche*. L'acquéreur est un gros marchand de vin, nommé Cathelin

(1) Arch. nat. S. 3059.

Marigny, déjà propriétaire, depuis 1647, de la maison faisant le coin de la rue du Vieux-Colombier et de la rue Cassette, à l'enseigne du *Lion d'or*. Son commerce prospérait donc, et l'on se l'explique en voyant quelque temps après, dans un acte de procédure, qu'il se disait lui-même *l'un des douze marchands de vin privilégiés suivant la Cour,* privilège précieux qui donnait à ces douze commerçants le monopole de la fourniture du vin pour le roi et les princes partout où ils résidaient.

II (1657-1720).

Cathelin Marigny fit construire, à la suite des deux petites maisons à lui vendues, le grand bâtiment à porte cochère du n° 5 actuel. Il lui donna une apparence quasi seigneuriale qui subsiste encore aujourd'hui, en ornant la façade d'un fronton triangulaire et de deux larges fenêtres mansardées l'accompagnant des deux côtés. La porte cochère donnait accès dans une cour autour de laquelle étaient des écuries et remises surmontées de petits logements donnant par derrière sur un jardin qui devait être d'ailleurs assez exigu à cause de la proximité des maisons de la rue du Vieux-Colombier et de la rue Cassette. Ces constructions nouvelles furent élevées sans doute sur ce qui restait du terrain de l'ancienne tuilerie Bouchardeau. C'est ainsi que sur le *plan figuré* dressé par Claude Du Bairieu en 1675 (1), la propriété de M. *de* Marigny (anobli pour la circonstance) est mentionnée comme comprenant quatre boutiques. Dans la maison nouvellement construite, s'étaient installés un boulanger à l'enseigne de *l'Image Saint-Nicolas,* et un chirurgien-apothicaire.

(1) Arch. nat. KK. 1015.

En 1689, le rôle de répartition établi pour le paiement des dépenses de construction de Saint-Sulpice (1), signale l'existence d'une hôtellerie dans la grande maison à porte cochère du sieur *de* Marigny. Il ne mentionne que trois boutiques, la quatrième étant sans doute sur la rue du Vieux-Colombier.

En 1693, Cathelin Marigny et sa femme étaient décédés sans postérité, laissant comme héritiers leur sœur Toussine Marigny, et une série de neveux et nièces, Sébastien Marigny, Nicolas Marigny, Jeanne Marigny femme d'Antoine Deshayes, Charlotte Marigny femme d'Edme Poussey, tous marchands de vin, boulangers ou menuisiers à Paris ou en province. La succession resta pendant plusieurs années indivise, quoique le partage des revenus fût d'autant plus compliqué que la demoiselle Toussine Marigny était morte peu de temps après son frère et avait laissé sa fortune à une légataire universelle, laquelle l'avait cédée elle-même à un sieur Jean Mériel, marchand de vin.

Enfin en 1714, par deux actes de vente des 24 mars et 18 mai, confirmés par décret volontaire du 20 juillet 1720 (2), cet imbroglio se termina par la vente totale, moyennant 72.000 livres, des quatre maisons de Cathelin Marigny, y compris celle du coin de la rue Cassette, à Me Claude Le Roy, conseiller du roi, notaire au Châtelet et plus tard échevin de la ville de Paris.

III (1720-1726).

Claude Le Roy qui avait son étude de notaire rue de la Calandre dans la Cité, la céda sans doute peu de temps

(1) Bibl. nat. mss. f. fr. 11.695.
(2) Pièces obligeamment communiquées par les propriétaires actuels.

après son acquisition de 1714, car il vint habiter dans sa propriété et y apporta divers embellissements. C'est lui qui y fit placer les cheminées de marbre et les glaces qui s'y trouvent sans doute encore, ainsi que la porte cochère du n° 5 actuel.

Par une chance heureuse nous connaissons quelques locataires des trois maisons de Claude Le Roy. Dans les actes de vente de 1714, on mentionne les boutiquiers : c'était d'abord, en retour sur la rue du Vieux-Colombier, le marchand de vin Delaunay, à l'enseigne du *Gros raisin*, puis venaient le tonnelier Le Tellier, à l'enseigne de la *Croix blanche*, l'épicier Bitouzet, le barbier-chirurgien Ollivier, et le boulanger Villemot, à l'enseigne de *l'Image Saint-Nicolas*, à côté de la porte cochère.

En 1720, un petit dossier du commissaire Charles (1), nous révèle les aventures curieuses de la locataire d'un des appartements de la maison, Mme de Kéroullas (née Jeanne-Angélique Lebon, épouse de Messire Magloire de Lergonnal de Kéroullas). Cette noble et jolie personne, dont le mari demeurait dans son manoir de Kéroullas en Bretagne, s'était installée luxueusement, se disant honorée des faveurs et des libéralités de Mgr le duc d'Orléans, régent de France, ainsi que de celles de M. Leblanc, ministre de la guerre. Elle affirmait d'ailleurs qu'elle devait prochainement aller habiter l'hôtel de Conti que Son Altesse royale venait d'acheter et qu'il faisait meubler pour elle. Ceux qui avaient pénétré chez elle racontaient qu'on y voyait un beau portrait du Régent, gage d'amour donné par lui, et qu'elle leur avait montré une grosse liasse d'actions de la Banque d'une valeur de 1.600.000 livres,

(1) Arch. nat. Y. 10.742.

témoignage non moins précieux de la générosité du ministre Le Blanc. Enfin les voisins remarquaient avec admiration les fréquentes apparitions de laquais galonnés à la livrée du duc d'Orléans, apportant des messages à Mme de Kéroullas. Qu'y avait-il de vrai en tout cela? Cette intéressante jeune femme était-elle réellement des petits soupers du Régent — ou de M. Le Blanc? — On ne sait. Mais toujours est-il que, le 14 août 1720, le commissaire Charles est requis de se transporter en la maison de M. Claude Le Roy pour recevoir la plainte de ladite dame contre un sieur de Roquemont qu'elle accuse de brutalités et d'injures à son égard. Une enquête est ouverte. Deux voisines, les d^lles^ Dupin, ont entendu Mme de Kéroullas crier : *A moi! à moi! on m'assassine.* Le sieur Rousseau, horloger, rue de Seine, raconte qu'il était occupé à causer « de choses et d'autres » avec Mme de Kéroullas qui était encore au lit, lorsque M. de Roquemont fit violemment irruption dans la chambre, malgré l'opposition du laquais. Le témoin se retira discrètement dans une pièce voisine, mais, un quart d'heure après, entendant crier : *A l'aide! au secours!* il rentra précipitamment et vit Mme de Kéroullas « toute nue en chemise au milieu de la chambre, fut forcé de la prendre par les bras pour la remettre sur son lit où elle se trouva mal sans connaissance »; il tira bien vite de sa poche une bouteille d'eau des Carmes et lui en fit avaler de force une gorgée; « la dite dame n'en eut pas plutôt avalé qu'elle revint à elle, et elle dit que le sieur de Roquemont l'avait battue et maltraitée »; celui-ci lui répondit par des sottises « notamment que ce n'était qu'un reste de son souper de la veille, qu'elle avait trop bu et trop mangé... » Le commissaire poursuit son enquête jusqu'en février 1721, interroge le sieur de Roque-

mont, entend plusieurs témoins de conséquence, comme le marquis de Ferrière, conseiller au Parlement, M. François de la Rivière, Mlle Duneau du Coudray et autres. Il paraît en résulter que M. de Roquemont, se trouvant engagé dans un important procès au sujet d'une opération à prime de 100.000 écus, a entendu parler des hautes influences de Mme de Kéroullas et a sollicité sa protection. Il lui a fait la cour et ne l'a pas trouvée cruelle, puis il l'a intéressée à son affaire en lui souscrivant une reconnaissance de 70.000 livres à prélever probablement sur le gain du procès; enfin il lui aurait versé 11.000 livres d'acompte et donné quelques meubles. Mais Roquemont a perdu son procès; il s'est aperçu qu'il avait été dupé par une aventurière, et a voulu réclamer son argent et sa reconnaissance de 70.000 livres. Mme de Kéroullas a rejeté ses réclamations, en ajoutant que puisqu'il s'était vanté d'avoir eu ses faveurs, « il était juste qu'il lui en coûtât quelque chose ». D'où, la scène violente qui avait ému la maison de M. Claude Le Roy.

Un procès parut s'en suivre jusqu'en août 1721, mais l'héroïne de l'histoire quitta la maison, de son plein gré ou autrement, pour aller demeurer quai des Augustins. Nous n'aurions plus à en parler, si les Archives de la Bastille (1) ne nous apprenaient qu'en 1724, sur une plainte nouvelle, elle fut arrêtée et envoyée d'abord à Vincennes, puis à l'hôpital général d'où elle sortit en 1726 sur une supplique de son mari qui la remmena en Bretagne, dans son château de Kéroullas.

Les autres locataires de M. Claude Le Roy n'avaient pas des aventures aussi réjouissantes. Le 2 septembre 1722,

(1) Bibl. de l'Arsenal, Arch. de la Bastille, n° 10.834.

à 8 heures du soir, un laquais, juché derrière un carrosse, perd l'équilibre et vient tomber à la renverse sur le pavé, juste devant la boutique du chirurgien, M. Ollivier. Le garçon-chirurgien Berty, aidé de Richet, le garçon-épicier du voisin Bitouzet, s'empresse de relever le blessé et de le porter dans la boutique de M. Ollivier qui se dispose à lui donner ses soins. Mais le malheureux, qui s'est brisé la tête, expire au bout d'un quart d'heure sans avoir pu dire une parole, et il n'a sur lui aucune pièce d'identité. Le commissaire, prévenu, fait une enquête. D'après le domestique de M. de Boisgnorel, capitaine de cavalerie demeurant aussi dans la maison, l'homme mort doit être le laquais du marquis de La Borde qui était venu, une heure avant, en visite; mais le marquis répond qu'il n'en est rien et refuse de s'en occuper. Ollivier reste encombré de ce cadavre inconnu. Enfin le commissaire l'en débarrasse en faisant porter le corps à la Basse Geôle du Châtelet (1).

En 1723, demeure chez M. Claude Le Roy, M. de la Martinière, ancien officier de chevau-légers, secrétaire des commandements et finances du duc de Lorraine. Il se plaint au commissaire d'avoir été injurié et provoqué en duel par un sieur Gigot qu'il aurait traité d'aigrefin (1).

Un état de locations, dressé en 1726 (2), nous fait connaître qu'un grand appartement était loué depuis 1724, moyennant un loyer de 1.350 livres, à la marquise de Legal; c'était la veuve d'un lieutenant général qui avait servi si brillamment en Espagne et en Allemagne que le roi en avait fait publiquement l'éloge à Versailles. Au rez-de-chaussée était aussi, dès 1724, le comte de Beaufremont, ayant écurie et remise et un jardin, pour un loyer de 1.210

(1) Arch. nat. Y 10.743 et 10.744.

(2) Pièce communiquée par les propriétaires actuels.

livres. Un petit corps de logis, séparé, au fond d'une cour, était loué au comte de Beaumont, moyennant 560 livres. Puis venaient : un appartement occupé par une dame Rondé, du prix de 1.000 livres, celui de M. Le Roy lui-même évalué 1.300 livres, et plusieurs petits logements loués à M[me] de Guineau, M. d'Avaux, M[lle] d'Angely. Les boutiques, pour la plupart assez exiguës, étaient semble-t-il, de prix relativement plus élevés. Delaunay, le marchand de vin, payait 1.000 livres de loyer, le tonnelier 640 livres. Bitouzet, l'épicier du coin, 1.800 livres, un marchand de tabac, 558 livres, un marchand de vin, 500 livres, et une petite fruiterie, tenue par une veuve Miton, 240 livres. Le montant total des locations s'élevait à 11.008 livres, ce qui représenterait trois fois plus aujourd'hui.

Un procès du mois d'octobre 1725 (1) montre combien alors étaient primitives et peu hygiéniques les dispositions intérieures de cette grande propriété. Une courette, commune à tous les locataires, recevait les eaux pluviales et ménagères, qui s'écoulaient vers le carrefour de la Croix-Rouge par un ruisseau traversant la boutique d'un sieur Dubois, boucher, sous-locataire de l'épicier Bitouzet. Dubois, trouvant sans doute ce ruisseau désagréable, avait imaginé d'exhausser légèrement le pavé de la cour de son côté, de façon que les eaux ne s'écoulaient plus, mais s'infiltraient dans la fosse d'aisances située sous le cabinet servant à tous les locataires. Le propriétaire s'en aperçut, requit le commissaire de constater l'état des choses, et, de là, procès.

En même temps, M. Claude Le Roy avait aussi quel-

(1) Arch. nat. Y. 10.746.

ques désagréments avec la veuve Miton, la fruitière qui ne payait pas son loyer et avait en outre un mauvais sujet de fils, tapageur et faisant scandale dans le quartier. Le commissaire dut encore intervenir pour envoyer le fils Miton au Grand-Châtelet.

IV (1726-1750).

Le 4 septembre 1726, Claude Le Roy vendit par-devant Me Perret, notaire (1), moyennant 200.000 livres, ses « trois maisons joignantes l'une l'autre, faisant l'encoignure des rues du Vieux-Colombier et des Vieilles-Thuilleries devant le carrefour de la Croix-Rouge ». L'acquéreur était Messire Abraham Peirenc de Moras, chevalier, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, demeurant lui-même rue Louis-le-Grand.

Ce personnage, déjà propriétaire de plusieurs maisons dans Paris, était à l'apogée d'une étonnante carrière. Il était le fils d'un barbier-perruquier d'une petite ville de Saintonge, et avait, disait-on, travaillé lui-même dans la boutique de son père. Désireux de faire fortune, il était venu d'abord à Lyon où il avait été employé de commerce, puis enfin à Paris où il avait réussi à entrer comme commis dans les bureaux d'un sieur Farges, ancien cantinier de régiment, devenu riche munitionnaire, gagnant gros sur ses fournitures à l'armée. Le petit Abraham Peirenc, très intelligent, avait vite conquis la faveur et la confiance de son patron qui l'avait initié aux habiletés de la spéculation. Farges avait une jolie fille qui était un beau parti. Peirenc lui fit la cour, s'en fit aimer, si bien que la demoiselle avoua elle-même à son père qu'elle n'en épouserait

(1) Minutes de Me Aron, notaire.

pas un autre. Farges se fâcha et déclara qu'il ne donnerait jamais sa fille à ce petit commis sans fortune. Les deux amants eurent recours au moyen classique : l'enlèvement. Peirenc s'enfuit avec sa belle jusqu'à Bruxelles où on les maria, puis il négocia avec son beau-père. Celui-ci, contraint et forcé, finit par consentir à une ratification du mariage, moyennant que sa fille ferait préalablement retraite dans un couvent. Tout fut ainsi régularisé; Peirenc devint l'associé et bientôt l'heureux héritier de Farges. Non seulement il se montra très habile spéculateur, mais il compléta son instruction, apprit le latin, fit son droit, fut reçu avocat et nommé maître des requêtes du roi. Il réalisa de gros bénéfices à la fondation de la Compagnie des Indes, en fut l'un des directeurs, et sut s'en retirer à temps pour échapper au désastre. Enfin il avait acheté une terre appelée Moras, dont le nom accolé au sien faisait bonne figure, et il fut nommé chef du Conseil de la Dauphine.

Tel était le nouveau propriétaire des futurs n°s 1, 3 et 5 de la rue du Cherche-Midi. Il achetait peu de temps après un immense terrain compris entre les nouvelles rues de Varenne et de Babylone, et y faisait construire, en 1728, un splendide hôtel entouré d'un superbe parc. Cette demeure princière connue plus tard sous le nom d'hôtel de Biron, était, de nos jours, devenue le domaine des Dames du Sacré-Cœur; c'est un chef-d'œuvre de l'art français et l'on espère encore qu'elle ne tombera pas sous la pioche des démolisseurs. Mathieu Marais dans ses Mémoires, et Barbier, dans son Journal, attestent que c'était le plus beau palais qu'il y eût à Paris.

Abraham Peirenc de Moras ne jouit pas longtemps de sa merveilleuse fortune. Il mourut le 20 novembre 1732,

âgé seulement de quarante-six ans. Mathieu Marais l'annonçait ainsi dans une lettre du 21 novembre :

Il est mort hier un de nos Crésus, M. de Moras, qui laisse 8 à 900.000 livres de rente, des palais, des châteaux, de grandes terres, et tout cela acquis en très peu de temps (1).

Barbier y ajoutait cette oraison funèbre (2).

Cet homme était fils d'un barbier perruquier dans une petite ville de Saintonge ; lui-même avait rasé. Il est venu ensuite à Paris qui est le refuge des gens de toute espèce. *Cela* a brocanté, négocié sur la place avant la fameuse année 1720 du système de Law ; *cela* avait plus de mauvaises que de bonnes affaires ; mais comme *cela* n'avait rien à risquer, il a tout hasardé dans ce système. Il a eu le bonheur de réaliser. Il avait de l'esprit pour connaître les chemins pour se pousser dans ce pays-ci ; et enfin il meurt riche de douze à quinze millions, tant en fonds de terre qu'en meubles, pierreries et actions sur la Compagnie des Indes. Il a fait bâtir dans le faubourg Saint-Germain la plus superbe maison qu'il y ait à Paris.

Mme de Moras, veuve avec trois jeunes enfants, recueillit cette grosse fortune et ne tarda pas à rouvrir ses salons. Les visiteurs n'y manquèrent pas, et plus d'un soupirant rôda autour de ce riche parti. Le comte de la Mothe-Houdancourt était particulièrement empressé auprès de l'aimable veuve, qui, disait-on, l'accueillait avec faveur. Il lui présenta un de ses amis, M. de Courbon, qui, de son côté, parut fort séduit des grâces naissantes de Mlle Anne-Marie de Moras qui n'avait guère qu'une douzaine d'années, mais donnait beaucoup d'espérances. Mme de Moras, un peu gênée peut-être de la présence de sa fille, ou inquiète pour

(1-2) *Mémoires de M. Marais*, t. IV, p. 442 ; *Journal de Barbier*, t. II, p. 362.

elle, — à moins qu'elle n'en fût jalouse, — la mit au couvent des Dames du Cherche-Midi. Nous aurons à raconter, ce qui s'en suivit, à propos du n° 23 de notre rue, où se trouvait l'entrée de ce fameux couvent. Quant à présent, contentons-nous de dire qu'en 1737 il y eût enlèvement, grand scandale, procès criminel, condamnation à mort et exécution en effigie du séducteur. Mme de Moras fut, dit-on, si émue de cette aventure qu'elle en mourut de chagrin le 13 janvier 1738, en déshéritant sa fille, — qui, pourtant, il faut l'avouer, n'avait fait que suivre l'exemple de sa mère en se laissant enlever par l'époux qu'elle avait choisi (1).

Les trois maisons qui nous intéressent devinrent la propriété indivise des deux fils Peirenc de Moras : François-Marie, l'aîné, déjà pourvu d'une charge de conseiller au Parlement, et bientôt intendant des finances grâce à son mariage avec la fille de M. Moreau de Séchelles, contrôleur général et ministre d'État ; — et Alexandre-Louis, le cadet, appelé M. de Saint-Priest, resté célibataire.

Quels étaient alors les habitants de ces immeubles? Ceux qui avaient figuré sur l'état de 1726 y demeuraient-ils encore? — Nous n'en avons pas une liste nouvelle, mais les dossiers des commissaires au Châtelet nous en font connaître au moins trois qui n'étaient pas mentionnés en 1726.

Le premier est Messire Guillot de Villeneuve, receveur des gabelles de Sisteron, mais ayant son domicile habituel dans la maison de MM. de Moras. Son beau-père, le sieur Compain, qui demeurait avec lui, étant décédé le 23 décembre 1738, le commissaire est requis d'apposer les scellés et de faire inventaire dans son appartement.

(1) *Nouvelles de la cour et de la ville*, publ. par le comte de Barthélemy, p. 137 et suiv.

Un second locataire nouveau nous est signalé d'une autre façon. C'est le fruitier Locard, successeur probable de la veuve Miton, laquelle avait fini par disparaître en 1728 sans payer cinq termes de loyer arriérés. Locard paye mieux; mais, en août 1741, il est l'objet d'une plainte de la part d'une voisine d'en face, la cuisinière de M. le comte de Bavière. Il l'a, dit-elle, assaillie à coups de poing sur la figure « en la traitant de b..... de gueuse, » de telle sorte qu'elle est tombée évanouie et a dû se faire soigner par le chirurgien Aubert, qui a succédé sans doute de son côté à son confrère Ollivier que nous avons connu en 1714 à cette place (1).

Enfin un autre locataire bien plus intéressant nous est révélé par l'inventaire dressé à son décès en 1750, comme habitant depuis longues années la maison. C'est l'abbé Jean Terrasson, membre associé de l'Académie des sciences depuis 1719, et « l'un des quarante » de l'Académie française depuis 1732, — personnage si curieux et si oublié de nos jours qu'on nous permettra de raconter toute sa vie.

Né à Lyon en janvier 1671 (2), il avait été, comme ses trois frères, destiné par son père à l'état ecclésiastique, et placé à l'Institut de l'Oratoire à Paris. Mais il n'avait pas la vocation religieuse, et, dès que son père fut mort, en 1688, il quitta les Oratoriens pour se livrer à l'étude des sciences, non sans cultiver en même temps la philosophie et les belles-lettres. Il avait dix-sept ans et n'était que sous-diacre, mais il portait les vêtements noirs, le rabat et le petit collet, et, suivant l'usage, se laissait donner le titre d'abbé. Intelligent et travailleur, il fut pris en affec-

(1) Arch. nat. Cf. 14.299; Cf. 10.755.
(2) *Isographie de l'Académie française*, par R. Bonnet.

tion par le savant abbé Bignon qui le fit admettre comme élève à l'Académie des sciences en 1707; il fut nommé adjoint pour la géométrie en 1716, et, en 1719, élu membre associé géomètre. Très honnête, très sincère, passionné pour les sciences exactes, il professait pourtant des idées paradoxales et contradictoires. En littérature, il publia deux volumes pour démontrer qu'Homère n'était qu'un détestable poète (1), et il traduisit tout Diodore de Sicile pour prouver qu'il n'y avait là que du radotage. En philosophie, d'après le témoignage de ses contemporains, il affichait un complet athéisme, — ce qui était au moins bizarre de la part d'un abbé, — et cependant il écrivait un *Traité de l'infini* qu'on a trouvé manuscrit après sa mort, où on lit ceci (2) :

... Dieu étant infiniment sage et infiniment puissant n'a jamais qu'une manière de faire les choses, qui est infailliblement la plus parfaite... La sagesse de Dieu exige que le monde soit infini...

Puis, après avoir discuté sur le point de savoir si Jésus-Christ était descendu du ciel dans d'autres planètes que la terre, il ajoutait :

Mais enfin, nonobstant toutes ces solutions, comme nous sommes plus jaloux de notre foi que de notre philosophie, nous soumettons pleinement tout ce système à ce que l'Église en pourrait décider. Car, au fond, je ne le regarde que comme une pure hypothèse à laquelle je ne prends pas d'intérêt et que je condamnerais moi-même mille fois plutôt que d'apporter aucun trouble parmi les fidèles. Cependant je ne me suis point fait un scrupule de la mettre sur le papier. Cela

(1) *Mémoires de M. Marais*, t. I, p. 264.
(2) Bibli. Mazarine, mss. 1165. Terrasson.

contribue à donner une idée plus sensible et plus développée de la puissance, de la sagesse et de la bonté de Dieu.

D'autre part, Grimm, dans sa correspondance, dépeint l'abbé Terrasson comme « l'homme le plus simple, le plus vrai, le plus modeste et en même temps le plus vertueux qu'on pût voir, » mais ajoute que c'est là ce qui « faisait passer *son athéisme,* qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler ». Étant allé un jour « entendre son frère qui était un célèbre prédicateur », et consulté sur ce qu'il en pensait, il se borna à répondre : « Je n'y ai pas vu un mot de géométrie (1). »

Cet abbé-philosophe, croyant ou sceptique suivant les heures, comme on voit, mais toujours passionné de science et de rationalisme, s'enthousiasma pour le système de Law, et publia en 1720 trois longues lettres afin d'en démontrer l'excellence. Joignant la pratique à la théorie, cet homme, de goûts très simples, se lança dans la spéculation sur les actions de la Compagnie des Indes et gagna subitement une fortune. Il acheta chevaux et voitures, prit de nombreux domestiques, se mit sur un grand train de maison, puis, en peu de temps, perdit tout ce qu'il avait gagné et se trouva, en 1721, complètement ruiné. Il n'en fut nullement affecté, reprit tranquillement sa vie modeste, obtint une chaire de littérature grecque au Collège de France, et s'appliqua à y faire apprécier ces « anciens », qu'il traitait de radoteurs.

En 1731, l'abbé Terrasson publia, sous le titre de *Séthos,* un grand roman philosophique qui fut son œuvre capitale pour la postérité. Réédité plusieurs fois en France et en Hollande, il fut même, en 1778, traduit en langue

(1) *Correspondance de Grimm,* t. I, p. 477.

allemande. C'est l'histoire fantastique d'un jeune prince égyptien, persécuté par sa belle-mère, puis recueilli par de saints prêtres d'Isis qui lui font subir une série d'épreuves extraordinaires à la suite desquelles il acquiert le don de la vertu parfaite. Ce roman bizarre fut comparé par d'Alembert à *Télémaque*, et certains passages en ont été cités par Voltaire, — qui se moquait pourtant volontiers de l'auteur (1), — comme de vrais modèles d'éloquence et de haute philosophie (2). En outre, il eut, paraît-il, la singulière fortune de servir à fabriquer le détestable livret du charmant opéra de Mozart *la Flûte enchantée*. L'impresario et librettiste allemand Schikaneder en aurait audacieusement copié des pages entières (3). Enfin on affirme que Flaubert, à son tour, s'en serait inspiré pour son roman de Salammbô.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage philosophico-littéraire ouvrit à Terrasson les portes de l'Académie française. Il y fut élu le 22 mars 1732, et reçu le 29 mai par l'archevêque de Sens, Languet de Gergy, frère du fameux curé de Saint-Sulpice.

L'abbé Terrasson avait alors dépassé la soixantaine; il n'avait aucune fortune; ces seules ressources étaient une pension viagère de 500 livres, à lui donnée par le roi, une petite rente qui lui était due par son frère, mais rarement payée, et les modiques produits de ses publications. Il avait à son service, depuis longtemps, une gouvernante nommée Marie Saget, qui avait épousé un sieur Claude Luquet, receveur des traites de Chaumont en Bassigny.

(1-2) Œuvres de Voltaire, *Poésies*, t. XIV, p. 296; *Caractères et portraits*, t. XLVI, p. 451.

(3) Voir l'intéressant article de M. de Wyzewa sur *la Flûte enchantée*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1909.

Pour simplifier son train de maison, Terrasson se mit en pension chez les époux Luquet, ce qui lui assurait l'assistance constante de sa gouvernante habituelle. C'est ainsi qu'il s'installa rue du Cherche-Midi dans un modeste appartement dépendant de la propriété de MM. de Moras. Nous en connaissons la distribution et l'ameublement par l'inventaire fait par le commissaire Leblanc (1) : d'abord l'antichambre, meublée d'un vieux fauteuil, d'une vieille chaise, d'un lit de sangle sur lequel couchait sans doute le laquais Clermont, et d'une couchette garnie, réservée peut-être à M. Luquet lorsqu'il venait à Paris; puis, tout de suite, le cabinet de l'abbé Terrasson, contenant un petit bureau de bois noir couvert de cuir, une commode de palissandre, quatre fauteuils « à la capucine », un miroir carré de 18 pouces de haut, une peinture encadrée « représentant l'adoration des Mages », et « quantité de livres, brochures, ouvrages imprimés et manuscrits » sur des tablettes de bois noir. Ensuite venait la chambre à coucher de l'abbé, meublée : d'une « couchette à hauts piliers » avec ciel de lit et rideaux de damas vert, d'une commode de noyer, et de trois chaises « à la capucine » couvertes de vieille serge bleue. A côté du lit était un cabinet « garde-robe », ne prenant jour que par un petit vitrage donnant sur l'antichambre. Enfin, après ces trois pièces, donnant toutes sur la rue en face du carrefour de la Croix-Rouge, se trouvait la chambre de Mme Luquet avec un cabinet à la suite.

C'est là que l'abbé Jean Terrasson, membre de deux académies, honoré de l'estime et de l'amitié de tous les philosophes, gens de lettres et hommes de science de son

(1) Arch. nat. Cf. 10.764.

temps, vécut ses dernières années, recevant de nombreuses visites, entouré de ses livres. Il travaillait toujours et écrivit un recueil de maximes ou pensées, qui fut publié après sa mort, sous ce titre : *La philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison.* Il se remit à sa traduction de Diodore de Sicile, commencée depuis longtemps, et en publia plusieurs volumes de 1737 à 1744. Vivant en philosophe stoïcien, négligé dans sa tenue, souvent distrait au point de sortir un jour sans perruque, en pantoufles rouges, et avec un grand bonnet rouge sur la tête, il fréquentait cependant assidûment le salon de la célèbre comtesse de Verrue (dont nous parlerons à propos du nº 37), recevait et voyait souvent M. et Mme de Lassay, la marquise de Lambert, la duchesse de Luynes et autres. Enfin, il était lié d'amitié avec Falconnet, médecin ordinaire du roi, avec le baron de Montullé, conseiller au Parlement, et avec son voisin, M. de la Faye, de l'Académie française comme lui, homme du monde accompli, richement installé de l'autre côté de la rue. Dans une sorte de préface du dernier ouvrage de Terrasson, d'Alembert et Moncrif déclarent tous deux qu'il fut le modèle des philosophes de son siècle, par sa simplicité, sa modestie et la sagesse de sa vie. Grimm, à plusieurs reprises, dans sa correspondance, revient sur l'indifférence religieuse et « l'athéisme tranquille » de l'abbé Terrasson. Cependant, en outre du manuscrit non publié dont nous avons cité quelques lignes, on trouve dans le recueil de pensées, publié en 1754, un chapitre sur *Dieu et la religion* commençant ainsi :

> Il y a quelque chose qui ne s'est point fait soi-même, et qui n'a été fait par aucun autre, et qui ne laisse pas d'être. C'est l'être infini, c'est Dieu.

et dans un autre chapitre sur *l'Église :*

L'Église est l'interprète unique de l'Écriture sainte, des Pères et d'elle-même, etc... On est conduit à la soumission à l'Église présente, actuelle, indéfectible, et par la foi la plus simple, et par l'érudition la plus étendue; ce qui est une des plus grandes preuves de sa vérité, et un effet admirable de la Providence...

L'assertion de Grimm sur les idées anti religieuses de Terrasson paraît donc inadmissible. Cependant, il raconte la fin de cet excellent homme d'une façon si amusante qu'il est impossible de ne pas rapporter ce passage (1) :

... Il est mort sans sacrements, avec une tranquillité d'autant plus sincère qu'elle était peu affichée... Lorsque son confesseur vint le confesser, il lui dit : « Monsieur, je suis trop faible pour parler; je vous prie d'interroger M[me] Luquet, elle sait tout. » M[me] Luquet était le nom de sa gouvernante. Le confesseur insista et voulut commencer l'interrogatoire : « Voyez, lui dit-il, Monsieur l'abbé, si vous avez été luxurieux dans votre vie? — M[me] Luquet, ai-je été luxurieux? demanda le malade. — Un peu, Monsieur l'abbé, répliqua M[me] Luquet. — Un peu, Monsieur, » répéta le malade.

Il convient d'observer que Grimm écrivait cela en décembre 1754, quatre ans après la mort de Terrasson, et, qu'en septembre 1750, il avait annoncé cet événement en disant seulement que le pauvre homme « languissait depuis trois mois et était tombé en enfance ». Ce qui paraît attesté par plusieurs contemporains dignes de foi, c'est que, pendant les dernières années de sa vie, l'abbé Terrasson, s'apercevait qu'il perdait la mémoire, craignait de se répéter devant ses amis, et consultait sa gouvernante pour savoir s'il ne s'exposait pas à des redites.

(1) *Correspondance de Grimm*, t. II, p. 452, 15 décembre, 1754.

Il mourut dans cette chambre dont nous connaissons la description, le 15 septembre 1750. Le commissaire fut requis de se transporter « à l'entrée de la rue du Cherche-Midi dans une maison appartenant à MM. de Moras », où étant, au deuxième étage, dans l'appartement que nous connaissons, il trouve M. et M[me] Luquet « lesquels ont dit que Messire Jean Terrasson de l'Académie française et associé de l'Académie des sciences, l'un des pensionnaires du roi, vient de mourir chez les comparants *où il était en pension depuis nombre d'années* ». Le commissaire après avoir constaté le décès, appose les scellés, puis, quelques jours après, procède à l'inventaire. Alors comparaissent deux amis du défunt, M. Camille Falconnet, médecin du roi, qui revendique quelques livres prêtés par lui à Terrasson, et M. Jean-Baptiste-François de Montullé, chevalier baron de Saint-Port, conseiller au Parlement, se présentant comme exécuteur du testament déposé chez M[e] Bouron, notaire à Paris.

Ce testament vaut la peine d'être cité au moins en partie (1). Il est daté du 4 septempre 1745 et écrit en entier de la main de Jean Terrasson, d'une grosse écriture ronde très ferme. En voici le début, qui n'est pas d'un libre-penseur :

Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il.

Après avoir recommandé mon âme à Dieu, je déclare que c'est icy ma dernière volonté que j'écris de ma main, dans ce testament olographe. Les conjonctures des temps m'ayant fait perdre tous mes fonds, j'ay le chagrin de ne pouvoir laisser au seul frère qui me reste, cy-devant curé de Treigny, diocèse d'Auxerre, que *l'acquit total de quelques pensions ou rentes*

(1) Minutes de M[e] Moisy, notaire.

viagères qu'il me devait faire, qu'elles soient payées ou non payées... Je lui donne tous mes livres... mes manuscrits... J'en excepte quatre volumes de sermons de mon frère André Terrasson, prêtre de l'Oratoire, une exposition anatomique de..., une anatomie de l'homme par Dionis, un dictionnaire de drogues de Lemery et un cours de chimie que je supplie M. Monthulé, conseiller au Parlement, de vouloir bien accepter en reconnaissance de ce qu'il veut bien être l'exécuteur de mon présent testament...

puis il institue Mme Luquet légataire universelle de tous ses meubles, argent comptant, échéances de pension à toucher, etc...,

en considération des soins, dit-il, qu'elle a bien voulu prendre de moi depuis un grand nombre d'années.

Dans un codicille du 2 mars 1746, il confirmait et renouvelait son legs universel au profit de Mme Luquet « en témoignage de sa reconnaissance », et en la priant « de continuer les soins et l'attention qu'elle avait eus pour lui depuis plusieurs années ».

Un dernier codicille du 9 juillet 1750 (deux mois avant sa mort), prouve qu'à ce moment encore, le bon abbé Terrasson n'avait pas perdu complètement l'esprit ni la mémoire. Il venait d'apprendre le décès de son ami M. de Monthulé, et, d'une écriture un peu moins ferme, mais encore très lisible, il s'empressait de nommer pour son exécuteur testamentaire M. de Monthulé fils « en remplacement de son père ».

Telle avait été la fin de Jean Terrasson, âgé de près de quatre-vingts ans, en septembre 1750, habitant « depuis nombre d'années » la maison de MM. de Moras.



François-Marie PEIRENC DE MORAS
Ministre d'Etat
(d'après un portrait du Musée de Versailles)

V (1750-1777)

François-Marie Peirenc de Moras, petit-fils d'un barbier de village, était, dit-on, paresseux, peu capable, et n'était nullement passionné de gloire. Néanmoins il se trouvait porté aux plus hautes charges de l'État. En 1752 il était intendant du Hainaut, en 1755 intendant des finances, en 1756, à trente-cinq ans, contrôleur général des finances en remplacement de son beau-père Moreau de Séchelles, et décoré du titre de marquis de Grosbois. Présenté alors à la Cour il plut beaucoup à Louis XV et à Mme de Pompadour dont il devint l'un des favoris, si bien qu'en février 1757 il était nommé Secrétaire d'État à la marine et admis au Conseil d'État en qualité de ministre. Il ne connaissait rien à la marine; il y joua un rôle misérable, le comprit et demanda lui-même à être relevé de cette situation difficile. Maintenu d'abord par le roi malgré lui, il finit par donner sa démission en juin 1758. Louis XV ne lui en garda pas rancune; il lui conserva le titre de ministre d'État, et le nomma Premier Président du Conseil d'État, en rétablissant ainsi pour lui une charge délaissée depuis longtemps. Cette faveur inusitée mécontenta les conseillers. Peirenc de Moras eut encore le tact de le comprendre et renonça de lui-même à cette haute fonction. Il était, dit Barbier dans son Journal (1), « délicat et paresseux », fort riche, sans enfants et ne cherchait qu'à vivre tranquille.

En 1767, il perdit son frère M. de Saint-Priest, qui était resté célibataire, et se trouva ainsi seul possesseur de la grande fortune de son père, y compris les trois maisons de la rue du Cherche-Midi.

On se rappelle l'aventure de la jeune Anne-Marie, sa

sœur, enlevée à quatorze ans, en 1737, par M. de Courbon, et mariée hâtivement avec son séducteur. Deshéritée par sa mère, enfermée dans un couvent, elle apprit sans trop de chagrin en 1750, qu'elle était veuve, et trouva, de suite, un nouvel épouseur qui fut le chevalier de Beauchamps de Merle. Elle avait peu de fortune mais de belles espérances, car ses deux frères n'avaient pas d'enfants. Deux filles et un fils naquirent de ce mariage et, à cette occasion, M. de Moras se rapprocha un peu de sa sœur. M. de Merle ayant été attaché à l'ambassade de Lisbonne, M. de Moras se chargea avec plaisir de l'éducation de ses deux jeunes nièces, se prit d'une vive affection pour l'ainée nommée Anne-Marie, et la garda auprès de lui comme sa fille adoptive. Dès 1763, par un premier testament, il lui assurait une dot de 150.000 livres et sa terre de Grosbois. Cinq ans après, en juin 1768, il la maria à un jeune magistrat de grand avenir, Pierre-Gilbert de Voisins, fils du Premier Président. Par le contrat de mariage, il doubla la dot qu'il porta à 300.000 livres, et, en outre, par un acte du 15 septembre 1768, il lui donna la nu-propriété des quatre maisons qui lui appartenaient rue du Cherche-Midi et rue du Vieux-Colombier. Cette donation (2) qualifiait ainsi les donateur et donataire :

Messire François-Marie Peirenc de Moras ministre d'État, marquis de Grosbois, de Saint-Priest et Saint-Étienne, premier baron, grand bailli, sénéchal d'Epée du comté de Forez, demeurant en son hôtel rue du Regard,

Lequel, voulant de plus en plus donner des marques de l'amitié qu'il a pour haute et puissante dame Anne-Marie de Merle sa nièce, épouse de haut et puissant seigneur Messire

(1) *Journal de Barbier* t. VII, p. 54.
(2) Pièce communiquée par les propriétaires actuels.

Pierre-Gilbert de Voisins, chevalier, greffier en chef civil du Parlement et avocat du roi au Châtelet, et la satisfaction qu'il a de son mariage avec le dit Seigneur Gilbert de Voisins, a, par ces présentes, etc.

Mme de Merle, loin d'être heureuse et reconnaissante de la générosité de son frère, et du brillant mariage de sa fille, en était fort mécontente et se disait frustrée. Après avoir essayé vainement d'empêcher le mariage, elle s'appliqua dès le lendemain, à brouiller le ménage, sous un prétexte amusant. Le fiancé ayant exprimé le désir que sa femme ne mît pas de rouge, celle-ci, sur le conseil de sa mère, s'en couvrit la figure le jour même du mariage qui eut lieu en grande pompe le 27 juin. De là, sans doute, petite scène conjugale. Le 3 juillet, la jeune femme écrit à sa mère que M. de Voisins l'a suppliée de supprimer son rouge, qu'il est revenu à la charge, a insisté, a fini par lui dire que si elle mettait du rouge il le lui ôterait... et elle ajoute (1) :

Je vous avoue, ma chère maman, qu'il m'a mise dans une grande colère et que j'y suis encore; cela ne m'a pas pourtant empêchée de dire à ma femme de chambre de m'en acheter un pot...

M. de Voisins cherche à écarter son insupportable belle-mère; celle-ci se plaint alors qu'on séquestre sa fille, et, comme la jeune femme cède peut-être aux désirs de son mari, Mme de Merle lui reproche sa faiblesse et sa lâcheté, rompt toutes relations avec son gendre et l'accuse de détourner Mme de Voisins de ses devoirs envers ses père et mère.

Le 3 mai 1771, M. de Moras meurt subitement, âgé de

(1) Bibl. nat. F. m. 21.497. Recueil de factums. Pièces justificatives; et F. m. 22.515 Précis et consultation du 30 août 1772.

cinquante-deux ans seulement. Il laisse deux testaments des 26 décembre 1768 et 10 janvier 1771 qui instituent sa nièce Mme Gilbert de Voisins légataire universelle, donnent à sa veuve Mme de Moras, née de Moreau de Séchelles l'usufruit des terres de Saint-Priest et de Saint-Etienne, et suppriment un legs particulier fait à Mme de Merle antérieurement, par un testament de 1763 implicitement révoqué. Quant aux quatre maisons données à Mme de Voisins en nu-propriété par l'acte entre-vifs du 15 septembre 1768, celle-ci en prend naturellement possession par l'extinction de l'usufruit que s'était réservé le donateur. Mme de Merle, alors, éclate de colère. Elle se dit spoliée par les manœuvres frauduleuses concertées entre Mme de Moras et M. et Mme de Voisins, et les assigne tous trois, avec un sieur Boudet leur conseil et complice suivant elle, en nullité des testaments et donations extorqués, dit-elle, par captation, à l'esprit faible de M. de Moras. En 1772, le procès se suit, mais malgré les longs mémoires accumulés par Mme de Merle, il semble que le célèbre Gerbier, avocat des défendeurs, n'eut pas de peine à en triompher et à faire prononcer le maintien de toutes les dispositions entre-vifs et testamentaires prises par M. de Moras de sa propre et libre volonté (1).

C'est ainsi qu'à partir de 1771, la grande propriété qui nous occupe, passa définitivement de Messire Peirenc de Moras décédé, aux mains de M. et Mme Gilbert de Voisins.

Depuis 1750, y avait-il eu dans ces trois maisons, « joignantes l'une l'autre », quelques locataires marquants? — Nous n'avons que peu de renseignements à cet égard. Les boutiques paraissent avoir été occupées comme précé-

(1) Bibl-nat. Factums 21. 497, 22. 512 et 22.515.

demment. A l'encoignure était toujours un épicier; aux termes d'un bail notarié du 1er octobre 1762, c'était un sieur Sasseville lequel payait un loyer de 1.200 livres notablement inférieur à celui que payait à cette place Bitouzet en 1726; neuf ans après, le 12 mars 1771, la même boutique était relouée à un successeur, nommé Georges Balu, avec un peu d'augmentation, moyennant 1.450 livres; puis elle va passer à Gilbert Hautefeuille. Dans le bâtiment donnant sur la rue du Vieux-Colombier, deux baux datés aussi de 1762 et 1771, maintenaient à cet endroit, comme autrefois, un boucher et un marchand de vin (1). Sur la rue du Cherche-Midi étaient un fripier, un mercier et un perruquier. Pour les appartements, nous trouvons l'indication de trois locataires assez importants. C'est d'abord, en 1765, la comtesse de Raymond née de Montrozier veuve de Messire Roger comte de Raymond père ou frère des comte et marquis de Raymond morts en 1771. Elle occupait un appartement au premier étage de l'aile gauche ayant vue sur le jardin, et avait à son service cinq domestiques logeant dans la même maison. Son décès est signalé le 23 juin 1765 au commissaire Thiot qui vient apposer les scellés (2). Il mentionne qu'elle laisse une fille demeurant à Nancy, et deux frères, officiers supérieurs, qui se présentent comme héritiers, mais que, d'autre part, il reçoit des oppositions à la levée des scellés, à la requête de M. de Moras propriétaire, pour ses loyers, et de trente-deux autres créanciers. La succession sera bien réduite.

Un autre appartement au premier étage, donnant sur la rue, était loué avec écuries et remises, par bail du 24 mai 1769, moyennant 1.100 livres, au « chevalier Henry-

(1) Pièces communiquées par les propriétaires actuels.
(2) Arch nat. Cf. 13.774.

François de Montecler, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom ». Ce chevalier de Malte était le frère du comte de Montecler que nous trouverons dans une maison voisine, gendre du comte de Monthulé. Il se trouvait donc, par son frère, allié de ce Monthulé ami et exécuteur testamentaire de l'abbé Terrasson. D'autre part, on voit dans les Mémoires de Dufort de Cheverny qu'il était un des commensaux habituels de M. de Monthulé avec le marquis de la Valette, le chanteur Jélyotte et Sedaine.

Un bail de 1766 nous fait connaître qu'un avocat au Parlement nommé Jean-Denis Bernard occupait aussi un appartement chez M. de Moras, moyennant un loyer de 700 livres.

Enfin nous allons voir que, peu de temps après, sinon dès 1771, un autre avocat au Parlement, Jean-Louis Joly, avait son domicile dans la même maison.

M. de Voisins, devenu Président au Parlement depuis la mort de son père survenue en 1769, avait, de son chef, une belle fortune qui se trouvait plus que doublée par la succession des Peirenc de Moras, bien que celle-ci eût perdu de son ancienne opulence, et fût grevée de 200.000 livres de dettes exigibles, 400.000 livres de legs particuliers, 5.000 livres de rentes perpétuelles et 55.000 livres de rentes viagères à servir. Il était marquis de Villennes, d'Orgeval, de Bellegarde, de Saint-Etienne et de Saint-Priest, Premier baron du Forez, baron de Pressigny, seigneur de Médan, Beaule, Migneaux, Marolles et autres lieux. Il semble avoir eu une sorte d'inquiétude de cette fortune considérable et le désir de la rendre moins apparente en vendant les immeubles. Dès 1775 il vendait la terre de Grosbois à Monsieur, moyennant 1.800.000 livres.

En même temps, il rachetait, moyennant une rente de 12.000 livres l'usufruit de la terre de Saint-Etienne réservé à Mme de Moras par le testament de son mari, et négociait la vente de ce domaine, que Louis XVI acquit en 1786 moyennant 400.000 livres. Nous allons voir comment il vendit aussi les trois maisons de la rue du Cherche-Midi en 1777 et 1778, en les divisant en trois lots qui devinrent les nos 1, 3 et 5.

Ajoutons, pour en finir sur la famille des Peirenc, que Mme veuve de Moras s'inquiéta, à son tour, de ces réalisations, prétendant qu'elles diminuaient les garanties des rentes qui lui étaient assurées, et regrettant sans doute d'avoir cédé son usufruit pour un revenu de 12.000 livres qu'elle trouvait insuffisant. Elle entama un procès à ce sujet en 1787, pour demander la résiliation de la vente de Saint-Étienne (1), mais d'autres préoccupations survinrent, et Marie-Jeanne-Catherine Moreau de Séchelles veuve Peirenc de Moras mourut le 9 juillet 1791, dans son hôtel de la barrière d'Enfer, âgée de soixante-dix ans (2). Le Président Gilbert de Voisins, retiré d'abord dans sa propriété de Bellegarde, quitta la France en février 1791, fut déclaré émigré, et eut l'imprudence de rentrer en mai 1792. Immédiatement arrêté, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et exécuté le 25 brumaire an II (15 novembre 1793). Sa femme, Anne-Marie de Merle, rentrée en France, avec son fils, en l'an IX, y mourut le 27 germinal (3) (17 avril 1801) rue Hautefeuille, n° 8, à l'âge de cinquante-un ans. Son fils se rallia à l'Empire, fut Premier Président de la Cour de Paris, puis député de l'opposition sous Louis XVIII, conseiller à la Cour de cassation

(1) Bibl. nat. Factums n° 22.513.
(2-3) Archives de la Seine.

sous Louis-Philippe, et mourut en 1843. Quant à Mme de Merle (Anne-Marie de Moras) on ignore la date de sa mort, et l'on a supposé que ce fut avant 1794 parce que sa fille, comparaissant le 29 germinal an II (18 avril 1794) devant le Tribunal révolutionnaire, déclarait n'avoir plus de parents (1). Mais on relève, sur le livre journal de Gravier, grand bijoutier du quartier, une commande faite par une dame de Merle en avril 1797. Ne serait-ce pas la même personne ?

2e PÉRIODE

(1777-1909)

N° 1 (anciennement n°s 94-95 puis 772-773)

Familles Hautefeuille et Marest.

Le 23 septembre 1777, le premier des trois lots formés par le Président Gilbert de Voisins fut acheté moyennant le prix de 70.000 livres, par le sieur Gilbert Hautefeuille et sa femme Marie-Jeanne Cailleux, marchands épiciers déjà établis dans la maison. C'était le n° 1 actuel, important immeuble d'encoignure ayant sa principale façade sur la rue du Vieux-Colombier, puis une deuxième sur la rue du Cherche-Midi, passant derrière le n° 3 qui se trouve enclavé, et rejoignant par le fond le n° 5 (2).

Gilbert Hautefeuille se retira des affaires en 1784 et

(1) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire,* t. III; Vic^te^ de Reiset, *L'Hôtel du Sacré-Cœur et Anne-Marie de Moras,* (Le Correspondant, année 1909).

(2) Voir l'extrait ci-annexé du plan cadastral de la ville dressé en 1903.





Entrée de la rue du Cherche-Midi, en 1909

céda son fonds de commerce, par acte du 3 décembre à un sieur Mesteil qui joignit à l'épicerie la vente des couleurs et vernis. Cet accessoire prit bientôt la place principale, et ce fut l'origine de la vieille maison Marest, à 'enseigne *de la Croix-Rouge*, dont les couleurs éclatantes et bariolées signalent sur le carrefour l'entrée de la rue du Cherche-Midi (1).

M. et Mme Hautefeuille, devenus rentiers, avaient continué de demeurer dans leur propriété. Ils y moururent tous deux, Mme Hautefeuille la première, le 2 juin 1806, et son mari le 21 février 1820, laissant trois enfants. La maison fut mise en vente sur licitation et adjugée, le 22 juillet 1820, à M. Augustin-Gilbert Hautefeuille moyennant 54.666 francs (prix inférieur, semble-t-il, à la valeur réelle, et qui devait être le montant ou le solde d'une part héréditaire).

M. Augustin Hautefeuille mourut en 1832, et ses enfants vendirent l'immeuble le 12 mars 1844 à M. Louis-Léonor Marest, déjà établi au même endroit comme marchand de couleurs et vernis, successeur de Mesteil, moyennant 106.000 francs. C'est son fils qui en est encore actuellement propriétaire.

Le Sommier foncier de l'Enregistrement qui nous donne les transmissions de propriétés depuis la Révolution, mentionne aussi un certain nombre des locataires qui se sont succédé, tant en boutiques qu'en appartements : ce sont les sieurs Mesteil, Grandin, Mignon, Tahonnier, Duber et Marest; parmi eux étaient le boucher et le marchand de parapluies en façade sur la rue du Vieux Colombier.

(1) Voir la vue photographique ci-jointe.

N° 3 (anciennement n° 96, puis n° 774).

Deplagnye — Muret — Colombier — Beaunier Lucas — Bidard.

Le deuxième lot de la propriété Gilbert de Voisins fut vendu, à la même date que le précédent, le 23 septembre 1777, à Claude Deplagnye, maître perruquier, qui en était déjà locataire, de même que Gilbert Hautefeuille l'était au n° 1, comme nous l'avons vu. Le prix n'était que de 15.000 livres, et l'immeuble peu important. C'est le n° 3 actuel, qui, d'après le plan cadastral, semblerait devoir faire partie du n° 1 dont il compléterait avantageusement la façade sur la rue du Cherche-Midi. A côté de la boutique, dans un étroit corridor, s'ouvre un escalier aux balustres de bois et à limons superposés qui nous reporte au commencement du XVIIme siècle, au temps des Bouchardeau.

Deplagnye avait sa petite boutique de perruquier au rez-de-chaussée, mais occupait aussi le reste de la maison qu'il louait en garni. Nous l'apprenons par un procès-verbal de perquisition opérée par le commissaire Thiot (1) le 14 avril 1781 dans une chambre du quatrième étage louée à un sculpteur nommé Tamante, dit Torelly, accusé de vol par un tailleur.

Le 3 février 1785 Deplagnye cède en même temps son immeuble et son fonds de commerce à un successeur nommé Charles-Joseph Muret; celui-ci se contente d'être perruquier et loue ses quatre étages à Louis Salignel qui est logeur en garni. Les rapports étaient mauvais entre eux; le logeur accusait le perruquier de mal accueillir ses

(1) Arch. nat. Cf. 13.802.

locataires et de se livrer même à de fâcheuses plaisanteries. Le 14 mars 1789, Salignel adressait au commissaire une plainte contre Muret et sa femme les accusant de lui avoir pris dans la cour des « ustensiles de fayence » et d'y avoir « déposé des ordures », puis « d'avoir emporté le couvercle de la fontaine pour le mettre sur la lunette des commodités (1)! » Au vu de ces beaux griefs le commissaire, Léger, ordonne gravement une enquête.

Les propriétaires se succèdent rapidement dans cette maison. Le 3 frimaire an III (23 novembre 1796) Muret, devenu tapissier rue Laharpe, vend son immeuble à Louis-Jean-François Levaigneur, marchand mercier demeurant rue Montorgueil, moyennant 32.000 francs (peut-être en assignats), et celui-ci, à la date du 20 avril 1795 déclare que l'acquisition est pour le compte de Denis Colombier et d'Augustin-Barthelemy Colombier, orfèvres, demeurant quai de la Mégisserie (2).

L'année suivante, par contrat du 4 vendémiaire an V (25 septembre 1796) les frères Colombier vendent la maison moyennant 12.000 francs à Antoine-Louis Beaunier, chef au Ministère de l'Intérieur (3). Celui-ci meurt en 1811 en laissant pour héritiers : sa veuve et deux enfants. Son fils, Louis-Antoine Beaunier, devient ingénieur en chef des mines; sa fille épouse Hippolyte Famin peintre d'histoire. Ces trois co-propriétaires cèdent la place par acte du 28 mai 1822 (4), à Jacques-Pierre Lucas demeurant rue Saint-Honoré, et ce dernier, mourant en 1845, laisse sa propriété à ses sept enfants. En 1857 la maison est ainsi échue à M. Bidard à qui elle appartient encore actuellement.

(1) Arch. nat. Cf. 14.352.
(2-3-4) Arch. de la Seine. Ratifications.

Quant aux locataires, il y a seulement à signaler que, depuis la Restauration (à partir de 1827 tout au moins) les perruquiers qui s'étaient succédé dans la boutique, étaient remplacés par un rôtisseur marchand de volailles qui, à son tour, a eu, jusqu'à nos jours, une série ininterrompue de successeurs nommés Gorand, Alexandre, Fillion, Trottier et Jouin, ayant pour enseigne, eux aussi, comme le marchand de couleurs, une grande *Croix rouge*, figurée sur la façade.

N° 5 (anciennement n° 97, puis n°s 775 à 777).

Joly — Famille Labric — Galante M. et Mme Larcher.

Le troisième lot de la propriété Gilbert de Voisins était le plus important; il fut vendu, un peu plus d'un an après les autres, par contrat du 24 décembre 1778, moyennant 60.000 livres, à Jean-Louis Joly, avocat au Parlement demeurant déjà dans la maison. Ce personnage, dont le nom ne figure pas sur le tableau des avocats de cette époque, devait avoir quitté de bonne heure le barreau pour se consacrer aux fonctions lucratives qui lui avaient été confiées; il était secrétaire des commandements du prince de Condé, et *tuteur onéraire* (1) des enfants du prince, ce qui le chargeait d'une importante administration. En bon administrateur il s'appliqua à augmenter le revenu de sa propriété, ce qui fut, peu de mois après son acquisition, l'occasion d'un

(1) On appelait ainsi le tuteur uniquement ohargé de l'administration des biens.

drame pénible. Il avait, comme locataires d'une petite boutique, les époux Partenay, fruitiers, probablement successeurs de ce Locard dont nous avons parlé. Lorsque M. Joly leur annonça une augmentation de loyer, ces pauvres gens, gagnant péniblement leur vie, en furent très émus et lui déclarèrent qu'ils seraient forcés de quitter la maison. Cependant, le 11 octobre de bon matin, M. Joly, rencontrant Partenay, lui renouvelle son avertissement et un petit colloque a lieu entre eux à ce sujet. Là-dessus Partenay descend à la cave et n'en remonte pas; sa femme, étonnée, l'envoie chercher par sa jeune fille de boutique, Catherine, qui remonte aussitôt tout effarée en criant que son maître est pendu. Les voisins accourent, s'empressent à la cave et trouvent le pauvre fruitier mort, pendu à une poutre. Le commissaire est averti; deux chirurgiens constatent qu'il y a eu mort volontaire par strangulation, et plusieurs témoins, co-locataires, confirment la déclaration de la veuve : le malheureux s'est tué de désespoir sur la menace d'augmentation de son loyer, et le chagrin de quitter sa boutique !

Il convient d'ajouter que M. Joly n'était pas, pourtant, un propriétaire impitoyable, car un autre procès-verbal dressé le 17 janvier 1783 à l'occasion du décès d'un sieur Ponsot, « commissionnaire porte-foin », nous apprend que cet homme était logé *gratuitement* dans une chambre du troisième étage, sur l'autorisation charitable de M. Joly.

En cette même année 1783, le commissaire Thiot revient à plusieurs reprises instrumenter dans des circonstances délicates (1). Le 5 août, Thérèse Grenette, femme de chambre de M[me] Joly, se plaint d'avoir été séduite

(1) Arch. nat. Y. 13.799; Y. 13.806; Y. 13-807 et 13.809.

par Pierre Loysel, dit La Jeunesse, cocher de M. Joly Elle est enceinte, près d'accoucher, et La Jeunesse, manquant à ses promesses, refuse de l'épouser. M. et Mme Joly congédient leur trop volage cocher et appuient la plainte de Thérèse Grenette. Le commissaire convoque les deux parties, et parvient à les réconcilier. Thérèse est heureusement accouchée, et La Jeunesse, qui est entré au service du baron de Plano, locataire de M. Joly, promet de nouveau le mariage. Mais un an après, en août 1784, Thérèse est redevenue enceinte et La Jeunesse, qui ne l'a pas encore épousée, s'y refuse définitivement. Nouvelle plainte au commissaire qui fait une enquête sur la vertu de la plaignante. Huit témoins, habitant la même maison, certifient que cette fille de vingt-deux ans était parfaitement sage jusqu'au jour où La Jeunesse l'a séduite. Ce sont : M. Joly, prenant toujours la qualité d'avocat au Parlement et sa femme Louise-Thérèse Tiloy, M. et Mme Bourdon, vieux rentiers, Guillaume Girardot, marchand mercier, Mme Remy, coiffeuse, et autres. Le commissaire renvoie l'affaire au Châtelet.

Le 2 avril 1785, meurt dans un appartement du premier étage donnant sur la rue, Messire Léonard De Mosnier, seigneur et baron de Plano (ou Planheaulx), âgé de quatre-vingt-six ans, lieutenant des maréchaux de France et chevalier de Saint-Louis. Les scellés sont apposés chez lui, et le commissaire fait prêter le serment habituel par les deux laquais et le cocher Loysel dit la Jeunesse qui n'avait pas perdu sa place, comme on le voit. Ce vieux baron de Plano était resté célibataire, et laissait pour seul héritier son quatrième et plus jeune frère, garde du corps du roi (1).

(1) Arch. nat. Y. 13.810.

Un autre appartement de la maison de M. Joly était, à la même époque, occupé par la comtesse de Tolligant (ou Tolignan) dont nous savons seulement que le roi et la famille royale avaient signé le contrat de mariage en 1761 à Versailles.

Enfin nous savons encore par le commissaire qu'en avril 1785 une des boutiques était occupée par un marchand fripier nommé Rojoy qui se plaignait alors qu'on lui eût volé une couverture et deux draps.

Le 25 février 1787, mourut, dans sa maison, Jean-Louis Joly, âgé seulement de cinquante-sept ans. Il laissait comme héritiers : sa veuve qui avait vingt ans de moins que lui, et trois filles mariées, Mmes Louveau, Legras et Cottreau qui devenaient co-propriétaires de son immeuble de la rue du Cherche-Midi, par renonciation de leur mère. L'inventaire dressé après le décès donne la description de l'appartement du défunt, qui paraît assez important, et mentionne que M. Joly possédait une maison de campagne à Montrouge (1).

Mme Joly continua de demeurer dans son ancien logis, et y mourut le 2 juin 1797.

La propriété resta aux mains de ses enfants pendant toute la durée de la Révolution, et, sous l'Empire, jusqu'en 1811. Pendant cette période, un seul nom aristocratique apparaît parmi ceux des locataires qui nous sont connus. C'est celui du vénérable Jean de la Croix, abbé de Castries, Grand-Vicaire de Bordeaux. Dès 1787, il avait pris un logement rue du Cherche-Midi, n° 97 (numérotage royal, correspondant au n° 5 actuel). A côté de ce vieux prélat, habitaient : le citoyen Poupard, volon-

(1) Arch. nat. Cf. 13.578.

taire du bataillon des Prémontrés en 1790, le sieur Soret, homme de loi qui mourut là le 9 novembre 1792, un artiste-graveur peu connu nommé Jean-Baptiste Herluis, qui mourut aussi dans la maison le 27 juillet 1796 (1), un médecin, le D[r] Du Mangin, un petit entrepreneur nommé Denis Viollette, le sieur Russeau, huissier-audiencier, et les locataires habituels des boutiques.

Le 12 mars 1811, M[mes] Louveau, Legras et Cottreau vendirent leur propriété, moyennant 87.000 francs, à Pierre-Guillaume Labric, pharmacien et Anne-Marie-Jeanne Lemoine du Lys, sa femme, demeurant alors au coin de la rue de Sèvres et de la place de la Croix-Rouge. M. Labric y installa sa pharmacie qui est mentionnée à cette adresse en 1814. Il mourut en 1818, laissant sa veuve co-propriétaire avec ses deux fils: Antoine-Pierre Labric, et Aristide Labric qui eut plus tard, comme médecin, une grande notoriété.

A ce moment, la Restauration avait ramené dans la maison plusieurs notables habitants. De 1814 à 1817 on y trouve M[me] de Rochechouart-Ponville. Puis arrive le marquis Du Bouchet de Manteville, lieutenant général et pair de France; c'était un vieux soldat qui avait de longs et brillants états de services. Dès 1770, il avait fait campagne en Corse, puis en 1776 s'était battu pour l'indépendance américaine sous les ordres de Rochambeau, s'y était distingué et avait été nommé major général, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus. Revenu en France, en 1788, il était colonel, et, en 1791, adjudant général chef d'état-major, puis avait émigré; mais, rentré en 1803, il avait repris son rang dans l'armée et avait guerroyé par-

(1) Arch. de Seine. Enregistrement (vol. 1952).

tout avec Napoléon. En 1809 et 1810 il était commandant des places d'Ypres et de Bréda, et officier de la Légion d'honneur. Enfin Louis XVIII lui avait rendu son titre de marquis et l'avait fait lieutenant général et pair de France. Avec lui, de 1820 à 1827, demeurait son fils le comte César Du Bouchet, chevalier de Malte. En même temps encore se trouvaient dans la maison : Mme de Montaigu, le comte de Vasselot, l'abbé d'Arche, et l'abbé Barny. En 1829, on signale au même n° 5 de notre rue, le siège social de la *Société Linnéenne* qui réunissait tous les adeptes de Linné chaque année, le 24 mai, dans une grande fête champêtre pour l'anniversaire de la naissance du maître, et, le 28 décembre, dans une séance publique où des prix étaient distribués. Elle tenait en outre deux séances ordinaires par mois et publiait des *Annales* six fois par an.

Un peu plus tard, à partir de 1839, il faut mentionner dans cette maison : les deux docteurs-chirurgiens Genouville père et fils qui s'y succèdent jusqu'en 1869, la comtesse de Pierreclaud en 1844, et un fabricant de rouleaux et châssis lithographiques nommé Schmautz, de 1842 à 1851.

Quant aux boutiques, l'une continua d'être occupée jusqu'à nos jours par les successeurs de MM. Labric père et fils, pharmaciens, l'autre par un chapelier.

En 1855, Mme Vve Labric mère est morte dans sa propriété qu'elle habitait depuis quarante ans environ, la laissant à ses trois petits-enfants représentant son fils aîné décédé, et à son second fils le docteur Aristide Labric. M. et Mme Pierre Labric, habitant la maison, en restèrent co-propriétaires avec leur sœur. Puis, le 1er juin 1880, ce grand immeuble fut mis en vente et adjugé moyennant 264.500 francs à M. Galante, fabricant d'instruments de chirurgie. Enfin celui-ci le revendit le 23 novembre 1893

moyennant 275.000 francs à M. Larcher, ancien négociant, dont la veuve en est encore actuellement propriétaire.

Au rez-de-chaussée est toujours une grande pharmacie. Depuis 1890, le chapelier a été remplacé par une poissonnerie. Dans les étages supérieurs qui ont vu jadis tant de nobles habitants, on trouve maintenant une couturière, une sage-femme, un graveur, un libraire et une Revue bibliographique et littéraire.

P. Fromageot.

(*A suivre.*)

DON DE LA « MESON » DE NAVARRE PAR LOUIS LE HUTIN A SON FRÈRE CHARLES LE BEL.

DÉCEMBRE 1314.

Cet acte, délivré par le fils de Philippe le Bel, Louis X, quelques jours seulement après la mort de son père survenue le 29 novembre précédent, prouve que l'hôtel de Navarre n'avait pas été vendu, comme le prétendent tous les historiens, et qu'il ne fut jamais affecté au Collège de Navarre, comme l'avait demandé, dans son testament, la reine Jeanne, mère de Louis X.

Nous voyons, dans cet acte, le roi y prendre le titre de roi de France et de Navarre, que jamais n'avait porté jusque-là un roi de France. Son frère Charles, qualifié de comte de la Marche et de Bigorre, habita très probablement cette maison. Particularité digne de remarque, le roi se sert, pour la validation de cet acte, du sceau dont il usait avant d'être sacré roi, sceau que nous ne possédons malheureusement plus. Voici le texte de ce document, d'après l'original, sceau perdu, Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 20408, pièce n° 5.

Étienne Deville.

« Ludovicus Dei gratia Francie et Navarre rex. Notum faci-
« mus universis presentibus et futuris quod nos carissimo

« germano et fideli nostro K [arolo] Marchie et Bigorre comiti,
« domum nostram quam habebamus sitam Parisius, juxta
« portam Sancti Germani de Pratis, que quidem domus vo-
« catur domus Navarre cum ejusdem domus appendiciis et
« pertinenciis, graciose donamus et concedimus per eum here-
« desque suos et causam habituros ab eo tenendam imperpe-
« tuum et pacifice possidendam. Quod ut ratum et stabile
« perseveret presentes litteras sigilli nostri quo ante Regni
« Francie susceptum regimen utebantur, fecimus impressione
« muniri.

« Actum apud Vicennas anno Domini millesimo trecente-
« simo quatuordecimo, mense Decembris.

Per dominum Regem.

Maillardus.

NOTULES

Commission du Vieux-Paris.

Samedi, 7 novembre 1908. — Communication d'un rapport de M. Bonnenfant, architecte du lycée Saint-Louis, sur la découverte de vestiges d'un théâtre gallo-romain, rue Racine, sur l'emplacement des réservoirs récemment démolis.

Samedi, 12 décembre. — M. L'Esprit ayant écrit à la Commission du Vieux-Paris pour déplorer la disparition d'une plaque apposée quai Conti, n° 5, en vue de signaler le séjour de Napoléon Ier dans cet immeuble, MM. Wiggishoff et Lambeau, font connaître qu'elle a été retirée et déposée dans le corridor de la maison, dès qu'on se fut aperçu que Napoléon n'avait jamais habité en cet endroit.

Samedi, 30 janvier 1909. — Description par M. Lucien Lambeau des immeubles portant les nos 53, 55, 57 et 59 de la rue Monsieur-le-Prince, détruits à l'occasion de l'extension du lycée Saint-Louis. La disparition du n° 53, « belle et grande maison, paraissant dater du commencement du xviiie siècle, très pure de lignes, infiniment gracieuse d'ailleurs, et comme Paris n'en comptera bientôt plus », est particulièrement regrettable.

M. Lambeau fait connaître qu'il a été pris une photographie d'une maison en démolition (Hôtel d'Hinisdal), rue Cassette, 24, montrant un jardin planté d'arbres et, au fond de la cour, une petite et ancienne habitation d'un étage avec mansarde.

MM. Augé de Lassus, André Hallays et Adrien Mithouard prennent la défense de l'église des Carmes et des bâtiments qui l'entourent (1). Ils demandent le classement du tout. M. Selmersheim craint qu'une fin de non-recevoir soit opposée par le ministère des Finances et le séquestre.

(1) Nos comités se sont également préoccupés de cette question (V. dans le présent bulletin, les *Procès-verbaux*.

Samedi, 27 février. — La commission du Vieux-Paris ayant réservé divers objets artistiques lors de la démolition des immeubles sis, rue du Cherche-Midi, 37 (Conseil de guerre) et rue du Regard, 3, paiera pour frais de transport, une somme de 345 francs. Mais les collections de la ville conserveront deux portes sculptées, un très beau mascaron en pierre, une rampe en fer forgé, etc...

Une délégation de la Commission a visité le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard et l'un des commissaires, M. Lambeau, indique les photographies qui devront être prises.

Le couvent des Oiseaux, sis rue de Sèvres, au coin du boulevard des Invalides, n'appartient pas au VIe arrondissement. Mais il en est très proche et complète sa physionomie. M. Lambeau lit à son sujet une note très documentaire. Plusieurs légendes courent sur sa dénomination. Sous la Révolution une maison d'arrêt pour privilégiés qui payaient fort cher pour y être incarcérés et oubliés, occupait son emplacement. Cependant le 7 thermidor an II, une charrette vint chercher onze prisonniers et prisonnières, dix furent exécutés le lendemain, 8 thermidor.

Le monastère des Oiseaux remonte à 1824 et subît divers accroissements durant le XIXe siècle. La chapelle fut construite en 1837 par l'architecte Lemarié dans le style du XIIIe siècle. Le cloître, du même style, était l'œuvre de Lassus. Ces constructions, on le sait, sont maintenant rasées.

La Commission se préoccupe des moyens de sauver une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste encore intacte dans la cour du n° 31 de la rue Guénégaud. Située sur le tracé de la voie qui doit aller de Saint-Germain des Prés au Pont-Neuf, elle pourrait être isolée au centre d'un refuge.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.

BERNARD (Émile), *rédacteur principal à l'État-major général de l'armée*, rue de Tournon, 5, présenté par MM. Fromageot et Herbet.

DUFOUR, *archiviste de Corbeil*, à Corbeil, présenté par MM. Fromageot et Herbet.

FOIRET (Faustin-Eugène-Célestin), *principal clerc de notaire*, rue du Vieux-Colombier, 21, présenté par MM. Delbet et Mimerel.

VANDENZANDE (Jules-Ferdinand), *propriétaire*, rue des Saints-Pères, 7, présenté par MM. Widor et Collière.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1909

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. F.-A. CAZALS.

Vendredi, 8 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, Habert, Dally, Delteil, Deville, V. Dujardin, Laschett, Mahler, Saunier, Sudre et Varinard.

En l'absence de MM. Demombynes et Cazals, excusés, M. Herbet remplit les fonctions de président et M. Habert, celles de secrétaire.

M. Deville communique la Charte de Louis X (1314), donnant l'hôtel de Navarre à son frère Charles-le-Bel.

M. Mahler remet à la Société la copie d'un document anonyme et dont l'écriture n'est pas connue, faisant partie d'un dossier qui a pour titre : *Papiers trouvés chez Danton.* Le dit document, classé sous le n° 7, est ainsi indiqué à la chemise du dossier qui provient des papiers de Barthe : Projet de Décret sur les ministres du Culte salarié par la nation, avec une note explicative des motifs secrets et machiavéliques qui dictent chacun des articles de ce projet.

M. Dujardin communique l'article ci-après, paru dans le numéro du 30 octobre 1790 du journal *Le Courrier extraordinaire ou « le Premier arrivé »*, imprimé à Paris, à l'Imprimerie de la Société littéraire, hôtel de Tours, rue du Paon.

« Avis au Commerce,

« L'accueil que le public a daigné faire aux voitures de la Société littéraire, l'a engagée à les disposer de manière que les

personnes occupant les places de devant seront plus à leur aise que ci-devant. — Ayant égard ensuite à la demande des patriotes des villes de Lille, Arras et Amiens, les frais de poste, pour chaque voyageur, restent irrévocablement fixés aux prix ci-après notés. Il part tous les jours, de Paris, un cabriolet pour Lille et tous les jours, de Lille, un cabriolet pour Paris, passant l'un et l'autre par Beauvais, Breteuil, Amiens et Arras.

« Frais de poste à payer :

Pour Beauvais..............................	14 livres.
« Amiens..............................	24 »
« Arras..............................	30 »
« Lille..............................	48 »

« S'adresser à Paris, *hôtel de Tours, rue du Paon;* à Lille, à M. Liger, rue à Fiens, n° 1019. »

M. Dujardin signale le numéro du 1er octobre 1909 du journal *La Nature*, qui reproduit une lettre de Robert Fulton, datée du 4 pluviôse an XI (23 janvier 1803). Cette lettre est domiciliée : *rue de Vaugirard, n° 50.*

M. le Président donne lecture d'une lettre que lui adresse le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, relative au classement de l'ancien couvent des Carmes (rue de Vaugirard).

La Bibliothèque de la Société reçoit les dons suivants :

M. Cazals, son volume intitulé : *Le Jardin des Ronces;*

M. Mahler, son travail intitulé : *La Chartreuse de Vauvert et l'hôtel de Vendôme;*

M. Dujardin, le numéro de juillet 1909 du journal *Le Ciment*, relatif au futur pont de l'Institut, avec gravure;

M. Laschett, 12 cartes postales concernant le VIe arrondissement.

Des remerciements sont adressés à MM. Cazals, Mahler, Dujardin et Laschett.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : La rue du Cherche-Midi.

M. Pilon : Sterne dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 5 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Cazals, Anthiome, Corbierre, Dally, V. Dujardin, Enlart, Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, Mahler, Masson, Mimerel, Mouton, Saunier, Semichon et Sudre.

M. V. Dujardin lit une note sur l'Aviation dans le VIe arrondissement. (Voir p. 164.)

M. Herbet annonce au Comité qu'il vient de recevoir de M. Hustin, communication des épreuves de son ouvrage sur le Luxembourg jusqu'au XVIIIe siècle. Au nom de M. Hustin, il donne lecture d'une partie de ce travail qui est divisé en neuf chapitres :

Le premier évoque l'îlot du Luxembourg à l'époque gallo-romaine.

Le chapitre II fait l'historique dudit emplacement, du Ve à la fin du XVIe siècle.

Dans le chapitre III, l'auteur s'occupe de la rue de Vaugirard et des rues adjacentes.

Le chapitre IV traite spécialement du territoire où fut élevé le Palais du Luxembourg.

Les chapitres V, VI, VII et VIII sont consacrés à la partie Est du Palais, à la contrescarpe des fossés (aujourd'hui rue Monsieur-le-Prince), à la rue d'Enfer et à l'enclos des Chartreux.

Dans son IXe et dernier chapitre M. Hustin ramène le lecteur à l'Hôtel du Luxembourg.

M. Demombynes a trouvé dans un numéro de la *Revue* paru en 1908 (sous la signature de M. André Fribourg), des détails assez curieux, sinon d'une grande originalité, sur un procès qui eut, au XVIIe siècle, un grand retentissement.

Il s'agit d'une Mme Tiquet, qui habitait rue des Saints-Pères et fréquentait le salon de Mme d'Aulnay. Cette dame fut accusée d'avoir fait assassiner son mari. Voir dans les *Mémoires* de Saint-Simon (tome II) le récit de son exécution.

M. Laschett offre à la Société quelques cartes postales inté-

ressant le VI[e] arrondissement et M. le docteur Dally des photographies prises par lui d'un plan du XI[e] arrondissement publié dans un livre édité en 1855 chez M. H. Morel, 5, rue Madame et intitulé : *Nouveau Plan de Paris illustré — dédié au Commerce et à l'Industrie,* par M. Leynadier.

Prochain ordre du jour :

M. P. Fromageot : La rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 3 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Cazals, Corbierre, Delbet, V. Dujardin, Fromageot, Habert, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Ch. Saunier, Sudre et Varinard.

M. l'abbé Corbierre communique le premier numéro d'un journal mensuel, *Les Flèches*, qui vient de paraître et qui s'imprime et s'administre dans le VI[e] arrondissement.

M. Ch. Saunier signale le passage, dans un récent catalogue de la maison Charavay, de deux pièces qui intéressent le VI[e] arrondissement : l'une, une lettre de M. de Modène, datée de Paris, 15 novembre 1790, est adressée au président de la section du Luxembourg ; il proteste contre la demande qui avait été faite de rendre publique une porte bâtarde donnant accès dans la cour des Fontaines du Luxembourg. L'autre, datée de Paris, 27 mai 1621, est signée par François Savary, comte de Brèves et aussi par Louise du Prat, veuve du comte de Joigny : le comte de Brèves donne à bail à la comtesse de Joigny une maison appelée *Hôtel du Parc,* sise à Paris, rue du Colombier, proche le mur de l'abbaye.

M. Fromageot continue son histoire de la rue du Cherche-Midi.

Prochain ordre du jour :

M. P. Fromageot : La rue du Cherche-Midi.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ B. — Arts religieux, Églises et Couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-Président : M. Soudée.
Secrétaire : M. l'abbé Corbierre.

Vendredi, 15 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Habert, Deville, Herbet, Laschett, Masson, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. Corbierre, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. Laschett fait don à la Société de 18 cartes postales, représentant la plupart des statues ornant le Jardin du Luxembourg. Plusieurs des personnages, honorés par ces statues, furent des habitants du VIe arrondissement.

M. Fromageot fait également don à la Société d'un portrait de Bernard de Montfaucon (gravure du XVIIIe siècle) et de différentes notices intéressant l'histoire anecdotique de notre arrondissement.

1° *La célèbre Cérémonie faite à Saint-Sulpice, au Faubourg Saint-Germain, pour réparation du sacrilège commis contre le Saint-Sacrement* (1665);

2° *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque, touchant une conférence qui se fit dernièrement dans Saint-Sulpice, entre le P. Des Mares et le P. Dom Pierre de Saint-Joseph, Feuillant* (1668).

3° *Ordonnance de S. E. Mgr le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, à MM. les RR. PP. Prieurs religieux de ladite abbaye et à M. le Bailly, concernant les soins d'hygiène et de propreté à observer dans le ressort de sa Commendature* (1718);

4° *Oraison funèbre de Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal général de France, prononcée en l'église Saint*

Sulpice, le 27 janvier 1735, *par M. l'abbé Seguy, Prédicateur du Roi* (1735);

5° *Discours prononcé à l'occasion de la translation des cendres de Boileau-Despréaux, en l'église paroissiale de Saint-Germain-des-Prés, par MM. les Présidents des deux académies dont cet auteur fut membre* (*MM. le comte Daru et Petit-Radel*, 1819);

6° *Lettre pastorale de M*gr *Affre, archevêque de Paris, qui ordonne une quête générale, à l'effet d'acquérir, en faveur du Diocèse de Paris, l'ancien Monastère des Carmes* (1847).

M. Fromageot donne une lecture partielle de ces diverses notices qui, par le pittoresque et l'imprévu de certains détails, afférents à ces cérémonies ou ordonnances, obtient le plus vif succès.

M. Félix Herbet, au nom de la Société, remercie très vivement MM. Fromageot et Laschett de leurs dons intéressants.

Prochain ordre du jour :

M. P. Fromageot : Communication de documents relatifs aux églises et couvents de l'arrondissement.

M. Corbierre : Lettres de Dom Mabillon.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 12 *novembre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Fromageot, Corbierre, Bioche, Habert, Herbet, Laschett, Mouton, Saunier, Schürr, Semichon, Sudre; Mme Simon-Baudette.

M. Herbet donne lecture d'une lettre de M. Marcel Poëte et de la circulaire qui y est jointe. Cette circulaire est destinée à provoquer la formation d'une société des amis de la Bibliothèque de la Ville de Paris. Il est décidé que M. Herbet représentera la Société, tout en laissant chaque sociétaire libre de donner son adhésion individuelle.

M. Fromageot offre, de la part de M. Raflin : L'enquête sur le *Placement des employés, ouvriers et domestiques à Paris depuis la promulgation de la loi du* 14 *mai* 1904 (Paris, 1909).

M. le Président, au nom des membres de la Société,

regrette l'absence de notre collègue et fait des vœux pour que sa santé lui permette de participer à nouveau à nos travaux.

M. Laschett offre six cartes postales montrant la vie au jardin du Luxembourg.

M. Fromageot enrichit encore notre bibliothèque de six plaquettes :

1° *Règlements de la Confrérie du Très-Saint Sacrement de la Paroisse Saint-Sulpice* (Paris, 1838) ;

2° *Procession qui s'est faite par les pauvres de l'hôpital général en l'église Sainte-Geneviève et en celle de Saint-Sulpice et de Notre-Dame* (Paris, 1675) ;

3° *Arrêt de la cour du Parlement en faveur du corps des marchands épiciers apothicaires-épiciers au sujet de la vente faite au grand couvent des Augustins en* 1721 ;

4° *L'Art religieux en général et des peintures murales de M. Flandrin à Saint-Germain-des-Prés, par R. G. Rey* (Paris, 1863) ;

5° *Sermon sur l'aumône, par M. l'abbé Desjardin* (Paris, 1784) ;

6° *Du réalisme historique dans l'art et l'archéologie*, réponse à une critique des peintures de Flandrin à Saint-Germain-des-Prés, par Claudius-Lavergne (Paris, 1864).

Des remerciements sont adressés à M. Fromageot.

M. l'abbé Corbierre donne lecture et commente un certain nombre de lettres de Dom Mabillon, dont certaines sont inédites.

Prochain ordre du jour :

M. Corbierre : Mabillon et ses amis.

M. Laschett ; Nécrologe du VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Vendredi, 10 *décembre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Fromageot, Bioche, Habert, Herbet, Laschett, Lesueur, Mouton, Nocq, Saunier, Semichon et Sudre.

En l'absence de M. l'abbé Corbierre excusé, M. Habert remplit les fonctions de secrétaire.

M. Fromageot analyse un travail de M. l'abbé Sicard, paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1909. Sur *la Vieille France monastique*, ses derniers jours, son état d'âme, d'après des documents inédits.

Il ressort de ce travail que la vocation religieuse, au début de la Révolution, était plutôt en décroissance, surtout dans les couvents d'hommes. Lors des lois de 1789-90 les couvents de Cîteaux, Clairvaux et Cluny se vidèrent presque complètement. A quelles causes attribuer ces défections? Aspiration à l'indépendance, idées libérales ou affiliation à la Franc-Maçonnerie? Toutes ces conjectures sont permises. Néanmoins quelques ordres religieux montrèrent plus de persévérance à leurs vœux monastiques, entre autres les Chartreux, les Trappistes et les Capucins. Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés n'eurent pas la bonne contenance de ces derniers, car vingt religieux seulement demandèrent à rester en invoquant les services rendus à la science. Ces nombreuses désertions inspirent à M. l'abbé Sicard des réflexions plutôt sévères pour la vieille France monastique et c'est en ces termes qu'il termine sa très intéressante étude. « Comme un trop grand nombre de religieux avaient perdu le secret de bien vivre, ils ne surent pas bien mourir. Une compensation se prépare. L'Église, humiliée par les hommes, prendra sa revanche avec les femmes. L'âme des religieuses va rendre un autre son que celle des moines. »

M. Fromageot offre à la Bibliothèque et aux Archives de la Société : 1° Un reçu de 50 francs pour frais d'inhumation d'un citoyen Pujat, décédé le 10 brumaire, l'an VI de la République, signé Girollet, Prêtre de l'Oratoire de Saint-Germain-des-Prés; 2° Compte sommaire de la Société d'assistance charitable du 10e arrondissement de Paris. Appel et Acte de cette Société, 1808-1811; 3° Monographie de Saint-Sulpice par M. Bouillet.

M. Charles Hamel remet, par l'intermédiaire du président, la nouvelle édition de son *Histoire de l'église Saint-Sulpice*.

Des remerciements sont adressés à MM. P. Fromageot et Ch. Hamel.

M. Bioche offre à la Société un exemplaire des *Tableaux*

historiques de la Révolution française (3 vol. in-folio, Paris, Didot l'aîné). Cet ouvrage, si intéressant par ses gravures et d'une parfaite conservation, fait l'admiration des membres présents qui adressent à M. Bioche des remerciements chaleureux.

Prochain ordre du jour :

M. Corbierre : Opinions de Mabillon sur la réforme des Prisons.

La séance est levée à dix heures.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés). Théatres.

Président : M. Vuaflart.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. E. Deville.

Vendredi, 22 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Laschett, Deville, Bioche, Cazals, Dally, Demombynes, Fromageot, Habert, Herbet, Lesueur, Mahler, Mouton, Nocq, Poussielgue-Rusand, Saunier, Schürr et Sudre.

M. Laschett occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Vuaflart, excusé.

M. Laschett offre à la Société une nouvelle série de cartes postales relatives aux Écoles et Institutions de l'arrondissement; des remerciements lui sont adressés pour le zèle tout particulier avec lequel il recueille ces images, dont l'ensemble forme une collection iconographique intéressante.

M. Herbet communique la note suivante, extraite d'un catalogue publié par Techener, en 1856 :

« Circé en postures, récit du divertissement comique di-
« visé en trois parties et représenté par les sauteurs établis
« au jeu de paulme d'Orléans, fauxbourg Saint-Germain,

« pendant la foire, par permission du Roy, sous le nom de « la troupe des Forces de l'Amour et de la magie-Paris, et « se distribue, dans le jeu de paulme d'Orléans, proche la « Foire, 1678, in-4.

« Autre. Revue du divertissement...

« Le sieur Maurice, allemand, et le sieur Allard, français, « étaient les inventeurs des prodiges de ce divertissement; « leur troupe se composait de 24 sauteurs de tous les pays et « les plus illustres qui eussent jamais sauté en France. »

Il y a là matière à une étude intéressante, d'autant plus que l'histoire des jeux de paume est assez mal connue : ce serait un appendice curieux à l'histoire de la foire Saint-Germain.

M. Mahler communique et offre à la Société une lettre autographe du peintre Alexandre Hesse, datée du 31 décembre 1860, et invitant à venir voir, dans les premiers jours de janvier, les peintures qu'il venait de terminer dans la chapelle de Saint-François de Sales en l'église Saint-Sulpice. Des remerciements sont adressés à M. Mahler.

M. Schürr, donne ensuite lecture de quelques lettres de la maréchale Lefebvre ; lettres publiées dans les *Marches de l'Est*, n° 2 de 1909, sous ce titre : « Dix lettres inédites de la maréchale Lefebvre ». Ces lettres sont presque toutes relatives à des questions d'ordre intérieur; une pourtant donne quelques renseignements assez curieux sur le fils de la maréchale. Elles ont cette particularité qu'elles sont adressées à une certaine « Madame Alphonse » qui habitait rue de Bagneux. Le style de ces lettres, d'ailleurs assez bien tournées, étonne quelque peu, habitués que nous sommes aux boutades que l'on prête ordinairement à « Madame la Maréchale ».

M. Mahler fait alors remarquer que la maréchale Lefebvre habita l'arrondissement : elle occupait l'hôtel de la Michodière, proche l'hôtel de Vendôme, hôtel qui porta même le nom de Lefebvre sous l'Empire.

M. Mouton nous entretient ensuite d'une singulière aventure, arrivée à la fin du XVI[e] siècle, entre Duprat, le prévôt des marchands, et son frère le baron de Vitot. Ce dernier ayant réclamé à main armée, à son frère, une somme de

40.000 écus dont il prétendait avoir été frustré, fut accusé par Duprat d'un complot contre le roi. Cette vengeance faillit avoir des conséquences fâcheuses pour le baron de Vitot, car le roi prit au sérieux cette dénonciation et dépêcha même des lettres contre le prétendu conspirateur. Cette affaire donna lieu à quelques incidents, puis finit par être tout à fait oubliée. Le prévôt Duprat, l'instigateur de cette machination, habitait alors l'hôtel d'Hercule.

Prochain ordre du jour :

M. Raflin : Lenoir et le Musée des Monuments français.

M. Corbierre : Les Bénédictines de la rue Cassette.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 19 *novembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Deville, Corbierre, Delbet, Habert, Herbet, Hustin, Mahler, Mouton, Saunier, Schürr, Sudre et Varinard.

M. Laschett occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Vuaflart excusé.

M. Laschett communique et offre à la Société, au nom de M. Charles Benoist, trois séries de cartes postales relatives au palais du Sénat : vues extérieures et intérieures, détails. Des remerciements sont adressés à M. Charles Benoist, auquel une lettre est adressée à cet effet.

Des remerciements sont ensuite adressés à M. Habert pour la couverture imprimée qu'il a exécutée pour l'exemplaire, offert par M. Fromageot, de l'oraison funèbre du maréchal de Villars, prononcée en l'église Saint-Sulpice, le 27 janvier 1735.

M. Hustin, reprenant la suite de la communication commencée précédemment en son nom par M. Herbet sur l'îlot du Luxembourg, communique à la Société une série de documents iconographiques destinés à l'illustration du grand travail qu'il prépare. C'est d'abord un plan du palais du Luxembourg, dressé en 1880, gravé en 1899 et dont on ne connaît qu'un très petit nombre d'exemplaires; M. Hustin

demande, à l'appui de ce document, des éclaircissements sur un prétendu mur romain figurant sur ce plan et dont il ne subsiste aujourd'hui aucun reste. M. Hustin fait passer sous les yeux des membres présents une suite de pièces fac-similées : plans, vues, notamment un fac-similé du plan de Quesnel, imparfaitement reproduit par Berty, et dans lequel on retrouve l'aspect actuel de la rue Monsieur-le-Prince; le portrait de Quesnel par lui-même, gravé par Michel Lasne.

M. l'abbé Corbierre offre à la Société un exemplaire d'un portrait de Mabillon, qu'il a fait tirer à 30 exemplaires, reproduisant un fac-similé exécuté en 1875, par Varin, d'après l'estampe de Simonneau. Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Corbierre qui, traitant alors une partie de son travail sur les Bénédictines de la rue Cassette, nous entretient d'une perquisition qui fut faite dans le couvent le 28 septembre 1790. Le procès-verbal, cité par l'auteur, est une pièce curieuse, contenant d'intéressants détails sur l'organisation intérieure de la communauté.

M. Deville, revenant sur la question de l'origine des cabinets de lecture, constate qu'il en existait au moins trois à Paris dès 1783. Mercier en parle comme d'une institution existant depuis longtemps et Thierry, dans les diverses éditions de ses Guides, cite ceux du Pont Notre-Dame, de la rue Christine et de la rue des Petits-Champs. Celui de la rue Christine, qui nous intéresse tout particulièrement, était tenu en 1784 par un libraire du nom de Quillau. On y trouvait les livres nouveaux et les ouvrages périodiques pour la lecture desquels il avait disposé une salle, chauffée pendant l'hiver. Il en coûtait 4 sols par séance, 3 livres par mois et 24 livres par an.

Prochain ordre du jour :

M. Corbierre : Les Bénédictines de la rue Cassette.

M. Varinard : L'église Saint-Sulpice, ses architectes, ses œuvres d'art.

La séance est levée à dix heures un quart.

Vendredi, 17 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Laschett, Deville, Corbierre, Habert, Nocq, Saunier, Sudre et Varinard.

M. Laschett occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Vuaflart excusé.

M. Laschett offre à la Société, au nom de M. René Blondeau : 1° une grande épreuve photographique encadrée, reproduisant les portraits en médaillons des médecins de la *Société médicale du VIe arrondissement* (42 portraits avec les noms. Le cadre porte au dos l'étiquette de « Raynal, doreur, 2, rue de Tournon »); 2° un médaillon en plâtre bronzé à l'effigie de Ch.-L. Gressier qui fut maire de l'arrondissement sous l'Empire, médaillon signé « Jouffroy 1845 ». M. Laschett énumère d'autres objets également offerts par M. Blondeau et qu'il se propose de remettre dans une séance ultérieure.

Des remerciements sont adressés à M. Blondeau et M. Laschett est félicité de son activité.

M. l'abbé Corbierre, dépose sur le bureau le second numéro de la revue *Les Flèches,* puis, communique quelques lettres de Mabillon relatives à la « Réforme des Prisons ».

M. Varinard donne lecture d'un Mémoire sur les artistes qui ont pris part à la construction de l'église Saint-Sulpice ; il énumère la part prise pour chacun des architectes successifs, passe en revue les peintures murales, statues, tombeaux et termine par la liste de quelques-unes des œuvres d'art de l'église Saint-Germain-des-Prés.

Prochain ordre du jour :

M. Corbierre : Les Bénédictines de la rue Cassette.

M. Laschett : Les origines de la pharmacie Blondeau. La lutherie Martin, fondée en 1776.

La séance est levée à dix heures un quart.

COMITÉ D. — HISTOIRE GÉNÉRALE, BIOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE.

Président : M. LÉO MOUTON.
Vice-Président : M. MIMEREL.
Secrétaire : M. G. HABERT.

Vendredi, 29 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Habert, Bioche, Bruel, Cazals, Delteil, Fromageot, Herbet, Hoffbauer, Laschett, Masson, Rapilly, Saunier, Sudre et Varinard.

M. Mahler donne lecture d'un très intéressant travail sur M. Félix Barthe, ministre de la Justice, sous le règne de Louis-Philippe.

M. Mahler communique ensuite une lettre inédite de Montalembert sur la vocation ecclésiastique.

Dons faits aux archives et à la bibliothèque de la Société :

1° M. Mahler : 4 photographies représentant les plans de l'hôtel de Vendôme; manuscrit de Barthe; deux lettres du roi Louis-Philippe; 10 cartes postales concernant l'École des Mines;

2° M. Bioche : Brochure intitulée : *Étrennes à la Vérité ou Almanach des Aristocrates;*

3° M. Hoffbauer : Photographie représentant le Temple de l'Amitié, 20, rue Jacob;

4° M. Laschett : 6 cartes postales concernant le VIe arrondissement.

De très vifs remerciements sont adressés à MM. Mahler, Bioche, Hoffbauer et Laschett.

Prochain ordre du jour :

M. Mahler : Notes complémentaires sur Barthe.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 26 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Habert, Anthiome,

Cazals, Corbierre, Dally, Delbet, Fromageot, Herbet, Laschett, Mahler, Masson, Saunier et Sudre.

M. Mahler communique divers documents concernant M. Barthe : Trois lettres de M. Molé, divers papiers personnels, entre autres des factures et des listes de souscriptions auxquelles M. Barthe contribua, deux planches extraites de *La Caricature,* représentant les membres du Cabinet Casimir-Périer (1831-32).

M. Mahler donne ensuite lecture d'une liste qui avait été communiquée l'année précédente par M. H. Masson, de magistrats ayant habité le VIe arrondissement. On y remarque Dalloz (1812-1821), Dupin (1810-1813), Barthe (1820-1823), Bérenger (1816-1817), Prieur de la Marne (1816-1817), Séguier (1803-1811), Jay (1812-1815), Bavoux (1805-1810), Henrion de Pensey (1810-1827), de Gérando (1838-1842), Boulay de la Meurthe (1826-1844), etc.

M. Anthiome communique et lit un fragment de journal paraissant remonter à l'époque du second Empire. Ce journal contenait, sous le titre « Extrait des Archives de la Police », le récit d'une affaire de sorcellerie dont le héros, Procureur au Châtelet, fut un nommé Dumas, homme prodigieusement riche. Il aurait habité rue de l'Hirondelle, la maison dite de François Ier, à la fin du XVIIe siècle.

On remarque, à propos de ce feuilleton, que les archives de la Police n'existant plus, ce fragment de journal reste le seul témoin, mais incontrôlable, de l'aventure merveilleuse de maître Dumas. La maison dont il est question existe encore au n° 20, de la rue de l'Hirondelle.

M. Laschett signale la plaque de marbre apposée au n° 1 de la rue Princesse, en mémoire du peintre Jean-Siméon Chardin.

Dons faits aux archives et à la bibliothèque de la Société :

1° M. Mahler : Une lettre de Dupin aîné à M. Barthe;

2° M. de Cardaillac : Une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Madame Cottin à Bigorre;*

3° M. Laschett : Une enveloppe de lettre, dont la suscription est de Victor Hugo (1848);

4° M. Anthiome : Le feuilleton, réuni en plaquette, du *Mystère de la rue de l'Hirondelle.*

Des remerciements sont adressés à MM. Mahler, de Cardaillac, Laschett et Anthiome.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Une ancienne pharmacie du quartier.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 24 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Léo Mouton, Mimerel, G. Habert, Delbet, Fromageot, Herbet, Laschett et Vuaflart.

M. Laschett donne quelques renseignements sur la pharmacie Blondeau, fondée en 1670, rue Saint-André-des-Arts. Elle fut transportée ensuite rue de Condé, puis rue de Tournon au n° 17 et, finalement, disparut en 1905.

Prochain ordre du jour :

M. le Dr Dally : Le Maréchal de Saxe et Mme Favart.

M. Fromageot : Notes sur Dalloz.

La séance est levée à dix heures.

LES ANCIENNES INONDATIONS A PARIS, PARTICULIÈREMENT SUR LE TERRITOIRE DU VIe ARRONDISSEMENT.

CONFÉRENCE FAITE PAR M. MARCEL POETE, LE 26 FÉVRIER 1910, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA « SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT ».

Afin de bien se rendre compte de l'inondation et de ses conséquences, il importe de connaître, en temps ordinaire, d'une part, l'état du fleuve et, d'autre part, l'état du sol qui borde ce fleuve. Pour cela, il convient, et c'est de circonstance, de remonter au déluge. Alors, l'espace occupé présentement par Paris est couvert par les eaux de la Seine, dont le plus ancien cours fluvial dégagé est de 60 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, dépassant ainsi, en hauteur, de 35 mètres environ le cours actuel; il n'émerge de cette vaste nappe d'eau que ces quatre points : à l'est, Charonne joint à Ménilmontant et à Belleville — au nord, Montmartre — à l'ouest, Chaillot — au sud, le plateau de la Montagne-Sainte-Geneviève. Puis, le sol s'étant relevé et la Seine ne coulant plus dès lors qu'à 35 mètres environ au-dessus du niveau de la mer au lieu de 60 mètres, apparaissent de nouvelles terres qui, soudées aux précédentes, développent la super-

ficie terrestre de Paris. Mais le fleuve coule encore large, car, sur sa plus grande largeur, il s'étend approximativement depuis Notre-Dame-de-Lorette jusqu'au pied de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ensuite, il décroît encore, et apparaît avec deux bras, dont l'un décrit une vaste courbe de la Bastille à l'Alma, aux pieds des hauteurs de Charonne, Ménilmontant, Belleville, Montmartre et Chaillot — et l'autre, coupant court, suit à peu près le tracé de la Seine actuelle. Ces deux bras enserrent une île alluvionnaire. Le bras sud, qui coupait droit, avait un cours plus rapide que le bras nord, qui décrivait une courbe. Ce dernier devait donc passer à l'état stagnant, puis se résorber et finir par ne plus laisser d'autre trace de son existence qu'une ligne de dépression en cette partie du sol de Paris. Quant au bras sud, qui est resté le seul bras du fleuve, il a subi à son tour des transformations.

Au moment où notre ville apparaît dans l'histoire, aux âges celtiques, ce bras forme toute une série d'îles depuis Bercy jusqu'à Billancourt. Si vous suivez le cours du fleuve, d'amont en aval, vous constatez que, sur la rive droite, il couvre à peu près l'espace qui s'étend depuis Bercy jusqu'à la Bastille, qu'il englobe l'Arsenal, l'Hôtel de Ville, qu'il forme un golfe près de Saint-Germain-l'Auxerrois, un autre plus à l'ouest, du côté des Tuileries, qu'il règne sur la place de la Concorde, le Cours-la-Reine et une partie des Champs-Élysées, sans parler de toute la ligne des quais actuels sur laquelle il mord profondément. Sur la rive gauche, après avoir découpé une grande île s'étendant du pont de Bercy à celui de l'Archevêché et comprenant le Jardin des Plantes et la Halle aux vins, il passe au pied de la Montagne-Sainte-Geneviève,

pour se répandre ensuite, à l'ouest de la place Saint-Michel, en plusieurs bras, dont un coulant entre le boulevard Saint-Germain et la Seine actuelle, tandis que, de cette même place Saint-Michel, un autre bras du fleuve fuit au midi, dans la direction de la rue de Grenelle.

Ainsi la partie septentrionale du territoire du VIe arrondissement est découpée de ce bras de Seine et se trouve formée de terrains marécageux, d'où émerge, vers Saint-Germain-des-Prés, un monceau alluvionnaire. C'est une région de bas niveaux qui partie, au quai Malaquais, par exemple, de la cote de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'atteint 34 mètres, soit la hauteur moyenne de la berge de la Seine dans la traversée de Bercy, qu'entre la rue Visconti et la rue Jacob. De là, le territoire du VIe arrondissement s'élève progressivement jusqu'à la cote 50, vers l'avenue de l'Observatoire. Que si vous voulez avoir une idée de la différence de niveau entre le sol ancien et le sol actuel de notre arrondissement, je vous dirai que, vers la place Saint-André-des-Arts, où ont été rencontrées des épaisseurs considérables d'alluvions contenant des coquilles d'eau douce, le sol actuel est à l'altitude de 35 mètres, alors que le sol ancien n'était qu'à l'altitude de 30 mètres. Le sol de la rue Dauphine, du côté de la rue Christine, qui est actuellement à l'altitude de 35 mètres, était à l'altitude de 32 mètres. C'est naturellement sur le bord du fleuve, avant tout, que l'exhaussement s'est produit. Donc représentez-vous, pour la partie septentrionale de notre arrondissement, un sol bas, en communion intime avec un fleuve largement épandu, « maximum flumen », lit-on dans les Commentaires de César, fleuve auquel aboutit un marais sans

fin, « perpetuam paludem » qui, dans notre direction, fuit à l'horizon de Grenelle.

C'est un fleuve « paisible et régulier », observe l'empereur Julien, résidant dans sa chère Lutèce, comme il dit, vers le milieu du IVe siècle de notre ère. Il est permis d'en tirer cette conclusion que la Seine nous est montrée, à cette dernière date, comme un cours d'eau mixte et tranquille, différent des fleuves torrentiels, tels que le Rhin, la Loire, la Garonne, le Rhône et qu'ensuite elle avait alors cessé son mouvement d'oscillations et atteint sa stabilité de niveau. Dès cette époque, le fleuve avait en somme le régime que nous lui connaissons.

Mais, étant donné d'une part, ainsi que je vous l'ai montré, que le sol de Paris était alors sensiblement moins élevé qu'aujourd'hui et, d'autre part, que la Seine coulait à une altitude plus haute que de nos jours, on doit penser que des inondations du sol parisien étaient habituelles ou périodiques en ces temps. Il résultait de ces débordements annuels un dépôt — sur le sol — de limons, sables ou graviers, qui finit par surélever ce sol. De ces débordements réguliers, il faut distinguer certaines crues extraordinaires qui seules ont été mentionnées dans les chroniques. Et les chroniqueurs différencient bien, du reste, le débordement exceptionnel du phénomène ordinaire, constant, de l'inondation, quand ils disent, comme Orderic Vital, par exemple, sous la date de 1119 : après des pluies persistantes, les habitations des Parisiens furent envahies *plus qu'à l'ordinaire* par l'inondation. En 1197, rapportent le chroniqueur de Philippe-Auguste, Rigord et le chroniqueur anglais, Raoul de Dicet, une inondation oblige le roi Philippe-Auguste à quitter son palais en la Cité et à se réfugier à Sainte-Geneviève, sur la hau-

teur. Vous pouvez imaginer ce que devait être, en pareille occurrence, le territoire septentrional de notre arrondissement qui alors commençait à se peupler.

Le principal élément formateur de ce peuplement est, comme vous le savez, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fondée, au VIe siècle, sur le monceau alluvionnaire dont je vous ai parlé tout à l'heure, monceau qu'il ne faut pas confondre avec une butte artificielle, la voirie du bourg Saint-Germain, sise vers le coin occidental du boulevard Saint-Germain et de la rue des Saints-Pères, exactement en face de la chapelle Saint-Pierre ou Saint-Père. Au moyen âge également, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est voisine du petit pré aux clercs (entre les rues actuelles de Seine et Bonaparte) et du grand pré aux clercs, qui s'étend à l'ouest de cette dernière rue. Les deux prés aux clercs sont séparés par la Noue ou petite Seine, dérivation du fleuve qui existait au moins dès le XIIIe siècle et empruntait le parcours de la rue Bonaparte actuelle, permettant aux bateaux pourvoyeurs de l'abbaye d'atteindre ses murs. Sur ces bords de Seine règnent, comme vous le voyez, des prés en contacts périodiques avec l'eau de la Seine et dont le souvenir reste attaché à la dénomination de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. On ne bâtit pas sur cette rive du fleuve.

Je m'abstiendrai de vous citer ceux des textes narratifs anciens, relatifs aux grandes crues, qui ne contiennent rien de spécial au VIe arrondissement. Il est facile de s'imaginer la physionomie de la partie septentrionale de cet arrondissement dans des circonstances comme celle narrée par Guillaume de Nangis qui rapporte que, le 21 décembre 1296, la Seine « crut à ce point, à Paris, qu'on n'avait jamais rien lu ni vu de semblable, car, par *toute*

la cité ceinte et pleine d'eau, on ne pouvait pour ainsi dire pas circuler sans barque; les deux ponts de pierre (les seuls ponts du Paris d'alors, le Grand-Pont ou Pont-au-Change et le Petit-Pont) avec leurs moulins et maisons, churent totalement ainsi que le Châtelet du Petit-Pont, et, pendant près de huit jours, on apporta aux habitants les vivres dans des barques ». Une autre grande inondation fut celle de l'hiver de 1306 à 1307, dont nous parle le continuateur de Guillaume de Nangis. A la suïte sans doute de cette inondation, la rive qui s'étend entre l'hôtel royal de Nesle et la maison de l'évêque de Chartres (quai Conti) a été complètement ravinée, et le roi Philippe-le-Bel invite avec instance le prévôt des marchands à y établir d'urgence un quai. C'est le premier document connu où il soit question d'enserrer d'un quai le fleuve à Paris et ce document se rapporte, comme vous le remarquez, à notre arrondissement. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, pour l'année 1421, mentionne, à l'occasion d'une forte crue de débâcle survenue en décembre, l'envahissement par l'eau de « la grant court du Pallays » : ce qui indique que le VIe arrondissement actuel dut être éprouvé. La Seine, en 1497, « au pont Saint-Michel... entroit dedans la rue Saint-André-des-Ars ». Au XVIe siècle, comme aux siècles précédents, le VIe arrondissement souffrit de crues extraordinaires. Au XVIIe siècle, l'inondation de 1658 doit nous retenir. Mais, avant de vous en parler, je voudrais essayer de vous montrer comment se présentaient alors, l'un par rapport à l'autre, le fleuve et le terrain des bords de ce fleuve, du côté du VIe arrondissement.

Le sol s'est relevé certes, sans atteindre toutefois encore le niveau actuel. On n'a pas assez remarqué, au point

de vue historique, que, quand même le sol de Paris n'aurait pas été habité, il se serait exhaussé, d'une façon moindre sans doute, mais néanmoins réelle. Cet exhaussement naturel est le résultat des dépôts d'alluvions amenés par les crues périodiques du fleuve. Il est aussi le résultat de l'accumulation des détritus végétaux provenant du sol ainsi fécondé. Enfin il provient de toutes les matières que les pluies entraînaient des hauteurs limitrophes. Quant aux exhaussements artificiels, c'est-à-dire ceux qui ont comme cause les habitants, ils résultent d'abord des constructions et reconstructions successives : au moyen âge, les maisons, sommairement construites, duraient peu. L'établissement de chemins, le percement de rues, l'aménagement de voies pavées constituent encore une cause de surélévation. Ajoutez-y les buttes d'immondices ou voiries, analogues à celle que je situais tout à l'heure au coin du boulevard Saint-Germain et de la rue des Saints-Pères, et dont la montée de l'extrémité de la rue des Saints-Pères, sur ce point, garde la trace. La saleté même, qui est comme une caractéristique de la rue d'autrefois, occasionne à la longue une surélévation du sol. Vous pouvez vous rendre compte de ce qu'étaient à cet égard, en 1636, par exemple, les rues de notre arrondissement. Un état de voirie dressé alors nous en a conservé le souvenir. En la rue de la Harpe, il y a « grande quantité de boues et immundices seiches collées contre les murs ». Cette rue, qui suivait à peu près la direction de notre boulevard Saint-Michel, depuis la rue Soufflot au midi, était reliée, au nord, au pont Saint-Michel et à la Seine, par deux rues, dont une, celle de la Bouclerie, était, dit notre texte, « entiérement... salle et pleine d'immundices ». Même remarque ou à peu près pour les rues

Percée et Mâcon (vers la place Saint-André-des-Arts), Serpente, des Deux-Portes et Pierre Sarrazin. Ces trois dernières rues aboutissent à la rue Hautefeuille qui est « grandement salle et *encombrée* de boues et immundices », sans parler de « gravois et plastras causez par le bastiment du sieur président de Drancy faisant l'encoigneure de lad. rue » et que l'on construit. Rue des Cordeliers (du côté de la rue actuelle de l'École de Médecine), il y a, en particulier, « grandz taz d'ordures... contre les deux portes de l'église desd. Cordeliers ». La rue du Paon n'est pas plus propre, notamment « à cause de plusieurs taz de gravois qui sont contre les murs du tapissier de ceste rue » et d' « autres ordures contre une grande maison neufve appartenant au sieur de Garges ». Rue du Jardinet, à côté, des plâtras et gravois gisant dans la rue se rapportent également à de nouvelles constructions. On peut dire, en somme, que toutes les rues qui, comme ces deux dernières, se trouvent entre notre rue de l'École de Médecine au midi et la rue Saint-André-des-Arts au nord, s'offrent à nous avec des tas de boue ou de gravois. Cette observation s'applique à peu près également à celles qui s'étendent entre cette dernière rue et le quai des Augustins. « La grand rue Dauphine », qui est une belle voie neuve du temps, droite et très large pour l'époque, est « entiérement... boueuse ». La rue des Fossés (rue Mazarine actuelle) n'est « pavée que du costé des maisons, d'environ 8 ou 9 piedz de large » (2^m,50 environ). Sur ce pavé, des immondices s'étalent. Quant à l'autre côté formé d'une simple chaussée de terre, il est plein « de terres seiches, gravois, boues » dont l'entrepreneur du nettoyage déclare n'avoir pas à se soucier, le lieu n'étant pas pavé. La rue de Seine, propre en certains

endroits, est très sale en d'autres et, comme on y construit, on y trouve « beaucoup de plastras... et recoupemens de pierre de taille ». La rue Jacob « n'est pavée que par intervalles » : du côté de l'hôpital de la Charité, elle est « pleine de terres » et boues. Je pourrais multiplier ces exemples, vous montrer la rue de l'Échaudé Saint-Germain « salle et pleine d'immundices », « la grand rue de Bussy » avec des tas d'ordures, la rue des Boucheries (correspondant à la partie de notre boulevard Saint-Germain comprise entre Saint-Germain-des-Prés et l'École de Médecine) non seulement remplie de boue, mais aussi de « sang et matières d'animaulx » « que jettent incessamment les habitans de lad. rue, à cause de leurs vaccations de bouchers ». Mais je m'arrête, non toutefois sans vous avoir encore montré, à cette même date de 1636, la voirie du Pré-aux-Clercs proche l'hôpital de la Charité, et sur laquelle on veut bâtir. Ainsi le sol de ces bords de Seine s'est surélevé pour les diverses causes que je vous ai signalées, et l'on y bâtit. Notre arrondissement est alors en voie de transformation. Et Corneille, dans *Le Menteur* qui date de 1642, fait dire à l'un de ses personnages :

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses :
Dans tout le Pré-aux-Clercs, tu verras même chose.

Si l'on construit, se prémunit-on suffisamment contre l'inondation ? C'est ce que nous allons voir. Envisageons d'abord la bordure même de Seine. Entre le pont Saint-Michel et le Pont-Neuf, il y a un quai, celui des Augustins, qui se prolonge à l'ouest, par la « rue du quay allant depuis le Pont-Neuf jusques à la porte de Nesle », puis par la « rue du quay allant depuis le... port de Malacquest



ISRAEL SYLVESTRE : LA TOUR DE NESLE ET LA PETITE SEINE.

jusques au pont des Thuilleries ». Il ne faut pas se méprendre toutefois sur l'expression de quai. Si celui des Augustins peut passer pour un véritable quai, il n'en va pas de même des deux suivants qui ne comportent point de maçonnerie et ne constituent qu'une bordure ordinaire de fleuve ou de rivière. Le mot quai est pris, dans ce dernier cas, comme synonyme de rive pure et simple. Sous Louis XIV toutefois, on a aménagé en quai véritable la partie du bord de la Seine sise à l'ouest du Pont-Neuf, devant le collège des Quatre-Nations fondé, comme vous le savez, par Mazarin. Les bords du fleuve sont échancrés de ports et d'abreuvoirs, disposition propice à l'inondation. Le plan de Gomboust, qui donne l'état de Paris vers le milieu du XVII[e] siècle, marque un abreuvoir en face de l'église des Augustins, sur le quai de ce nom. Il y avait aussi « le port de Malacquest attenant à la... porte de Nesle » : il est en fort mauvais état, à la date de 1636, manque de pavé, de débouché commode sur la chaussée. L'eau, en cas de crue, a une autre entrée facile sur le territoire du VI[e] arrondissement : c'est par le fossé de l'enceinte qui remonte au début du XIII[e] siècle et, partant de la porte de Nesle, suit approximativement le tracé actuel des rues Mazarine, de l'Ancienne-Comédie et Monsieur-le-Prince. C'est, au XVII[e] siècle, une muraille garnie de tours rondes et entrecoupée de portes. Elle est pour ainsi dire enchevêtrée dans des constructions de toutes sortes. Murailles et tours sont fort mal entretenues. Les fossés, qui ont une largeur et une profondeur dont les contemporains s'étonnent, sont, en temps ordinaire, ici à sec, là — comme « dans le fossé des portes de Nesle et de Bussy » en 1614 — remplis d' « eaues croupissantes », d' « immondices » et de « boues » qui y sont poussées « des quartiers

voisins ». Ailleurs vous y rencontrerez — comme « dans le fossé... proche la porte Saint-Michel » en 1617 — « ung jeu de longue paulme » ; plus loin, voici un cordier à qui la Ville a donné à bail « une place (je cite un texte de 1637) estant dans le fond du fossé entre les portes Saint-Germain et Saint-Michel ». On y bâtit même : un document de 1642 signale les « maisons nouvellement bâties » « dans les fossés hors les portes Dauphine (au bout de la rue Dauphine) et de Bussy ». Qu'une inondation survienne, l'eau refluera dans la ville par le fossé de Nesle. Les égouts, qui aboutissent directement à la Seine dans cette partie de Paris, constituent un autre danger à cet égard. Il y a un égout qui suit le fossé depuis la porte Saint-Germain (vers le carrefour de l'Odéon) jusqu'à la Seine : d'abord découvert, il ne fut voûté que sous Louis XIV. Un autre est celui qui emprunte le parcours de la rue de Seine pour se jeter dans le fleuve. A la date de 1636, il est « rompu à son entrée et bouché, les pierres tumbées au fond », ce « qui empesche l'escoulement des eaues » et « cause une grande puanteur »; les voisins « voyent souvent (disent-ils)... carosses et harnois (voitures ordinaires) tumber dedans ». Un troisième égout commence à la rue du Four, emprunte le parcours de la rue des Égouts ou rue Saint-Benoît dans laquelle il a passé, pendant un certain temps, à ciel ouvert, le long du mur de clôture des jardins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et aboutit à la Seine « par le moyen d'un acqueduc », au bout de la rue des Petits-Augustins (aujourd'hui rue Bonaparte). Ce que je viens de vous dire de ces égouts souligne les graves inconvénients qu'ils pouvaient offrir en cas d'inondation : ils aboutissaient en Seine comme de petits ruisseaux, sans la moindre porte de flot et permettaient ainsi à l'eau de re-

monter, comme par le fossé de l'enceinte, jusqu'en pleine ville.

En regard du sol, considérons maintenant le fleuve. Le petit bras, qui passe devant le VIe arrondissement jusqu'au Pont-Neuf, est très resserré. Trois ponts s'y succèdent extrêmement rapprochés : le Pont-au-double, le Petit-Pont et le pont Saint-Michel. La construction du Pont-Neuf, qui remonte à la fin du XVIe siècle, l'aménagement du quai des Orfèvres datant du début du XVIIe siècle, et, sous Louis XIII, de la rue Neuve-Saint-Louis, au débouché occidental du pont Saint-Michel dans l'île de la Cité, ont encore diminué le lit du fleuve : les maisons de la rue Neuve-Saint-Louis, en particulier, reposent sur des arcades construites en avancée dans la Seine. Entre l'extrémité du quai de la Tournelle et le pont Saint-Michel, les maisons aboutissent directement au fleuve, qui en baigne le pied. Un auteur, qui écrit à la date de 1651, remarque que la Seine a vu son cours rétréci depuis trente ans notamment, pour l'endroit qui nous intéresse, « par les bastimens construits dans les prez-aux-clairs, dit-il, où l'eau avoit sa pente vers Vaugirar ». D'autre part, ce lit rétréci est moins profond qu'aujourd'hui. L'intendant des fortifications Petit n'a-t-il pas écrit, à la date de 1658, que le petit bras de la Seine, le long de la Cité, en particulier devant les Augustins, était si bas qu'on passait quelquefois à pied sec, là où anciennement il coulait « presque autant d'eau que devant la Mégisserie », et cela, ajoute-t-il, « parce que ce costé s'est remply plus facilement que l'autre, recevant plus d'esgousts et d'eaux de pluyes avec leurs sables, à cause du panchant de l'Université et peut-estre aussi plus de gravois et d'immondices, à cause des bastimens qu'on y a fait ». Sans vouloir discuter ces rai-

sons, je puis du moins confirmer, par de nombreux documents, que les gravois, les immondices encombraient, avec les sables charriés, le lit de la Seine qu'au surplus on n'avait pas l'habitude de draguer. Notez, avec un auteur qui écrit en 1651, qu'on se sert de la Seine comme d'une carrière à sable et qu'à force de tirer du sable de la rivière, on en a « creusé le fonds » nous dit cet auteur, « de sorte que... le bras du costé de l'Université (le petit bras de la Seine) se treuve, la pluspart des estés, sans eau et à sec ».

Remarquons encore qu'en regard de l'espace ouvert que je vous montrais tout à l'heure sur la rive occidentale de l'arrondissement, règne, sur la rive droite du fleuve et jusqu'aux Tuileries, exception faite pour l'échancrure du port Saint-Nicolas, une ligne de quai qui, en temps de crue, doit contribuer à rejeter l'eau sur la partie de la rive gauche qui nous intéresse.

Au XVIIe siècle, comme au moyen âge, il convient de distinguer entre les débordements ordinaires qui « *arrivent tous les ans* », lit-on dans un texte officiel de 1658, et les débordements extraordinaires. L'explication des premiers, qui ne peuvent plus exister aujourd'hui, vous a été fournie par tout ce qui précède. Le régime du fleuve n'a pas changé : c'est seulement l'état de la ville par rapport au fleuve qui s'est modifié. Au moyen âge ou au XVIIe siècle comme aujourd'hui, la Seine n'est pas un fleuve torrentiel : c'est un fleuve à « régime régulier et modéré », vous diront les techniciens. C'est « un cours d'eau mixte, qui se rapproche plus, par son régime, des cours d'eau tranquilles que des torrents ». Une grande crue ne peut constituer pour la Seine qu'un phénomène tout à fait exceptionnel, dû, soit à des « arrangements de crues très ordinaires des affluents », « soit à la fonte subite

d'une grande quantité de neige accumulée sur toute la surface du bassin ».

C'est ce dernier genre de crue qui s'est manifesté en janvier 1649 : tout le faubourg Saint-Germain, dont une partie appartenait à notre VIe arrondissement, est couvert d'eau. « La Seine, relate un contemporain, Dubuisson-Aubenay, dans son *Journal,* a emporté le pont des Tuilleries, et, passant par dessus sa rive gauche, a rempli la rue de Seine et a fallu que de l'Académie du sieur du Plessis du Verne on ait sauvé les chevaux et les académistes, qui ont été travailler où jadis ils étaient, entre la porte de Bucy et l'abbaye. » La Seine décrut depuis le 16 janvier « jusqu'à la nuit du 21 au 22, qu'il gela assez fort. Les marchands de bois ont néanmoins peur d'une deuxième inondation et demandent l'hôtel de Nevers pour mettre leurs bois ». Ce sont sans doute ceux qui avaient leurs chantiers à la Grenouillère. Ils eurent raison d'avoir des craintes, car il y eut de grandes eaux jusqu'en mars.

Le débordement de janvier 1651 fut plus grave : « tous les égouts (raconte Dubuisson-Aubenay)... regorgent dans les rues où l'on n'a pu aller que par bateaux ». Le quai des Augustins et l'hôtel de Nevers sont inondés. Les fossés de l'enceinte comme les égouts déversent l'eau dans la ville. Des maisons de la rue Neuve-Saint-Louis, dans la Cité, en regard du quai des Augustins, tombèrent. La plupart des caves étaient encore *en mai* remplies d'eau.

La grande crue qui suivit fut celle de 1658, la plus importante que l'on connaisse de façon précise. Elle s'est élevée, à l'échelle du pont de la Tournelle, à la cote de 8^{m},81, alors que la crue de 1910 a atteint 8^{m},50 à la même échelle. J'appelle, à cette occasion, votre attention sur l'erreur qui existe à l'échelle de ce pont. A en croire

cette échelle, l'inondation de 1658 n'aurait pas dépassé $8^m,23$ et se serait trouvée ainsi inférieure à celle de 1910. Mais il y a eu confusion de pouces avec des centimètres, ainsi qu'a bien voulu me le signaler M. Paul Dupuy. Il n'existait pas, au XVIIe siècle, pour le calcul de la hausse de l'eau, d'échelle graduée; les deux premières qui ont été établies, celle du pont de la Tournelle et celle du Pont-Royal, datent du XVIIIe siècle. Seulement, on avait, par inscriptions particulières, gardé la trace de la crue de 1658 comme d'autres inondations. Au XVIIIe siècle, Deparcieux calcula la cote de 1658 d'après ce genre d'inscriptions. C'est cette cote qui, sur l'échelle actuelle, a été mal traduite en système métrique.

Mais revenons à l'inondation elle-même. Ce fut une formidable crue de débâcle ou de dégel. Le débordement commença le 18 février et s'accentua jusqu'au 27.

Remarquons que le zéro de l'échelle graduée du pont de la Tournelle étant à la cote de $26^m,29$, la Seine a atteint, en 1658, l'altitude de $35^m,10$ au-dessus du niveau de la mer et, en 1910, celle de $34^m,79$, c'est-à-dire qu'en 1658 et en 1910 la Seine a coulé comme aux bas temps quaternaires, alors qu'elle s'étendait en une grande nappe depuis Notre-Dame de Lorette jusqu'au pied de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Les experts désignés par la Ville pour se rendre compte des dégâts de l'inondation de 1658 remarquent qu'en trois endroits le mur du quai des Augustins penche du côté du fleuve, sans parler des nombreuses marches de ce quai qui manquent. Un contemporain nous parle des « caves... pleines d'eau qu'on espuise encores après quatre et cinq mois, avec des infections et mauvaises senteurs », des « fondemens de la plus part des édifices [qui] sont

ébranlez », enfin de « la consternation » d'« une ville, qui est les délices de l'Europe et la plus magnifique, au dedans et au dehors de ses bastimens, que l'on puisse voir ». Quant à la physionomie de Paris, elle nous est donnée par Saint-Amant, Scarron, etc. Voici ce que dit en particulier ce dernier :

Tout est canal que sans cesse on trajette
. . . .
Dans les maisons, les basses écuries,
Caves, caveaux, bûchers, sommelleries
Sont devenus réservoirs à poisson,
Et l'on s'y peut servir de l'ameçon.
Enfin Paris, du moins une partie,
Offre à nos yeux Venise travestie.

Si l'on en croit le gazetier Loret, le Carnaval ne souffrit guère de ce désastre.

Après l'inondation de 1658 qui occupe le premier rang comme importance, après celle de 1910 qui a la seconde place, vient celle de 1740, que nous allons observer sur un plan et qui amena le fleuve, au pont de la Tournelle, jusqu'à la cote de 7^{m},90. Cette crue a été produite par cinq crues successives des affluents de la Seine. Elle eut lieu en décembre. « Aujourd'hui, 25, jour de Noël, rapporte l'avocat Barbier, Paris est entièrement inondé. » « Le quai des Augustins — nous dit un contemporain, Bonamy, qui a laissé une très curieuse étude sur cette inondation — et même le trottoir du parapet, dans les endroits bas, étoient couverts d'eau, depuis l'entrée du quai du côté du pont Saint-Michel jusqu'à la rue des Grands-Augustins. » Par les égouts, continue ce même auteur, l'eau avait reflué « dans la rue de Seine, dans celle du Colombier (actuellement rue Jacob) au faubourg

Saint-Germain et dans la rue Saint-André-des-Arcs ». Quant à l'inondation simplement souterraine, l'inondation des caves, il la signale notamment auprès de Saint-Sulpice : « de là, ajoute-t-il, [les eaux]... se rapprochoient de la rivière ». Il remarque que des caves, « quoique plus voisines de la rivière (dit-il), n'ont eu de l'eau que longtemps après celles qui en étoient plus éloignées ». Seuls, le Pont-Neuf et le Pont-Royal permettent le passage d'une rive à l'autre. L'agitation est extrême : on déménage, on va aux provisions ou aux nouvelles, on se rend à la messe, « et c'est un concours de bateaux comme en été, au passage des Quatre-Nations », écrit le contemporain Barbier. Les barques pénètrent sous la porte cochère des hôtels, jusqu'à l'escalier, à la manière des carrosses. Çà et là des lacs, comme dans la rue de Seine, avec d'industrieux constructeurs de ponts improvisés. Les vivres ont atteint un prix élevé. Mais il n'y a, pour ainsi dire, point d'accident de personnes. Et les Parisiens rieurs n'en prêtent pas moins l'oreille aux cloches des églises qui épandent sur la ville la chanson joyeuse de Noël. On dit, rapporte le marquis d'Argenson, « que la rivière se porte mieux », puisqu'elle « est hors de son lit; qu'elle est hors de condition, car elle est sur le pavé; qu'elle n'y est plus, car elle est entrée chez le roi, au Louvre; qu'elle va avoir des feuilles, car elle est en Sève, c'est-à-dire au village de Sève (ou Sèvres), etc. ».

J'en arrive — enjambant des crues moins importantes — à celle de frimaire et nivôse an X qui a atteint son maximum le 3 janvier 1802 et pour laquelle il existe une publication très rare de l'ingénieur Bralle, avec plan qui va vous être projeté. C'est la quatrième des grandes inondations pouvant être scientifiquement étudiées : elle a

atteint $7^{m},45$ à l'échelle de la Tournelle. Elle est due à une continuité extraordinaire de pluie.

L'eau, nous apprend Bralle, « occupa une partie du quai des Grands-Augustins dont elle surmonta le trottoir de 26 centimètres en face de la rue Gît-le-Cœur; elle entra, de 30 mètres environ, rue du Hurepoix (quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel), et s'étendit sur le quai jusqu'à 58 mètres au delà de la rue Pavée-d'Andouilles (rue Séguier actuelle), au coin de laquelle elle avait 43 centimètres d'élévation ; elle y pénétra jusqu'en face de la rue de Savoie. La rue Gît-le-Cœur fut également inondée sur 70 centimètres de hauteur, pris au coin de la rue du Hurepoix, et dans toute sa longueur jusqu'à 10 mètres de la rue Saint-André-des-Arts. Les eaux pénétrèrent encore sur le quai par l'embouchure de l'égout qui est en face de la rue des Grands-Augustins ». « On trouvera (continue-t-il) qu'elles sont parvenues par la rampe qui descend au port des Théatins (quai Malaquais), en face de la rue des Petits-Augustins (rue Bonaparte), jusqu'à environ 6 mètres de l'angle du parapet et du trottoir. » « L'égout de la rue de Seine inonda toute la partie de cette rue comprise entre celle Mazarine et de l'Échaudé, ainsi que 109 mètres de la rue des Marais (qui porte un nom significatif; aujourd'hui rue Visconti). »

Je ne descendrai pas au delà dans l'historique des inondations ayant ravagé une partie du VIe arrondissement, celles qui ont suivi, dans le cours du XIXe siècle, n'offrant pas la même importance, par suite des travaux de défense qui ont été exécutés et qui ont donné aux deux rives de la Seine un aspect nouveau.

Marcel POETE.

LES LIONS DE L'INSTITUT

Qui n'a été frappé, en examinant la façade du Palais de l'Institut, de l'attitude paterne des quatre quadrupèdes qui, sous le nom « de lions », en ornent la grille? Pas n'est besoin d'être un fin connaisseur, pour juger aussitôt qu'ils ne doivent rien au ciseau de Barye. Leur origine artistique serait, en effet, beaucoup plus ancienne : elle remonterait aux pharaons.

C'est ce qui semble apparaître d'un article publié, en mars 1859, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, sous le titre de : « Bronzes égyptiens, tirés de la collection du prince Napoléon », et dans lequel l'auteur, M. C. Ferri Pisani, décrit

... un fort beau lion en pierre calcaire du temps de Nectanebo et figurant dans cette collection. Ce lion, couché dans l'attitude du repos, a ses pattes croisées et l'une d'elle retournée. Il est en tout pareil aux fameux lions en basalte du Vatican, également du même règne et dus sans aucun doute au même ciseau. Nos lions en bronze (1) de la fontaine de l'Institut, sont eux-mêmes des copies des lions du Vatican, sauf toutefois l'inscription hiéroglyphique, qui, si nos souvenirs ne

(1) C'est une erreur, comme on le verra par la suite; ils sont d'un autre métal.

nous trompent, a été remplacée par la suivante : « Fonderie du Creusot ».

Qu'ils datent de Nectanebo Ier ou de Nectanebo II — car ces deux pharaons des xxve et xxxe dynasties furent également de grands constructeurs et laissèrent de remarquables monuments (1) — les originaux de ces lions seraient d'une respectable antiquité : ils dateraient de 350 ou 375 ans avant notre ère.

*
* *

Le 29 ventôse an XIII (20 mars 1805) (2) parut le décret suivant, relatif à l'installation de l'Institut :

(1) Cf. Maspero (G.), *Histoire ancienne des peuples de l'Orient;* in-12, Paris, 1886. — Au Musée égyptien du Louvre (salle d'Apis) se trouvent trois lions qui, sauf les dimensions, sont du même type que ceux de l'Institut. Le premier (no 573 du catalogue) date de Nectanebo Ier (Révillout, *Catalogue de sculpture égyptienne*); les deux autres proviennent du Sérapéum (no 1091), et, à la Conservation des Antiquités égyptiennes, on assure que « le type des lions du Sérapéum est le *pur type égyptien* du lion ». Dans la *Description sommaire des salles du Musée égyptien*, par Émile de Rougé (nouv. édit. par Paul Pierret, 1895), se trouve une héliogravure reproduisant un des lions du Sérapéum, qui ressemble à s'y méprendre à ceux de l'Institut. Cette ressemblance, cette identité pourrait-on dire, prouve que les lions de l'Institut sont bien la reproduction d'œuvres sculpturales de l'époque où furent exécutés les lions du Sérapéum ou de Nectanebo.

(2) On cite parfois un autre décret du 10 ventôse an XIII (1er mars 1805). Cf. : Vaudoyer (A.-L.-T.), *Plan, coupe et élévation du Palais de l'Institut impérial de France suivant sa nouvelle restauration;* in-8, Paris, 1811; Guiffrey et Louvrier de Lajolais; *Histoire et description du Palais de l'Institut* (Inventaire des richesses d'art de la France), grand in-8; Paris, 1878. — La date citée ci-dessus est extraite de l'ouvrage de M. Léon Aucoc, *l'Institut de France; Lois, statuts, règlements, concernant les anciennes académies et l'Institut de 1635 à 1889;* in-8, Paris, 1889. Aucun de ces décrets du 10 et du 29 ventôse ne figure au *Bulletin des lois.*

DÉCRET RELATIF A L'INSTALLATION DE L'INSTITUT.

29 *ventôse an XIII* = 20 *mars* 1805.

Napoléon, etc.,
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — L'Institut national sera transféré de l'emplacement qu'il occupe au Louvre, dans l'édifice des Quatre-Nations, aujourd'hui palais des Beaux-Arts, qu'il occupera jusqu'à ce que le nouveau local qui lui est destiné au Louvre soit arrangé; le pavillon à droite, une partie de la façade circulaire et la rotonde seront mis à sa disposition.

ART. 2. — Les Écoles spéciales de peinture, sculpture et architecture seront établies dans les autres bâtiments intérieurs dépendant du palais des Beaux-Arts (1).

ART. 3. — Le Ministre de l'Intérieur (2) est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.
Par l'Empereur :
Le Secrétaire d'État,
Hugues-B. MARET.

L'architecte Antoine Vaudoyer eut mission d'approprier le Palais des Quatre-Nations ou des Beaux-Arts à sa nouvelle destination. Les « projets, soumis à S. Ex. M. de Champagny, duc de Cadore, furent approuvés le 15 thermidor an XIII (3 août 1805) et de suite exécutés » (3).

(1) Un décret du 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801) avait destiné le « ci-devant collège des Quatre-Nations, à recevoir les Écoles des Beaux-Arts à leur sortie du Louvre ». Vaudoyer; *op. cit.*

(2) C'était Champagny.

(3) Vaudoyer, *op. cit.*

Les travaux furent menés avec rapidité, et, au mois d'août 1806, l'Institut était installé au Palais des Beaux-Arts. Le 4 octobre suivant, « l'inauguration de la salle des séances publiques fut faite par M. Lebreton (1), sous la présidence de M. Heurtier, architecte, le jour de la séance publique de la classe des Beaux-Arts » (2). A ce moment, les fontaines qui devaient orner la façade du Palais n'existaient pas encore, car, dans les projets primitifs de Vaudoyer, leur construction n'était pas prévue. Ce n'est qu'« en vertu d'un décret impérial du 2 mai 1806 (3) portant que soixante-cinq fontaines existant à Paris seraient mises en état de fournir de l'eau et qu'il en serait construit quinze nouvelles », qu'il fut décidé que « l'entrée du Palais serait ornée de deux fontaines publiques » (4). On voit, par ce décret, que l'édification de ces fontaines avait pour le moins un but aussi utilitaire qu'esthétique.

Pour leur construction, Vaudoyer dressa « trois projets différents, dont le premier représentait une fontaine de Minerve, et le second une sorte de château-d'eau à élever devant la place du Palais » (5); il présenta ensuite le projet qui fut adopté. Ce projet comprenait deux fontaines « se composant chacune de deux lions égyptiens, sur le modèle de ceux de la fontaine dite de *Moyse,* place des Thermes à Rome. Ces deux lions en regard versaient de

(1) C'était le secrétaire de la classe des Beaux-Arts.
(2) Vaudoyer, *op. cit.*
(3) Ce décret ne figure pas au *Bulletin des Lois.*
(4) Cf. : Vaudoyer, *op. cit.;* Dulaure, *Histoire civile, physique et morale de Paris...;* 1837-1838; Alfred Franklin, *Les Origines du Palais de l'Institut...;* in-8, Paris, 1862 et 1901.
(5) *Rapport présenté au ministre de l'Intérieur, le 24 décembre 1811 par le bureau des bâtiments civils* (Arch. nat. F^{13} 1.002, liasses).

l'eau dans une vasque en quart de cercle, placée à l'angle du perron » (1).

*
* *

Maintenant à quelle époque ces fontaines furent-elles établies avec les lions qui les surmontaient? Les renseignements sont, comme pour les décrets, contradictoires. Dulaure (2) donne la date de 1806; M. Alfred Franklin dans « les *Origines du Palais de l'Institut et de la Bibliothèque Mazarine* » (3) dit que « de 1802 à 1806 furent construits le pont des Arts (4) et une fontaine aux côtés de la chapelle »; MM. Guiffrey et Louvrier de Lajolais (5), déclarent, en 1878, que : « Au devant de la façade se trouvent quatre lions accroupis, en fonte de fer, et portant l'inscription : Fonderie du Creuzot 1810 ». Enfin, M. Émile Levasseur (6) assure qu'ils furent fondus au Creusot en 1811.

Entre ces diverses dates de 1806, 1810, 1811, nous ne saurions dire celle qui est exacte; d'autant plus qu'il nous a été impossible de trouver trace de l'inscription dont parlent MM. Guiffrey et Louvrier de Lajolais. Toutefois, le document suivant précise la date et les conditions de la commande des « lions » aux établissements du Creusot (7) :

(1) Vaudoyer, *op. cit.*
(2) *Op. cit.*, v, 235.
(3) Nouv. édit., 1901.
(4) Dulaure, *op. cit.*, VII, 186, dit que le Pont-des-Arts fut terminé en 1804.
(5) *Op. cit.*
(6) *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France, 1789 à 1870*, I, 427, note 3, Paris, 1903.
(7) Sur notre demande, la Direction des Établissements du Creusot a

Extrait du registre des délibérations des administrateurs des Établissements du Creusot

Comité du 25 *mai* 1809.

Lions pour le Palais des Beaux-Arts à 2 fr. le kilog.

Présents : MM. Chagot père, Chagot fils, Chardon, Bresse et Servière.

Il a été donné communication au Comité d'une demande que fait M. Vaudoyer, architecte du Palais des Beaux-Arts, de quatre lions en fer, coulés et des dessins y relatifs.

Le Comité considérant que,

Quoique des objets en rond de bosse en fer coulé soyent, pour les Établissements du Creusot, une fabrication tout à fait neuve à y établir et qu'elle ne laisse pas que d'offrir des difficultés très sérieuses à vaincre; il est cependant intéressant pour les Établissements, dont jusqu'à présent les ressources ont été trop peu évaluées et connues à Paris, de montrer combien elles peuvent en offrir pour les arts,

A été d'avis d'accepter cette fabrication,

A la condition que M. Vaudoyer remettrait les modèles, creux et bosse, de ces Lions, dont le prix serait fixé à 2 fr. le kilog. rendus à Paris, payable dans le mois de leur remise à Paris.

Et ont signé :

Chagot. Bresse.

Chardon. J. Servière.

Chagot, fils aîné.

bien voulu faire effectuer des recherches dans ses archives et a eu l'amabilité — et nous l'en remercions ici — de nous transmettre ce document, le seul qu'elle possède concernant les fontaines du « Palais des Beaux-Arts ».

Ce n'était qu'« après plusieurs entreprises malheureuses que l'exécution de ces lions fut confiée aux établissements du Creusot » (1), et ce n'est pas sans raison que les administrateurs de ces établissements constataient dans leur délibération que « l'exécution d'objets en ronde bosse en fer coulé était tout à fait neuve et ne laissait pas que d'offrir des difficultés très sérieuses à vaincre ». Et il faut remarquer que ces lions, qui constituaient une antiquité artistique, présentaient aussi, au moment où ils furent fondus, une innovation industrielle. C'étaient les « premiers objets de sculpture ronde-bosse de ce métal et de cette dimension », qui, en France, eussent été exécutés en fonte de moulage, ou, tout au moins, « les premières sculptures de cette importance qui aient été coulées en fonte de fer dans une usine française » (2).

Il est probable que l'usine du Creusot exécuta la commande qui lui avait été faite dans le cours de l'année 1809 (3) et qu'elle livra les lions bien avant que les socles qui leur étaient destinés fussent prêts à les recevoir. Ce ne fut qu'en 1811 (4) que les fontaines furent achevées; « les travaux, plusieurs fois interrompus, paraissent avoir duré plus de quatre ans, de 1806 à 1811 » (5). Chaque lion mesurait 2 mètres de long et

(1) *Rapport au Ministre de l'Intérieur...*

(2) Vaudoyer, *op. cit.;* Guiffrey et Louvrier de Lajolais, *op. cit.; Magasin pittoresque*, 1834. — Comme l'histoire des lions se trouve quelque peu liée à celle du Pont-des-Arts, on peut remarquer que « ce pont est le premier à Paris dont les arches furent construites en fer » (Dulaure, *op. cit.*).

(3) Cf. B. de Roquefort, *Dictionnaire historique et descriptif des monuments religieux, civils et militaires de la ville de Paris;* in-8, 1826.

(4) *Le Moniteur universel*, 9 septembre 1811.

(5) Cf. Belgrand, *Les Travaux souterrains de Paris*, t. III, 1re partie, les *Eaux*, 1re section, *les Anciennes eaux de Paris.* — On aperçoit dans



Vue du Palais des Beaux-Arts, de la salle de l'Institut impérial et de l'Obélisque que l'Empereur fit construire sur le Pont-Neuf.
(Gouache anonyme, exécutée vers 1811.)

pesait 1.600 kilos, soit, à 2 francs le kilo, une dépense totale, pour la fonte, de 12.800 francs. Cette somme dépassait déjà la dépense prévue pour la construction complète de fontaines, comme le montre le passage suivant d'un rapport officiel (1) :

« ... Les fontaines du palais des Beaux-Arts, faisant partie de celles ordonnées par le décret du 2 mai 1806, ont coûté, après vérification des mémoires, la somme de 32.471 francs, au lieu de 12.000 francs, somme à laquelle le conseil des bâtiments civils avait fixé la dépense à faire, dans un de ses conseils de décembre 1806. »

Il était donc resté 19.671 francs pour les autres travaux des fontaines, dont les lions étaient la pièce capitale. Il y avait aussi les vasques qui, d'après les uns, étaient en pierre (2); d'après les autres, en fonte, et également sorties des usines du Creusot (3). Malgré le dépassement des crédits fixés — usage qui s'est perpétué chez MM. les architectes — l'administration ne tint pas rigueur à Vaudoyer, car, dans un second rapport adressé au Ministre de l'Inté-

l'intéressante gouache que nous reproduisons et qui nous a été aimablement prêtée par M. Gosselin, marchand d'estampes, un obélisque placé sur le terre-plein du Pont-Neuf. Cet obélisque, auquel l'artiste fait allusion dans sa légende, n'est autre que le projet de l'architecte Peyre d'un monument à la Gloire des Armées françaises. Conçu en 1809, il figura à l'Exposition de 1810 et fut exécuté en charpente et toile sur le terre-plein même du Pont-Neuf. On le vit en cet endroit jusque vers la fin de 1811, époque à laquelle il disparut pour faire place au projet de Vivant-Denon qui, lui, proposait un trophée géant (Voy. Fournier, *Histoire du Pont-Neuf*, II, 491).

(1) *Rapport présenté au Ministre de l'Intérieur...* etc., *op. cit.*

(2) Franklin, *op. cit.*

(3) *Magasin pittoresque, op. cit.* — A l'usine du Creusot, on n'a pas trouvé trace de la fonte de ces vasques. Il y a donc tout lieu de croire qu'elles étaient en pierre.

rieur (1), on lit que « la fontaine du Palais des Beaux-Arts, dont la disposition est simple et ingénieuse, est généralement goûtée par le public; l'exécution en a été difficile et très soignée, et peut être considérée à l'égard de l'architecte Vaudoyer, comme un travail extraordinaire qui mérite une récompense ». Cette appréciation élogieuse paraît avoir été ratifiée par les contemporains. Dans les *Fontaines de Paris anciennes et nouvelles* (2), Moisy et Amaury Duval vantent ainsi l'habileté et le goût de l'architecte :

Ces deux fontaines absolument semblables coupent, des deux côtés, les degrés qui conduisent au péristyle du Palais de l'Institut. Ce n'est qu'un accessoire dans la décoration de la façade...

Il était assez difficile de placer des monuments de cette espèce, si près du péristyle du Palais, sans nuire à l'effet de la façade, qui, sans être d'une belle architecture, méritait d'être ménagée. L'artiste qui en a donné le dessin a fait preuve de goût en lui donnant une grande simplicité : à peine remarque-t-on ces fontaines dans l'ensemble de la façade; elles ne l'offusquent point, n'en changent point le caractère, et même elles sont pour le perron un ornement qui n'est pas trop déplacé.

Quant à Dulaure, il trouvait les « quatre lions en fer fondu d'un beau style ».

*
* *

Les lions placés sur leurs piédestaux furent « peints en vert antique et lancèrent quelquefois un mince filet

(1) Cité par Belgrand, *op. cit.*
(2) In-f°; Paris, 1826, nouv. édit.

d'eau (1) ». Cette eau qu'ils débitaient parcimonieusement et la livrée verte dont on les avait revêtus ne tardèrent pas à leur valoir une certaine célébrité littéraire. On n'attendit pas que l'Institut fût définitivement établi dans le Palais des Beaux-Arts (2) pour assimiler irrévérencieusement nos fauves de fonte aux hôtes illustres du monument dont ils ornaient la façade, et, s'ils n'alimentèrent pas toujours d'eau leur récipient, ils alimentèrent, dès leur édification, la verve des satiriques.

(1) Abel Hugo, *La France pittoresque, Paris Moderne*, 1835.
(2) Ce n'est qu'en 1815 que, par un décret impérial dont voici les deux premiers articles, l'Institut fut définitivement établi dans l'ancien collège des Quatre-Nations :

« Décret relatif à l'installation et à l'administration de l'Institut (*a*).

1er mai 1815.

« Napoléon...
« Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur (*b*).
« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article 1er. — L'Institut impérial de France sera définitivement établi dans les bâtiments et dépendances de l'ancien collège Mazarin, qui seront désignés désormais sous le titre de *Palais de l'Institut Impérial.*

« Art. 2. — L'École des Beaux-Arts, placée dans l'aile occidentale de l'édifice y demeurera... »

A la suite de la nouvelle dénomination du Palais des Beaux-Arts, les fontaines qui l'ornaient furent assez souvent désignées sous l'appellation de « fontaines de l'Institut », ce qui peut prêter à confusion, la grande cour de l'Institut étant ornée d'une autre fontaine, surmontée d'un buste de Minerve casquée et recouverte de l'égide; cette œuvre de Houdon sert de type aux différentes Académies pour leurs médailles et pour les marques de leurs publications.

(*a*) Ce décret ne figure pas au *Bulletin des lois.*
(*b*) C'était Carnot.

« Lorsqu'ils furent placés pour la première fois sur les piédestaux qu'ils occupent, dit Abel Hugo, on fit courir cette épigramme » :

Superbe habitant du désert,
En ce lieu, dis-moi, que fais-tu?
— Tu le vois à mon habit vert :
Je suis membre de l'Institut.
— Et la preuve, mon cher confrère?
— C'est que je fais de l'eau claire.

Nous ne citerons pas toutes les variantes de cette épigramme dont nous ignorons l'auteur, et qui fut répétée à satiété pendant un certain nombre d'années.

Cependant les lions ne tardèrent pas à être de quelque utilité à un poète de plus grande envergure que cet épigrammatiste anonyme. Quelques années après leur érection, ils facilitèrent — bien à leur insu sans doute — les premiers rapports d'un élève de la pension Cordier (1) avec l'Académie française, dont il devait être une des gloires.

En 1817, l'Académie proposa comme sujet pour le prix de poésie : *le Bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie.* Victor Hugo — car c'est de lui qu'il s'agit — alors âgé de quinze ans, voulut participer au concours, et il composa rapidement trois cent vingt vers. Mais comment remettre au secrétariat de l'Institut le poème et la lettre cachetée contenant le

(1) La pension Cordier était située rue Sainte-Marguerite, sur l'emplacement actuel d'une partie de la chaussée de la rue de Rennes et de la maison portant le n° 41, faisant le coin des rues de Rennes et Gozlin. (*Cf. Bullet. de la Soc. hist. du VI*e *arrond.*, (nos 1 et 2), janvier-juin 1907, p. 128.)



G. F. RONMY : LE MARCHAND DE TABLEAUX DU PALAIS DE L'INSTITUT.
(Salon de 1831).

nom de l'auteur? Le secrétariat n'était pas ouvert le dimanche, seul jour où le jeune pensionnai re pû sortir. Et le temps pressait, le délai imparti pour la remise des manuscrits expirant dans trois jours.

Grâce à la complicité d'un maître d'études nommé Biscarrat, la lettre et le poème furent remis en temps opportun. L'auteur de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (1) a narré ainsi l'anecdote :

Le jeudi, jour suprême, était jour de promenade, et c'était Biscarrat qui conduisait la pension. Il la fit passer devant l'Institut, et là fut pris d'une admiration subite pour le monument et pour les lions, devant lesquels il arrêta sa colonne. Pendant que les élèves étaient absorbés dans la contemplation des jets d'eau, il fila rapidement avec Victor. Le portier vit entrer dans sa loge deux êtres effarés qui lui demandèrent où était le secrétariat de l'Académie française et qui se précipitèrent vers l'escalier.

On sait que Victor Hugo obtint une mention. Ce fut le premier rayon de sa gloire.

Pendant les « trois glorieuses », un autre littérateur illustre, le plus gascon des romantiques, Alexandre Dumas, s'abritera derrière un de nos lions pour brûler des « cartouches citoyennes », comme il l'a raconté dans le passage suivant de ses *Mémoires* (2) :

Il était dix heures trente-cinq du matin à l'horloge de l'Institut... Nous étions cent vingt, à peu près.

Nous nous *égaillâmes* sur le quai, comme on dit en style vendéen, les uns remontant du côté du Pont-Neuf, les autres s'allongeant du Palais-Mazarin, tout le long du parapet.

(1) Voy. t. I, p. 379-381 ; Paris, 1863.
(2) Voy. t. VI, p. 146 à 147 ; Paris, 1863.

Je gagnai donc la fontaine, et m'installai derrière le lion de bronze le plus rapproché de la rue Mazarine.

J'avais ainsi, à ma droite, la grande porte du palais, que, comme la porte du Jubilé, à Saint-Pierre-de-Rome, on n'ouvre guère que tous les cinquante ans.

J'avais à ma gauche, la petite porte qui conduit aux appartements des personnes logées à l'Institut.

Enfin, devant moi, j'avais le Pont-des-Arts...

D'ailleurs, je dois dire que ma place était bonne, et qu'il fallait un bien grand hasard ou un bien joli tireur, pour qu'une balle vînt me chercher derrière mon lion.

*
* *

Mais les vaudevillistes — les « revuistes, » pourrait-on dire, si, avec les animaux en question, nous n'étions si voisin de l'Académie française — ne manquèrent pas à leur tour l'occasion de se servir de ces fameux lions, qui devinrent le thème de railleries trop faciles pour n'être pas tentantes. En 1841, dans une célèbre revue de fin d'année de Théodore Muret et des frères Cogniard, intitulée *1841-1941*, et qui se jouait à la Porte Saint-Martin, un des personnages du nom de la Flèche chantait ce couplet :

Pour moi, je vis comme un drapeau,
Une allégorique figure
Dans ces lions dont le museau
Laisse couler une onde pure.
Oui, chacun comprend sans efforts,
Qu'ils sont si près du sanctuaire,
Pour montrer que le docte corps
Ne fait, hélas! que de l'eau claire (1).

Plus tard, pendant le second Empire, les mauvais plai-

(1) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 25 août 1876, col. 506.

sants poussèrent l'irrévérence jusqu'à associer à leurs railleries l'armée, oui, l'armée elle-même sous les espèces d'un turco. Ces railleries du reste ne faisaient que répéter les précédentes :

— Que fais-tu donc ici, habitant du désert?
— Je suis de l'Institut, tu vois mon habit vert.
— Et quels sont tes travaux? que diable peux-tu faire?
— Ce que je fais, pardieu, tu le vois : de l'eau claire.

En mai 1870, un rédacteur de l'*Intermédiaire* (1) demandait avec une certaine naïveté : « Est-ce pour faire mentir cette épigramme que les vasques et jets d'eau ont été supprimés et que les lions ont été peints de bronze vert en bronze florentin? » On aurait pu lui répondre que ce changement de couleur n'avait été opéré que pour les faire ressembler davantage à leur interlocuteur africain.

En tout cas, notre « intermédiairiste » posait tardivement sa question, car il y avait déjà plusieurs années que les lions « ne faisaient plus de l'eau claire » et que les fontaines avaient été supprimées. Sans pouvoir préciser d'une façon absolue la date de cette suppression (2), il est probable que, comme l'indique Belgrand (3), « les lions cessèrent de verser de l'eau dans leurs vasques en 1863, » ce qui a pu être considéré, non sans raison, par certains auteurs, comme équivalant à la suppression complète des fontaines (4).

(1) N° 128, col. 258; 10 mai 1870.

(2) Guiffrey et Louvrier de Lajolais, *op. cit.*, disent que les bassins auraient été supprimés « vers 1862; » Alf. Franklin se borne à dire que « la fontaine a été supprimée sous le second empire et qu'on a conservé les quatre affreux lions de fer fondu ».

(3) *Op. cit.*

(4) Ces fontaines avaient tour à tour été alimentées d'eau par l'aqueduc d'Arcueil, la pompe à feu du Gros-Caillou, la Seine et le canal de l'Ourcq, (Cf. Moisy et Amaury Duval, Dulaure, Roquefort et Belgrand, *op. cit.*)

Car, en fait, une fontaine sans eau n'est plus qu'un monument quelconque. Par la suite, le perron du Palais fut entouré de la grille qui le surmonte et les lions furent déplacés. On les désaccoupla ; au lieu de se faire un vis-à-vis sympathique, comme il sied à des collaborateurs d'une même œuvre, ils se tournèrent la tête dans une attitude de perpétuelle bouderie. A la fin de l'année 1865, la façade de l'Institut devait être dans l'état où elle nous apparaît aujourd'hui, car on lit dans le *Moniteur* du 23 septembre (1) :

On vient de supprimer les deux bassins qui recevaient leurs eaux des quatre lions de fonte qui décorent la façade principale du palais de l'Institut sur le quai Conti. La place qu'occupaient ces bassins en forme de cuvette a été remplacé par un emmarchement en pierre qu'on achève d'installer en ce moment. Quant aux lions, dont les ondes sont taries, ils ont été changés de place et disposés deux par deux dans le même sens, de manière à se faire pendant. L'aspect général de la façade de l'Institut ne perd rien à cette modification, car les bassins supprimés ne constituaient guère un élément de décoration (2).

*
* *

Bien qu'ayant cessé d'être des animaux aquatiques, au grand dommage des porteurs d'eau du quartier, auxquels ils distribuaient « leur onde pure », nos lions n'en continuèrent pas moins à être des animaux fort littéraires. En 1880, le plus illustre des membres de l'Institut, avec sa massive ironie, va encore se servir d'eux ; mais, cette fois, ce sera

(1) *Moniteur*, 23 septembre 1865, page 1256.

(2) Les modifications apportées à la façade du Palais de l'Institut coïncident sans doute avec l'élargissement du quai de Conti et la suppression d'une des arches du Pont-des-Arts (Cf. Frédéric Locke, article sur les *Ports, les Ponts et les Rues,* dans *Paris-Guide,* p. 1419 ; Paris, 1867).

pour... débiner ses confrères. Malheureusement, le grand poète à la « face de lion (1 » devra sacrifier l'exactitude à l'inflexible loi de la mesure, et, faisant parler l'*Ane* (2), Victor Hugo dira :

O le bon vieux palais gardé par *deux lions!*
La science met là tous ses tabellions,
Et l'on se complimente et l'on se félicite ;
Et moi, l'âne, qui suis parmi vous en visite,
Je n'aurai jamais cru que l'homme triomphât
A ce point de son vide, et, si nul, fut si fat!
Avec Diafoirus Bridoison fraternise;
Le dindon introduit l'oie et la divinise;
Vrai! quand la comète entre au sanhédrin des cieux
Et des astres fixant sur sa splendeur leurs yeux,
Le grand soleil, auquel tout l'empyrée adhère,
Ne fait pas plus de fête à ce récipiendaire.

Du coup, les lions qui avaient été verts, puis noirs, en devinrent blancs, comme l'était aussi devenu leur illustre et oublieux obligé du début du siècle. Aujourd'hui, ils son d'une affreuse teinte ocre jaune. Puissent-ils bientôt reverdir!

Numa Raflin.

(1) Théodore de Banville.
(2) *L'Ane*, p. 36 et 37, 1 vol. in-18, Paris, 1881.

L'AVIATION DANS LE VIe ARRONDISSEMENT

Le 18 octobre 1909 restera une date historique pour le VIe arrondissement, car ce jour-là ses habitants ont pu assister à l'audacieux exploit du comte de Lambert naviguant dans les airs à 400 mètres de hauteur, fait unique jusqu'à ce jour. Ce qui n'avait été jusqu'à présent qu'un rêve chimérique est devenu une réalité absolue. Pour arriver à ce résultat, que d'efforts !

Parmi les pionniers de l'idée, citons le marquis de Bacqueville, inventeur d'un appareil pour planer et glisser dans les airs, qui avait pris pour point de départ de ses expériences la terrasse de son hôtel situé sur le quai, au coin de la rue des Saints-Pères.

Plus tard le célèbre aéronaute Blanchard, quelques années avant la découverte des Montgolfier, s'était préoccupé de s'élever dans les airs en partant du sol. M. Dupuis-Delcourt, dans son Manuel d'Aérostation publié chez Roret, en 1850, nous dit que Blanchard « avait trouvé un protecteur dans M. l'abbé Viennoy « (ou de Viennoy) qui habitait, rue Taranne, le grand « hôtel où se trouve aujourd'hui la Maison des Bains. « C'est là que, pendant plusieurs années, il fit des recher- « ches et des essais de son bateau volant, etc., etc....

« Dans le courant des deux années 1781-1782, Blan- « chard avait donné, publiquement, dans le jardin de la « rue Taranne, le spectacle de sa machine, dans laquelle « il se plaçait à terre et s'élevait à 80 pieds de hauteur à « l'aide d'un contre-poids de 20 livres glissant le long « d'un mât, etc., etc.... »

Enfin, plus près de nous, en 1863, Babinet attirait la foule dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine par

ses conférences accompagnées de curieuses expériences.

Nous avons cru devoir rappeler ces précédents car, si le but est atteint, l'application reste à faire : ce sera l'histoire de demain. Peut-être notre arrondissement sera-t-il encore spectateur privilégié de quelque haut fait.

Victor DUJARDIN.

Le mercredi, 27 avril 1910, vers deux heures de l'après-midi, les habitants des rues Dauphine, du Pont-de-Lodi, de Savoie, des Grands-Augustins purent voir un ballon monté par quatre aéronautes qui, à demi-dégonflé, menaçait de choir sur le toit de l'un des immeubles de cette dernière rue.

Le *Baladeur*, ballon de 900 mètres cubes, était parti à onze heures de Saint-Cloud, piloté par M. Jules Dubois. Dans la nacelle avaient pris place MM. Jacques Aumont, Thiéville et Defougy.

L'aérostat s'éleva d'abord à 2.000 mètres, puis fut poussé par le vent vers Paris. Arrivé au-dessus du vieil et enserré quartier de la Monnaie, le ballon se dégonfla rapidement. Les aéronautes qui n'avaient plus de lest durent se résoudre à lâcher le guide-rope qui tomba dans la cour du n° 7 de la rue des Grands-Augustins (1). Des passants s'en saisirent et tirèrent le ballon à eux. Mais la nacelle vint heurter la toiture d'un corps de logis donnant sur la cour du n° 5 de la même rue, et s'y accrocha.

Deux gardiens de la paix montèrent alors sur l'immeuble pour dégager le ballon. Sur la demande des aéronautes, ils firent lâcher prise aux personnes qui tiraient sur le guide-rope dans la cour du n° 7 et lancèrent celui-ci dans la cour du n° 5 (Imprimerie Dumoulin).

Le ballon fut alors lentement descendu dans cette dernière cour et la nacelle vint toucher le sol sans qu'aucun des aéronautes ni des sauveteurs aient reçu la moindre contusion.

Ch. S.

(1) Ancien logis du chancelier Duprat, connu sous le nom d'*hôtel d'Hercule*.

LA RUE DU CHERCHE-MIDI ET SES HABITANTS

(*Suite*)

N° 7 (anciennement nos 98 et 99, puis 778 à 781)

Les Bouchardeau. — Jérémie Derval. — Dumay. — Bonvoisin. — André Élie. — Philibert Certeau. — De Laclos. — Familles Gesgon et Monarque.

Nous sommes encore ici, — et il en sera de même jusqu'au n° 15, — sur les quatre arpents de l'ancien clos Chéradame, devenu au XVIe siècle la propriété des Bouchardeau, dont nous avons parlé à propos des nos 1, 3 et 5. On voit, sur le plan cadastral de la Ville, que le terrain du n° 7 a peu de profondeur et se trouve enclavé par derrière dans les bâtiments du n° 5, de même que le n° 3 est entouré des dépendances du n° 1. Mais le n° 7 a une superficie plus grande que le n° 3, et jouit d'une large façade comprenant autrefois plusieurs boutiques, ce qui explique les quatre numéros de l'époque révolutionnaire.

Aujourd'hui le rez-de-chaussée, presque tout entier, est occupé par les magasins d'une maison de joaillerie-orfèvrerie. Or, sur l'emplacement de cet étalage étincelant,

s'ouvrit, pendant plus d'un siècle, l'atelier noir et enfumé d'un maréchal-ferrant. Dès le XVIe siècle probablement, et, en tous cas, sûrement au XVIIe, les Bouchardeau avaient loué cette place à un maréchal posté ainsi habilement à l'entrée de la ville. En 1652, à l'occasion du projet des sieurs Scarron et Buterne d'établir là une boucherie, l'acte qui les y autorisait mentionnait expressément la maison « occupée par Nicolas Dumay maistre mareschal », et, en 1657, les consorts Bouchardeau, en vendant leurs terrains du carrefour de la Croix-Rouge à Cathelin Marigny, les indiquaient, bornés sur la rue du Cherche-Midi par la maison du maréchal-ferrant.

Cependant, peu d'années après, un riche financier nommé Jérémie Derval, obtint des Bouchardeau la cession complète de tout ce qu'ils possédaient encore, tant à gauche qu'à droite de la rue, y compris la maison Dumay. Par un contrat du 28 décembre 1661, passé devant Levesque et Leboucher notaires, complété le 14 février 1663, par deux actes reçus chez Le Franc et Le Vasseur (1), le tout confirmé par sentence du Châtelet du 3 mars 1664, ce Jérémie Derval devint propriétaire de neuf lots de terrains rue du Cherche-Midi, dont six du côté gauche, qui ont formé les nos 7 à 15 actuels et trois du côté droit. Nous le retrouverons donc maintes fois dans nos origines de propriété.

Qui était ce Jérémie Derval? — Il ne faut pas le confondre avec un autre Derval dont le vrai nom était Barthélemy Hervart (d'où l'on avait fait d'Hervart, puis D'Herval et Derval), célèbre banquier, qui, au temps de la Fronde et sous Louis XIV, rendit de grands services à la France, fut nommé contrôleur général des finances, et prêta des millions

(1) Minutes de Me Baudrier, notaire.

au roi. Mais ces deux Hervart ou Derval étaient compatriotes, coreligionnaires, et probablement parents. C'étaient des financiers habiles. Tandis que Barthélemy, le plus connu, mettait son or et ses talents au service de Mazarin contre les Frondeurs, l'autre les mettait au service du duc d'Orléans chef des Frondeurs, qui le nomma secrétaire de ses finances et lui fit épouser la fille de son médecin (1). Puis Jérémie passa à son tour aux gages du roi, devint conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté.

Jérémie Derval était parvenu à cette dernière et fructueuse dignité, tout en continuant d'être logé au Palais d'Orléans, lorsqu'il fit, rue du Cherche-Midi, l'importante acquisition dont nous venons de parler. Ayant acheté par spéculation, pour faire construire et revendre, il accueillit volontiers les offres d'achat de la veuve de Nicolas Dumay, désireuse sans doute de conserver son établissement sans inquiétudes pour l'avenir. Par acte du 9 décembre 1666, Derval vendit donc la maison du n° 7 à la veuve Dumay qui continua d'y exploiter sa maréchalerie.

Le 31 août 1701, la veuve Dumay était décédée, sa succession avait été déclarée vacante; le curateur qui la représentait vendit la maison, moyennant 6.817 livres à Jean Bonvoisin, maître maréchal, et à Geneviève Duchesne sa femme (2). La désignation insérée au contrat mentionne que la maison a son entrée sur la rue par une porte cochère donnant sur une cour où se trouvent une écurie, une boutique avec salle à côté, et, au-dessus, deux chambres et grenier, « un bouge et un galetas ». Un marchand de vin occupe la boutique et une chambre. Le reste est pris par Bonvoisin, le maréchal, et ses aides. En 1722 et 1726, deux

(1) *État civil protestant parisien* (Bibliothèque protestante).
(2) Arch. nat. S. 3010.

petits procès-verbaux du commissaire Charles nous montrent que la maison n'a pas été agrandie et que l'installation en est fort modeste.

En 1729, Jean Bonvoisin n'existe plus; sa maison appartient en indivis à ses quatre fils : l'aîné, Jacques-Charles, est prêtre, chanoine de Martigny en Anjou, les trois autres, Laurent, Jean-Pierre, et Pierre, sont maréchaux-ferrants, comme leur père; mais c'est le plus jeune, Pierre, qui a repris l'établissement paternel et demeure dans la maison. Il y meurt le 11 mai 1729, et l'inventaire sommaire dressé par le commissaire nous montre qu'il avait trois garçons à son service, et occupait, avec sa femme Louise Foriat, à peu près tout l'immeuble (1).

Par suite de ce dernier décès, la propriété est mise en vente sur licitation et adjugée, le 19 juillet 1730, moyennant 18.500 livres à André Élie, maître maréchal, marié avec la veuve de Pierre Bonvoisin, dont il reprend ainsi le ménage et le fonds de commerce.

André Élie, plus ambitieux que ses prédécesseurs, fit démolir la vieille petite maison de Nicolas Dumay et reconstruire à la place la grande maison à cinq étages qu'on voit aujourd'hui. Aussi, le 27 décembre 1771, vendait-il sa propriété 40.000 livres (2), — plus que le double de ce qu'il l'avait achetée. Néanmoins, on peut se demander s'il avait fait une bonne affaire, car il était en même temps poursuivi et condamné à payer une somme de 37.350 livres montant du reliquat d'un compte de tutelle, de sorte que, ce paiement effectué, il ne lui restait pas grand'chose sur son prix de vente.

(1) Arch. nat. Y. 10.749.
(2) Arch. de la Seine, Ratifications, Série A.

André Élie continuait d'ailleurs de demeurer dans un des appartements de cette maison qui ne lui appartenait plus, et y mourut le 16 février 1773. Son acquéreur, Philibert Certeau, était, lui aussi, maître maréchal, et avait donc continué la tradition des Dumay et Bonvoisin. Mais l'immeuble, transformé par André Élie, ne se prêtait plus à l'exploitation d'une maréchalerie, et Philibert Certeau avait son établissement rue de Verneuil. Les locataires, dont les noms nous sont révélés par un procès-verbal de 1778, n'offrent aucun intérêt; ce sont des bourgeois de Paris, Guillaume Desbois et Sébastien Thuau, un officier de la duchesse de Châtillon (c'est-à-dire probablement son maître d'hôtel ou cuisinier) nommé Claude Tachy, puis un vieux commissionnaire, La Valette, attaché au service de la même duchesse, et autres. Cependant les almanachs de 1783 et 1784 mentionnent à cette adresse (n° 99 du numérotage royal d'alors) un nom qui éveille l'attention : c'est celui de M. de Laclos. Ne s'agirait-il pas du fameux Choderlos de Laclos, auteur des *Liaisons dangereuses* et de *l'Éducation des filles?* Il est vrai qu'à cette époque il était officier d'artillerie et que son régiment était en province, mais l'on sait que beaucoup d'autres, dans le même cas que lui, demeuraient néanmoins à Paris; d'autre part, un rapport de son colonel le signale comme trop souvent absent (1); enfin il est cité parmi les habitués du salon littéraire de la comtesse d'Angiviller. Il est donc possible que cet écrivain, de caractère complexe et troublant, « homme froid, spirituel, sans être aimable », dit le duc de Lévis dans ses *Souve-*

(1) Voir l'intéressant ouvrage de M. David sur Choderlos de Laclos.

nirs, ait illustré de sa présence la modeste maison du n° 7. En même temps que lui, on y mentionne une dame de Touvenot qui devait être la veuve du commissaire au Châtelet de ce quartier.

De 1771 à 1814, les époux Philibert Certeau restèrent propriétaires de cet immeuble et l'habitèrent, au moins depuis 1788 sûrement, car, à la formation de la garde nationale, Certeau figura parmi les volontaires du bataillon des Prémontrés. En l'an VIII, un contrat notarié (1) nous apprend qu'au n° 779 (notre n° 7 actuel) demeurait la fille de Ragondet, célèbre fabricant d'une certaine farine de marrons recommandée par l'*Almanach des gourmands*. Cette dame était elle-même engagée dans l'entreprise culinaire du grand restaurateur Véry qui, par l'acte en question, se reconnaissait débiteur envers elle d'un solde de 8.888 fr. 89 centimes.

Vers la même époque, les livres de l'Enregistrement (2) signalent, au même n° 779, la mort d'une vieille couturière de quatre-vingt-neuf ans, puis la présence d'un menuisier et d'un ébéniste, et enfin, en 1804, le décès de Jean-François Béranger de Thézan. Nous trouverons au n° 18, un marquis de Béranger, en 1784. Nous verrons alors si c'était le même personnage.

A partir de 1799, un marchand de vin, nommé André, avait installé son débit dans une des boutiques; il y resta trente ans environ, et eut des successeurs nommés Coulombiers (1838-1843), Cuenet (1850-1851), Rouget marchand de bois, vendant aussi du vin suivant l'usage (1868-1869).

(1) Arch. de la Seine. Enregistrement, vol. 1028.
(2) Arch. de la Seine. Enregistrement, Successions n°s 1877, 1890 et 1951.

Dans l'intervalle, en 1814, les époux Certeau étant décédés, un partage fait entre leurs héritiers le 3 janvier 1815, avait attribué la propriété à un sieur Gesgon, demeurant déjà dans la maison. Il continua d'y habiter et y mourut en 1856 en la laissant à son fils, M. Alfred Gesgon, chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, chevalier de la légion d'honneur, qui en resta propriétaire jusqu'à sa mort en 1899. Enfin, le 19 décembre 1899, la maison fut adjugée devant la Chambre des notaires à Mme veuve Monarque, qui est décédée en 1905 en la laissant à sa fille unique, Mme Boudet.

Durant cette dernière période, les seuls locataires notables qui nous soient signalés, sont : M^e^ Le Peigneux, huissier audiencier à la Cour royale (1819-1827); M. Bigé, inspecteur des finances (1842-1843); et, en 1852, Théodore-Charles Gruyère, artiste sculpteur qui avait eu, en 1839, le grand prix de Rome, a obtenu plusieurs médailles aux Salons depuis 1837 jusqu'à sa mort en 1885, a été décoré de la légion d'honneur en 1866, et a fait de très nombreux ouvrages pour les grands édifices civils et religieux de Paris. Dans les quatre boutiques comprises sous le n° 7, à côté du marchand de vin dont nous avons parlé se sont succédé de petits commerçants en tous genres, un marchand de cafés, un teinturier-dégraisseur, un cordonnier, un marchand de jouets, un chapelier à l'enseigne du *Chapeau de cardinal.*

Enfin, en 1894, M. Grignon, bijoutier-orfèvre, a réuni trois des anciennes boutiques en une seule qu'il occupe encore actuellement. A droite de la porte d'entrée de la maison, reste seulement une très petite boutique de cordonnier-réparateur.

N° 9 (anciennement n° 100, puis 782).

Les Bouchardeau. — Jérémie Derval et ses enfants. — Les invalides. — Le capitaine Ferrand. — Louis de Ratabon et ses héritiers. — L'abbé de Rothelin. — La comtesse de Verrue. — Le marquis de Cayeux. — Le marquis de Parabère. — Les Montullé et Montecler. — Famille Maille Saint-Prix.

Nous voici en face d'un ancien hôtel du xviiie siècle, modernisé, sinon même en partie reconstruit au temps de la Restauration ou de Louis-Philippe. Sur les balcons du premier étage, de grandes lettres *M* font dire à certains voisins que c'était là l'hôtel des Montmorency, mais il n'en est rien. Nous ne rencontrerons des Montmorency que plus loin, et ces initiales *M* doivent provenir, soit des Montullé et Montecler installés ici au xviiie siècle, soit plutôt des Maille-Saint-Prix, propriétaires de la maison depuis le commencement du xixe. C'est d'ailleurs maintenant un immeuble important, augmenté de plusieurs corps de bâtiments sur la cour; il est d'une belle tenue bourgeoise, sans aucune boutique.

Les origines sont les mêmes qu'au n° 7 : d'abord, aux xvie et xviie siècles, les tuiliers Bouchardeau et leurs descendants; puis, en 1663, le financier Jérémie Derval que nous connaissons. Celui-ci fait construire, et des maisons s'élèvent sur les emplacements des nos 9 à 15. Mais son entreprise reste inachevée par suite de la mort de sa femme Élisabeth Brunyer, commune en biens et co-propriétaire avec lui. De leur mariage, en effet, sont nés six enfants : Abel, Jeanne, Michel lieute-

nant des chasses de Chantilly, Magdeleine, Abraham seigneur de la Thuillerye, directeur des Aides de Brey-sur-Seine, et Élisabeth, femme de Pierre Domenchin seigneur de la Boulonnière. Ils héritent de leur mère et rendent une liquidation nécessaire. Pour les remplir de leurs droits, Jérémie Derval, par transaction du 12 février 1672, leur abandonne l'entière propriété de deux de ses immeubles de la rue du Cherche-Midi, en se chargeant de les réaliser avec ceux qui lui restent en propre.

Cette réalisation se fit attendre près de quinze ans, mais Derval sut tirer bon profit de ses quatre maisons déjà en partie construites. Nous apprenons, en effet, par le *plan figuré* dressé par Claude Du Bairieu en 1675, que ces quatre bâtiments, étaient, de son temps, occupés par les soldats invalides logés là par le roi, en attendant l'achèvement du somptueux édifice qui leur était destiné au faubourg Saint-Germain. La première pierre du célèbre *Hôtel royal* ayant été posée en 1670, et, les travaux s'étant prolongés jusqu'en 1679 (même plus tard pour le dôme) on voit que ce fut, entre ces deux dates que les invalides durent être installés rue du Cherche-Midi, ce qui concorde avec la mention de Du Bairieu en 1675.

Après le départ des invalides, vers 1680, la première maison appartenant encore à Derval, (n° 9 actuel), fut occupée par le capitaine Ferrand, du régiment des gardes du roi. C'était un brave officier, cité à plusieurs reprises par la Gazette de France pour sa belle conduite, en 1674 au siège de Salins, en 1677 au siège de Valenciennes, en 1684 au siège de Luxembourg. Deux fois blessé, il venait sans doute prendre un repos nécessaire auprès de sa famille, dans ce logement parisien. La maison entière,

construite par Derval, comprenait alors (1) sur la rue, deux corps de logis doubles, de deux étages, ayant chacun trois chambres, et, sur la cour, un petit bâtiment en aile contenant des écuries et remises, et plusieurs chambres de domestiques et greniers. En 1686, le capitaine Ferrand est mentionné dans le contrat de vente dont nous allons parler, et il paraît probable qu'il continua d'habiter dans cette maison au moins pendant quelques années. Le journal de Dangeau, à la date du 16 janvier 1691, relate que le sieur Ferrand, capitaine aux gardes, a vendu sa compagnie moyennant 77.000 livres; il se retirait donc du service. Mais, en 1694, la *Gazette de France* annonce la nomination d'un sieur Ferrand à l'intendance de Dijon. A moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme de l'ancien capitaine, celui-ci a dû alors quitter Paris pour la Bourgogne. Quoi qu'il en soit, il paraît certain, comme on va le voir, que ce Ferrand, mort à Paris, conseiller d'État, à l'âge de soixante-dix-sept ans, en 1731, n'occupait plus, depuis 1715 au moins, le futur n° 9 de la rue du Cherche-Midi, loué alors à d'autres personnages.

Au commencement de 1686, Jérémie Derval avait trouvé occasion de vendre d'un seul coup, tant pour son compte personnel que pour celui de ses enfants, ses nombreux immeubles. Un riche acquéreur s'était présenté pour cette importante opération : Messire Louis de Ratabon, chevalier, seigneur de Tramemont, gentilhomme ordinaire du roi. Son père, Antoine Ratabon, né en 1617 à Montpellier, venu à Paris sans fortune ni relations, était entré comme simple employé dans les bureaux de M. de Noyers intendant des finances. S'étant fait remarquer par son intelli-

(1) Arch. nat. Y. 3.694.

gence, il était à vingt-huit ans, en 1645, secrétaire de M. de Noyers avec le titre de conseiller du roi, et, en 1651, il épousait la fille de Jacques Sanguin, maître d'hôtel du roi. Il avait obtenu alors la haute et fructueuse charge de Surintendant et ordonnateur général des bâtiments du roi, arts et manufactures de France, rapportant, disait-on, au moins 40.000 livres par an. En cette qualité, Antoine de Ratabon avait pris une part importante aux travaux de construction du Louvre; amateur éclairé des arts, lié avec les grands architectes et artistes de son temps, ce fut lui qui en 1656, fit installer au Louvre l'Académie de peinture et de sculpture (1). Enfin, en 1663, Louis XIV désirant faire cadeau à Colbert, pour ses étrennes, de la surintendance des bâtiments, en racheta la charge à Ratabon, moyennant 242.500 livres, et l'attribua gratuitement à Colbert par lettres patentes du 1er janvier 1664 (2), en nommant Antoine de Ratabon conseiller à la Chambre des Comptes. Ce très riche personnage était mort en mars 1670, laissant trois enfants : son fils aîné, Louis, né en 1655, filleul du roi et de la reine, gentilhomme ordinaire du roi et destiné à la diplomatie; un second fils entré dans les ordres et appelé à une brillante carrière ecclésiastique; et une fille, Marguerite, mariée à Louis Verjus, comte de Crécy, conseiller d'État, chargé d'importantes missions diplomatiques en Portugal et en Allemagne.

Ce fut Louis de Ratabon, héritier de la grande fortune de son père, qui, par contrat du 8 mai 1686, passé de-

(1) *Revue des documents historiques*, t. II, p. 25.

(2) *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément, t. V, p. 449.

vant Lange et Claude Levasseur notaires (1), devint acquéreur, moyennant 56.000 livres, de six maisons appartenant à Jérémie Derval rue du Cherche-Midi, dont cinq du côté gauche et une à droite. Il acheta en outre par un deuxième contrat, les deux autres maisons du côté droit, appartenant aux enfants Derval, comme nous l'avons vu, par l'abandon fait à eux par leur père en 1672. La réalisation de ces contrats n'alla pas sans difficultés. Derval avait fait des emprunts sur ses immeubles, ses créanciers avaient obtenu de lui des cessions partielles du prix de vente; d'autres formèrent des oppositions aux mains de l'acquéreur ; il s'en suivit des procédures compliquées et Louis de Ratabon qui avait commencé de payer, dut refuser de continuer. Derval lui fit commandement, et fit saisir même les immeubles vendus qui furent remis en vente publique au Châtelet. Enfin, par sentence du 19 avril 1687, les huit maisons furent adjugées définitivement moyennant 74.000 livres à M. de Ratabon représenté par Nicolas Gille son procureur (2).

Louis de Ratabon ne visita guère personnellement ses propriétés de la rue du Cherche-Midi. En 1688 il était envoyé extraordinaire du roi à Liège, où au commencement de 1689, il lui arriva une aventure désagréable. Sur l'ordre de Louvois, le comte de Grostek, envoyé de Liège, avait été arrêté à Dinant; les Liégeois, usant de représailles, firent arrêter Ratabon et l'envoyèrent dans la forteresse de Namur (3). On négocia, et les deux ambassadeurs furent remis en liberté, en échange l'un de l'autre. Après cet incident, Ratabon fut nommé ambassadeur à

(1) Minutes de Me Robin, notaire.

(2) Arch. nat. Saisies et adjudications. Y. 3.694.

(3) *Journal de Dangeau*, 21 mai 1689 et 30 août 1693.

Gênes, et s'y distinguait, paraît-il, lorsqu'il y mourut en août 1693. Le roi donna immédiatement à son fils Laurent-Martin de Ratabon, lieutenant aux gardes françaises, la charge de gentilhomme ordinaire que possédait son père, mais ce jeune homme mourut lui-même peu de temps après. Ses seuls héritiers se trouvaient être : son oncle l'abbé Martin de Ratabon, grand-vicaire de Strasbourg en 1685, gratifié d'une riche abbaye en Alsace, puis, en 1687, nommé évêque d'Ypres, plus tard, en 1713, évêque de Viviers, — et sa tante, la comtesse de Crécy.

Ces deux nouveaux propriétaires ne paraissent pas avoir, plus que leurs frère et neveu, habité la rue du Cherche-Midi, et il est possible que le capitaine Ferrand ait continué d'y demeurer jusque vers 1715, époque à laquelle un autre locataire nous est signalé. C'est Messire Charles d'Orléans, marquis et abbé de Rothelin qui, par acte passé devant Savigny notaire, le 8 septembre 1715, prit à bail la maison pour neuf années, moyennant un loyer de 2.300 livres. Cet abbé de Rothelin était un descendant du célèbre Dunois, le compagnon de gloire de Jeanne d'Arc et le fondateur de l'illustre famille de Longueville. Né en 1691, orphelin dès son enfance, et recueilli par une de ses sœurs, la comtesse de Clères, il avait fait ses études au collège d'Harcourt. En 1715 c'était un jeune abbé de vingt-quatre ans, joignant à son titre de marquis une belle fortune, mais néanmoins d'humeur sédentaire, de goûts studieux, n'aimant que la littérature, les beaux livres et la numismatique. Dès son enfance il avait eu la passion du livre, et ce fut plus tard, rapporte l'érudit Guigard, un des plus savants bibliophiles qui aient existé. Il possédait, notamment sur la théologie, la collection la plus complète qu'on ait jamais connue. On y



CHARLES D'ORLEANS,
Abbé de Rothelin.
Né au Mois d'Aoust 1691 Mort le 17 Juillet 1744.

A Paris chez Odieuvre, Md. d'Estampes rüe Danjou Dauphine la derniere porte Cochere.



Ex-libris de l'abbé de ROTHELIN
(de la collection de M. H. Masson.)



Armoiries frappées sur les livres
de la bibliothèque de J.-B. de Montullé.

remarquait des ouvrages d'une rareté extrême et des exemplaires uniques au monde dans de merveilleuses reliures (1). Pris en amitié par le savant cardinal de Polignac successeur de Bossuet à l'Académie, il fut emmené par lui à Rome où, en deux ou trois ans de séjour, il se procura plus de 12.000 médailles et monnaies romaines. En 1728 il fut élu membre de l'Académie française, en 1732 membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et mourut à Paris le 17 juillet 1744, âgé seulement de cinquante-trois ans. Il avait écrit de nombreux ouvrages de théologie restés manuscrits, et s'était chargé, sur le désir du cardinal de Polignac mourant, de la revision et de la publication de son grand travail intitulé *l'Anti-Lucrèce*. Il y travailla avec zèle jusqu'à son dernier jour, et ce livre, écrit en latin, parut en 1747, avec cette mention : *curâ et studio Caroli d'Orléans de Rothelin*. La vente des collections de l'abbé de Rothelin fit événement dans le monde savant. Le médaillier, tout entier, s'en alla, paraît-il, au musée de l'Escurial. Quant à la bibliothèque que Grimm proclamait « une des plus riches de l'Europe » elle fut dispersée, mais une bonne partie en est heureusement revenue à notre Bibliothèque nationale. L'abbé de Rothelin était, dit encore Grimm, si passionné pour la gloire des lettres, qu'un de ses amis, écrivain médiocre, sollicitant un jour sa voix pour entrer à l'Académie, il lui répondit : « Je sais que vous avez besoin d'argent, voilà 10.000 francs que je vous donne, et laissez-moi la liberté de mon suffrage. »

Il y avait quatre ans que M. de Rothelin habitait l'hôtel

(1) On verra ci-contre la reproduction de son ex-libris, de la collection de M. Henri Masson, qui a bien voulu nous le communiquer.

à lui loué par les Ratabon lorsque ceux-ci le vendirent, par acte passé devant Le Prevost, notaire, le 15 décembre 1719 à « très haute et très puissante dame Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue, veuve de très haut et très puissant seigneur Auguste-Mainfroy-Hyérosme-Ignace de Scaglia, comte de Verrue, etc... demeurant à Paris en son hôtel rue du Cherche-Midi... » Nous aurons beaucoup à dire sur cette fameuse comtesse de Verrue, mais, comme elle était, depuis 1701, installée au n° 37 actuel, dans une maison dépendant du couvent du Cherche-Midi, sur l'emplacement du futur hôtel des Conseils de guerre, il sera préférable de ne raconter son histoire qu'à propos de sa demeure personnelle. Quant à présent, il suffit de dire qu'en 1719, la veuve du comte de Scaglia possédait une fortune considérable par suite d'heureuses spéculations sur les actions de la Banque de Law. C'est ainsi que, le 28 décembre 1719, elle traitait avec les Carmes de l'achat et de la construction de deux maisons rue du Regard, moyennant 170.000 livres, payables en billets de la Banque royale, et, quinze jours après, achetait des héritiers Ratabon, trois autres immeubles, moyennant le prix de 173.250 livres, payables encore en papier avec un pot de vin de 9.600 livres payé de suite en actions de la Banque (1).

(1) M. Gaston Schéfer a fait, pour la Commission du Vieux Paris, une notice intitulée : *L'hôtel des Conseils de guerre, rue du Cherche-Midi*, monographie très complète, parfaitement documentée et brillamment illustrée. Il était impossible de ne pas lui faire de larges emprunts, non seulement pour l'histoire du n° 37 aujourd'hui disparu, mais encore pour la biographie de la comtesse de Verrue et ses acquisitions dans la rue du Cherche-Midi. M. G. Schéfer, avec une extrême bonne grâce, ne s'est pas contenté de m'autoriser à me servir de son travail ; il a bien voulu, en outre, me remettre de précieuses notes et copies prises par lui, et qu'il n'avait pas eu à utiliser. J'ai donc à le remercier doublement, en avouant dès à présent que pour tout ce qui concerne la comtesse de Verrue et ses propriétés,

La première des trois maisons, faisant l'objet de ce contrat de vente du 15 décembre 1719, « tenue à loyer par Messire le marquis et abbé de Rothelin », était ainsi décrite :

...Consistant en un corps de logis double sur la rue avec escalier de charpente et rampe de fer, un rez-de-chaussée distribué en salle, cuisine, office, écurie, cour, jardin, puits mitoyen, caves, aysances, corps de logis en aisle sur la cour, le tout contenant seize toises deux pieds de profondeur ou environ, sur huit toises environ de large.

Combien de temps l'abbé de Rothelin resta-t-il encore en cette demeure? A l'expiration des neuf années de son bail, en 1724, il fut appelé à accompagner, en qualité de conclaviste, le cardinal de Polignac se rendant à Rome pour l'élection du pape Benoît XIII. Il est à présumer qu'alors il ne renouvela pas son bail, car le 19 avril 1729, appàraissent dans un acte notarié (1), d'autres locataires déjà installés dans la maison et l'occupant entièrement, ce sont : Messire Jean-Joachim Rouault comte de Cayeux, fils aîné du marquis de Gamaches, et son épouse dame Catherine-Constance-Emilie, fille de Nicolas-Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, lui-même petit-fils du grand Arnauld. Il était de tradition dans la famille Rouault dont le fondateur s'était illustré comme maréchal de France au temps de Charles VII, de ne porter le nom de Gamaches qu'à la mort du chef de la maison, le fils aîné ne devant, jusqu'à ce moment, n'avoir que le titre de comte de Cayeux. C'est ainsi qu'en 1715, lors de son mariage, de même qu'en 1729

j'ai surtout résumé son intéressante Étude et puisé dans les documents qu'il m'a si aimablement fournis.

(1) Pièce communiquée par M. G. Schéfer.

en signant son bail, le fils du marquis de Gamaches prenait seulement la qualité de comte de Cayeux. Le bail mentionnait que les preneurs demeuraient déjà dans la maison. Il est donc probable qu'ils avaient succédé directement à l'abbé de Rothelin vers 1724. Le prix du loyer stipulé était de 2.200 livres, un peu inférieur par conséquent à celui de 1715. Le jeune comte de Cayeux n'avait pas d'ailleurs une grande fortune. Dangeau, dans son Journal, écrivait le 1er juin 1715 (1) :

> M. de Cayeux, fils aîné de M. de Gamaches, épouse Mlle de Pomponne, fille unique, qui aura plus de 20.000 écus de rente ; mais le père et la mère qui sont encore fort jeunes, ne lui donnent que 50.000 écus présentement.

Il faut observer qu'en 1729, M. de Cayeux, âgé de quarante-deux ans avait le bonheur d'être brigadier des armées du roi, — grâce assurément à sa valeur personnelle, mais aussi grâce à la protection de son père, menin du duc de Bourgogne, et en grand crédit à la Cour. Dès 1711, à vingt-quatre ans, il avait été gratifié d'un régiment, en 1719 nommé mestre de camp, et appelé à une belle carrière. Malheureusement, il était joueur, et devait l'être terriblement, au point qu'en 1746, alors qu'âgé de près de soixante ans, il portait depuis plusieurs années le titre de marquis de Gamaches, il fut condamné par sentence de police à 3.000 livres d'amende pour tenue d'une maison de jeu clandestine (2). Lors de cette fâcheuse aventure, ce joueur incorrigible avait depuis longtemps quitté la maison du n° 9, mais nous le retrouverons plus loin. A l'expiration

(1) *Journal de Dangeau,* t. XV, p. 427.
(2) *Lettres de Marville,* t. III, p. 125.

de son bail qui était de six années, et par acte du 1er avril 1735, Mme de Verrue avait reloué l'hôtel au marquis Baudéan de Parabère moyennant un loyer de 3.500 livres, supérieur de 1.300 livres au loyer précédent.

Ce nouvel occupant, marquis de Parabère, devait être le fils de la trop célèbre maîtresse du Régent qui ne se gênait pas, dit-on, pour la traiter de p... Il servait dans les carabiniers et jouissait, d'après de Luynes, de plus de 40.000 livres de rente. Il épousa Mlle de Gourgues, fille du premier Président, qui lui apporta encore en dot 10.000 livres de rente (1).

La comtesse de Verrue était alors fort gravement malade. Après deux ans de souffrances, elle mourut le 18 novembre 1736. Sa grande fortune passait, en exécution d'un testament notarié du 20 septembre 1736, à Louis-Joseph d'Albert, prince de Grimberghen, son frère, et à Angélique-Victoire de Bournonville, épouse de Jean de Durfort duc de Duras, sa nièce, mais « seulement pour l'usufruit leur vie durant », la propriété devant en revenir après leur décès, à sa petite-nièce, Félicie-Victoire de Durfort de Duras, duchesse d'Aumont.

Nous aurons plus tard à revenir sur les merveilleuses collections réunies par la comtesse de Verrue dans son hôtel, et dispersées après sa mort. Quant à présent, il faut seulement signaler que parmi les heureux légataires mentionnés dans son testament, se trouvait Messire Jean-Baptiste de Monthulé (ou Montullé) conseiller au Parlement. Bibliophile, amateur d'art, habitué du salon de Mme de Verrue, il était en même temps son locataire, occupant les deux maisons contigues formant actuellement le n° 13. A propos

(1) *Mémoires de Luynes*, t. XV, p. 401.

de ce dernier numéro, nous verrons plus tard comment il s'y était installé avec ses collections. Désireux sans doute de ne pas changer de logis, tout en faisant un bon placement immobilier, il proposa, en 1739, aux héritiers de la comtesse de Verrue, de leur acheter, moyennant 80.000 livres en bonnes espèces sonnantes, les trois immeubles (nos 9 et 13 actuels) acquis par elle en 1719 moyennant 182.000 livres payées en actions ou billets de la Banque pour une grande partie. Ce fut accepté par le prince de Grimberghen et la duchesse de Duras comme usufruitiers, aussi bien que par la duchesse d'Aumont nue propriétaire, et, par acte du 5 juin 1739, passé devant Le Prevost notaire (1), la vente fut conclue dans ces conditions.

Le premier lot ainsi vendu, consistant dans la maison du n° 9 actuel, était désigné comme encore occupé par le marquis de Parabère. Celui-ci fut, bientôt après, remplacé par la fille de M. de Montullé, Marie-Charlotte, mariée en 1742 au comte Hyacinthe-François-Georges de Montecler, à laquelle la susdite maison fut donnée par son père. En 1750, Jean-Baptiste de Montullé mourut (2), âgé de soixante-deux ans environ, laissant trois enfants : son fils, Jean-Baptiste-François de Montullé, conseiller au Parlement de Paris, propriétaire du grand immeuble du n° 13 dont nous parlerons plus tard, une fille mariée à M. d'Albertas conseiller au Parlement d'Aix, et Mme de Montecler qui resta propriétaire du n° 9 où elle demeurait depuis son mariage, comme comme nous venons de le dire, et qui mérite doublement d'arrêter notre attention.

Le comte de Montecler était, au moment de son mariage, en 1742, fort jeune, et simple cornette des chevau-légers

(1) Arch. nat. Ensaisinements. S. 3015, p. 60.
(2) *Mémoires de Luynes*, t. X, p. 295.

de la reine. Sa femme était, au dire du duc de Luynes, « grande, bien faite et de figure agréable ». M. de Montullé, très bien vu à la Cour, devenu chef du Conseil du prince de Conty, et exécuteur testamentaire de Mme la duchesse de Bourbon, ne manqua pas d'être utile à ses enfants. Dès le mois de mai 1742, Mme de Montecler fut présentée à la Cour, et en novembre 1743, nommée dame d'honneur de la duchesse de Chartres; le jeune comte, son mari, à vingt-quatre ans, en décembre 1743, fut, de son côté, nommé maréchal de camp. Malheureusement, en août 1745, celui-ci eut, pour des motifs mal définis, un duel retentissant avec un de ses amis, le comte de Belsunce de Castelmoron, qu'il tua d'un coup d'épée. « Cette histoire fit grand bruit, » dit Dufort de Cheverny (1), qui ajoute que Montecler « passait pour avoir des goûts fort dépravés ». Quoi qu'il en soit, le comte de Montecler paraît avoir été fort affecté de cette aventure et s'être retiré en province. Il mourut le 5 octobre 1764, âgé de quarante-cinq ans à peine, en son domaine de La Rongère dans le Maine.

Mme de Montecler, propriétaire de l'hôtel qu'elle tenait en propre de son père, continua d'y habiter. Femme du monde accomplie, en même temps artiste et lettrée, elle y présidait un petit cercle dont Moreau, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, nous donne, dans ses *Souvenirs*, un agréable tableau en février 1775 (2) :

Une après-midi charmante fut celle qu'en ce temps de carnaval je passai chez Mme la comtesse de Monteclair (ou Montecler) au milieu d'une troupe de jeunes femmes occupées à dessiner. On appelait cette agréable société *la petite académie*

(1) *Mémoires de Dufort-Cheverny*, t. I, p. 57; et *Lettres de Marville*, t. II, p. 136.
(2) *Mes souvenirs*, par Moreau, t. II, p. 148.

de peinture. Ce jour-là Mme de Martinville avait consenti à servir de modèle, et, belle comme la beauté, était assise au bout de la table. La jeune comtesse de Turpin, fille de Mme de Montulé (1), et mariée depuis peu, arriva, et fut présentée sous son nouveau nom à ses anciennes amies. Après la peinture on fit de la musique ; j'improvisai une chanson qui fut chantée et accompagnée sur la harpe. Le souper qui suivit fut en forme de café et excellent; Mme de Monteclair me communiqua une réponse en vers de M. de Tressan à Voltaire; elle me sembla très jolie...

Mme de Montecler, née Marie-Charlotte de Montullé, mourut en son hôtel le 1er mars 1781. Elle laissait pour héritière sa fille, Hyacinthe-Jeanne, qui avait épousé un de ses cousins du côté paternel, le marquis René-Georges-Marie de Montecler mestre de camp de cavalerie. Peut-être le marquis avait-il peu de fortune et quelques dettes, car on remarque, dans tous les actes passés par la marquise de Montecler qu'elle est toujours soigneusement déclarée séparée de biens d'avec son mari. C'était du reste un bon ménage d'où naquirent quatre filles : Henriette-Françoise née en 1769 qui, en 1784, âgée de quinze ans, épousa le marquis Henri-Frédéric de Chavagnac sous-lieutenant au régiment du roi, Jeanne-Baptiste-Aglaé qui épousa Michel-Robert-Gabriel de Rasilly, Eugénie-Henriette qui, comme sa mère, épousa un de ses parents Gaspard-Marie de Montecler, et Agathe-Françoise qui épousa le comte Louis-Vigile de Chavagnac.

La marquise Hyacinthe de Montecler continua d'habiter avec ses quatre filles sa maison de la rue du Cherche-Midi, en y suivant les aimables traditions de sa mère. Les almanachs mondains des *personnes de condition* mentionnent régulièrement son adresse, ainsi que celle de la très

(1) C'était la nièce de Mme de Montecler.

jeune marquise de Chavagnac à partir de 1784, au nº 100 de la rue du Cherche-Midi (numérotage royal correspondant au nº 9 actuel).

La Révolution ne les en chassa pas, et l'on remarque sur les livres de commandes du sieur Drais, le grand joaillier du quartier, ainsi que de son successeur le sieur Gravier, quai Conti, que Mmes de Montecler et de Chavagnac ne cessent pas de fréquenter sa boutique. Elles y font encore en commun de petits achats en 1791, 1792; et, même en janvier 1794, en pleine Terreur, la *citoyenne de Montecler* commande et paye à son bijoutier un anneau d'or émaillé du prix de 60 livres (1). Mais le comte et la comtesse de Chavagnac avaient émigré; en novembre 1793, ils étaient à Bruxelles où leur naissait un fils, et en décembre 1795, ils avaient une fille née à Londres (2). Mme de Montecler était donc mère d'émigrés, et, comme telle, désignée aux rigueurs des lois révolutionnaires. Le 28 messidor an II (16 juillet 1794), le Domaine national avait pris possession de sa maison portant alors le nº 782, et y avait installé un gardien, le citoyen Michel Charpentier. Cependant la ci-devant marquise ne quitte pas son logis. Nous en avons la preuve dans un curieux incident de police : le 14 brumaire, an III (4 novembre 1794), elle est citée à comparaitre devant le commissaire de police par le citoyen Charpentier qui se plaint de n'être pas payé depuis plus de trois mois par l'agence des domaines et réclame son salaire de la *citoyenne Monteclair* occupant la maison (3). Le commissaire le renvoie à se pourvoir comme il l'entendra.

La période terrible était passée; la comtesse de Cha-

(1) Livres de commerce des maisons Drais et Gravier. (Coll. pers.).
(2) Arch. de la Seine. Indemnités aux émigrés.
(3) Registre du commissaire de police (Coll. pers.).

vagnac (Agathe-Françoise de Montecler), rentre à Paris auprès de sa mère, et y meurt dans la maison familiale, le 1er ventose an VI (19 février 1798) (1). Mais le Domaine n'a pas lâché sa proie, et, le 19 prairial an VII (7 juin 1799), la propriété des Montecler, au n° 782 de la rue du Cherche-Midi, est mise en vente publique et adjugée au citoyen Beaurepaire, fournisseur de la marine, moyennant 2.600.000 francs en assignats. Tout n'est pas dit : Beaurepaire ne paye pas, est déclaré fol enchérisseur, et la maison est remise en vente le 28 brumaire an IX (19 novembre 1800). Cette fois, l'ordre est rétabli en France, Mme de Montecler n'a plus à craindre de se montrer, elle se présente à la vente et est déclarée adjudicataire moyennant 780.000 francs, en bons de remboursement, valeur nominale représentant, d'après le procès-verbal lui-même, au cours du jour de l'adjudication, la somme de 13.026 francs. Elle se libère de ce prix en à-comptes successifs échelonnés de l'an IX à l'an XII (2).

Depuis la première vente de prairial an VII, M. et Mme de Montecler avaient dû quitter leur hôtel dont ils se trouvaient dépossédés, et étaient allés demeurer rue Garancière n° 1082, dans une maison dont la marquise était devenue aussi personnellement propriétaire. Avec eux habitaient toujours le marquis et la marquise de Chavagnac, beau-frère et sœur de la comtesse du même nom décédée en 1798. Ceux-ci n'avaient pas émigré, et, le 21 fructidor an IX, Henriette-Françoise de Montecler, femme de Frédéric de Chavagnac, se faisait délivrer un certificat d'*élimination de la liste des émigrés*, portant de sa part *promesse de fidélité à la Constitution* (3).

(1) Arch. de la Seine, Enregistrement, Décès.
(2-3) Arch. de la Seine. Enregistrement.

Les Montecler et Chavagnac ne revinrent pas rue du Cherche-Midi. En l'an XII, Hyacinthe-Jeanne de Montecler épouse séparée de biens de René-Georges-Marie de Montecler, demeurant rue Garancière n° 1082, vendit son ancien hôtel à M. Antoine-Claude Maille et à son épouse Anne-Catherine Varescon. Ce nouveau propriétaire était un industriel illustre, célébré par le fameux Grimod de la Reynière, et bien connu encore maintenant des gourmets parisiens. Il avait été le fondateur et l'habile directeur d'une importante fabrique de vinaigres de table et de toilette, et surtout de moutardes, aromatisées, disait-on, de vingt-huit façons différentes. L'*Almanach des Gourmands* faisait un éloge dithyrambique des produits de cette maison et de son fondateur qu'il appelait le *Corneille de la moutarde*. La fabrique Maille, fondée au n° 16 de la rue Saint-André des Arts, était passée aux mains du citoyen Acloque, commandant d'un bataillon de la garde nationale, qui lui-même l'avait cédée à son fils dès 1803. Antoine-Claude Maille était donc retiré des affaires, lorsqu'il devenait propriétaire de l'hôtel des Montecler. En 1805 Grimod de la Reynière après avoir énuméré toutes les variétés de vinaigres et de moutardes fabriquées dans cette merveilleuse usine, terminait ainsi :

On peut juger par cet aperçu de l'étendue des travaux qui se font dans ce bel établissement, qui, *depuis plus de quarante années*, se soutient avec la même gloire, et sur lequel *l'ombre de M. Maille*, son digne créateur, semble planer avec d'autant plus de complaisance, qu'elle reconnaît dans le propriétaire actuel toutes les qualités propres à perpétuer l'éclat de cette illustre maison.

Antoine-Claude Maille était, en effet, décédé fort peu

de temps après son acquisition de la rue du Cherche-Midi, le 20 germinal an XII (10 avril 1804), à Corbeil (1) où il s'était retiré dans une belle maison de campagne, au bord de la Seine (2).

M[me] veuve Maille vint avec son jeune fils, Louis-Denis-Antoine, âgé de sept ans, s'installer dans sa maison, rue du Cherche-Midi. C'est là qu'elle se remaria, dix ans plus tard, en 1814, avec un artiste de grand mérite et d'excellente éducation, Jean-Amable Foucault dit Saint-Prix (3), de la Comédie française.

Né en 1759 à Paris, destiné par sa famille à la sculpture ou l'architecture, Foucault, sous le nom de Saint-Prix, s'était voué au théâtre. Tout jeune, il avait débuté à Versailles sur le théâtre de la Montansier, puis, le 9 novembre 1782, avait joué pour la première fois le rôle de *Tancrède* sur la scène de la Comédie française. Très bel homme, de grande taille, de tournure noble, doué d'une voix grave et sonore, il avait été bien accueilli du public, et bientôt classé parmi les meilleurs acteurs, notamment pour les rôles de rois. Supérieur à la plupart de ses camarades par l'éducation et l'instruction, il devint leur représentant habituel et leur porte-parole. Ainsi, en 1786, à propos d'une contestation avec Servandoni au sujet de la confection de décors, on voit que c'est Saint-Prix qui avait traité avec l'artiste-décorateur, et qui en surveillait ou corrigeait même le travail. En 1790, c'est encore lui qui correspondait au nom de la Comédie fran-

(1) Voir *Addenda*, p. 274.

(2) Elle est devenue de nos jours la propriété de M. Waldeck-Rousseau qui y est mort.

(3) Voir : Campardon, *les Comédiens du roi*, p. 66; *Le lieutenant Foucault Saint-Prix*, par le baron de Contenson (*Le Carnet*, t. XI, p. 266); Ch. Maurice, t. II, p. 101 ; *Revue rétrospective*, 3e série, t. II, p. 184.



St, PRIX,

dans le rôle d'Oreste (d'Andromaque.)

(Comedie Française)

çaise, avec la veuve de J.-J. Rousseau, pour une représentation à bénéfice. Sous la Terreur, il fut emprisonné avec ses principaux camarades, jusqu'au 9 thermidor. Enfin, en 1810, il fut nommé professeur au Conservatoire. C'est en cette qualité qu'il épousa Mme veuve Maille, en 1814.

Saint-Prix d'ailleurs n'était plus jeune alors : il devait avoir environ cinquante-cinq ans, et avait eu le cruel chagrin de perdre, en 1812, un fils de vingt-quatre ans, brillant officier, tué glorieusement devant l'ennemi en Espagne. En souvenir de ce fils regretté, il s'attacha tendrement à celui de la femme qu'il épousait, Louis-Denis-Antoine Maille, et lui fit ajouter à son nom celui de Saint-Prix. Il dirigea la fin de son éducation, et le poussa vers la peinture. Maille Saint-Prix, élève de Bidault, de Hersent et de Picot, répondit aux souhaits de son père d'adoption et occupa, comme nous le verrons, une place honorable parmi les peintres de son temps.

Le 3 septembre 1828 Mme Foucault Saint-Prix mourut la première, dans sa maison, rue du Cherche-Midi, n° 9. Son mari, qui avait quitté le théâtre depuis 1818, resta dans la même demeure et y mourut six ans après elle, le 28 octobre 1834, à l'âge de soixante-quinze ans. La maison de la rue du Cherche-Midi était devenue la propriété de M. Maille Saint-Prix fils qui y avait installé un bel atelier. C'est là que, depuis 1827 jusqu'à sa mort en 1869, pendant quarante-deux ans, cet artiste distingué a composé ou achevé les charmants paysages qui lui ont valu à plusieurs reprises des médailles aux Salons annuels. Dès 1827, il exposait une *Vue du Pont du Breuil* en Seine-et-Marne, puis chaque année, à partir de 1830, il envoyait des paysages des environs de Corbeil, en y joignant de temps à autre des études faites en Auvergne. De 1849 à 1852, il fit une

longue excursion en Orient, puis en revenant, il reprit jusqu'en 1864 au moins, ses travaux préférés aux alentours de sa propriété de Corbeil. Il fut même maire de Corbeil, mais garda toujours son domicile principal rue du Cherche-Midi, n° 9.

Par ses relations d'artiste, M. Maille-Saint-Prix attira près de lui dans sa maison plusieurs autres peintres qui y eurent aussi leurs ateliers : de 1842 à 1844, ce fut Laemlein ancien élève de l'atelier Picot où il avait dû rencontrer son futur propriétaire, peintre d'histoire qui a travaillé aux palais de Versailles, de Saint-Cloud et de Fontainebleau ; puis en 1846, les deux frères Pils, élèves aussi de Picot, dont l'un, Isidore, Prix de Rome en 1838, a obtenu en 1861 la grande médaille d'honneur, a été nommé officier de la légion d'honneur et élu membre de l'Institut; enfin, en 1868, Leyendecker, artiste moins illustre, connu cependant par ses tableaux de genre et ses portraits.

Durant cette même période, d'autres locataires notables habitèrent cette même maison : de 1816 à 1827, le chevalier Roman, ancien commissaire ordonnateur ; en 1827, M. Des Étangs, conservateur au dépôt des Estampes ; en 1838 et 1839, le docteur Baron médecin, M. Dupon avocat ; en 1868 et 1869, M. Descos, ingénieur des mines; enfin le général Eblé, neveu de l'illustre général qui se dévoua pour sauver les restes de la Grande Armée à la Bérésina et succomba, à la fin de 1812 aux fatigues de la campagne. Charles Eblé, né en 1799, entré en 1818 à l'École polytechnique, avait été nommé capitaine du génie en 1830 à la prise d'Alger, puis, après une brillante carrière, en 1860, devint général de division, commandant de l'École polytechnique, Grand Officier de la légion d'honneur. En 1868, il était retraité et hors d'état de pouvoir reprendre du ser-

vice; il mourut à Paris, pendant le siège, le 19 décembre 1870.

M. Louis-Antoine Maille-Saint-Prix avait disparu. Son fils, né en 1821, et jouissant d'une verte vieillesse, lui a succédé, et est encore aujourd'hui propriétaire de la maison rue du Cherche-Midi, n° 9, mais il n'y demeure plus.

Qu'étaient devenus les Montecler qui avaient tant brillé ici au XVIIIe siècle ? — Leur nom paraît s'être éteint au moins dans la branche aînée. La marquise de Montecler était décédée le 27 germinal an XIII laissant ses quatre filles mariées, et, en 1825, c'était le comte de Chavagnac qui, au nom de ses enfants mineurs et de leurs cohéritières, réclamait du gouvernement royal une indemnité pour la perte causée à sa belle-mère comme mère d'émigré, par la dépossession et le rachat de sa maison en l'an IX. Il obtenait en 1827, tant en principal qu'en intérêts, le montant exact de la somme déboursée par Mme de Montecler, soit 14.733 fr. 19 centimes (1).

N° 11 (anciennement n° 101, puis 783)

Jérémie Derval et M. de Chavange. — Mgr de Ratabon. — Le duc de Châtillon. — Le baron de Montmorency. — Duchesse de Rohan-Chabot. — Duchesse douairière de Châtillon. — Les Béthune-Sully et Béthune-Charost. — Pierre Renard. — Le comte de Nicolay. — Famille Cherrier et Daffry de la Monnoye.

Ici, plus encore qu'au n° 9, nous trouvons un ancien

(1) Arch. de la Seine. Indemnités aux émigrés.

hôtel qui fut la demeure de personnages historiques. Sauf l'adjonction malheureuse, mais sans doute fructueuse, d'un troisième étage, l'aspect de l'immeuble n'a guère changé depuis le XVIIIe siècle. La façade n'est pas grande : quatre fenêtres seulement, mais très hautes, largement espacées, et garnies de superbes balcons d'un beau style Louis XIV. La porte cochère n'est pas remarquable, mais la rampe de fer forgé qui orne l'escalier est fort belle, et nous parlerons plus tard des boiseries de l'appartement du premier étage. Dès à présent nous devons mentionner qu'une luxueuse publication artistique, récemment entreprise sur les plus beaux hôtels parisiens, a consacré un chapitre au n° 11 de la rue du Cherche-Midi et a reproduit en photogravure les balcons, la rampe et les boiseries du premier étage comme des modèles à signaler.

Mêmes origines anciennes qu'au n° 9 : les Bouchardeau et Jérémie Derval, avec cette particularité que ce dernier avait ici sa demeure personnelle. Lors de la vente faite en 1686 à Louis de Ratabon, le deuxième lot, venant après la maison occupée par le capitaine Ferrand, était ainsi décrit (1) :

La deuxième maison *où demeurent le dit sieur d'Erval et le sieur de Chavange,* attenant la susdite et ayant entrée sur la rue du Cherche-Midi par une porte cochère, consistant en quatre caves, cuisine, écurie, deux remises sous arcade, quatre chambres de plain pied, au premier et deuxième étages trois chambres, au troisième, grand grenier, trois petites écuries, cour, puits mitoyen et plusieurs bâtiments *commencés*, hauts de huit pieds du rez-de-chaussée, *une grande place à côté* des dits bâtiments contenant 220 toises environ, close de murs ayant entrée par une porte cochère sur la dite rue du Cherche-Midi, en la dite place, deux petites salles sans cheminée à côté de l'entrée.

(1) Arch. nat. Cf. 3.694.

Il faut observer de suite que le terrain non bâti de 220 toises annexé comme on le voit au deuxième lot, en fut ensuite détaché pour être réuni au n° 13 actuel. Somme toute, en 1686, la seule maison habitable sur l'emplacement du n° 11 ne comprenait que deux étages avec grenier au-dessus, et plusieurs écuries et remises. Chaque étage ne comportant que trois chambres, Jérémie Derval et le sieur de Chavange logés tous deux dans cette même maison ne devaient pas être fort au large. Il est vrai qu'à cette époque, la plupart au moins des six enfants Derval étaient établis ailleurs. Quant à M. de Chavange sur lequel nous avons peu de renseignements, ce devait être, d'après les Mémoires du marquis de Sourches (1) et le Journal de Dangeau (2), un gentilhomme d'Auvergne servant dans la cavalerie, n'ayant qu'un pied-à-terre à Paris. Il fut tué, en 1690, à la tête de son régiment, à la bataille de Fleurus gagnée par le maréchal de Luxembourg sur les Hollandais.

Jérémie Derval continua-t-il d'occuper la même demeure, comme locataire, après sa vente de 1686? — Nous l'ignorons, mais, sans connaître la date de sa mort, on peut conjecturer que, s'étant marié en 1640, il devait être fort âgé à la fin du XVIIe siècle. En tous cas, en 1719, la maison était mentionnée comme occupée par le comte de Châtillon. A ce moment, nous avons vu, à propos du n° 9, que les deux héritiers de Louis de Ratabon, représentés par l'un d'eux Mgr Martin de Ratabon, évêque de Viviers, vendaient tous leurs immeubles à la comtesse de Verrue. Cependant ils en excluaient celui qui nous intéresse actuellement. Il est à présumer qu'ils avaient déjà un engagement antérieur avec leur locataire.

(1) *Mémoires du marquis de Sourches*, 3 juillet 1690.
(2) *Journal de Dangeau*, t. III, p. 160.

En effet, par acte passé devant Meunier notaire, le 1er février 1720 (1), sous forme d'échange, Monseigneur de Viviers tant en son nom qu'en celui de sa sœur, vendit la maison en question, consistant en un seul corps de logis double, moyennant 72.600 livres, « à très haut et puissant seigneur Alexis-Magdelaine-Rosalie comte de Châtillon, Grand Bailli d'Haguenau, mestre de camp de la cavalerie légère de France, et à dame Charlotte-Vautrude Voisin son épouse », fille de Daniel-François Voisin chancelier de France.

Ce comte de Châtillon descendait de la très ancienne et illustre maison de Châtillon-sur-Marne qu'il ne faut pas confondre avec les Châtillon-Coligny que nous rencontrerons au n°15. Le généalogiste André Duchesne avait publié en 1621 une Histoire de cette maison en un gros in-folio, la faisait remonter au XIe siècle, et lui attribuait douze ou treize alliances directes avec la famille royale (2). On y signalait un régent de France, un connétable, deux grands maîtres de France, un grand maître des eaux et forêts, etc. Dès 1096, un Gaucher de Châtillon, répondant à l'appel de son illustre compatriote le pape Urbain II, était parti pour la croisade. Il était mort en Terre Sainte, et, plus tard, trois de ses descendants avaient suivi son exemple et subi le même sort. Quant à Alexis-Magdelaine-Rosalie, né en 1690, il était colonel d'un régiment de dragons à treize ans, et le 21 janvier 1711, âgé de 21 ans, il avait épousé la seconde fille du chancelier Voisin, à laquelle le roi donna comme cadeau de noce une pension de dix mille livres. La même année, en avril 1711, le

(1) Minutes de Me Cocteau, notaire.

(2) Mémoires de Saint-Simon annotés par M. de Boislisle, t. XVIII, p. 52; f. 20, p. 238; t. XXI, p. 116 à 120, etc.

Dauphin mourut, et ce fut, pour le jeune comte de Châtillon, l'occasion d'une marque très enviée de la faveur royale. Il était de règle qu'il n'y avait que les ducs et pairs, et grands officiers de la maison du roi qui eussent le privilège de *draper,* c'est-à-dire de porter le deuil d'un Dauphin de France.

Or, Saint-Simon raconte avec une certaine jalousie, que Voisin réclama ce droit pour son gendre en faisant valoir les alliances royales de la maison de Châtillon, et il termine ainsi :

Voisin était ministre et favori; il l'était aussi de Mme de Maintenon ; il parlait tête à tête, elle en tiers : il demanda que son gendre drapât, comme ayant l'honneur d'appartenir au roi, et il ne lui appartenait en aucun degré; mais il n'avait point de contradicteur, et son gendre drapa.

Le roi, puis le régent firent mieux encore : en 1712, le comte de Châtillon, âgé de vingt-deux ans, était nommé brigadier, en 1713 Grand Bailli d'Haguenau, en 1714 inspecteur général de la cavalerie et des dragons, en 1716 mestre de camp, en 1719 maréchal de camp, et, dans la même année, la jeune comtesse, sa femme, était nommée dame d'honneur de la princesse de Conti.

C'est à cette même époque, en 1719, que l'acte de vente consenti par les Ratabon désignait la maison du n° 11 actuel comme occupée par M. de Châtillon. Il semble donc que si, deux mois après, il en faisait l'acquisition, ce devait être pour continuer de l'occuper non plus à titre de locataire, mais de propriétaire. Cependant, il est à remarquer que dans le contrat du 1er février 1720, M. et Mme de Châtillon sont mentionnés « demeurant en leur hôtel rue Saint-Dominique ». C'était sans doute là

l'ancien hôtel patrimonial, domicile d'origine, encore occupé par leurs parents.

Le 13 avril 1723, la comtesse de Châtillon mourut, âgée de trente ans à peine; elle laissait une fille qui se trouvait hériter de la moitié de la propriété de l'hôtel de la rue du Cherche-Midi.

Après deux ans de veuvage, le comte se remaria avec Anne-Gabrielle Le Veneur de Tillières, arrière-petite-fille du célèbre Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières et de Carouges, ambassadeur de France en Angleterre en 1619. Il ne jouissait plus de la puissante protection du chancelier Voisin décédé en 1717, mais il avait su gagner l'estime générale, et particulièrement celle du cardinal Fleury par son propre mérite, la droiture de son caractère, la parfaite correction de sa vie privée. Il fit brillamment campagne en Italie, fut blessé au combat de Guastalla, et fut nommé lieutenant-général et chevalier du Saint-Esprit pour sa belle conduite. En 1735, il fut choisi par le cardinal Fleury, et désigné pour la haute fonction de Gouverneur du Dauphin fils de Louis XV, qui, âgé de sept ans, allait commencer son éducation masculine. Le duc de Luynes, dans ses Mémoires, raconte en grand détail la cérémonie qui eut lieu à Versaillles le 15 janvier 1736 pour l'installation du comte de Châtillon.

En voici seulement la fin : (1)

Ensuite, le roi adressa la parole à M. de Châtillon et lui dit qu'il l'avait choisi dans tout son royaume pour lui confier ce qu'il avait de plus cher, sachant que personne n'était plus capable que lui de remplir cette place. M. de Châtillon répondit, en baisant la main de M. le Dauphin, qu'il ferait ses efforts pour répondre à la bonne opinion de sa Majesté

(1) *Mémoires de Luynes,* t. I, p. 60, 351 et suiv.

et rendre M. le Dauphin digne de sa naissance. Le roi adressa ensuite la parole à M. le Dauphin et lui dit de regarder M. de Châtillon comme son second père et de lui obéir en tout comme à lui-même. M. de Châtillon fit baiser au Dauphin la main du roi qui l'embrassa tendrement.

Quelques jours après, par lettres patentes du 8 février, le comte de Châtillon était nommé duc et pair. L'année suivante, en 1737, lui naissait un fils; M[gr] le Dauphin et Madame en étaient les parrain et marraine, et le baptême était célèbré en grande pompe dans la chapelle royale de Versailles, puis dans les appartements du duc au château. M. et M[me] de Châtillon, ayant leur hôtel particulier place d'Armes à Versailles, avaient abandonné la maison de la rue du Cherche-Midi. Ils l'avaient louée à un de leurs amis, le baron Anne-Léon de Montmorency, qui en devint aussi, à son tour, un habitant illustre. Il était en effet le seul représentant de la branche aînée dite des Fosseux, ou de Fosseuse, de la grande Maison de Montmorency, et était qualifié de Premier baron chrétien de France (1). Né en 1705, il avait fait ses premières armes, tout jeune, comme guidon de la Compagnie des gendarmes d'Anjou, puis, peu à peu, montant en grade, était devenu enseigne, sous-lieutenant, capitaine-lieutenant dans le même corps. En 1730 il avait épousé Anne-Marie-Barbe de Ville, fille unique d'Arnold de Ville, gouverneur, sinon inventeur comme on le disait, de la fameuse machine de Marly. L'année suivante, cette jeune femme, âgée de dix-huit ans, mourait en couches, laissant un jeune enfant qui fut le dernier descendant des Montmorency-Fosseux, branche aînée. Le baron de Montmo-

(1) Dict. de Moréri, v° Montmorency, branche des Fosseux.

rency suivit sa carrière militaire ; en 1735 il était capitaine, en 1743 brigadier de cavalerie, en 1745 maréchal de camp, en 1748 lieutenant-général des armées du roi. A quelle époque exactement vint-il occuper la maison appartenant au duc de Châtillon? — Nous l'ignorons, mais sa présence y est signalée notamment en 1739 dans l'acte de vente de la maison voisine.

Durant ce temps, le duc de Châtillon s'appliquait à remplir avec conscience et dévouement ses fonctions de gouverneur du jeune Dauphin, mais la rigidité de ses principes religieux contrastait singulièrement avec les exemples que présentait à son élève la cour du roi son père. En 1743, le Dauphin laissa échapper, paraît-il, quelques paroles malsonnantes à l'égard de Mme de Châteauroux ; Louis XV en fut froissé et soupçonna le duc de Châtillon d'en être l'inspirateur. Le vieux cardinal de Fleury, qui estimait et protégeait Châtillon, venait de mourir. Le roi ne tarda pas à manifester sa mauvaise humeur contre le gouverneur de son fils, mais il n'osait pas le frapper d'une disgrâce complète sans aucun prétexte. L'occasion se présenta en 1744. Louis XV, parti en Lorraine pour commander son armée en personne, était tombé gravement malade à Metz en août. On le crut perdu et il reçut les derniers sacrements. Lorsque la nouvelle en parvint à Versailles, la Cour en fut bouleversée, la reine très émue partit précipitamment pour Metz, et Châtillon pensa qu'il était de son devoir d'y conduire le Dauphin (1). Le roi qui en fut informé, exprima, paraît-il, le désir que son fils s'arrêtât à Verdun, mais Châtillon, soit dans l'ignorance de cet ordre, soit par excès de zèle, poussa tout

(1) *Mémoires de Luynes,* t. VI, p. 39 et suiv.

droit jusqu'à Metz. Le roi, à qui on l'avait d'abord caché, l'apprit au bout de quelques jours et en témoigna un vif mécontentement. Enfin Louis XV guérit, revint à Versailles au milieu de l'allégresse générale, et retomba plus que jamais sous le joug amoureux de Mme de Châteauroux. Cependant le duc de Châtillon ne se méfiait d'aucune disgrâce, lorsque le 10 novembre 1744, vers huit heures du matin, M. de la Luzerne, chef de brigade des gardes du corps de service, se présenta à son logis et lui remit une lettre de cachet signée du 16 octobre, lui enjoignant de se retirer, à l'instant même, en province dans ses terres, jusqu'à nouvel ordre. Le pauvre Châtillon n'eut même pas la permission d'aller dire adieu à son élève le Dauphin qu'il ne quittait pas chaque jour depuis huit ans, ni à la reine. Il partit immédiatement pour le Poitou avec la duchesse sa femme et ne reparut jamais à la Cour.

En 1747 il était malade, avait besoin du secours de médecins spécialistes et était menacé d'une opération chirurgicale. La duchesse prit sur elle d'écrire à la toute-puissante Mme de Pompadour pour solliciter, par sa bienveillante entremise, la permission pour le duc de Châtillon de venir se faire soigner à Paris. Louis XV fit d'abord la sourde oreille, puis, sur les instances de la belle marquise, finit par donner son consentement en lui disant : « Vous voulez donc que je pardonne à Châtillon ! *Je sais qu'il a peu d'esprit, c'est son excuse.* »

Le duc et la duchesse revinrent ainsi à Paris en décembre 1747, mais restèrent exilés de la Cour, recevant seulement quelques intimes, comme le baron de Montmorency. En décembre 1753, le duc de Luynes note dans ses Mémoires (1) que M. de Châtillon est gravement ma-

(1) *Mémoires de Luynes*, t. XIII, p. 119 et suiv.

lade; au commencement de février, même information, avec ce détail que le baron de Montmorency est venu dire à son ami que le roi « oubliait le passé et l'assurait de sa protection ». Quelques jours après, le 14 février 1754, le duc mourait à l'âge de soixante-trois ans. Le chevalier d'Ayde, à cette occasion, écrivait à Mme du Deffand (1) :

Le pauvre M. de Châtillon est donc mort! Si la fin de sa disgrâce n'a pu prolonger ses jours, elle aura au moins commencé à lui faire sentir les joies du paradis, et je doute même qu'il ait imaginé de trouver rien de plus délicieux dans l'autre monde; car, pour un courtisan, le retour de la faveur a des attraits plus touchants que tout ce que nous promettent la loi et les prophètes.

Le duc de Luynes, plus sérieusement, s'exprimait ainsi (2) :

Il a beaucoup souffert dans sa dernière maladie et a montré beaucoup de courage, de fermeté et de religion; on lui a reproché d'être extrêmement froid et d'avoir un peu de hauteur; mais il était bon ami, rempli de probité et de vertus, fort exact et fort attaché à ses devoirs.

Le duc de Châtillon laissait trois enfants : une fille de son premier mariage, mariée depuis 1735 au duc de Rohan-Chabot; un fils nommé Louis-Gaucher encore mineur, et une deuxième fille, Gabrielle-Louise, mineure émancipée par son mariage avec le prince d'Enrichemont. Une liquidation, dressée par Jourdain notaire le 22 septembre 1755, fixa à 1.155.000 livres la masse des biens restant à partager entre eux, sans y comprendre les dots déjà données par le défunt à chacun d'eux. La plus grosse

(1) Appendice aux lettres de Mlle Aïssé, p. 380. 27 février 1754.
(2) *Mémoires de Luynes,* t. XIII, p. 160.

part revint de par la loi au jeune duc, et, parmi les biens qui lui furent attribués figura l'hôtel de la rue Saint-Dominique, dit *de Châtillon*, estimé 240.000 livres. Quant à celui de la rue du Cherche-Midi, il appartenait, comme nous le verrons, à la duchesse de Rohan-Chabot.

Tandis que le duc de Châtillon, après un temps d'éclatante faveur, terminait tristement sa vie dans une longue disgrâce, son ami le baron de Montmorency avait, à son tour, gagné toutes les bonnes grâces du roi. En 1746 il avait été nommé menin du Dauphin, ce qui le faisait le compagnon intime, le confident du futur monarque; puis, en 1748 et 1749, il était promu lieutenant-général et chevalier des ordres du roi; enfin en 1750 chevalier d'honneur de M[mes] Henriette et Adélaïde. En 1752 il s'était remarié avec une veuve pas très jeune, car elle avait cinquante-six ans alors qu'il n'en avait que quarante-sept, mais elle était riche, Marie-Magdeleine-Charlotte de Montbert, veuve en premières noces du marquis de Sérent et en secondes noces du comte de Vertus; ce que le duc de Luynes avait ainsi annoncé (1) :

On dit que le baron de Montmorency va avoir le gouvernement de Salins et va épouser M[me] de Vertus... ainsi il sera avec un gouvernement et une femme de plus.

La baronne fut tout de suite présentée à la Cour, et, en 1753, le baron, en grand crédit auprès du roi, était de toutes les promenades et fêtes à Trianon et ailleurs (2). Aussi eut-il bientôt, en outre du gouvernement de Salins, celui des provinces de Poitou, d'Aunis et de Saintonge.

(1) *Mémoires de Luynes*, t. XII, p. 167.
(2) Id., t. XII, p. 319; *Journal du duc de Croy*, t. I, p. 281 et suiv.

Sa seconde femme, l'ex-comtesse de Vertus, mourut en 1778 à l'âge de soixante-douze ans; il lui survécut et ne mourut que le 28 août 1785 à quatre-vingts ans, dans son hôtel rue de Bourbon (rue de Lille, nº 3). Il avait donc quitté, probablement depuis sa grande fortune, le petit hôtel de la rue du Cherche-Midi où il habitait en 1739. Il y avait été remplacé, vers 1754, par la duchesse douairière de Châtillon, devenue veuve et dépossédée par son fils de l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

Durant ces différentes péripéties, qu'était devenue la propriété du nº 11 actuel? — Acquise, comme on l'a vu, en 1720, par M. et Mme de Châtillon conjointement, elle était passée en totalité, à leur fille Charlotte-Rosalie, tant comme héritière de sa mère, décédée en 1723, que comme donataire de son père, lorsqu'elle avait épousé, en 1735, Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, alors colonel d'infanterie. Ce Rohan-Chabot était fils aîné du duc, prince de Léon, qui avait enlevé Mlle de Roquelaure, et petit-fils de celui qui, au temps de Louis XIV, ne cachait pas son aversion pour le roi, ce qui était une monstruosité parmi les courtisans, et l'empêcha d'être chevalier du Saint-Esprit. Le duc de Châtillon était lié d'amitié avec cette famille, et le mariage de sa fille s'en était suivi. La jeune duchesse, dit le duc de Luynes, « avait une figure agréable; son regard lui donnait une physionomie sérieuse, mais, tous ceux qui l'ont connue, disent qu'elle était fort gaie; elle avait beaucoup de piété et de vertu; elle était fort heureuse. M. le duc de Rohan dont on ne peut assez louer la probité et la politesse, l'aimait passionnément et n'était occupé que de ce qui pouvait lui plaire (1) ».

(1) *Mémoires de Luynes,* t. XII, p. 407.

En 1738, à la mort de son père, Louis de Rohan devint à sa place duc et pair de France, prince de Léon, comte de Porhoët, d'Assérac, de Landivisiau, etc., marquis de Blain, vicomte du Faon, etc... et président-né de la noblesse de Bretagne. En 1743 il passa, de colonel, brigadier d'infanterie; en 1745, sa jeune femme fut nommée dame d'honneur de la Dauphine; enfin, en 1750, il quitta le service militaire pour prendre séance au Parlement en qualité de duc et pair.

Malheureusement, au milieu des honneurs et de la richesse, une grande douleur menaçait cet heureux ménage; la jeune duchesse était malade de la poitrine; elle traîna plusieurs années; en 1752, le duc de Luynes écrivait qu'elle avait été à toute extrémité, et, qu'à la suite d'un crachement de sang, elle avait été saignée sept fois (étonnante médication !). Enfin elle mourut, âgée de trente-trois ans, le 7 avril 1753. Elle laissait deux jeunes enfants bien frêles, une fille née en 1743 et un fils né en 1747, qui représentaient leur mère en 1755, dans le partage de la succession du duc de Châtillon.

Après la mort de leur mère, c'étaient ces deux enfants qui avaient hérité de la maison de la rue du Cherche-Midi. Ils n'en furent pas longtemps propriétaires, car tous deux moururent, à trois mois d'intervalle, en avril et juillet 1757. Leur succession revenait à plusieurs collatéraux, parmi lesquels se trouvait une dame Charlotte-Louise Dubois de Fienne-Olivier de Leuville, épouse de Léonard Boylenx, marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du roi. Par un acte de partage passé devant Jourdain l'aîné, notaire à Paris, le 7 juillet 1760, l'immeuble de la rue du Cherche-Midi, loué alors en totalité pour 3.100 livres, et évalué 62.000 livres, fut attribué à cette

marquise de Poyanne. Celle-ci, un an après, en juillet 1761, mourait aussi à trente-trois ans, comme la duchesse de Rohan. Par un testament daté de 1759, elle léguait sa fortune à sa fille aînée, Rosalie-Henriette, qui épousa en février 1767 Alexis-Maximilien de Béthune-Sully, prince d'Enrichemont, fils aîné du duc de Sully, pair de France.

Le mariage fut célébré dans l'hôtel de Charost, rue Montmartre; le jeune prince reçut du roi et de son père le titre et les prérogatives de duc de Sully; la nouvelle duchesse, de dix-huit ans à peine, fut présentée à la Cour et eut les honneurs du tabouret chez la reine. Mais un mauvais sort semblait attaché à la propriété de la rue du Cherche-Midi. Le 14 octobre 1772, la duchesse de Sully, âgée de vingt-trois ans, mourait après avoir donné le jour, le 27 septembre, à une petite fille nommée Maximilienne-Augustine-Henriette; et le 24 juin 1776, Alexis-Maximilien mourait aussi, à l'âge de vingt-six ans.

Les duc et duchesse de Rohan-Chabot, propriétaires de 1735 à 1753, avaient-ils habité leur maison de la rue du Cherche-Midi après le départ du baron de Montmorency? — C'est douteux, car, dès 1738, Louis de Rohan ayant hérité de son père, devait avoir son domicile dans le grand hôtel patrimonial de la place Royale. En revanche tout porte à croire que les jeunes duc et duchesse de Sully s'y étaient installés lors de leur mariage en 1767. On remarque en effet, dans le salon du premier étage donnant sur la rue, de superbes boiseries sculptées, dont les élégants dessins sont assurément de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et qui en même temps contiennent les portraits d'Henri IV et de Sully. Allusion évidente à l'illustre origine des habitants de la maison. Tout l'appartement a conservé les traces d'une installation riche et artistique du XVIIIe siè-

cle. Une sorte de portique grec donne accès de la salle à manger actuelle dans le salon entièrement décoré de boiseries encadrant les portes, les fenêtres et deux grandes glaces cintrées. Au-dessus de la principale porte, un casque romain encadré de têtes de coqs et de faisceaux de drapeaux. A droite et à gauche, au-dessus des glaces, l'aigle de Pologne ou d'Autriche, avec des enroulements de rubans de style Louis XVI, et, à la base des encadrements, de petites urnes, sculptées en plein bois comme tout le reste, portant les deux figures du grand roi Henri et du fondateur de la maison de Sully. Deux petites pièces à la suite du salon, ornées de colonnes grecques, rappellent encore la fin du XVIII[e] siècle. Enfin une troisième pièce en retour donnant sur la cour, et qu'on dit avoir servi de salle de théâtre, présente une ornementation analogue. Les propriétaires et habitants actuels de la maison affirment en outre qu'un ancien tableau, malheureusement disparu maintenant, et qui garnissait autrefois un des panneaux du salon, représentait un épisode de l'histoire du grand Sully. Il paraît donc certain, conformément d'ailleurs à la tradition, que ce sont les Sully qui ont fait aménager et décorer pour eux l'appartement du premier étage sur la rue. Cependant l'acte de décès de la duchesse, en date du 14 octobre 1772 (1), porte qu'elle est décédée sur la paroisse de la Madeleine et que son corps a été transporté en l'église Saint-Paul pour y être inhumé dans le caveau de ses ancêtres. Mais tout porte à croire que la pauvre jeune femme ne se trouvait ainsi éloignée de son domicile, et probablement logée dans le nouvel hôtel de Charost au faubourg Saint-Honoré, qu'accidentellement, à l'occasion de ses couches qui entraînèrent sa mort quinze jours après.

(1) Arch. de la Seine. État civil.

Après ce décès imprévu, le duc de Sully a peut-être quitté la rue du Cherche-Midi pour aller demeurer avec son frère qui venait justement en 1772, de louer rue Saint-Guillaume, par un bail à vie, moyennant 25.000 livres une fois payées, deux hôtels appelés le grand et le petit hôtel de Créquy. On voit en effet sur son acte de décès, qu'il mourut rue Saint-Guillaume, le 24 juin 1776 (1).

En tous cas, que le duc de Sully soit resté ou non jusqu'à la veille de sa mort dans sa maison de la rue du Cherche-Midi, il y avait habité depuis 1767, et y a laissé des marques nombreuses de son séjour. Non seulement il a décoré son salon des belles boiseries dont nous avons parlé, mais il a agrandi notablement les locaux d'habitation de l'immeuble. C'est lui qui a fait construire au fond de la cour, à la place des écuries qui s'y trouvaient, un pavillon à deux étages, placé ainsi entre cour et jardin ; c'est lui aussi, ce qui est moins méritoire au point de vue artistique, qui paraît avoir exhaussé d'un troisième étage le corps de bâtiment ancien donnant sur la rue.

En 1770, le 2 juin, mourut au premier étage du pavillon, sur la cour, Mme Marie de Baynac, veuve de Messire César-Phœbus-François, comte de Bonneval, brigadier des armées du roi, âgée de soixante-dix-sept ans. Ce comte de Bonneval n'était pas celui qui, après avoir servi l'empereur en Autriche était passé au service du sultan, et était mort en 1747 musulman et pacha ; César-Phœbus avait toujours, au contraire, servi fidèlement la France comme colonel du régiment de Poitou, puis comme brigadier des armées, et n'était mort qu'en 1765. Sa veuve, à soixante-douze ans, était venue demeurer rue du Cherche-Midi ; elle laissait pour

(1) Arch. de la Seine. État civil.

héritière une nièce mariée au marquis de Beaumont, menin du Dauphin.

Depuis 1776, la propriété reposait entièrement sur la tête de Maximilienne-Augustine-Henriette de Sully, âgée de quatre ans, orpheline de père et de mère. Elle était restée dans l'ancien logis de ses parents, à côté de la vieille douairière de Châtillon, dont tous les almanachs d'adresses indiquent la demeure au n° 101 (n° 11 actuel) de la rue du Cherche-Midi, et qui y mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 3 janvier 1781. L'acte d'inhumation dressé à Saint-Sulpice, le 6 janvier, constate que Gabrielle Le Veneur de Tillières, veuve d'Alexis, duc de Châtillon, était décédée « *en son hôtel rue du Cherche-Midi* », et qu'elle fut enterrée « dans la chapelle de la Sainte-Vierge » en présence d'Armand de Béthune, duc de Sully, son gendre, du duc de Crussol, son petit-gendre, et de deux comtes Le Veneur de Tillières. Dans la même maison du n° 101 d'alors, habitait aussi, dit-on, une autre parente de la jeune propriétaire, la marquise de Laubespine. Enfin, au moins depuis 1782 jusqu'en 1792, les almanachs et les actes de vente ou de location y mentionnent la demeure du marquis et de la marquise Du Chilleau, née Jeanne-Élisabeth-Floride de Montullé, gendre et fille de M. de Montullé, que nous savons propriétaire des deux immeubles voisins (n° 9 et 13 actuels). L'installation des Du Chilleau devait être importante, car, en 1787, l'almanach de Watin désigne cette maison du n° 101 sous le nom *d'hôtel Du Chilleau*, et, en 1792, un acte de vente la désignera encore comme la demeure du *citoyen Du Chilleau*.

En 1790, Maximilienne de Béthune-Sully avait dix-huit ans. Elle épousa le 15 juin, en l'église Saint-Sulpice, son cousin Armand-Louis-François-Edme de Béthune-

Charost, fils du célèbre philanthrope, Armand-Joseph, duc de Charost. Le jeune époux, né le 5 avril 1770, avait juste vingt ans; il avait hérité de la fortune de sa mère décédée en 1779; sa jeune femme était riche aussi; l'avenir leur souriait. Mais la Révolution survint. Les Béthune-Charost n'émigrèrent pas. Que firent-ils de 1790 à 1793? — Nous l'ignorons. Toujours est-il que, le 31 août 1793, Edme de Béthune-Charost agissant comme tuteur de sa femme, faisait mettre en vente publique devant le Tribunal, plusieurs maisons lui appartenant, et, entre autres, celle de la rue du Cherche-Midi. Cette dernière fut adjugée, moyennant 112.852 livres 10 sols, y compris les frais, au citoyen Pierre Renard, négociant, demeurant rue de la Grande-Truanderie (1). C'était peut-être le même personnage qu'un certain Pierre Renard, cotonnier, membre du Club des Jacobins, demeurant deux ans après rue Montmartre, électeur dans la Section du *Contrat social* et devenu plus tard, en l'an IV, administrateur de la troisième municipalité. Quoi qu'il en soit, peu de temps après la vente de ses immeubles, Edme Béthune-Charost, âgé de vingt-trois ans, était arrêté comme suspect. Il comparut devant le Tribunal révolutionnaire le 9 floréal an II (28 avril 1794) avec le duc de Villeroy, l'amiral comte d'Estaing, les deux La Tour du Pin et vingt-huit autres, et fut condamné à mort avec eux, en bloc, après un interrogatoire sommaire (2). Le soir même de leur exécution, un citoyen, prenant la parole au Club des Jacobins pour donner des détails « sur les crimes dont ces conspirateurs avaient été convaincus », disait simplement de Béthune-Charost que « ses liaisons avec Dumouriez et ses projets ambitieux et contre-révolutionnaires étaient

(1) Arch. de la Seine. Ratification n° 3.821.
(2) H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. III, p. 350.

connus ». Et Collot d'Herbois applaudissait à la vigilance de la justice « qui faisait tomber sous le glaive de la loi, au moment où ils se croyaient en sûreté, les scélérats qui conspiraient contre le bonheur du peuple ». (1) Nous ne savons rien de plus sur cette condamnation.

La jeune veuve survécut. On voit dans un acte du 25 messidor an III, qu'elle réclama, avec son beau-père, le duc de Charost, la main-levée du sequestre mis sur les biens de son mari, et déclarait qu'aucun enfant n'était né de son mariage, et qu'elle renonçait à la communauté. Elle se remaria, plusieurs années après, avec Eugène de Montmorency-Laval, marquis de Montmorency, né en 1773, quatrième fils du duc de Laval (2).

Depuis le départ des Du Chilleau en 1792, et après la vente de 1793, quels étaient les habitants de l'ancien hôtel de Châtillon? — Un acte de vente de l'immeuble voisin (n° 13) du 6 fructidor an V (22 août 1797) désigne le n° 783 (n° 11 actuel) comme étant la maison de *la citoyenne Sully*. On doit en conclure qu'elle y était restée, sous son nom de famille, comme simple locataire. Elle ne devait y occuper, d'ailleurs, qu'un appartement, car, en l'an IV, le registre de l'administration de l'Enregistrement y mentionne divers autres habitants, notamment une famille Poupault.

Un peu plus tard, en 1799 et 1800, les almanachs d'adresses signalent ici la demeure d'un personnage notable, le chevalier Louis-Anne-Esprit Rallier, député du département d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents. Né à Fougères, en 1749, il était capitaine du génie au commencement de la Révolution et fut nommé administrateur du

(1) Aulard, *Histoire de la Société des Jacobins*, t. II, p. 102, note.
(2) *Mémoires de M[me] de Boigne*, t. II, p. 102, note.

district de Fougères. En 1795 il fut élu membre du Conseil des Anciens, en 1799 réélu au Conseil des Cinq-Cents et, après le 18 brumaire, entra au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1815. Cet ancien militaire, devenu politicien, était en outre doublé d'un littérateur. Justement en 1799, lorsqu'il demeurait rue du Cherche-Midi, il publia un *Recueil de chants moraux et patriotiques*, puis, sous l'Empire, diverses œuvres poétiques; il aurait même, dit-on, écrit cinq tragédies restées manuscrites, échouées sans doute dans quelque bibliothèque de Bretagne ! Sous la Restauration il était retourné finir ses jours dans sa ville natale de Fougères où il est mort en 1829, à quatre-vingts ans.

Un acte notarié de germinal an VIII (1), nous apprend qu'en même temps et dans la même maison (n° 783), demeurait le général de division François de Chasseloup-Laubat avec sa femme Julie Fresneau. Né en 1754, colonel du génie en 1789, ce savant officier s'était distingué d'abord aux sièges de Maestricht et de Mayence, puis en Italie, notamment à Alexandrie, où il imagina un nouveau système de fortification. Nommé par Napoléon général de division, inspecteur général du génie, il devint, sous la Restauration, pair de France, et vécut jusqu'en 1833. Il eut pour fils un homme éminent qui fut un des meilleurs ministres de Napoléon III.

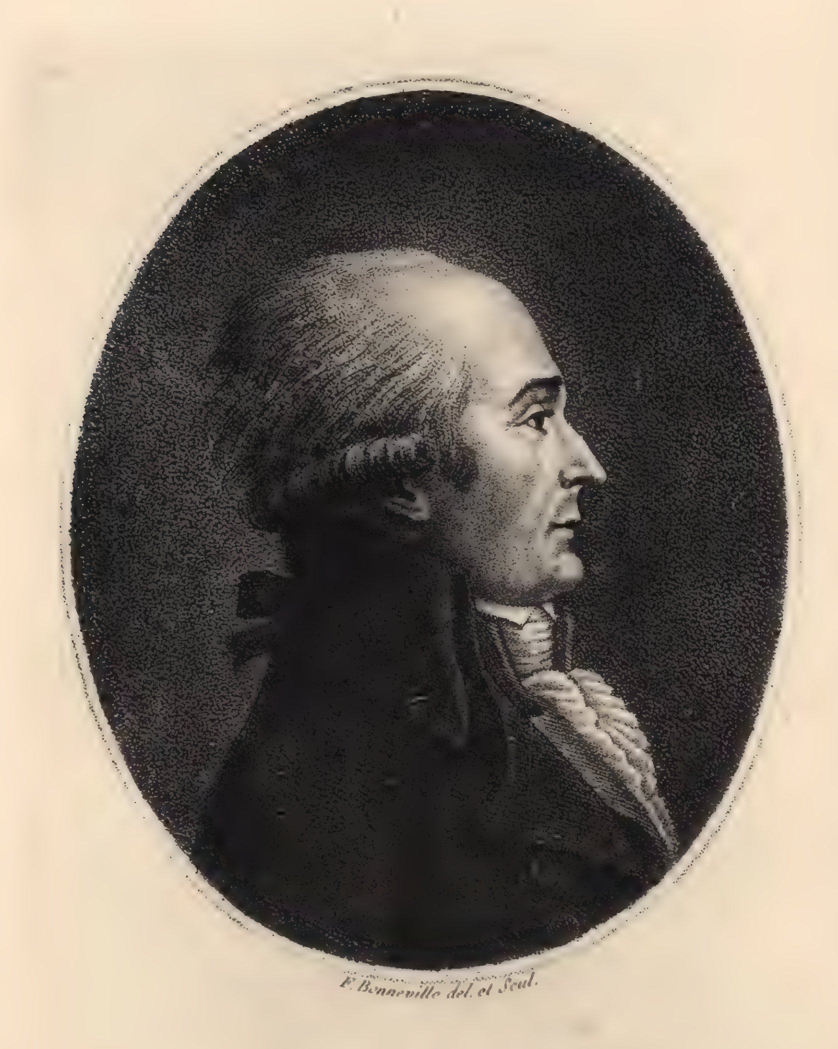
A partir de 1801, toujours au n° 783, fut aussi la demeure du chevalier Pierre-Joseph Vallée, député de la Meuse au Conseil des Cinq-Cents. Né en 1758, avocat, puis magistrat dans son pays natal, il venait d'être nommé, en 1800, juge au Tribunal de cassation où il siégea jusqu'à sa mort. Nous le retrouverons en 1816, au n° 14.

(1) Arch. de la Seine. Enregistrement, vol. 1026.



M. LE G.AL DE CHASSELOUP-LAUBAT,

Pair de France.



J.^{PH} SERVAN.

Ex ministre de la Guerre le 10. Aoust 1792.

Général de Division.

En 1804, apparaît un locataire particulièrement intéressant. C'est Joseph Servan, ancien ministre de la guerre. Né à Romans, dans le Dauphiné, en 1741, il était le frère cadet d'un Procureur général au Parlement de Grenoble, célèbre par son éloquence et ses écrits. Quant à lui, officier du génie avant la Révolution, promu colonel et maréchal de camp, il poursuivit sa carrière militaire tout en se faisant le propagateur ardent et sincère des idées républicaines. Très lié avec Brissot, il fit, par lui, dès 1790, connaissance avec le ménage Roland, dont il devint l'ami intime. Mme Roland, dans sa correspondance (1), de 1790 à 1792, fait maintes fois l'éloge de son caractère et de son patriotisme. En mai 1792, Roland, devenu ministre de l'Intérieur, exigea du roi et obtint la nomination de Servan comme ministre de la guerre, et, le 9 mai, Mme Roland lui écrivait : « Oui, Monsieur, je l'ai souhaité, voulu : je tiens à cette opinion et vous la justifierez. Plus de craintes ni de défiances; elles ne sont plus de saison; il faut vouloir, et tout ira... » Renversé un mois après et remplacé par Dumouriez, il fut rappelé au ministère après la journée du 10 août, et resta en fonctions jusqu'au 3 octobre où il fut, cette fois, remplacé par Pache, et nommé au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Le 25 décembre 1792, Mme Roland se voyant menacée de tous côtés, pressentant sa mort, adressait à Servan une longue lettre désolée et lui envoyait son portrait, en ajoutant :

« Je suis bien aise de vous dire qu'après mon mari, ma fille et une autre personne, vous êtes le seul à qui je le fasse connaître; il n'existe point pour le monde ni même le courant des amis. » Quelques mois après, la courageuse

(1) Voir *Lettres de Mme Roland*, publiées par M. Cl. Perroud (t. III, p. 75, 211, 218 à 791).

femme était en prison, et périssait sur l'échafaud le 8 novembre 1793. Servan, de son côté, était arrêté à Lyon, puis transféré à Paris à la prison de l'Abbaye, mais il eut la chance d'y rester jusqu'au 9 thermidor, fut alors mis en liberté et rétabli dans son grade de général de division. En 1799, il reçut l'emploi d'inspecteur général de l'armée du Midi, puis ensuite celui de président du Comité des revues. Ce fut alors qu'il vint se fixer rue du Cherche-Midi où il finit ses jours le 11 mai 1808. Son acte de décès indique sa demeure au n° 40, mais plusieurs almanachs d'adresses en 1804 et 1806 la mentionnent au n° 11. Servan ayant été mis à la retraite en 1807, et ayant perdu sa femme Marguerite Colombat, il est possible qu'il ait quitté, à la fin de 1807, son appartement du n° 11 pour aller se loger moins grandement au n° 40 où il est mort. Il avait alors soixante-sept ans. Au dire de ses contemporains, ce fut un médiocre général, mais un homme de bien, profondément honnête et d'une austérité républicaine allant jusqu'à la rudesse.

Un troisième officier général vint demeurer encore au n° 11, à partir de 1811, et y resta jusqu'en 1820, époque à laquelle nous le retrouverons au n° 15. C'est Louis-Antoine Pille, né en 1749 à Soissons, secrétaire général de l'intendance de Bourgogne avant la Révolution, puis commandant en chef du 1er bataillon des Volontaires de la Côte-d'Or. Patriote fougueux, très populaire à Dijon, doué en même temps de remarquables facultés d'organisation et d'administration, il fut choisi comme adjudant-général par Dumouriez, mais protesta violemment contre les projets de trahison de celui-ci et proposa à ses collègues de s'emparer de sa personne. Dumouriez, averti, le fit arrêter et le livra aux Autrichiens qui l'emprisonnèrent à Maestricht.

Rendu par eux deux mois après, il fut apppelé à l'état-major du ministre de la guerre, nommé général de brigade en 1793, et bientôt devint le collaborateur préféré du grand Carnot. En 1795 il était général de division, et, en 1799, Napoléon l'appelait à Boulogne pour organiser l'expédition d'Angleterre. En 1800, nommé inspecteur aux revues, il était encore chargé par Carnot, puis par Napoléon, de missions importantes, et ne cessa pas de servir jusque vers 1810. Mais il n'était pas en faveur auprès de l'Empereur et s'en plaignait. Aussi, au retour des Bourbons, il se rallia volontiers, et reçut de Louis XVIII le titre de comte. Il alla mourir à Soissons, sa ville natale, le 7 octobre 1828 (1).

Vers cette même époque, la propriété de la maison qui nous occupe avait changé de mains. Au cours de l'année 1814, la dame Anne-Catherine Giguet, femme du citoyen Renard, co-propriétaire pour moitié avec son mari, était décédée, laissant pour unique héritière sa fille, Marie-Sophie, mariée à Louis Theurey, ancien lieutenant-colonel de la garde. Par un acte liquidatif du 12 octobre 1814, la totalité de la maison de la rue du Cherche-Midi, n° 11, fut attribuée à M[me] Theurey qui, un mois après, le 12 novembre 1814, la vendit par acte passé devant M[e] Poisson, notaire, moyennant 45.550 francs à Aymard-François-Marie-Chrétien, comte de Nicolay l'aîné, qui vint l'habiter, au moins en 1820. Ce descendant de toute une lignée de premiers présidents de la Chambre des Comptes, avait été chambellan de Napoléon, créé par lui Comte de l'Empire, et ministre plénipotentiaire. Pendant les Cent-jours, il fut nommé pair, mais tout de suite rayé par le gouverne-

(1) Voir : *Notice sur Pille*, dans le beau livre de M. Sadi-Carnot sur *les Volontaires de la Côte-d'Or*, p. 214.

ment de la Restauration. Il eut, faute de mieux, cette consolation de revendre sa propriété le 20 avril 1821, moyennant 70.000 francs, avec un bénéfice de 25.000 francs. Les acquéreurs étaient M. et Mme Cherrier, anciens négociants, demeurant rue de Tournon, dont les descendants sont encore les propriétaires actuels et habitants de l'immeuble.

Sous la Restauration, de 1822 à 1827, deux hommes politiques demeurèrent dans la maison : ce furent MM. de Wendel, député de la Moselle, et Clausel de Coussergues, conseiller à la Cour de cassation, député de l'Aveyron. Ce dernier était ancien émigré, portant encore la perruque poudrée et les ailes de pigeon, royaliste ultra de l'extrême droite et adversaire déclaré du duc Decazes, dont il demanda la mise en accusation après l'assassinat du duc de Berry. De 1838 à 1851, on signale encore au n° 11 : d'abord le propriétaire même de l'immeuble, M. Cherrier père, puis le vicomte de Vaulogé, M. Boyard, ancien trésorier de la Grande Aumônerie, et l'abbé Maret, chanoine de Notre-Dame, professeur de théologie à la Faculté de Paris, auteur de plusieurs ouvrages estimés, notamment d'une *Théodicée chrétienne*, qu'il publia en 1844, alors qu'il habitait rue du Cherche-Midi. De 1843 à 1848, un artiste lithographe d'un grand talent, Louis-Emmanuel-Soulange Teissier, exécuta ici ses premières œuvres, à côté de sa femme, qui était peintre de fleurs. Tous deux firent, de cette maison, leurs envois au Salon depuis 1843 jusqu'en 1848. Plus tard, Soulange-Teissier obtint une deuxième médaille et fut décoré en 1859.

Dans l'intervalle, les deux propriétaires, M. et Mme Cherrier, étaient décédés, l'un en 1830, l'autre en 1840. Leur propriété passa à leur fils, Louis-Adolphe Cherrier, avocat, qui y demeura de 1859 à 1869, et à leur fille, la-

quelle épousa M. Jean-Baptiste-Alexis-Léon Daffry de la Monnoye, né à Paris, le 26 mars 1823. Les Daffry qui, depuis plus de cinquante ans, sont venus ainsi se fixer en cet immeuble et en occupent, aujourd'hui encore, la plus grande partie, sont les descendants d'une très ancienne famille noble, d'origine suisse. Au temps de Louis XIV, ils se divisèrent en deux branches : les uns gardèrent leur nationalité suisse en continuant de servir les rois de France dans le beau régiment des gardes dont le colonel, comte d'Affry, défendit Louis XVI au péril de sa vie; les autres, chargés de fonctions publiques, furent naturalisés Français. De cette dernière branche était issu M. Daffry de la Monnoye, inscrit au barreau de Paris en 1844, et nommé secrétaire de la Conférence des avocats en 1847, sous le bâtonnat de Baroche. Il quitta la barre en 1850 pour devenir greffier à la Cour de cassation, puis le 29 décembre 1871 fut nommé juge de paix du IVe arrondissement de Paris, et en exerça les fonctions jusqu'au 22 novembre 1880. C'était un jurisconsulte praticien des plus distingués; il est l'auteur d'un traité de l'*Expropriation pour cause d'utilité publique* qui est resté classique. En même temps, c'était un fin lettré, se plaisant à écrire des poésies et des pièces de théâtre; il a notamment publié des traductions en vers du *Marchand de Venise* et de *Roméo et Juliette*. Entouré de ses enfants, tous nés dans la maison de la rue du Cherche-Midi, il a eu le bonheur d'y célébrer ses noces d'or, et il y est mort le 22 janvier 1901.

A côté de la famille Daffry de la Monnoye, cette maison a été la demeure, depuis cinquante ans, de personnes notables par leur naissance, leurs fonctions ou leur mérite personnel : le général Chalon, la comtesse de Luppé, MM. Baron, conservateur honoraire de la bibliothèque

Sainte-Geneviève, Froidevaux professeur, Juillard colonel d'artillerie, Préaudeau ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, de La Rochejaquelein et de Bausset de Roche-fort-Luçay. Enfin, depuis vingt-cinq ans, l'appartement historique du premier étage donnant sur la rue, orné des souvenirs des ducs de Sully, est occupé par M. de Mon-désir, ancien magistrat, qui nous a gracieusement aidé à en étudier les magnifiques boiseries et les curieuses dispositions.

N° 13 (anciennement nos 102, puis 784 et 784 *bis*, 13 et 15).

Les Bouchardeau. — Derval. — Communauté de Saint-Sulpice. — Ratabon. — La marquise de Caylus. — L'abbé Colbert de Maulevrier. — La comtesse de Verrue. — Les Montullé. — Les États d'Artois. — Mme de Sinéty. — Mme de Gramont. — M. Mignon. — Le chevalier de Pougens. — Mme Morin de Sainte-Colombe. — Le général Hulin. — M. Truelle.

Onze fenêtres de façade, cinq boutiques au rez-de-chaussés, grande cour entourée de constructions, beaucoup de petits logements et de très nombreux locataires. Si ce vaste immeuble date en partie, comme ses voisins, du XVIIIe siècle, il est loin d'en avoir la tenue aristocratique et n'est plus qu'une importante maison de rapport. Cependant, nous allons rencontrer dans son passé plus d'un souvenir historique, et, parmi ses anciens habitants, plus d'un personnage marquant.

Rien à dire des origines primitives qui sont les mêmes au n° 13 qu'aux numéros précédents : au XVIe siècle, c'est le clos Chéradame, puis les Bouchardeau ; au XVIIe vient Jérémie Derval qui vend en 1686 à Louis de Ratabon. Il faut observer seulement que l'emplacement du n° 13 actuel comprenait alors deux lots, de même qu'il formera ensuite longtemps deux maisons, et portera deux numéros. L'acte de 1686 mentionne seulement que le premier des deux lots est occupé par la *Communauté de Saint-Sulpice.* A ce sujet, quelques mots d'explication sont nécessaires. Lorsqu'en 1642, le célèbre M. Olier devint curé de Saint-Sulpice, par la démission en sa faveur de M. Julien de Fiesque, il trouva la paroisse et le clergé même dans un état de désordre extrême (1). Il voulut réformer les abus et rétablir l'ordre et la décence en fondant une communauté de prêtres astreints aux règles sévères de la vie monastique. Sur les dix-sept vicaires de son prédécesseur M. de Fiesque, quatre seulement consentirent à se soumettre à ce régime nouveau, mais M. Olier appela à lui un certain nombre de prêtres dévoués qui formèrent un groupe vivant en commun, auquel il donna le nom de *Communauté de Saint-Sulpice,* et qu'il chargea de remplir les devoirs trop négligés du clergé de la paroisse. M. Olier leur conféra le titre de vicaires, avec le nom de *prêtres de la communauté de Saint-Sulpice,* et désigna sous le nom de *prêtres habitués* les treize anciens vicaires qui avaient refusé de s'y joindre. En 1689, M. Baudrand, alors curé, fit dresser un état du personnel de la paroisse ; il en ressort qu'il y avait alors 80 prêtres à la Communauté, sans comprendre le grand et le petit Séminaire où il se trouvait encore 72 ec-

(1) *Histoire de l'église Saint-Sulpice,* par Ch. Hamel, pp. 30, 67 et suiv., 137 et suiv.

clésiastiques dans l'un et 77 dans l'autre. Voilà ce qu'était cette *Communauté de Saint-Sulpice* qui, en 1686, occupait l'une des deux maisons vendues alors par Jérémie Derval à Louis de Ratabon.

La Communauté, trop à l'étroit, dut bientôt quitter la rue du Cherche-Midi, et fut remplacée dans la maison des Ratabon, par la marquise de Caylus, fille du maréchal Fabert et veuve, depuis 1679, de Charles-Henry de Tubières de Pestel de Levis, marquis de Caylus, qu'elle avait épousé en 1663 (1). Cette Mme de Caylus était de bonne famille; c'est son fils Jean-Anne de Tubières, comte de Caylus, que Mme de Maintenon choisit pour époux de sa délicieuse jeune nièce Marthe-Marguerite de Murçay-Villette qu'elle avait élevée et qu'elle aimait tendrement.

Le mariage eut lieu en 1686; la jeune comtesse, née en 1673, avait treize ans à peine, et Mme de Maintenon l'envoya demeurer chez sa belle-mère (2), la marquise, s'installant alors rue du Cherche-Midi. Mais, dès 1687, la tante ne pouvant se passer de sa nièce la fit venir à Versailles où, par sa beauté, son esprit, son espièglerie, la comtesse de Caylus devint l'enchantement de toute la Cour. Saint-Simon, lui-même, d'ordinaire si malveillant pour ce qui touchait à Mme de Maintenon, en traçait ainsi le portrait :

Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces ni plus d'esprit, jamais tant de gaîté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante.

(1) Voir : *Mémoires de Saint-Simon* annotés par M. de Boislisle, t. XII, p. 261, 327 et suiv.

(2) *Souvenirs de Mme de Caylus*, annotés par E. Raunié, p. 164, 170 et suiv.



se vend a Paris chez Trouvain rue St. Jacques au grand Monarque avec privilege du Roy

Madame la Marquise de Quelus

(d'après une estampe de la Bibliothèque nationale)

En 1689 elle eut un succès étourdissant dans les représentations d'*Esther*, où Saint-Simon écrit « qu'elle surpassait les plus fameuses actrices ». Mais Louis XIV, devenu vieux, trouvait à cette jeune femme trop d'esprit; craignant ses moqueries qui n'épargnaient personne, il était gêné devant elle, et, malgré Mme de Maintenon, lui tenait rigueur.

En 1692, la comtesse, qui plaisait au contraire beaucoup à la duchesse de Bourgogne, s'amusa avec elle à écrire un portrait moqueur de la dévote Mme de Montchevreuil. Le roi en fut informé, se scandalisa, enjoignit à Mme de Caylus de quitter la Cour. L'exilée dut revenir à Paris chez sa belle-mère. Elle revit son mari et en eut plusieurs enfants dont deux fils seulement survécurent, mais le comte de Caylus, bon militaire d'ailleurs, n'était pas fait pour lui inspirer beaucoup d'affection, car voici ce qu'en dit Saint-Simon :

> Son mari, blasé, hébété depuis plusieurs années de vin et d'eau-de-vie, était tenu à servir hiver et été sur la frontière, pour qu'il n'approchât ni de sa femme ni de la Cour. Lui aussi ne demandait pas mieux pourvu qu'il fût toujours ivre.

Mme de Caylus, rentrée à la Cour, dégoûtée d'un mari ivrogne, belle et séduisante, entourée d'hommages, est un peu excusable d'avoir alors cédé à l'amour passionné que lui témoignait le duc de Villeroy. Elle l'aima, et leur liaison ne fit pas grand scandale. Mais le roi s'en offusqua, et, en 1704, chassa de nouveau de la Cour la trop aimable comtesse. Peu de temps après, en novembre de la même année, le comte de Caylus mourut à Bruxelles, faisant ainsi, dit Saint-Simon, « plaisir à tous les siens ». La comtesse, exilée à Paris, était devenue une fervente

paroissienne de Saint-Sulpice, oubliant le monde et le duc de Villeroy pour ne se livrer qu'à des exercices de piété, et s'occuper d'œuvres charitables. Elle avait eu le bonheur de rencontrer un excellent prêtre, le Père de la Tour, prédicateur distingué, qui avait opéré cette conversion. Cependant ce fut un nouveau grief contre elle. Le Père de la Tour était soupçonné de jansénisme; Mme de Maintenon enjoignit à sa nièce de changer de directeur de conscience; la nièce obéit, mais changea en même temps de conduite, fut rappelée à la Cour, reprit ses habitudes mondaines et sa liaison avec le duc de Villeroy. A partir de 1707, la charmante veuve fut logée au château de Versailles, et le Journal de Dangeau mentionne sa présence dans le carrosse du roi à toute occasion, à côté de Mme de Maintenon. En 1714, pourtant, elle demanda et obtint la jouissance d'un petit pavillon dans les jardins du Luxembourg. Elle s'y plaisait extrêmement, fut en relations suivies avec le célèbre curé de Saint-Sulpice, Languet de Gergy, dont elle parle avec grands éloges dans sa correspondance : « Notre curé, écrit-elle à Mme de Maintenon, a de grands soins de moi, c'est un saint pasteur; je suis trop heureuse d'être de sa paroisse. Mon habitation est commode, jolie, solitaire, et si séparée que je ne crois pas que je puisse jamais m'apercevoir du voisinage... J'entends dès le matin, le chant des coqs, et le son des cloches de plusieurs petits couvents, qui invitent à prier Dieu. » Non contente de fréquenter Saint-Sulpice, elle se faisait porter en chaise « par le jardin » à la chapelle des Carmes pour y entendre la messe, et de là, sans doute, allait visiter la vieille marquise de Caylus sa belle-mère, demeurant tout près dans la maison des Ratabon, rue du Cherche-Midi.

Nous avons vu, à propos du n° 9, comment, par acte du 15 décembre 1719, Mme de Verrue était devenue propriétaire des trois immeubles vendus par Mgr de Ratabon. Le contrat mentionnait que la maison formant la première partie du n° 13 actuel était occupée par Mme de Caylus, moyennant un loyer de 1.500 livres par an. En 1723, le commissaire au Châtelet relate encore que Mme la marquise de Caylus occupe le corps de bâtiment donnant sur la rue, et qu'au 3e étage est logée sa femme de charge qui vient d'être blessée gravement en passant rue Saint-Benoit où elle a reçu sur la tête cinq bottes de foin jetées d'une fenêtre (1). Enfin, le 3 avril 1728, le commissaire s'y transporte de nouveau pour y apposer les scellés et constater le décès, qui vient de survenir, de Mme Claude de Fabert, veuve de Charles-Henry de Tubières de Pestel de Levis de Grimoard, marquis de Caylus, âgée de quatre-vingt-deux ans (2). Juste un an après elle, le 15 avril 1729, mourait sa belle-fille devenue seulement alors marquise, et qui n'avait que cinquante-six ans. Elle venait, sur les instances de son fils, d'écrire les charmants *Souvenirs* publiés plus tard, en 1770 pour la première fois.

L'immeuble voisin, faisant la deuxième partie du n° 13 actuel, mais formant en 1719 le troisième lot vendu à Mme de Verrue, était à cette même époque, occupé en entier, moyennant un loyer de 1.450 livres, par l'abbé Charles Colbert de Maulevrier qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé Andrault de Maulevrier aumônier du roi, dont Saint-Simon a fait un terrible portrait. Le seul qui nous occupe, bien que neveu du grand Colbert, a passé très

(1-2) *Arch. Nat.*, Cf. 10.744, et *Répertoire des scellés et inventaires.*

inaperçu parmi ses contemporains; il était le quatrième enfant du lieutenant-général comte de Maulevrier, mort en 1693, et la seule mention qu'on trouve de lui, c'est qu'il renonça à l'état ecclésiastique et se maria en 1724 (1).

Son installation fait supposer pourtant un assez bel état de fortune pour un simple abbé. Dans l'état de lieux dressé le 15 février 1722 à l'entrée en jouissance de son successeur, on voit, en effet, qu'au rez-de-chaussée, à côté des cuisine et office, il y avait une écurie pour cinq chevaux, et des remises pour trois carrosses, le tout donnant sur une cour au fond de laquelle était un jardin planté d'ifs et de grands marronniers. Au premier étage, étaient une antichambre à deux fenêtres donnant sur la cour et trois grandes pièces parquetées dont l'une avait trois fenêtres sur la rue, et un plafond à compartiments de bois doré. Au second étage, encore trois chambres, et un troisième étage servant de grenier à fourrage (2).

L'abbé de Maulevrier se trouvait bien logé, et ne désirait pas déménager. Mais il n'avait sans doute pas de bail, et Mme de Verrue, trouvant à faire une location plus avantageuse, lui donna congé à la fin de juin 1721, dans le délai d'usage, pour le 1er octobre jour de Saint-Rémy. Peut-être aurait-il pu contester la validité de ce congé à trois mois pour la location d'une maison entière, mais l'abbé s'exécuta galamment par la lettre suivante, datée du 30 juin 1721 et annexée au bail de son successeur (3).

Vous êtes la maîtresse, madame, de louer votre maison

(1) *Dictionnaire* de Moréri.

(2-3) Copies données par M. G. Schéfer; et minutes de Me G. Morel d'Arleux, notaire.

pour la Saint-Rémy. Je ne prétens pas y rester malgré vous. Je donnerai ordre que tout ce qui vous sera dû dans ce temps-là vous soit payé avant. Je suis très fâché que vous ne m'ayez pas trouvé digne de l'occuper plus longtemps. Cela ne m'empêchera pas d'estre avec tout le respect possible, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de Maulevrier.

Le nouveau locataire qui allait prendre sa place avait deux motifs de lui être préféré : d'une part, il consentait à payer 1.800 livres de loyer au lieu de 1.450; d'autre part c'était un voisin, Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, apparenté avec la comtesse de Verrue et réclamant d'elle le moyen d'agrandir son habitation personnelle. Ayant hérité, dans les circonstances que nous raconterons plus tard, de sa tante la princesse de Mecklembourg, il était, depuis 1695, propriétaire de l'hôtel situé au n° 15 actuel, lorsqu'en 1713 mariant son fils le duc d'Olonne, il le lui avait donné par contrat de mariage. Bien qu'il n'en fût plus propriétaire, le duc de Châtillon avait conservé son logis dans cet hôtel.

Le duc d'Olonne, à son tour, avait, en 1720, vendu cette propriété, mais son père avait continué d'y occuper un corps de bâtiment donnant sur la cour contiguë à celle du n° 13 actuel. Il suffisait d'ouvrir une porte dans le mur séparatif des deux cours pour réunir les deux habitations. C'est ce que désirait le duc de Châtillon, et c'est ce qui fut convenu entre lui et Mme de Verrue par un acte du 18 juillet 1721, passé devant Le Prévost, notaire (1).

(1) Minutes de Me G. Morel d'Arleux, notaire.

C'était un bail d'une durée de trois ans et demi, dont le loyer, de 1.800 livres, devait, de condition formelle, être payé « *en espèces sans aucuns billets ni effets de quelque nature qu'ils puissent être* ». (Mme de Verrue se méfiait désormais des billets ou actions de la Compagnie des Indes.) L'état des lieux dressé le 15 février 1722, dont nous avons relaté sommairement les termes tout à l'heure, fut annexé au bail, et montre que le duc de Châtillon occupa dès lors tout l'ancien hôtel de l'abbé de Maulevrier. Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, dont nous raconterons la jeunesse et la carrière à propos de son hôtel du n° 15, approchait alors de la soixantaine. Il était veuf, infirme, et à peu près ruiné, tant par sa propre faute que par celle de son fils à qui il avait abandonné tous ses biens. Vers 1730 cette fâcheuse situation n'avait pu qu'empirer, lorsqu'on lui fit de curieuses ouvertures matrimoniales. Il était âgé de soixante-sept ans, de plus en plus infirme, au point qu'il n'avait pu signer son bail de 1721 ; néanmoins il se remaria le 10 février 1731, avec une veuve du même âge que lui, Élisabeth Rouillé, veuve de Jean-Étienne Bouchu, conseiller d'État, qui lui apportait la jouissance de 100.000 écus de rente et en assurait la nue propriété à son fils le duc d'Olonne. Cette dernière considération pouvait le rendre excusable. Quant à la veuve Bouchu, elle obtenait, par ce mariage avec un duc et pair, ce qu'elle ambitionnait ardemment : un tabouret à la Cour. Mais elle avait une fille, Claude-Pétronille Bouchu, qui avait épousé le comte de Tessé, Grand d'Espagne, lequel trouva fort mauvais que sa belle-mère réduisît ainsi les espérances sur lesquelles il avait compté. Il s'en vengea, paraît-il, en colportant sur elle de méchantes chan-

sons dont voici un couplet rapporté par Mathieu Marais (1) :

Elle a donné cent mille écus
Pour asseoir le plus vilain c...
Qu'à la cour jamais on verra,
Alleluia.

Le duc de Châtillon ne profita pas longtemps des 100.000 écus de rente de la veuve Bouchu; il mourut huit mois après son mariage avec elle, le 28 octobre 1731.

Dès 1732 l'Almanach royal nous fait connaître son successeur dans la maison de Mme de Verrue, c'est Messire Jean-Baptiste de Montullé, conseiller au Parlement, demeurant précédemment rue de Laharpe. Nous en avons déjà parlé à propos du n° 9, et l'on sait qu'il était un des familiers du salon de la comtesse, et ami intime des académiciens Terrasson et La Faye demeurant aussi rue du Cherche-Midi. Fils d'un procureur au Parlement, son père lui avait acheté, en 1706, une charge de conseiller; puis il avait épousé une riche héritière, sœur du conseiller Jean-Baptiste Glucq de Saint-Port, co-propriétaire avec son beau-frère Jean de Jullienne de la grande teinturerie fondée à côté des Gobelins, et de nombreuses maisons dans Paris, notamment rue de Seine et rue des Vieilles-Tuileries. MM. de Saint-Port et de Jullienne étaient tous deux amateurs de tableaux et collectionneurs célèbres. M. de Montullé possesseur d'une belle fortune, qu'il avait peut-être accrue, à l'exemple de Mme de Verrue et de ses amis, par quelques heureuses spéculations, s'était, lui aussi, épris de peinture et de beaux livres. Dési-

(1) *Journal de Mathieu Marais.* Correspondance, t. IV, p. 238.

reux d'installer largement ses collections, il loua les deux maisons contiguës devenues vacantes par la mort ou la disparition de Mme de Caylus et du duc de Châtillon. C'est ainsi qu'en 1732 il occupait déjà tout l'emplacement du n° 13 actuel.

On se rappelle que Mme de Verrue étant décédée en 1737, M. de Montullé, par contrat du 5 juin 1739, acheta les trois propriétés de son ancienne amie, formant maintenant les nos 9 et 13. Sa situation avait encore grandi; il avait cédé son siège du Parlement à son fils, et reçu le titre de Chef du Conseil du jeune prince de Conty; en 1743, au décès de la duchesse de Bourbon, il en fut nommé exécuteur testamentaire. Il fit de grands travaux dans sa propriété. Les deux maisons, accolées l'une à l'autre, dont il avait fait son habitation, étaient vieilles et mal distribuées. Il les fit démolir et remplacer par une seule grande maison remaniée et modernisée plus tard. Son fils, le jeune conseiller, était comme lui, bibliophile et amateur d'art. Tous deux, vivant ensemble, disposèrent dans leur vaste hôtel, une superbe galerie de peinture, ainsi qu'une importante bibliothèque. Tous les livres, ornés d'élégantes reliures, étaient frappés aux armes des Montullé, ce qui les fait reconnaître aujourd hui et permet d'en apprécier encore maintenant la valeur artistique et le nombre considérable. Parmi les tableaux, nous savons seulement qu'il devait s'en trouver deux légués par Mme de Verrue, et ainsi décrits dans son testament :

Deux tableaux de Boulogne dont l'un représente l'enlèvement d'Hélène, et l'autre Ulysse qui retrouve Achille.

En mars 1750, Jean-Baptiste-François de Montullé fils, que ses goûts artistiques n'empêchaient pas d'être un habile homme d'affaires, épousa la fille du fermier général Haudry qui lui apporta 400.000 livres de dot et des espérances. L'avocat Barbier en annonçant ce mariage dans son journal (1), ajoutait, il est vrai, cette observation :

Ce M. Haudry, qui est parvenu par son grand travail, a un frère boulanger dans le faubourg Saint-Antoine, lequel a un nombre d'enfants. C'est se jeter avec un oncle et des cousins de même nom, bien bas pour un peu plus d'argent.

Malgré cette note discordante, on verra que ce mariage était heureux de tous points, car la jeune femme n'était pas seulement riche, mais en même temps était douée de tous les dons de l'esprit et du charme de la beauté.

Peu de mois après, le 12 juillet 1750, M. de Montullé père mourut à l'âge de soixante-deux ans. Nous avons vu que ses biens ayant été distribués par lui à ses trois enfants, la maison du n° 9 était restée à sa fille aînée M[me] de Montecler. De même, le grand immeuble du n° 13 resta à son fils qui continua de l'occuper. Jean-Baptiste-François de Montullé se trouvait ainsi par lui-même et par sa femme, à la tête d'une grosse fortune. Il s'enrichit encore de la succession de son oncle Glucq de Saint-Port, qu'il partagea avec ses deux sœurs M[mes] d'Albertas et de Montecler. En 1751, dans un contrat d'acquisition d'une maison rue de Seine, M. de Montullé prenait les titres de chevalier baron de Saint-Port, Sainte-Assise,

(1) *Journal de Barbier*, n° 4, p. 416.

Breviande, Boissière, Le Bertrand et autres lieux (1). Enfin en 1754, il acheta, moyennant 140.000 livres, la charge flatteuse et fructueuse aussi, paraît-il, de secrétaire des commandements de la reine; il avait alors quitté le Parlement et portait l'épée (2).

L'hôtel de Montullé devint, plus encore que l'hôtel de Montecler, le rendez-vous des beaux esprits, artistes et hommes de lettres. Moreau, poète-diplomate, futur historiographe de France, rapporte dans ses Souvenirs (3) une longue pièce de vers adressés par lui à Mme de Montullé qu'il comparait successivement à Vénus, à Terpsichore, à Minerve, et à la Muse de la peinture. En voici la première et la dernière strophes :

L'Amour, ayant pris la lyre,
Dit aux Muses, l'autre jour :
Je me sens dans le délire,
Je veux chanter à mon tour.
Vénus crut voir le mystère,
Et dit à l'enfant ailé :
Tu vas donc chanter ta mère?
— Non, maman, c'est Montulé. —

. . . .

Alors, Vénus en colère :
Ingrat, c'est toi qui te plais,
Pour faire oublier ta mère,
A rassembler tant d'attraits.
Pour lui donner, sur mes charmes,
Un empire plus parfait,
Va mettre à ses pieds tes armes...
— Maman, je l'ai déjà fait ! —

On voit par ce morceau poétique que Mme de Mon-

(1) Arch. nat. X^{3b}, 2.345; Arch. de la Seine, Domaine, 263.
(2) *Mémoires de Luynes,* t. XIII, p. 372.
(3) *Souvenirs de Moreau,* t. II, p. 600.

tullé, quoique fille d'un simple fermier général, et nièce d'un boulanger, était une charmante femme à laquelle les hommages ne devaient pas manquer. Son mari, de son côté, passionné de peinture, fréquentait les ventes de tableaux anciens, visitait les ateliers d'artistes, et ne négligeait aucune occasion d'augmenter sa galerie. En même temps, il cultivait sérieusement les sciences, la botanique, l'histoire naturelle, au point de rédiger lui-même pour l'instruction de ses enfants un extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences*, et un abrégé de *Buffon*. Marmontel raconte avec enthousiasme son séjour, lors de sa jeunesse, dans la maison de campagne de M. et Mme de Montullé à Sainte-Assise, les soins que ce père et cette mère modèles prenaient pour l'éducation de leurs filles, la « vie régulière et agréablement appliquée » qu'on menait, les talents cultivés dans ce milieu intelligent et ordonné (1). Il termine par ce petit trait :

> Mme de Montullé avait dans l'esprit et dans le caractère ce grain d'honnête coquetterie, qui, mêlé avec la décence, donne aux agréments d'une femme plus de vivacité, de brillant et d'attrait. Elle m'appelait philosophe, bien persuadée que je ne l'étais guère ; et, se jouer de ma philosophie était l'un de ses passe-temps...

En 1764, M. de Montullé eut la joie d'être élu membre associé libre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. C'était la consécration de son goût éclairé pour la peinture et de la protection intelligente qu'il donnait aux artistes. Son oncle par alliance, le célèbre amateur Jean de Jullienne, ayant eu le malheur de perdre ses quatre en-

(1) *Mémoires de Marmontel*, publiés par M. Tourneux, t. II, p. 202 et suiv.

fants (1), avait reporté sur lui toute son affection et l'avait associé à ses travaux artistiques et industriels. Il lui confia le secret d'une certaine teinture écarlate qui n'avait pas, dit Grimm dans sa correspondance (2), sa pareille en Europe et faisait la fortune de la fabrique des Jullienne. Ce fut alors, sans doute, que le fils aîné de M. de Montullé nommé Charles, alla demeurer aux Gobelins auprès de M. de Jullienne qui l'initia à son industrie.

Le 20 mars 1766, Jean de Jullienne mourut dans sa quatre-vingtième année. Par son testament il instituait M. de Montullé son légataire universel et exécuteur testamentaire. Malgré les nombreuses dispositions particulières et les libéralités du testateur, notamment en faveur de sa belle-fille, on peut conjecturer que le légataire universel recueillit néanmoins une bonne part de la grande fortune et des magnifiques collections des Jullienne dont le nom venait de s'éteindre. L'hôtel de la rue du Cherche-Midi eut donc le bonheur de posséder de nouveaux chefs-d'œuvre. M. de Montullé apporta d'ailleurs tous ses soins à la bonne exécution des dernières volontés de son vénérable bienfaiteur. En février 1767, il fit publier d'avance le *Catalogue raisonné* de tous les objets d'art de la succession Jullienne, qui devaient être mis aux enchères trois mois plus tard, pendant la quinzaine de Pâques. Il sollicita et obtint du comte d'Angiviller l'autorisation de faire la vente dans le grand salon carré du Louvre qui fut aménagé à cet effet. Ce fut un grand événement artistique et mondain; tous les amateurs d'Europe accoururent, ou donnèrent leurs commissions à des marchands. Enfin la vente commença le lundi 30 mars 1767, se pro-

(1) *Les amateurs d'autrefois*, par Clément de Ris, p. 301 et suiv.
(2) *Correspondance de Grimm*, t. VII, p. 10 et 238.

longea, parait-il, jusqu'au commencement d'août (1) et produisit au total 392.000 livres, ce qui correspondrait aujourd'hui à 1.200.000 francs environ. M. de Montullé était naturellement au premier rang des enchérisseurs. Il acheta, dit-on, un grand nombre de beaux dessins de l'école française, et plusieurs tableaux dont un Corrège, représentant une *femme couchée* qu'il paya 2.400 livres.

Vers 1770, l'hôtel de Montullé devait être plus brillant que jamais. Les deux filles dont Marmontel avait admiré l'éducation, firent de nobles mariages. L'aînée, Jeanne-Élisabeth-Floride, épousa en 1771 le marquis Marie-Charles Du Chilleau, officier distingué, colonel en 1776, commandeur de Saint-Louis, et, finalement, gouverneur de Saint-Domingue. Nous avons vu que le marquis et la marquise Du Chilleau vinrent demeurer à côté des Montullé, dans l'hôtel de Sully, au n° 11 actuel. La seconde fille, Émilie-Sophie, épousa, en 1775, le marquis Laurent-Lancelot de Turpin de Crissé. C'est elle dont parle Moreau, dans ses *Souvenirs,* à propos de la *petite Académie de peinture* de Mme de Montecler. Les deux fils, Charles et Jean-Baptiste-Hyacinthe, étaient aux Gobelins.

Jusqu'en 1783, M. et Mme de Montullé continuèrent d'occuper leur hôtel. Mais, à cette époque, on est surpris d'apprendre que M. de Montullé vendit en détail ses collections sous les initiales M. T., et quitta sa belle installation de la rue du Cherche-Midi (2). La teinturerie Jullienne devait en être la cause. On sait en effet qu'après une longue prospérité, les manufactures des Gobelins, tapisserie et teinturerie, étaient tombées en décadence et

(1) Clément de Ris, *Ibid.*, p. 304 et 312.
(2) *Mémoires de Marmontel*, ann. par M. Tourneux, t. II, p. 204, note.

faisaient de mauvaises affaires (1). M. de Montullé devait y avoir forcément engagé peu à peu sa fortune. Le 23 mars 1784, il donna en location, par bail authentique, son hôtel entier, pour neuf ans, moyennant un loyer annuel de 7.000 livres, aux États d'Artois représentés par Messire François de Bovet, Prévôt et Vicaire général du diocèse d'Arras, et cinq autres députés de l'Artois. Le bail stipulait qu'il serait apposé au-dessus de la grande porte de la rue, cette inscription : *Hôtel des États d'Artois*. Et, en effet, le *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, publié par Thiéry en 1787, signale, à l'entrée de la rue du Cherche-Midi, après l'hôtel de Montecler, celui des *Députés d'Artois*. Il est intéressant de noter, en passant, cette organisation provinciale occupant des bureaux et de vastes locaux dans Paris. Il convient de rappeler, à ce sujet, que plusieurs provinces de France, dites *Pays d'États*, notamment l'Artois, avaient conservé une sorte d'autonomie leur donnant le privilège de faire décréter et répartir leurs impôts par des Assemblées formées de députés élus. Il en résultait une administration particulière, se rattachant au pouvoir central par l'entremise de bureaux installés à Paris. En outre, il semble, qu'à l'occasion, l'hôtel des États d'Artois servait de logement à certains personnages appelés à Paris passagèrement. En 1784 le comte et la comtesse de Saulx-Tavannes y indiquaient leur adresse. En 1785, on y signalait M. Duquesnois, l'abbé de Favry, le comte de Kunsky. En 1789, une procuration notariée mentionne que le baron de Vitry « demeurant ordinairement en son château d'Hulluc près Lens en Artois, est de présent à Paris logé à l'hôtel

(1) Voir : *Les Gobelins et Beauvais*, par J. Guiffrey.

des Députés d'Artois, rue du Cherche-Midi ». Les vastes dépendances de la propriété de Montullé permettaient d'y recevoir ainsi, soit à titre gracieux, soit moyennant finance, des hôtes de passage qui s'y trouvaient mieux qu'à l'auberge.

Le 26 août 1787, M. de Montullé mourut à l'âge de soixante-six ans. Son acte de décès indique sa demeure au n° 51 des Galeries du Palais-Royal, et ajoute que son corps fut transporté en l'église Saint-Séverin pour y être inhumé dans le caveau de ses ancêtres (1). Il laissait à ses quatre enfants une fortune bien réduite. Trois d'entre eux renoncèrent purement et simplement à sa succession. Charles de Montullé, seul, accepta sous bénéfice d'inventaire seulement. Il mit en vente publique la maison de la rue du Cherche-Midi, en fut déclaré adjudicataire le 26 mai 1792, et en resta propriétaire durant la Révolution.

Les États d'Artois avaient cessé d'exister; leur bail avait dû se trouver forcément résilié, mais nous ignorons par quels locataires ils furent remplacés. Nous savons seulement, qu'en 1789 et 1790 demeurèrent là, le marquis de Crigny, puis un citoyen Scherer, volontaire du bataillon dit des Prémontrés. De 1792 à 1800, la maison Montullé, portant dès lors le n° 784 (numérotage sectionnaire) fut le domicile du citoyen Jean-Denis Violette, homme de loi, électeur, membre du Comité de la Section du Luxembourg, nommé, en l'an IV, administrateur de la onzième municipalité de Paris (2), puis, plus tard, avoué. au Tribunal de la Seine. Un procès-verbal du commissaire de police nous fait connaître qu'en l'an III, un sal-

(1) Arch. de la Seine. État civil.
(2) Et. Charavay. *Assemblée électorale de Paris,* t. III, p. 77.

pêtrier nommé Jean-Baptiste Fontaine demeurait aussi dans cette maison. Enfin, le contrat de vente dont nous allons parler mentionne un bail fait à une dame Aubineau, veuve de Louis Daugnel.

Le 6 fructidor an V (23 août 1797), Charles de Montullé demeurant toujours à la manufacture Jullienne, rue des Gobelins, vendit, par acte passé devant Péan de Saint-Gilles, notaire, moyennant 40.000 francs, sa grande propriété de la rue du Cherche-Midi portant les n°s 784 et 784 *bis*. L'acquéreur était Mme Marie-Anne Ravenel, veuve du marquis André-Marie de Sinéty, ci-devant maréchal de camp et premier maître d'hôtel du comte de Provence (1). Elle était la belle-sœur d'André-Esprit de Sinéty qui, après avoir été militaire et agronome, était entré dans la politique, avait été élu député de Marseille d'abord aux États généraux, puis à la Constituante, et mourut en 1811.

Un an à peine après son acquisition, Mme de Sinéty, par acte du 20 messidor an VI (8 juillet 1798), fit abandon de sa propriété, à sa fille Marie-Gabrielle, mariée à André-Joseph-Hippolyte de Gramont et séparée de biens d'avec lui. Mme de Gramont devait être riche, car on voit sur le livre de l'Enregistrement qu'en janvier 1801 elle achetait en outre, de son oncle André de Sinéty, un domaine rural dans l'Allier moyennant 57.000 francs. En 1802 et 1803, diverses mentions de l'Enregistrement nous montrent que cette grande maison du n° 784 n'était plus un vaste hôtel particulier comme au temps des Montullé, mais servait de demeure à de nombreux locataires de tout genre. Durant une seule année, nous y trouvons : le ca-

(1) Arch. de la Seine. *Ratifications*, Série C; et *Enregistrement* vol. 1033 et suiv.

pitaine Louis Madelaine, inspecteur des équipages militaires, avec sa femme Sophie Godin, Jacques Rolland et sa femme donnant quittance du capital d'une rente importante, Etienne Manuel recueillant une succession, Anne-Joseph Montaigu réclamant en sa faveur le bénéfice du sénatus-consulte concernant les émigrés rentrés en France, et un autre émigré rentrant probablement d'Angleterre, Jean-Louis-Arnolphe Desmiers d'Archiac marquis de Saint-Simon, donnant décharge à son banquier de Londres des fonds qui lui avaient été envoyés, sur la succession de son père (1). Vers la même époque, le 14 ventôse an XI, il était procédé tardivement à l'inventaire des biens de la modeste succession de Mme Françoise-Elisabeth Haudry, veuve de Jean-Baptiste-François de Montullé, décédée rue des Gobelins trois ans auparavant, le 22 ventôse an VIII (13 mars 1800). Deux de ses enfants seulement comparaissaient à cet inventaire, c'étaient : Charles de Montullé, demeurant à Marly, loin de son ancienne manufacture Jullienne, et sa sœur Elisabeth-Floride, veuve du marquis Du Chilleau, demeurant rue Montmartre (2).

En 1811, Mme de Gramont étant veuve, habitant loin de Paris, vendit, moyennant 60.000 francs, sa maison de la rue du Cherche-Midi portant alors les nos 13 et 15, par acte reçu, d'Oudinot notaire, le 29 avril, à Silvain Mignon, entrepreneur de serrurerie demeurant rue Cassette. Celui-ci en resta propriétaire pendant dix ans, jusqu'en 1821, époque à laquelle il la céda, par acte d'échange passé devant Louveau notaire, le 7 avril, à Mme Lucie-Elisabeth Nourry-Delafolleville, épouse séparée de biens de André-Marie-

(1) *Ibid.*
(2) Arch. de la Seine. *Enregistrement* et *Sommier foncier.*

Julien Morin de Sainte-Colombe. Cette cession était consentie par M. Mignon *moyennant le prix de* 177.000 *francs* — presque le triple du prix de 1811 — ce qui donne lieu de penser que la propriété avait dû être considérablement augmentée, notamment par les importantes constructions existant maintenant sur la cour et sur l'ancien jardin des Montullé. Mme de Sainte-Colombe étant décédée en 1829, ses enfants mirent la propriété en vente. Elle fut adjugée aux enchères, le 12 janvier 1830, moyennant 233.075 francs au général comte Pierre-Augustin Hulin (1).

Avant de parler de ce nouveau propriétaire, il nous faut passer en revue plusieurs locataires intéressants qui habitèrent la maison du n° 13 actuel sous la Restauration, et un peu après. Au premier rang il faut placer le chevalier de Pougens, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, philosophe, archéologue, grammairien, littérateur, qui demeura dans cette maison pendant les dix-sept dernières années de sa vie, de 1816 à 1833, et y écrivit ses principaux ouvrages. Sa naissance mystérieuse, ses aventures, son infirmité, malgré laquelle il trouva moyen de se livrer à de prodigieux travaux d'érudition, attirent l'attention (2).

Marie-Charles-Joseph de Pougens naquit le 16 août 1755, à Paris, rue de Reuilly, sur la paroisse Sainte-Marguerite. Légalement il était le fils de Charles de Pougens et d'Ève-Valburge-Godefrique de Tamberck; mais il passait, bien qu'il s'en défendît hautement, pour être fils naturel du prince de Conti. Ce qui est certain, c'est

(1) *Ibid.*
(2) Voir les articles très développés consacrés à Pougens dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, publiée en 1824, et dans la *France littéraire* de Quérard.



Acad.e des Inscrip.ons et Belles-lettres.
(Philologie, Philosophie, Littérature, Poésie)

LE CHEVALIER DE POUGENS,

(Marie-Charles-Joseph.)

Chevalier des ordres de Malthe et de Charles III.

Né à Paris le [illegible] Aout 1755, élu en 1798.

que, dès sa naissance, et durant toute sa jeunesse, il fut l'objet des soins attentifs et de la protection de celui qu'on disait son père. Mis en nourrice chez un jardinier du prince de Condé, il fut confié à la surveillance spéciale d'une dame Baugé, fille d'un chevau-léger du roi, puis d'une institutrice particulièrement distinguée et bien vue à la Cour, Mme de Guimont, née Arnauld d'Andilly, cousine de Mme de Pompadour. Il eut pour professeurs de dessin et de peinture Greuze et Bachelier. Enfin, à vingt ans, il fut envoyé à Rome pour y débuter dans la diplomatie, chaudement recommandé au cardinal de Bernis qui le reçut avec des égards exceptionnels. Après trois ans de séjour à Rome où il fut reçu membre de l'Académie italienne de peinture, il fut atteint gravement de la petite vérole qui se porta sur ses yeux. Ramené en France, il fut soigné par un spécialiste, à Lyon, de telle façon qu'il perdit complètement la vue et resta aveugle jusqu'à la fin de ses jours. Il avait environ vingt-cinq ans. Malgré cette terrible infirmité, il fut chargé d'une mission diplomatique en Angleterre, et contribua, dit-on, très utilement à la conclusion du traité de commerce de 1786. Il possédait déjà une rente viagère de 10.000 livres sur le trésor royal; le roi lui promit en outre un prieuré, donnant un revenu annuel de 13.000 livres.

Survint la Révolution qui lui enleva toutes ses ressources. Il imagina de se faire imprimeur-libraire, et ouvrit une maison de commerce quai Voltaire. Il commença naturellement par publier ses propres travaux sur les *Antiquités du Nord*, sur *la Physique, la Botanique, les Révolutions du globe*, et le commencement d'un *Dictionnaire étymologique de la langue française* auquel il travaillait depuis plusieurs années. Pougens, très lettré, plein

d'érudition, travailleur infatigable, fut récompensé de ses efforts par l'estime et l'admiration du monde savant : il fut, en 1799, nommé membre de l'Institut. Mais il n'était pas habile commerçant, fit de mauvaises affaires, s'endetta si bien qu'en 1803 il était sur le point d'être déclaré en faillite. Il fut sauvé par l'envoi inattendu d'une somme de 12.000 francs qui lui fut adressée par une grande dame étrangère. Mais c'était encore insuffisant. Napoléon, instruit de sa pénible situation, lui fit remettre 40.000 francs. Enfin, en 1805, une jeune Anglaise, éprise de son talent — et de sa personne, — lui offrit sa main avec une belle fortune. Il abandonna alors le commerce et put se livrer sans entraves à ses innombrables travaux scientifiques et littéraires avec l'aide d'un dévoué secrétaire, nommé Théodore Lorin. En outre, en 1806, il fut chargé par l'impératrice de Russie, puis par le grand-duc Constantin, de leur adresser une correspondance littéraire.

Tel était le savant chevalier de Pougens qui, en 1816, vint se fixer rue du Cherche-Midi, nº 15 d'alors, et y resta jusqu'à sa mort. C'est alors qu'il publia : en 1819, *le Trésor des origines et Dictionnaire grammatical raisonné,* puis *les Quatre âges;* de 1821 à 1825, *l'Archéologie française ou Vocabulaire des mots anciens*, et de nombreuses œuvres de littérature ou de philosophie, *Lettres d'un chartreux*, le *Portrait d'une jeune fille par un papillon, Contes du vieil ermite, Abel ou les trois frères, Lettres de Sosthène à Sophie, Lettres philosoques, etc.* A cette même époque, en 1824, il fit un petit roman qui eut un succès prodigieux, intitulé : *Jocko, anecdote détachée des lettres inédites sur l'instinct des animaux.* C'est une idylle, — à la manière de Jean-Jacques

Rousseau, — qui se passe dans l'île de Ceylan, et dont l'héroïne est une jeune guenon qui se prend d'un amour chaste et sentimental pour l'auteur du récit. Le public se passionna pour la sensible Jocko. La première édition, vite épuisée, Pougens en fit une deuxième en 1825, puis une troisième en 1826. Bien mieux, en 1825, on en tira un drame en deux actes qui eut un succès incroyable. Un mime habile, nommé Mazurier, y jouait le rôle de la poétique guenon. Enfin, en 1854, puis en 1885, le *Jocko* de Pougens fut encore réédité, et, en dernier lieu, a eu l'honneur d'une spirituelle préface de M. Anatole France (1). Le gros bagage scientifique et littéraire de ce savant écrivain est tombé dans l'oubli : cette bluette seule a survécu.

Jusqu'à son dernier jour, le chevalier de Pougens écrivit encore une foule d'ouvrages de morale, d'érudition, de poésie, dont beaucoup restèrent inédits, et la liste en est longue dans le Dictionnaire de Quérard. Il était décoré de plusieurs ordres étrangers, et membre de trente-huit Académies, en outre de l'Institut de France. C'était de plus un très brave homme comme en témoigne la petite anecdote suivante rapportée par Ch. Monselet (2) :

Pougens se trouvait dans une foule, conduit par sa femme ; il marcha involontairement sur le pied d'un jeune homme qui, prompt comme l'éclair, lui donna un soufflet.

« Ah ! Monsieur, lui répondit Pougens avec bonhomie, comme vous allez regretter votre action en apprenant que je suis aveugle ? »

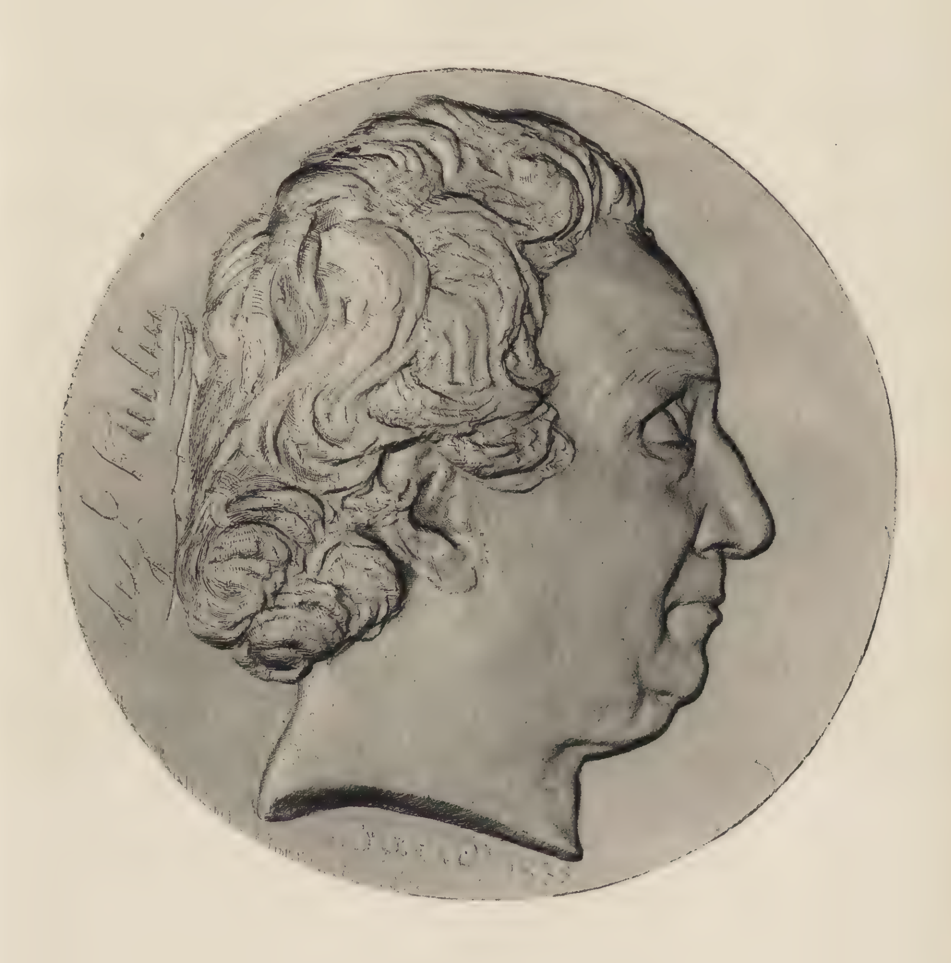
(1) *Jocko*, par de Pougens, précédé d'une Notice par Anatole France. Charavay frères, éditeurs, 1881.

(2) Ch. Monselet, *Curiosités littéraires et bibliographiques.*

Il avait toujours conservé son logis parisien rue du Cherche-Midi, mais passait une grande partie de l'année dans une maison de campagne qu'il aimait beaucoup à Vauxbuin, près de Soissons. C'est là qu'il mourut, le 19 décembre 1833.

En même temps que Pougens, dans la même maison demeuraient : de 1820 à 1827 : la marquise de Cazalès, veuve depuis 1805 de Jean-Antoine-Marie de Cazalès, fougueux orateur royaliste à l'Assemblée nationale et à la Constituante, qui avait émigré sous la Terreur, mais avait trouvé mauvais accueil à Coblentz où il avait paru trop modéré, et était rentré en France en 1803; — et un homme de lettres distingué, Bins de Saint-Victor (Jacques-Maxime-Benjamin). Né à Saint-Domingue, en 1772, Bins de Saint-Victor s'était fait connaître, depuis 1801, à Paris, d'abord par des œuvres poétiques; en outre, il avait publié, en 1808, un ouvrage considérable intitulé : *Tableau de Paris*, en trois volumes illustrés de jolies gravures à l'aqua-tinte, qui eut deux éditions et lui assura une place honorable parmi les historiens de Paris. Enfin il était rédacteur au *Journal des Débats* et collaborait au *Mercure*, au *Drapeau blanc* et autres publications périodiques. Fixé, depuis 1820, rue du Cherche-Midi, n° 13 actuel, il y était encore en 1827, lorsque naquit son fils, Paul de Saint-Victor, qui fut aussi un écrivain de mérite, collabora à plusieurs journaux, notamment *la Presse* et *le Pays*, commença une histoire du Théâtre, et fut nommé, en 1870, inspecteur général des Beaux-Arts. Ce dernier mourut en 1881 : son père était mort en 1858.

Encore vers la même époque, se rencontraient dans ce grand immeuble : Auguste-Pierre-Sainte-Marie Famin, architecte et dessinateur de grand talent, né à Paris, le 2 fé-



Le Général HULIN

(d'après un médaillon de DAVID D'ANGERS)

vrier 1776, prix de Rome en 1801, médaillé au Salon de 1806, auteur d'études intéressantes sur les monuments italiens; ayant demeuré pendant douze ans, de 1820 à 1832, rue du Cherche-Midi, il dut y diriger les études de son fils Charles-Victor, né en 1809, qui obtint aussi le prix de Rome pour l'architecture en 1835, et mourut centenaire en janvier 1910, à Chartres; le père était mort en 1859, architecte du château de Rambouillet;

— le duc de Caylus, pair de France, qui se retrouvait ainsi, probablement à son insu, sur l'emplacement du logis de sa trisaïeule;

— le docteur Bruneau, médecin; les sieurs Chemin de Beuvry, Cocheris et autres.

Enfin les boutiques, de 1820 à 1830, étaient occupées par un coutelier, un marchand de meubles, un herboriste et une mercière.

Il nous faut revenir maintenant sur le nouvel acquéreur, qui, par adjudication du 12 janvier 1830, devant Me Guiffrey notaire, était devenu propriétaire de la maison qui nous intéresse. Pierre-Augustin Hulin, né à Genève en 1758, était, en 1789, à Paris, attaché à la maison du marquis de Conflans. Enflammé d'enthousiasme pour les idées libérales, il fut, le 14 juillet, à la tête des assaillants de la Bastille, mais fit tous ses efforts pour sauver la vie du malheureux Launay. Décoré solennellement du titre de *Vainqueur de la Bastille*, il n'en fut pas moins emprisonné sous la Terreur jusqu'au 9 thermidor, s'engagea comme soldat, gagna brillamment ses grades en Italie, prit part à la journée du 18 brumaire, et se trouvait, en 1804, général de division, commandant des grenadiers de la garde, lorsque survint l'arrestation du duc d'Enghien. Chargé de présider le Conseil de guerre de Vincennes, il

signa la triste condamnation qui lui inspira plus tard d'amers remords. En 1812 il commandait la place de Paris, lors de la tentative de coup d'État du général Malet, et reçut de celui-ci un coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire. Nommé comte et comblé d'honneurs par Napoléon, il se rallia pourtant en 1814 à Louis XVIII, mais revint à l'Empereur pendant les Cent-jours. A la seconde Restauration il fut emprisonné, puis expulsé de France et ne put rentrer qu'en 1819 en restant toujours sous la surveillance de la police. Il était populaire à Paris où on le reconnaissait à sa haute stature, et où on l'avait surnommé, à cause de sa blessure de 1812, le général *Bouffe-la-balle.* En 1823, devenu aveugle, poursuivi par l'affreux souvenir de l'exécution du duc d'Enghien, il publia une sorte de Mémoire pour sa justification et celle de ses collègues du Conseil de guerre.

Le général Hulin fut propriétaire du n° 13, depuis 1830 jusqu'à sa mort survenue le 9 janvier 1841. Il laissa pour seul héritier un fils, le comte Henry Hulin qui mourut en 1848, à Antibes. Celui-ci avait cinq enfants; un fils, Pierre-Louis-Augustin, demeurant à Cherbourg, et quatre filles habitant aussi la province : Mme de Perpigna, à Luxeuil; Mme Vuillemin, à Roye et Mmes Lombard et Hébert, à Lure. Cette dernière, étant devenue veuve, épousa en deuxièmes noces, en 1856, le docteur Jean Champouillon, professeur à l'École d'application de pharmacie et de médecine militaires. M. et Mme Champouillon vinrent se fixer dans la maison patrimoniale, rue du Cherche-Midi, n° 13. En 1875, il fut procédé à la requête des cinq co-propriétaires à une vente sur licitation, et la maison fut adjugée le 15 mai, moyennant 313.000 francs à M. Truelle, ancien juge au Tribunal de

commerce, bien connu à Paris. Enfin, M. Truelle étant décédé en 1890, et Mme Truelle (née Juglar), étant décédée aussi en 1907, leurs deux filles, Mmes Lecoq, mirent la propriété en vente, et elle fut adjugée, par jugement du Tribunal du 30 juin 1909, moyennant 351.000 francs, à M. Moineaux, qui en est actuellement possesseur.

Durant cette dernière longue période de près de quatre-vingts ans, de 1833 jusqu'à nos jours, d'innombrables locataires se sont succédé dans ce vaste immeuble comprenant maintenant quatre corps de bâtiments à trois étages, tant sur la rue qu'autour de la cour, sur une superficie totale de 1.265 mètres. Il serait fastidieux et sans intérêt de les énumérer, car la plupart, petits commerçants, employés ou rentiers, n'ont aucune notoriété.

Quelques noms seulement méritent d'être cités :

— De 1833 à 1836, Jean-Baptiste Hubert, artiste-peintre, né à Paris, en 1801, remarqué pour ses paysages exposés chaque année aux Salons depuis 1819, et honoré d'une médaille de 2e classe en 1831;

— De 1836 à 1848, Jean-Louis Dugas de Beaulieu, archéologue érudit, né à Nancy en 1788, d'abord avocat, puis bientôt correspondant zélé des *Antiquaires de France*, auteur d'études publiées, dès 1826, dans les Mémoires de cette savante société, enfin décoré en 1845 pour son grand ouvrage, publié de 1840 à 1843, sur l'*Archéologie de la Lorraine;*

— En 1843 et 1844, le baron Athanase Rendu, né à Paris en 1777, fils du notaire que nous avons rencontré jadis rue de Buci, lui aussi d'abord avocat, puis magistrat, procureur général à la Cour des comptes, révoqué en 1830, conseiller général de Seine-et-Oise pendant vingt années, jurisconsulte distingué;

— En 1844, Jérôme Berrier, homme de lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique;

— En 1838 et 1839, le docteur Championnière; la baronne Rigaud;

— Vers 1860, M. Lainé, membre de l'Institut;

— En 1868-69, M. Caussade, directeur de l'Administration du Sénat, M. de Loverdo, juge d'instruction, MM. Pellion et Marchet frères, libraires-éditeurs;

— De 1870 à 1878, M. Antoine Soudée, architecte, notre distingué et regretté collègue de la Société historique du VIe arrondissement, né à Dreux en 1839, brillant élève de l'École des Beaux-Arts où il obtint une médaille de 1re classe, auteur de plusieurs projets remarqués aux Salons de 1870 et 1878, décédé récemment le 21 septembre 1909, à Paris, boulevard Saint-Germain 136;

— Enfin, en juin 1909, lors de la vente faite devant le Tribunal, parmi les vingt-six locataires avec ou sans bail, énumérés dans le cahier d'enchères, on ne voit guère à signaler que M. le commandant Blain, commissaire du Gouvernement près le Conseil de guerre, Mme Maincent-Salagnard, professeur de musique, et MM. Marchet et Roux, éditeurs, installés dans la maison depuis plus de trente ans.

N° 15 (anciennement n°s 103, puis 785, et 17).

Bouchardeau. — Derval. — Ratabon. — Duchesse de Gesvres. — Duchesse de Mecklembourg. — Duc de Châtillon. — Duc d'Olonne. — Chaumont de la Galaisière. — Chaumont de Mareil. — Chaumont de Rivray. — Comte de Lignières. — Comte Le Veneur de Tillières. — Comte Lemercier. — Baron de Croze. — M. Dejust.

L'aspect de ce n° 15 est bien différent de celui de son voisin le n° 13. Au rez-de-chaussée, aucun étalage extérieur, une seule boutique d'antiquités, de couleur peu voyante. Au-dessus, façade sévère, presque austère, à deux étages, sans aucun ornement, avec cinq énormes fenêtres très hautes, largement espacées, garnies de balcons très simples. C'est la sobriété extrême d'une construction du XVIIe siècle. Lorsqu'on franchit la porte cochère, on aperçoit une cour toute en longueur, rétrécie à droite par un important corps de bâtiment en aile, à deux étages aussi, du même style que celui donnant sur la rue, mais moins sombre, plus élégant, orné de balcons plus ouvragés, et de plusieurs bandeaux moulurés qui en agrémentent la façade. L'escalier en pierre qui dessert ce second corps de logis, est large, d'un beau développement, et garni d'une belle rampe en fer forgé.

Cette propriété est la dernière du groupe situé sur l'ancien clos Chéradame vendu en 1663 par les Bouchardeau à Jérémie Derval qui fit construire *de neuf* les deux corps de logis actuels. Nous n'avons donc rien à dire des propriétaires primitifs que l'on connaît déjà.

En 1686, lors de la vente consentie par Derval à Louis de Ratabon dont nous avons raconté l'histoire, notre n° 15 actuel était le cinquième lot vendu, et le contrat mentionnait qu'il était entièrement occupé en location par Madame la duchesse de Gesvres. Il comprenait, d'après la teneur de l'acte : au rez-de-chaussée, plusieurs remises et écuries, les cuisines, deux grandes salles, deux chambres avec cabinets, et deux escaliers aux deux bouts; au premier étage, cinq chambres et une chapelle au bout; au deuxième étage, trois chambres, un cabinet et deux greniers. La duchesse, jouissant de cette large installation, vivait là séparée de son mari qui l'avait rendue très malheureuse. Elle était fille unique du marquis de Fontenay-Mareuil possesseur d'une grosse fortune, qui l'avait très richement dotée pour lui faire épouser en 1651 Léon Potier, marquis puis duc de Gesvres, futur pair de France et gouverneur de Paris. Ce Gesvres fut, dit Saint-Simon (1), « le mari le plus cruel d'une femme de beaucoup d'esprit, de vertu et de bien, qui se sépara de lui, et le père le plus dénaturé qui fut jamais ; il lui mangea des millions et devint le fléau de toute sa famille ». Néanmoins la duchesse de Gesvres, bien qu'elle fût à plaindre, n'était pas sympathique, comme on va le voir par une amusante lettre de Mme de Sévigné adressée à Mme de Grignan le 13 mars 1671 (2) :

... Je vis hier une chose chez Mademoiselle, qui me fit plaisir. La Gèvres arrive, belle, charmante et de bonne grâce. Mme d'Arpajon était au-dessus de moi. Je pense qu'elle s'attendait que je lui dûsse offrir ma place; ma foi, *je lui en devais de l'autre jour*, *je lui payai comptant*, et ne branlai

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, ann. par M. de Boislisle, t. VI, p. 410.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, ann. par Monmerqué, t. II, p. 107.

pas. Mademoiselle était au lit, elle fut donc contrainte de se mettre au-dessous de l'estrade; cela est fâcheux. On apporte à boire à Mademoiselle, il faut donner la serviette. Je vois Mme de Gèvres qui dégante sa main maigre; je pousse Mme d'Arpajon; elle m'entend et se dégante, et, d'une très bonne grâce, elle avance un pas, coupe la Gèvres, et prend, et donne la serviette. La Gèvres en a eu toute la honte et est demeurée toute penaude. Elle était montée sur l'estrade, elle avait ôté ses gants; et tout cela pour voir donner la serviette de plus près par Mme d'Arpajon. Ma bonne, je suis méchante, cela m'a réjouie, c'est bien employé. A-t-on jamais vu accourir pour ôter à Mme d'Arpajon qui est dans la ruelle, un petit honneur qui lui revient tout naturellement? La Puisieux s'en est épanoui la rate. Mademoiselle n'osait lever les yeux, et moi, j'avais une mine qui ne valait rien...

Saint-Simon avait beaucoup d'estime pour la duchesse de Gesvres; pourtant il fait d'elle un portrait qui nous la montre, vers 1690, comme une vieille originale, de tournure ridicule et d'un caractère peu endurant, qui se faisait craindre plutôt qu'aimer (1) :

... C'était, dit-il, une espèce de fée, grande et maigre, qui marchait comme ces grands oiseaux qu'on appelle des demoiselles de Numidie. Elle venait quelquefois à la Cour, et, avec du singulier et l'air de la famine où son mari l'avait réduite, elle avait beaucoup de vertu, d'esprit et de la dignité. Je me souviens qu'un été que le roi s'était mis à aller fort souvent les soirs à Trianon, et qu'une fois pour toutes il avait permis à toute la Cour de l'y suivre, hommes et femmes, il y avait une grande collation pour les Princesses ses filles, qui y menaient leurs amies, et où les autres femmes allaient aussi quand elles voulaient. Il prit en gré un jour à la duchesse de Gesvres d'aller à Trianon et d'y faire collation. Son âge, sa

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 356.

rareté à la Cour, son accoutrement et sa figure excitèrent ces princesses à se moquer tout bas d'elle avec leurs favorites. Elle s'en aperçut, et, sans s'en embarasser, leur donna leur fait si sec et si serré, qu'elle les fit taire et leur fit baisser les yeux, Ce ne fut pas tout : après la collation, elle s'exprima si librement, mais si plaisamment sur leur compte, que la peur leur en prit au point qu'elles lui firent faire des excuses, et, tout franchement, demander quartier. Mme de Gesvres voulut bien le leur accorder, mais leur fit dire que ce n'était qu'à condition qu'elles apprendraient à vivre. Oncques depuis elles n'osèrent la regarder entre deux yeux.

Telle était la curieuse personne, moins misérable, semble-t-il, que Saint-Simon ne la représente, qui, en 1686, et encore en 1689 dans le Rôle de répartition de la taxe pour Saint-Sulpice (1), était signalée comme occupant toute la maison du n° 15 actuel. Elle dut la quitter comme nous allons voir, en 1693, et se retira en province dans son château de Mareuil où elle mourut le 24 octobre 1702 âgée de soixante-dix ans. Son vieux fou de mari, âgé de quatre-vingt-deux ans, se remaria en janvier 1703 avec une jeune fille de dix-sept ans, ambitieuse des honneurs du tabouret; il mourut à son tour le 9 décembre 1704.

Une femme de haute naissance, dont la vie entière avait été remplie des aventures les plus romanesques, devint en 1693, propriétaire de cette maison et s'y installa dans des circonstances intéressantes. C'était Angélique-Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, puis princesse souveraine de Mecklembourg. Née en 1627, elle était fille du Montmorency-Bouteville, décapité en place de Grève pour son duel fameux sur la place Royale.

(1) Bibl. nat., mss. f. fr. 11.695.



ANGELIQVE YZABELLE DE MONTMORENCY, femme de Gaspar Duc de Coligny, Seigneur de Chastillon.

Élevée auprès de la princesse de Condé qui était aussi une Montmorency, à côté du vainqueur de Rocroy et de sa sœur la duchesse de Longueville, la jeune Bouteville avait été remarquée bientôt pour son esprit et sa beauté. Le plus brillant lieutenant de Condé, Gaspard de Coligny, en était tombé éperdument amoureux, et l'avait enlevée pour s'en faire épouser. Après quatre ans à peine de mariage, en 1649, ce Coligny, devenu par la mort de son père et la faveur royale, duc de Châtillon, était tué au combat de Charenton à la tête des troupes royales assiégeant les Frondeurs parisiens. Quelques mois après, en janvier 1650, le grand Condé qui était passé du côté des mécontents, était arrêté et mis à la Bastille. Alors la jeune veuve, duchesse de Châtillon, s'associant au sort de sa bienfaitrice, Mme de Condé mère, avait entrepris hardiment campagne contre Mazarin, et était devenue, par son influence souveraine sur la princesse douairière, l'âme de son parti. Elle était adorée du duc de Nemours qui, pour elle, avait quitté la Cour pour la Fronde. Elle avait, dit-on, inspiré autour d'elle les passions les plus invraisemblables, même au terrible Basile Foucquet le confident intime de Mazarin, et avait été l'héroïne d'une foule d'aventures de tout genre, héroïques ou amoureuses. Enfin le prince de Condé, lui-même, durant toute sa vie, lui avait voué une confiance entière, sans qu'on sût exactement la nature de la vive affection qu'il avait pour elle. Douée du génie de l'intrigue, ambitieuse, aimant le pouvoir et les richesses, elle avait montré un dévouement sans bornes à son jeune frère l'illustre maréchal de Luxembourg et l'avait toujours soutenu dans les circonstances les plus périlleuses. En 1664, elle s'était remariée avec le duc, prince souverain de Mecklembourg, et, mettant

alors son habileté diplomatique ainsi que l'autorité de son rang en Allemagne, au service de la France, elle avait puissamment contribué aux traités d'alliance conclus par Louis XIV avec les princes allemands.

Mais, en 1680, la duchesse de Mecklembourg avait été cruellement atteinte dans sa plus chère affection; son frère, le maréchal de Luxembourg, avait été emprisonné sous l'accusation de complicité dans l'affaire des poisons. Durant la longue instruction qui s'en suivit, elle ne cessa de multiplier les démarches en sa faveur, et, comme suprême ressource, d'adresser à Dieu de ferventes prières. Accompagnée de sa mère, la vieille comtesse de Bouteville, elle alla demander des encouragements ou des consolations à une sainte femme nommée en religion Sœur Mectilde, célèbre en toute la France, qui avait fondé rue Cassette une Communauté de Bénédictines vouées à l'adoration du Saint-Sacrement. Le maréchal fut absous, sortit de prison, la duchesse paya ses dettes et reparut à Versailles où elle fut bien accueillie. Elle avait fait de sérieuses réflexions et conservé une vive reconnaissance aux dames du Saint-Sacrement. Aussi, en 1681, elle les aida, de sa bourse, à payer une maison qu'elles venaient d'acheter rue du Cherche-Midi, n° 17 actuel, à côté des propriétés Ratabon, et leur demanda de la lui louer, ce qui fut fait, comme nous le verrons, en 1682.

La duchesse de Mecklembourg, très assidue au couvent des dames du Saint-Sacrement, habitait donc depuis dix ans à côté de la maison qui nous occupe actuellement, lorsqu'en 1693, apprenant peut-être que Mme de Gesvres l'avait quittée, elle offrit à Louis de Ratabon de l'acheter, afin d'y être plus largement installée. L'affaire fut conclue, moyennant 28.000 livres, par acte passé devant Molin et

Aumont, notaires, le 18 juin 1693 (1). Le contrat donnait la description détaillée, encore conforme presque entièrement à l'état actuel, des deux corps de bâtiments formant la propriété, le premier, plus important, en aile sur la cour, le second donnant sur la rue. Tous deux avaient, comme maintenant, chacun deux étages, et un troisième mansardé au grenier. Il était mentionné que la propriété vendue tenait d'un côté à l'habitation de « Mme la princesse » acquéreur, de l'autre à M. de Ratabon, « et par derrière aux Religieuses du Saint-Sacrement ». Cette dernière circonstance était un des motifs déterminatifs de l'acquisition, car la duchesse avait obtenu l'autorisation de faire percer une porte communiquant directement avec le jardin du couvent, et d'y pénétrer librement ainsi que sa mère Mme de Bouteville.

Quoiqu'elle eût consacré une bonne partie de sa fortune à sauver son frère d'une faillite imminente, et à établir ses neveux et nièces, la duchesse de Mecklembourg avait encore, tant par elle-même, que par la succession du duc décédé en 1692, des biens considérables en immeubles à Paris et en province, et en rentes constituées, argenterie, meubles et bijoux. Son hôtel fut somptueusement meublé comme on en peut juger par l'inventaire dressé après sa mort. Dans le vestibule garni de rideaux et portières, et orné d'un grand lustre de cristal, étaient un dais, un sopha de bois doré, un pied de bois doré, plusieurs sièges et un bureau. Puis venaient trois grandes chambres tendues en tapisseries et en brocatelle de la Chine, contenant deux lits, dont l'un évalué 2.000 livres devait être fort riche, plusieurs bureaux en ébène et en noyer, des fauteuils, portières, écrans, etc. On y comptait 302 tableaux, de la

(1) Arch. nat. Ensaisinements S. 3010.

vaisselle d'argent estimée 20.088 livres et le reste à l'avenant. Il y avait neuf chevaux dans les écuries et plusieurs carrosses.

Mme de Mecklembourg s'installa ainsi avec sa vieille mère Mme de Bouteville, âgée de quatre-vingt-sept ans en 1693, dans le bâtiment en aile sur la cour, où l'on retrouve encore au premier étage les quatre grandes pièces décrites à l'inventaire, très hautes, solennelles, en enfilade, se commandant l'une l'autre, comme dans les vieux hôtels de cette époque. Au bout était la chapelle desservie par un aumônier demeurant dans la maison.

Grâce à la petite porte pratiquée au fond de la cour, avec l'autorisation concédée depuis 1682 par Sœur Mectilde, la duchesse et sa mère pouvaient venir chaque jour participer aux exercices de piété des dames du Saint-Sacrement.

Cette vie calme et recueillie succédant aux orages de son existence passée, ne dura pas de longues années pour Mme de Mecklembourg. Le 1er ou 2 janvier 1695, elle apprit que son frère Luxembourg était gravement malade à Versailles; elle y courut, ne le quitta plus et reçut son dernier soupir le 4 janvier à sept heures du matin (1). Après les obsèques très rapides et simples, elle revint à Paris désolée, s'enferma avec sa mère sans vouloir recevoir personne, passant ses journées au couvent. Vers le 20 janvier, elle en revint souffrante, s'alita très fiévreuse; elle avait, comme son frère, une fluxion de poitrine, mais sans gravité extrême, lorsque, dans la nuit du 23 au 24 janvier, elle mourut subitement. Le 27, son corps fut porté d'abord à Saint-Sulpice où eut lieu le service funèbre, puis, accompagné du clergé, il fut

(1) P. de Ségur, *le Tapissier de Notre-Dame*, p. 476 et suiv.

transporté au couvent des Religieuses du Saint-Sacrement, et le lendemain l'inhumation en fut faite, selon le désir de la défunte, sous le chœur intérieur de l'église.

Au moment de cette mort, on parla beaucoup des immenses richesses amassées par la duchesse de Mecklembourg, et Mme de Sévigné écrivait de Grignan, le 3 février à Mme de Coulanges :

Ah! ne me parlez point de Mme de Meckelbourg, je la renonce. Comment peut-on, par rapport à Dieu et même à l'humanité, garder tant d'or, tant d'argent, tant de meubles, tant de pierreries, au milieu de l'extrême misère des pauvres dont on était accablé dans ces derniers temps? Mais comment peut-on vouloir paraître aux yeux du monde, ce monde dont on veut l'estime et l'approbation au delà du tombeau, comment veut-on lui paraître la plus avare personne du monde? Avare pour les pauvres, avare pour ses domestiques à qui elle ne laisse rien; avare pour elle-même, puisqu'elle se laissait quasi mourir de faim; et, en mourant, lorsqu'elle ne peut plus cacher cette horrible passion, paraître aux yeux du public l'avarice même?...

Mme de Sévigné qui ne pouvait alors, à Grignan dans le fond du Dauphiné, connaître ni le testament de la duchesse, ni ses dispositions antérieures, ni l'inventaire qui n'était pas même commencé, ne parlait que d'après des racontars venus de Paris au lendemain du décès, et commettait une injustice. Elle ignorait sans doute qu'en 1677 Mme de Mecklembourg avait, à ses frais, fondé à Châtillon-sur-Loing une école tenue par des religieuses, qu'en 1685 elle y avait restauré et réorganisé l'hôpital, qu'à plusieurs reprises, notamment en 1680, elle avait payé les dettes de son frère, qu'elle avait en 1694 donné, par acte irrévocable, en nue propriété, à l'un de ses neveux près de la moitié de sa for-

(1) Arch. de la Seine. État civil. Extrait des registres de Saint-Sulpice.

tune, qu'elle avait contribué à la création du monastère du Saint-Sacrement, qu'enfin, dans ses libéralités testamentaires elle n'avait oublié ni les fondations religieuses, ni ses domestiques. Néanmoins, la duchesse étant fort riche et soigneuse de ses intérêts, son esprit d'ordre contrastait singulièrement avec les habitudes de prodigalité et de désordre de son entourage; de là, l'accusation d'avarice dont M[me] de Sévigné se faisait l'écho.

Par un testament olographe, daté du 19 juin 1693 (1), déposé le 24 janvier 1695, chez Adrien Aumont, notaire, Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon, duchesse de Mecklembourg, baronne de Mello, etc... avait tout d'abord donné à son frère Luxembourg, son plus beau domaine, celui de Mello, provenant des Montmorency, avec substitution, en cas de décès, au profit de l'aîné de ses neveux, en exprimant la volonté que cette terre ne sortît jamais de la branche des Montmorency. Puis elle avait légué à son second neveu, Paul-Sigismond, appelé comte de Lux, son domaine de Châtillon, provenant des Coligny. En outre, postérieurement à la confection de son testament, et par acte authentique de donation entre-vifs, du 17 septembre 1694 (2) la duchesse, voulant sans doute faciliter le mariage de ce neveu moins heureux que son aîné, lui avait immédiatement assuré la nue propriété, non seulement des terre et seigneurie de Châtillon, mais encore de ses droits sur le canal de Briare, de la seigneurie de Chaufour près Noyon, de celles de Saint-Maurice, de Solterre, de la Blandinière, de Monteisson, etc... Quant à l'hôtel de la rue du Cherche-Midi, comme l'acquisition, en juin 1693, en était à peine faite lors de la rédaction du

(1) Arch. nat. Y. 37.
(2) Arch. nat. Y. 38.

testament, il n'en était pas question. Par suite, il se trouva que Mme de Bouteville survivant à sa fille, en hérita de droit, ainsi que de tous les biens mobiliers appartenant à Mme de Mecklembourg à son décès. La vénérable aïeule, âgée de quatre-vingt-neuf ans, voulant, elle aussi, contribuer à la fortune du jeune comte de Lux, s'empressa, par acte du 5 mars 1695, passé devant Martin et Thierry, notaires (1), de lui en faire donation entre-vifs. Ce fut donc lui qui devint ainsi, presque aussitôt après la mort de sa tante, propriétaire de cet hôtel, lequel fut dès lors désigné sous le nom d'*hôtel de Montmorency*, comme on le voit sur un plan de 1713 (2).

Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, appelé alors comte de Lux, deuxième fils du maréchal, dont nous avons eu précédemment occasion de raconter les dernières années, était né en 1664. Il était un peu contrefait comme son père; il en avait aussi, dit-on, l'esprit et la bravoure, mais, en même temps, la prodigalité. Il avait débuté brillamment dans la carrière militaire, y gagnait déjà les hauts grades, et prenait, à côté du maréchal, une part glorieuse à la victoire de Nerwinde en 1693, lorsqu'il fut grièvement blessé. Il était resté infirme, incapable de se servir de son bras droit, et probablement embarrassé dans ses mouvements, car la marquise d'Huxelles raconte en 1701, que « s'étant entortillé dans la queue d'une dame, chez Mme de Bourgogne, il tomba sur un chenêt et se blessa fort à la tête (3) ».

(1) Acte relaté dans le contrat de vente du 12 mars 1720 (Minutes de Me Couturier).

(2) Arch. nat. N1 33, Seine. *Plan de la censive et de la Seigneurie de l'Abbaye royale de Saint-Germain des prés, par Dom Jean Barré, religieux de l'Abbaye, en 1713.*

(3) Note communiquée par M. Fr. Masson.

Le roi, se rappelant les services rendus, et les promesses qu'il avait faites au maréchal de Luxembourg, eut à cœur de favoriser un mariage brillant, désiré par le comte de Lux et par sa mère. En février 1696, par lettres patentes du mois de février, il lui conféra le titre de duc et pair héréditaire, en érigeant en duché la terre de Châtillon-sur-Loing. Ainsi possesseur d'une grande fortune et d'un rang envié à la cour, Paul-Sigismond, malgré ses infirmités, était un beau parti, et fut agréé pour époux par Marie-Anne de la Trémoille, marquise de Royan, fille de la célèbre comtesse d'Olonne, dont Bussy-Rabutin avait beaucoup parlé. Le mariage eut lieu le 6 mars 1696. Cinq mois après, la vieille comtesse de Bouteville qui avait vu tant de choses depuis son veuvage en 1627, terminait ses jours en son château de Dangu, près de Gisors, le 6 août 1696. Le duc de Châtillon avait alors à son entière disposition, au moins deux hôtels à Paris, celui de la rue du Cherche-Midi et un autre rue Saint-Dominique. Il mena grand train, et, non content des revenus de ses terres, commença à s'endetter à l'exemple de son illustre père.

Le 29 février 1697, la duchesse de Châtillon donna le jour à un fils qui reçut les prénoms de Charles-Paul-Sigismond; un an après, en septembre 1698, la marquise d'Huxelles annonçait la naissance d'un second fils, mais celui-ci ne vécut pas, semble-t-il; et la duchesse mourut le 2 juillet 1708, à l'âge de vingt-neuf ans, sans laisser d'autres enfants.

En 1713, Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg n'avait que seize ans, mais il était précoce, car il demanda la main d'une charmante personne qui avait trois ans de plus que lui, et était fort riche, Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier, fille d'un premier mariage du

marquis de Barbezieux avec Louise-Catherine de Crussol, et petite-fille de Louvois. Elle était, dit Saint-Simon, « bien faite, aimable, vertueuse et pleine de ses devoirs ». Buvat, dans son Journal, ajoute qu'elle était sérieuse et très instruite, prenant son plaisir, depuis l'âge de sept ou huit ans, à faire des extraits de tous les bons auteurs et connaissant mieux que personne l'histoire sacrée et profane. Le duc de Châtillon, en bon père de famille, ne pouvait qu'approuver ce projet de mariage ; il y encouragea son fils d'autant mieux qu'il y trouva le moyen de se montrer envers lui fort généreux, tout en se débarrassant d'une administration difficile, et des poursuites de ses créanciers. Par contrat du 20 juin 1713, rappelé et confirmé dans le contrat de mariage du 3 juillet suivant (1), il fit abandon et donation à son fils de tous ses biens meubles et immeubles, y compris le duché de Châtillon et l'hôtel de la rue du Cherche-Midi, moyennant l'obligation pour le donataire de payer les dettes de son père, évaluées 90.000 livres, de le garantir contre toutes réclamations quelconques, de lui laisser la jouissance de son habitation, et de lui servir une rente viagère de 25.000 livres. En outre, le duc de Châtillon, tenant à conserver son titre, imposait à son fils de porter celui de duc d'Olonne, du nom d'une terre des La Trémoille. De son côté, la marquise de Louvois, grand'mère de la future, donna à sa petite-fille 300.000 livres de dot, et son oncle, l'abbé de Louvois, vint aussi l'avantager pour l'avenir. Le roi signa au contrat, et Dangeau ne manqua pas d'annoncer ce beau mariage (2) en ajoutant que la noce aurait lieu chez Mme de Louvois, dans son vaste hôtel de la rue Richelieu

(1) Coll. per.
(2) Dangeau, t. XIV, p. 428 et suiv.

(sur l'emplacement actuel de la place Louvois). Le duc de Châtillon se fit représenter à la cérémonie par son frère, le duc de Montmorency, prince de Tingry, ne pouvant pas y figurer lui-même « à cause de ses incommodités ».

Le jeune marié de seize ans, duc d'Olonne, ne fut pas un excellent époux. Du moins, Saint-Simon le laisse entendre à propos d'un événement qui émut la cour et la ville (1). En octobre 1716, la petite vérole, qui faisait alors de terribles ravages, atteignit le duc d'Olonne. Sa femme n'hésita pas à faire son devoir en s'enfermant dans la chambre de son mari pour lui donner des soins, tout en ayant le pressentiment qu'elle gagnerait sa maladie et y succomberait. Buvat raconte (2) qu'elle alla voir son oncle, l'abbé de Louvois qui l'aimait tendrement, et lui dit qu'elle ne le reverrait sans doute plus, qu'elle allait s'enfermer avec son mari qui guérirait, mais qu'elle-même en mourrait. C'est ce qui arriva : dans la nuit du 20 au 21 octobre, elle reçut le viatique avec une grande résignation à la volonté de Dieu, fit son testament et mourut saintement. Mme de Caylus, dans sa Correspondance, confirme avec moins de détails, le récit de Buvat. Saint-Simon annonce la mort de la duchesse d'Olonne, en ajoutant que « son mari ne le méritait guère, de la façon dont il vivait avec elle ».

Le jeune duc se consola assez rapidement, car, juste six mois après, le 19 avril 1717, il épousa Anne de Harlus, fille de René de Vertilly, maréchal de camp, ancien major de la gendarmerie. Elle était, dit Dangeau, fort jeune, fort jolie et encore plus riche que Mlle de Barbezieux; fille unique, chérie de son père presque aveugle, et aussi de la seconde femme de celui-ci, elle recevait d'eux 400.000 livres

(1) Saint-Simon, t. VIII, p. 444 (éd. Chéruel).
(2) *Journal de la Régence*, par Buvat, t. I, p. 184.

de dot, et devait en recueillir, après leur mort, un million. Les nouveaux époux devaient en outre être logés dans l'hôtel de Vertilly.

D'après cette dernière information de Dangeau, il semble que le duc d'Olonne dut quitter alors la rue du Cherche-Midi. Cependant nous verrons qu'il y demeurait encore en 1720. En tous cas, son père occupait en 1717 le corps de logis en aile sur la cour. On en trouve la preuve d'abord dans le contrat de mariage d'avril 1717, puis dans une convention de bon voisinage faite entre lui et les Dames du Saint-Sacrement, à la date du 14 octobre 1717 (1). Déjà, sur le plan de Dom Barré de 1713, on voit qu'un petit bâtiment avait été construit au fond de la cour, à côté de la chapelle mentionnée au temps de la duchesse de Mecklembourg. Un jour de souffrance, pratiqué conformément aux prescriptions de la Coutume, donnait de ce bâtiment sur le jardin potager des Religieuses. Le duc de Châtillon sollicita et obtint d'elles l'autorisation de transformer cette ouverture en une grande fenêtre « de dix pieds de haut sur quatre de large », à la condition d'y faire poser une grille de fer, et de rétablir les choses en l'état ancien, *s'il cessait d'habiter l'hôtel.*

Cependant, la propriété ne resta pas longtemps aux mains du duc d'Olonne. Celui-ci avait gaspillé non seulement ce que son père lui avait abandonné, mais encore ce qu'il avait dû recueillir de la succession de sa première femme morte sans enfants, et aussi la dot de sa seconde femme, tant et si bien qu'en 1720 il était, à son tour, poursuivi par de nombreux créanciers, et dépossédé de la terre et comté de Ligny-en-Barrois, le plus beau domaine pro-

(1) Pièce communiquée par les propriétaires actuels.

venant originairement des Montmorency et de son aïeul, le maréchal de Luxembourg. Sur l'avis du conseil de famille réuni par les soins de Jacques Desmarois, en qualité de tuteur de Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne, âgé alors de vingt-trois ans, émancipé seulement par son mariage, il fut résolu qu'on vendrait l'hôtel de la rue du Cherche-Midi pour payer les créanciers et opérer le *retrait lignager* du comté de Ligny. Un expert, nommé Jean-Baptiste Loir, fut chargé de faire l'estimation de l'immeuble. Dans un rapport détaillé du 2 mars 1720 (1), contenant la description complète des deux corps de logis donnant sur la rue et sur la cour, cet expert conclut, qu'en tenant compte du cours du jour, et en égard aux grosses réparations à faire, il y avait lieu de fixer à 190.000 livres la valeur totale de la propriété. Cette évaluation semble, tout d'abord, invraisemblable, en la rapprochant du prix de vente de 1693, qui avait été de 28.000 livres. Cependant, le conseil de famille, allant plus loin encore, n'autorisa la vente qu'au prix de 200.000 livres. L'explication de ce chiffre colossal est que le paiement devait forcément être fait, non pas en espèces, mais en billets de la Banque de Law, un arrêt du Conseil du 27 janvier ayant ordonné qu'à partir du 1er mars 1720, aucun paiement supérieur à 100 livres ne pourrait être fait autrement, sous peine d'amende. Or, d'autre part, les acquéreurs qui offraient de traiter à ce prix étaient de richissimes agioteurs connus pour posséder une quantité considérable d'actions ou billets de la fameuse Banque. C'étaient Antoine Chaumont, seigneur d'Ivry-Mareil, et sa digne épouse encore plus agioteuse que lui, Marie-Catherine Barré, anciens marchands de grains

(1) Minutes de Me Couturier, notaire.

devenus en quelques mois archi-millionnaires. Ils avaient acheté, disait-on, en octobre 1719, la terre et seigneurie d'Ivry, près Paris, moyennant 640.000 livres suivant les uns, ou 800.000 livres suivant les autres, bien qu'elle n'en valût que la moitié, puis l'hôtel de Pomponne, place des Victoires, moyennant 442.000 livres, et en février 1720, l'hôtel de Boucherat, rue Saint-Louis, moyennant un million. On racontait que, pour meubler leur château d'Ivry, ils avaient commandé aux Gobelins des tentures de tapisserie superbes, dignes d'un palais princier. Enfin on leur attribuait une fortune de plus de cent millions, et l'on chiffrait à des sommes fantastiques les dépenses de leurs réceptions à Ivry(1).

On comprend que ces nababs vaniteux, désireux d'être propriétaires de l'hôtel des Montmorency, consentirent aisément à le payer 200.000 livres, surtout en billets de Banque, dont ils pressentaient peut-être la prochaine dépréciation. L'acte de vente fut passé le 12 mars 1720 devant Gervais notaire, (2) et les 200.000 livres furent déposées chez son confrère Leprevost pour être distribuées aux créanciers et employées à faire le retrait de la terre de Ligny, ce qu'on ne put d'ailleurs obtenir. Devant le notaire avaient comparu en personne, d'une part le duc d'Olonne assisté de son tuteur, déclarant demeurer dans l'immeuble vendu, et d'autre part le sieur Antoine Chaumont se disant écuyer, seigneur d'Ivry-Mareil, conseiller secrétaire du roi (titre qui s'achetait sans doute facilement), et sa femme agissant conjointement avec lui.

Les acquéreurs ne vinrent pas habiter la maison. Le duc

(1) *Journal de la Régence*, par Buvat, t. I, p. 449 et 456; t. II, p. 16 et 265, et *Chronique de la Régence*, par Barbier, t. III, p. 55.
(2) Minutes de Me Couturier, notaire.

d'Olonne continua-t-il d'y demeurer? — Nous l'ignorons; mais son père, le duc de Châtillon, ne cessa pas d'occuper au moins, comme en 1717, le grand corps de logis donnant sur la cour. On se rappelle en effet qu'en 1721, il obtint de Mme de Verrue la permission de faire pratiquer une porte dans le mur mitoyen pour avoir une communication directe entre son hôtel et la maison qu'il prenait en location chez elle. En 1722, un état de lieux était dressé, et constatait encore l'occupation par le duc de Châtillon de la maison du n° 15 actuel. Enfin, il dut y rester longtemps après, peut-être jusqu'à sa mort en 1731, car cette habitation conserva le nom d'*hôtel de Châtillon*, et elle sera encore désignée ainsi dans un acte de partage de 1773. Nous avons raconté le second mariage et la fin de ce Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, que sa tante et sa grand'mère avaient comblé de leurs bienfaits, ce dont il ne profita guère. Son fils, le duc d'Olonne, qui prit, en 1737, le titre de duc de Bouteville pour se distinguer du nouveau duc de Châtillon créé alors par le roi, eut un fils né en 1721, qui ne se contenta pas d'être prodigue, tomba dans les pires excès, et laissa la plus fâcheuse réputation (1).

M. et Mme Chaumont, les nouveaux propriétaires du n° 15, furent plus heureux dans leur vieillesse, par eux-mêmes et par leur descendance. Au moment de la déconfiture de Law, et des ruines causées par *le système,* ils avaient été fort inquiets. En mai 1722, le *Journal de la Régence* (2) racontait que Mme Chaumont, la forte tête du ménage, déclarait qu'elle possédait pour trente-sept millions d'effets

(1) Voir : *Lettres de Marville*, et *Archives de la Bastille.*
(2) *Journal de la Régence,* par Buvat, t. II, p. 392 et 435.

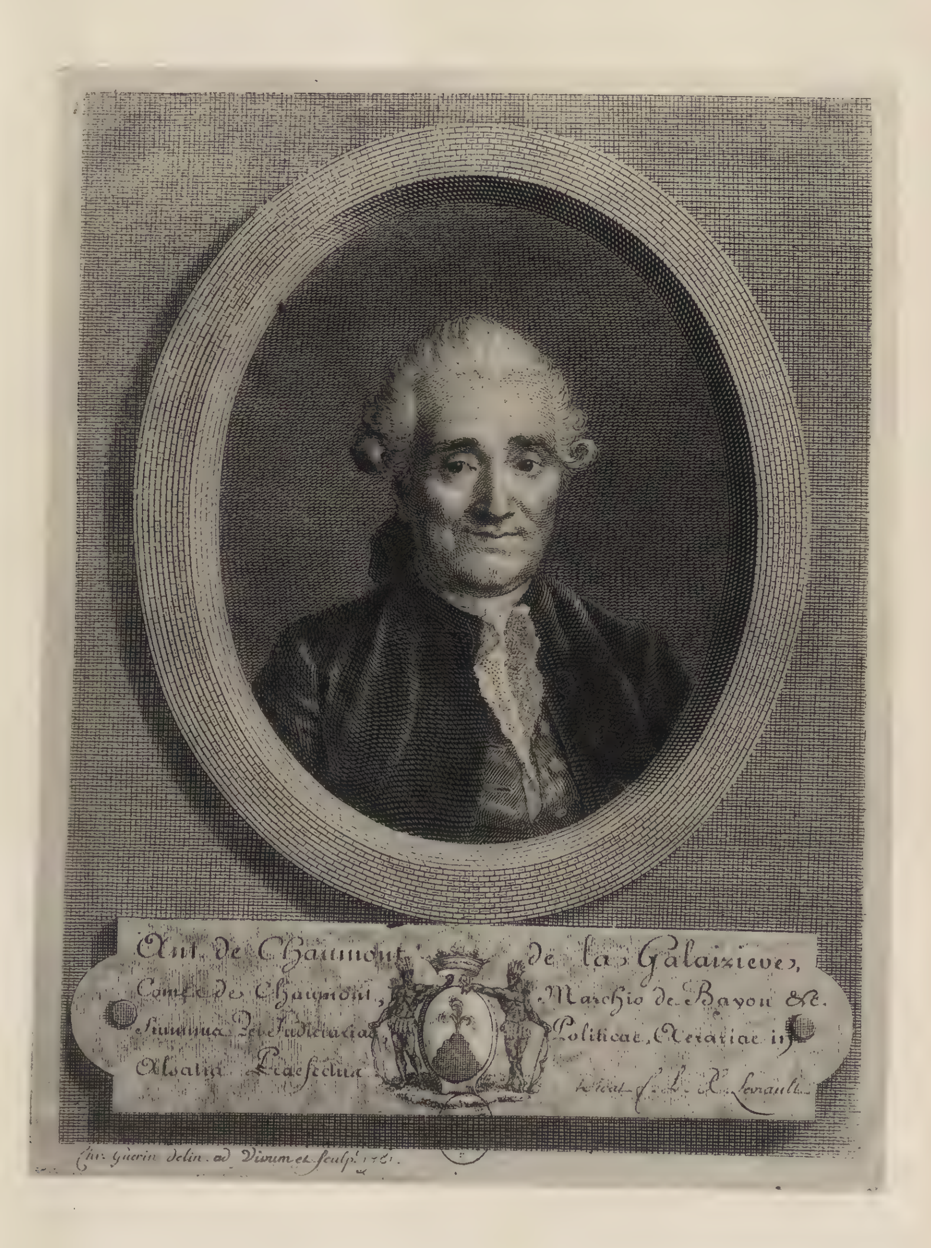
de la Banque, et offrait d'abandonner au roi 366 actions de la Compagnie des Indes, à titre de rançon, pour éviter toutes réclamations. Malgré cette offre, en février 1723, le même Journal annonçait que la seigneurie d'Ivry et l'hôtel de Pomponne avaient été saisis et allaient être mis en vente. Mais les colères s'apaisèrent, tout s'arrangea; Antoine Chaumont resta seigneur de Mareil et propriétaire de plusieurs maisons dans Paris, notamment rue du Cherche-Midi et rue Pavée, dans le quartier Saint-Germain. Le 7 août 1732, M. Antoine *de* Chaumont et Mme *de* Chaumont, née Catherine Barré, firent régulièrement leur déclaration de propriété au représentant de l'Abbaye. Peu après, ils trouvèrent à acheter dans le Perche, près de Nogent-le-Rotrou, une terre appelée La Galaisière, érigée en marquisat en 1669, et rapportant 12.000 livres de revenu. Ils en firent l'acquisition, et devinrent ainsi marquis et marquise de La Galaisière. Ils avaient un fils, très bon sujet, intelligent et travailleur, qui avait épousé une demoiselle Louise-Élisabeth Orry, sœur d'un intendant du Roussillon en 1727. On obtint pour lui l'intendance de Soissons. Puis, Philibert Orry, qui aimait beaucoup son beau-frère, étant devenu, en 1730, contrôleur général des finances, fort bien vu à la Cour, le fils d'Antoine Chaumont fut, en 1736, nommé, grâce à lui, intendant de Lorraine, et en 1737, chef du Conseil et chancelier du roi de Pologne Stanislas, avec le double titre de garde des sceaux de Sa Majesté polonaise et de chargé des affaires de France; enfin, en 1743, il devint conseiller d'État. En même temps, un autre de La Galaisière, étant entré dans les ordres, eut successivement, en 1733 et 1736, deux abbayes, dont une seule rapportait, d'après le duc de Luynes, 30 ou 35.000 livres de revenus. Enfin, un troi-

sième ayant embrassé la carrière militaire, on lui donna un régiment (1).

L'un des Chaumont de la Galaisière prit le titre de comte de Mareil. C'est avec ce titre qu'il figura dans deux actes authentiques des 28 janvier 1740 et 25 février 1749, par lesquels ses père et mère, Antoine Chaumont et Marie-Catherine Barré sa femme, lui firent donation de leur propriété rue du Cherche-Midi. Il en resta possesseur jusqu'à sa mort en 1773, sans l'avoir jamais habitée, semble-t-il.

Durant cette longue période, après la mort du duc de Châtillon en 1731, son ancien hôtel avait reçu plusieurs locataires de marque. Ce fut d'abord le comte de Lignières, indiqué dans la déclaration du 7 août 1732 comme occupant la susdite maison. Il était le cinquième fils du grand Colbert, et avait commencé, par avoir le titre d'*abbé de Bonport*, mais sans être ordonné prêtre, car il épousa en 1694 Marie-Louise Du Bouchet, fille de François Du Bouchet, marquis de Sourches, Grand Prévôt de France. Il était alors « intendant garde des livres, manuscrits, médailles et de la bibliothèque du roi ». Avant de se marier, il échangea son titre d'abbé contre celui de *chevalier Colbert*, quitta les livres pour l'épée, enfin prit le titre de comte de Lignières. Il devint capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons. En 1732, âgé de soixante-cinq ans environ, il venait avec sa femme, plus âgée que lui de quelques années, prendre sa retraite dans l'hôtel devenu vacant par la mort du duc de Châtillon. Le comte de Lignières vécut jusqu'en avril 1745, et la comtesse, lui survivant, ne mourut qu'en 1749 âgée de quatre-vingt-

(1) *Mémoires de Luynes*, t. I, p. 23, 164, 233; t. VII, p. 119; *Gazette de France*.


Ant. de Chaumont de la Galaiziere,
Comte de Chaumont, Marchio de Bayon &c.
Summus Rei Judiciariae, Politicae, Aerariae in
Alsatia Praefectus
Chr. Guerin delin. ad Vivum et Sculp. 1761.

cinq ans environ. Ils laissaient un fils appelé M. de Colbert, qui était sous-lieutenant des gendarmes. Ce dernier paraissant alors avoir pris les titres de comte de Lignières (ou Linières) et de marquis de Seignelay, continua peut-être par lui-même, et ensuite par ses représentants, d'habiter l'ancien hôtel de Châtillon, car, en 1773, un acte authentique relate que cette maison est occupée par la comtesse de Seignelay.

A cette époque, François-Albert de Chaumont comte de Mareil était mort, instituant par testament son frère Philippe de Chaumont de Rivray, légataire universel. Une liquidation authentique fut nécessaire, et dans l'acte dressé à cette occasion le 25 septembre 1773 devant Quatremère notaire (1), on voit comparaître les divers descendants de l'ancien marchand de grains Antoine Chaumont; ce sont : Messire Antoine-Martin de Chaumont marquis de la Galaisière, comte de Mareil, conseiller d'État; puis Jean-Baptiste de Chaumont comte de Luçay, envoyé extraordinaire du roi près le roi de Pologne; puis Henri-Ignace de Chaumont de la Galaisière prêtre, abbé commendataire des abbayes de Bigard, Saint-Avold et Genlis, premier aumônier du roi de Pologne; puis Jacques Chaumont de la Millière, intendant de la Généralité de Limoges, seigneur de Valençay; enfin une série de gendres et petits-gendres qui sont : l'un, receveur général des finances, un autre, prieur commendataire, un autre, commissaire ordonnateur des guerres, etc... Le légataire universel Philippe de Chaumont de Rivray est déclaré attributaire de la maison « située rue du Cherche-Midi appelée l'hôtel de Châtillon », évaluée 120.000 livres.

(1) Arch. de la Seine, *Insinuations*, vol. CXVIII, du 22 novembre 1773.

La comtesse de Seignelay disparaît peu de temps après, ainsi qu'une comtesse de Lordat qui était indiquée aussi comme demeurant dans la même maison, et le 9 septembre 1777, un nouveau bail de l'hôtel est consenti par le propriétaire au comte Jacques-Tanneguy Le Veneur de Tillières, qui entre en jouissance après l'état de lieux signé le 30 novembre suivant. Déjà, à propos du n° 11 de notre rue, nous avons rencontré ce nom de famille, c'était celui de la seconde femme du duc de Châtillon gouverneur du Dauphin en 1736, et, l'on remarque, lors du décès de cette duchesse en 1781, que le comte Tanneguy Le Veneur figure parmi les témoins signataires de l'acte dressé à Saint-Sulpice. Il devait être le neveu de la duchesse qui venait de mourir dans cet autre hôtel tout voisin qu'on appelait, de même que celui du n° 15, hôtel de Châtillon. C'était le descendant d'une illustre famille normande dont un ancêtre avait combattu en 968 pour le duc Richard Ier, et dont un autre avait, en 1066, accompagné Guillaume à la conquête de l'Angleterre. Enfin, au XVIIe siècle, un Le Veneur de Tillières avait été l'ambassadeur chargé de négocier en Angleterre le mariage de la sœur de Louis XIII (1). Celui qui, en 1777, devenait locataire de l'hôtel de Chaumont de Rivray, était maréchal de camp et avait un fils, le vicomte Le Veneur, colonel du régiment de Neustrie, demeurant avec lui. Il semble que le comte de Tillières s'installait largement en vue d'une augmentation prochaine de sa famille. En effet, cinq ou six mois après, en mai 1778, il mariait son fils avec Mlle de Verdelin, fille de l'aimable marquise correspondante de Jean-Jacques Rousseau, et le jeune ménage s'installait

(1) *Mémoires du comte Le Veneur de Tillières*. Préface par M. Hippeau, p. 3.

dans cette même maison portant dès lors le n° 103 du numérotage royal. A partir de 1783 seulement, le vicomte et la vicomtesse de Tillières allèrent demeurer de l'autre côté de la rue, avec Mme de Verdelin, au n° 76 d'alors (n° 16 actuel). Nous les y retrouverons et aurons à en parler. Quant à leur père, il ne quitta pas le n° 103, et, en 1791, on le trouve encore, à l'occasion d'une succession, demeurant toujours rue du Cherche-Midi.

A partir de 1779, jusqu'en 1787 tout au moins, c'est aussi au n° 103 qu'est indiquée l'adresse de la comtesse d'Anlezy qui devait être la femme ou la mère du comte de Damas d'Anlezy qu'on voit apparaître lui-même en 1784, qui fut, en 1789, député de la noblesse du Nivernais, mais donna tout de suite sa démission et disparut. En 1787, deux procès-verbaux du commissaire Thiot dressés au sujet du vol d'une montre, mentionnent le domicile du plaignant, valet de chambre au service de Mme la comtesse d'Anlezy chez laquelle il demeure, rue du Cherche-Midi n° 103.

Durant la Terreur, nous sommes sans renseignements sur les habitants de la maison qui, depuis 1792, a reçu, par le numérotage sectionnaire, le n° 785. Mais la propriété appartient à la fille unique de Philippe Chaumont de Rivray décédé en avril 1782, Amélie-Antoinette-Marguerite-Maurice Chaumont de Rivray, mariée à Gaspard-Marie-Louis Rouillé, et reste entre ses mains jusqu'en 1803. A cette époque, un gros personnage politique, désireux d'avoir un hôtel à Paris, trouva de son goût l'ancien logis des Montmorency-Luxembourg, et il offrit aux époux Rouillé d'acheter leur immeuble à la condition expresse « de pouvoir occuper personnellement l'appartement en aile du premier étage de la dite maison et ses dé-

pendances, le 1[er] nivôse prochain (23 décembre 1803) ». La vente fut conclue, moyennant 50.000 francs, par acte passé devant Hua notaire, le 27 messidor an XI (16 juillet 1803). Cet acquéreur, qui tenait à être installé pour les réceptions du 1[er] janvier 1804, était Louis-Nicolas Lemercier, membre du Sénat conservateur, Président de l'Assemblée cantonale de la 12[e] municipalité de Paris. Né à Saintes en 1755, il y était, à vingt et un ans, lieutenant criminel de la sénéchaussée, et, en 1789, à trente-quatre ans, il était élu député pour le Tiers-État. Il prit place à l'Assemblée nationale parmi les constitutionnels, mais en 1792, il eut la prudence ou l'heureuse chance d'être nommé simple juge, puis Président dans la Charente-Inférieure. Il n'en revint qu'en l'an VI, député au Conseil des Anciens. Il présidait cette Assemblée le 18 brumaire an VIII, et contribua au succès de la journée. Aussi fut-il, un des premiers, nommé sénateur. En l'an X, il devint Président du Sénat, commandeur de la Légion d'honneur, et comte de l'Empire. Quoique pourvu de larges revenus, il avait conservé des habitudes d'économie qui lui attirèrent, dit-on (1), une amusante leçon de la part de l'Empereur qui exigeait de ses fonctionnaires des allures fastueuses. S'étant aperçu que Lemercier arrivait aux Tuileries dans un simple fiacre, Napoléon fit conduire à la porte de son hôtel un carrosse neuf attelé de deux beaux chevaux. Lemercier, croyant à un cadeau, s'empressa d'aller remercier le souverain, mais, quelques jours après, il reçut du carrossier la note à payer et fut forcé de s'exécuter. Malgré la haute faveur dont il avait joui sous l'Empire, Lemercier, en 1814, vota la déchéance, et,

(1) *Souvenirs d'un nonagénaire*, t. II, p. 227.



(d'après une estampe de la Bibliothèque nationale)

dès le 4 juin, fut nommé par Louis XVIII pair de France. Il se tint à l'écart pendant les Cent-jours, mais reprit son siège en 1815. On ne manqua pas de l'inscrire dans l'*Almanach des Girouettes*, avec cette étiquette : *Pair-sénateur-républico-royal*. Cela ne l'empêcha pas, en 1830, de prêter serment à Louis-Philippe, et il mourut en 1849, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, à la veille peut-être de redevenir sénateur de l'Empire.

Telle a été, sommairement résumée, la longue et brillante carrière de celui qui, en 1803, prenait possession de la maison portant le n° 785. A côté de lui, vinrent demeurer dans sa propriété, attirés peut-être par sa présence, plusieurs autres hommes marquants.

Ce fut d'abord le chevalier Louis-François-Alexandre Goupil de Préfelne, ancien avocat et magistrat, élu en l'an VII député de l'Orne au Conseil des Anciens. D'après Barras dans ses Mémoires (1), il fut un des conjurés réunis chez Lemercier le 16 brumaire an VIII pour la préparation du coup d'État du surlendemain. Nommé tout de suite membre de la Commission intermédiaire, puis du Tribunat, il siégea ensuite au Corps législatif jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut nommé procureur général près la cour de Caen; il fut maintenu dans cette fonction sous la Restauration. De 1804 à 1811, il occupa un des appartements mis en location par le comte Lemercier.

Pendant la même période, de 1804 à 1810, Pierre-Léger Ratier, compatriote de Lemercier, député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, prit aussi domicile dans la même maison.

De 1803 à 1806, on y signale encore un avocat nommé

(1) Mémoires de Barras, t. IV, p. 66.

Pointel, et un noble breton dont nous retrouverons le père ou le frère aîné dans une autre maison du côté des numéros pairs, Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado de Molac.

Sous la Restauration, à partir de 1820, le comte Lemercier, habitant toujours son hôtel, avait auprès de lui son fils, officier de grande distinction, le baron Lemercier, colonel d'état-major, qui, lui-même, attira peut-être le lieutenant-général comte Pille, qui, du n° 11 où nous l'avons vu antérieurement, vint se fixer au n° 15. Presque en même temps, on signale à la même adresse : M. Decrès, receveur général de l'Orne, le comte et la comtesse douairière de Limoges, Mlle Cochet de Saint-Omer, artiste-peintre qui, de 1812 à 1835, se fit remarquer aux Salons annuels par de nombreux portraits, puis le commandant Augoyal.

Un peu plus tard, en 1831, puis en 1840, deux peintres estimables se succédèrent dans la maison, Aubois qui y mourut, et Finck. Pendant vingt ans, de 1831 à 1851, ce fut la demeure d'Auguste Nau, avocat à la Cour d'appel.

Enfin, en 1838, le baron de Croze, ancien sous-préfet de Corbeil, vint demeurer au n° 15. Il devait être le fils de Jean-Joseph de Croze qui, en l'an IV, avait été député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, s'était rallié en l'an VIII à Bonaparte, était devenu sous-préfet de Brioude son pays natal, et y était mort en 1836. Le baron de Croze était un homme aimable, fort lettré, cultivant même la poésie à l'occasion. Il dut entrer en relations amicales avec son propriétaire, et il en résulta un mariage entre Mlle Marie-Virginie Lemercier et Jules-Alexandre-Pierre-Joseph baron de Croze.

Le 11 janvier 1849, le comte Lemercier mourut dans son hôtel qu'il habitait depuis le 1er janvier 1804. Par un acte de partage du 26 février 1849, la propriété en fut attribuée au baron de Croze qui continua de l'occuper, avec son fils Charles de Croze. Celui-ci en devint propriétaire, à la mort de ses père et mère en 1869, et n'abandonna enfin cette maison, achetée par son grand-père en 1803, qu'en la vendant le 27 décembre 1901 à M. Henri Dejust, avocat à la Cour d'appel, qui y est décédé subitement en 1908, à peine âgé de soixante ans. Ce dernier propriétaire, que ses éminentes qualités de jurisconsulte, très appréciées dans le monde financier, n'empêchaient pas d'être artiste, curieux des choses du passé et fin collectionneur, s'intéressait vivement à son beau logis installé dans le bâtiment en aile sur la cour. Il l'avait habilement restauré et reconstitué comme au temps des Montmorency, supprimant les cloisons et les faux plafonds imaginés sous l'Empire, découvrant de belles boiseries cachées sous des papiers de tenture, et de charmantes peintures en dessus de portes, dont deux attribuées à Mignard. Enfin il avait agrandi son appartement en y ajoutant sur le bâtiment élevé au fond de la cour un grand salon orné de superbes boiseries anciennes reléguées dans le bâtiment donnant sur la rue, mais provenant vraisemblablement de la somptueuse installation de la duchesse de Mecklembourg à la fin du XVIIe siècle.

Revenant un peu en arrière, il y a lieu de signaler parmi les habitants qui se sont succédé, depuis 1850, dans le corps de bâtiment mis en location par le baron de Croze : de 1868 à 1890, M. Lechevalier-Chevignard, peintre de grand talent, plusieurs fois récompensé au

Salon, le docteur Dubois, le baron Dumesnil, M. Magniez, sénateur de la Somme en 1889. Enfin il convient de relater que, d'après une tradition qui nous a été rapportée, sans aucune preuve d'ailleurs, La Révellière-Lépeaux et son petit-gendre David d'Angers auraient demeuré dans cette maison. Mais nous n'en avons découvert aucun indice plausible. La Révellière-Lépeaux, à la fin de ses Mémoires, en 1823, parle de son logement rue de Condé, et il est mort quelques mois après en mars 1824. Quant à David d'Angers, il est mort, en 1856, rue d'Assas n° 24. Cependant, un témoin digne de foi, affirme, vers 1851, avoir visité une exposition de bienfaisance organisée par Mme David d'Angers dans la maison du n° 15.

(*A suivre.*) P. FROMAGEOT.

ADDENDA A LA PAGE 190

Antoine-Claude Maille était décédé le 20 germinal an XII (10 avril 1804) à Corbeil.

Le 24 floréal an XII, sa veuve adressait à la Municipalité de Corbeil une demande d'autorisation pour l'érection d'un monument funéraire de marbre noir sur lequel devait être gravée l'inscription suivante :

Aux mânes d'Antoine-Claude Maille, *vinaigrier-chimiste*, né à Paris le 10 octobre 1726, décédé à Corbeil le 20 germinal an XII.

Du commerce il garda l'antique loyauté,
Du chimiste moderne il eut l'habitude,
Son art, en l'honorant, servit l'humanité,
Il fut bon, généreux, et mourut regretté.

DOCUMENT TROUVÉ CHEZ DANTON

(Projet de décret sur les ministres du culte)

Le document, ci-dessous, n'est pas daté. Mais on peut admettre qu'il a été rédigé à la fin de 1792 ou au commencement de 1793. La copie que je publie provient des papiers du président Barthe. Comme cette copie précise que l'original est d'une écriture inconnue, il est impossible de dire si Danton, *qui écrivait fort peu*, a pris une part quelconque à la rédaction et à l'annotation de ce projet de Décret.

P. Mahler.

ARCHIVES DE L'ANCIENNE SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

Pour Monsieur le Garde des Sceaux, 10 décembre 1833.
Signé : illisible.

Copie d'une note anonyme et dont l'écriture n'est pas connue, faisant partie d'un dossier qui a pour titre : *Papiers trouvés chez Danton*, ladite note classée sous le n° 7 et ainsi indiquée à la chemise du dossier :

Projet de décret sur les ministres du culte salarié par la nation, avec une note explicative des motifs secrets et machiavéliques qui dictent chacun des articles de ce projet.

Motifs du présent décret, qui ne doivent être connus que des députés, et nullement du public.

Nul doute que l'influence dangereuse du clergé ne doive faire travailler à sa destruction définitive. Mais on a pensé que cette influence même, quelque affaiblie qu'elle puisse être, exigeait encore qu'il fût pris de grands détours pour terrasser le monstre. Ces détours sont tels ici, que loin d'irriter les prêtres *constitutionnels*, et de les soulever contre la république naissante, ils les intéresseront au contraire à son affermissement, à son triomphe, à sa prospérité et à l'anéantissement de tous ses ennemis.

(1) Deux choses sont surtout nécessaires dans le *considérant :* l'énoncé des motifs d'une loi contre le célibat des prêtres en particulier; et, par contrecoup, la supposition apparente qu'on regarde ces sortes de fonctionnaires comme devant être perpétués dans la république.

Projet du décret sur les ministres du culte salarié par la nation.

La Convention nationale voulant faire droit à diverses pétitions formées par les ministres du culte relativement à leur traitement, à leur mariage et aux conseils épiscopaux; considérant que si des citoyens libres ne peuvent être contraints à faire ce qu'ils ne doivent pas vouloir, ceux d'entre ces citoyens, qui sont revêtus de charges publiques à vie, ne peuvent jouir, dans une république bien constituée, d'une prérogative si extraordinaire, qu'en devenant assujettis à des lois particulières, qui soient comme un garant constant que cette prérogative ne tournera qu'à l'avantage de la chose publique (1) et regardant d'ailleurs le célibat comme le plus cruel ennemi des mœurs privées qui doivent caractériser de francs républicains, Décrète ce qui suit :

Art. 1. — Le traitement actuel des curés et vicaires qui sont mariés ou qui se marieront, est augmenté de la moitié en sus, à la charge d'un maximum de 6.000 livres pour les curés des villes de plus de 50 mille âmes, et d'un maximum de 3.000 livres pour les autres curés, ainsi que pour tous les vicaires indistinc-

tement qui ne seront pas supprimés par le présent décret (2).

Art. 2. — Les curés-évêques mariés ou qui se marieront avant le 10 août prochain conserveront leur traitement actuel.

Art. 3. — Les curés-évêques qui ne seront point mariés, le 10 août prochain, seront tous réduits au traitement annuel de 6.000 livres.

Art. 4. — Les curés et vicaires qui ne seront point mariés (3), à la dite époque du 10 août prochain seront réduits, les curés au maximum de 3.000 livres dans les villes de plus de 50 mille âmes, et ailleurs à 1.500 livres; et les vicaires seront réduits au maximum de 1.000 livres.

Art. 5.— Les ministres du culte non mariés qui seraient à l'avenir élus curés ou curés-évêques, seront tenus de se marier dans l'année sous peine d'être réduits, dès l'année suivante, à la pension alimentaire de 1.000 livres jusqu'à l'époque de leur mariage.

Art. 6. — A dater du 1er janvier prochain, le conseil des évêques sera composé des dix curés les plus voisins de la cure épiscopale qui auront été élus par le peuple.

Art. 7. — En conséquence, les vicaires dits actuellement épiscopaux seront tous supprimés dès cette époque; et nul évêque n'aura plus que des vi-

(2) Les articles 1, 5, 6, 7, 8, 9, et 12 sont rédigés de façon à laisser croire qu'il ne s'agit ici que de perfectionner l'organisation du clergé; et c'est par cela même qu'on travaillera plus sûrement à lui creuser un tombeau.

(3) On pourrait retarder cette époque encore d'une année; mais il paraît nécessaire d'en assigner une, qui ne soit guère moindre d'un an, au moins.

caires, à l'instar des autres curés, et dans la même proportion et aux mêmes appointements.

Art. 8. — Il sera accordé à ces vicaires supprimés une pension de retraite de 1.000 livres avec la faculté de rester ou devenir vicaires et de participer à tous les avantages de l'ancienne organisation du clergé, dans toutes les dispositions où il n'y a pas été dérogé jusqu'à présent.

Art. 9. — Les évêques et les curés ne pourront, de ce jour, au 10 août prochain, faire choix de nouveaux vicaires, qu'avec l'agrément des corps administratifs; et après le 10 août, ce choix ne pourra tomber que sur les ministres reconnus *capables* par les Directeurs d'instruction publique de chaque département.

Art. 10. — Les ministres du culte qui seraient inquiétés ou insultés par leurs paroissiens, à raison de leur mariage, pourraient aller jouir de leur traitement, dans celui des districts de la République où ils jugeraient à propos de fixer leur domicile; bien entendu qu'alors ce ne serait plus à la nation à les remplacer, mais uniquement auxdits paroissiens à la charge par eux de se conformer aux dispositions de l'art. 9.

Art. 11. — Un évêque ou un curé, qui serait ou aurait été in-

quiété, insulté par ses paroissiens pour avoir voulu faire exécuter les nouvelles lois portant suppression des pélerinages, des pompes funèbres et des emblèmes ou restes de la royauté dans les églises, aurait les mêmes droits que les ministres du culte dont il s'agit dans l'art. 10.

Art. 12. — Il sera établi à Paris un bureau central d'instructions paroissiales (4) qui correspondra avec les directeurs d'instruction publique de chaque département, ainsi qu'avec les évêques et curés qui s'adresseront à lui, et enverra en nombre suffisant des instructions paroissiales, dont les ministres actuels se rapprocheront le plus qu'il leur sera possible dans leurs prônes et catéchismes, et sur lesquelles tous les nouveaux ministres seront examinés avec soin.

Art. 13. — Les ministres du culte mariés seront éligibles pour toutes les autres fonctions civiles, à l'instar des autres citoyens, excepté les cas d'incompatibilité déterminés par la loi; et les ministres non mariés ne seront éligibles, passé le 10 août prochain, à aucune autre fonction civile quelconque.

Art. 14. — Les évêques sont invités à transférer toutes les fêtes de l'année aux dimanches, et il est défendu à tous hommes

(4) Pour former ces instructions, il faudra saisir avec habileté, dans l'office de chaque dimanche les passages de l'Écriture les plus propres à conduire d'une part à l'explication de la vraie morale sociale entée sur les idées républicaines du christianisme; et d'autre part à la simplicité des premiers siècles de l'Église, dont les mœurs et la discipline seront successivement rappelés, autant qu'il sera nécessaire, pour préparer les esprits à l'espèce de culte patriarcal, ou plutôt national et sans frais, qu'amènera d'ailleurs, sous peu d'années, l'exécution des art. 9, 10, 11 du décret proposé. De plus longs développements me paraissent inutiles pour faire sentir qu'on parviendra ainsi aisément à voir

élire les ministres du culte à l'instar des officiers municipaux, sauf le recours, d'abord, à une autorisation et mission supérieure, dont l'inutilité ne tardera pas à être apperçue (*sic*). (Voyez la note suivante.)

(5) Je ferai au 1er jour une pétition à ce sujet, avec don républicain de 12 prix de 500 livres chaque, pour les auteurs des meilleurs ouvrages de chants destinés à faire partie de la célébration des fêtes civiques, et c'est surtout alors (pour l'annoncer ici en passant), que le clergé et le fanatisme recevront le dernier coup de massue, sans s'en douter néanmoins..... faut-il ajouter que ces fêtes finiront par former le seul culte national? mais, *chut!*.

(6) Ce motif de bon ordre nous paraît bon à alléguer afin surtout de satisfaire assez le lecteur pour qu'il ne se livre pas à une recherche qui pourrait le faire pénétrer dans le motif philosophique.

Collationné
Signé : illisible.

publics, à tous agens quelconques de la république, de prétexter ou supposer aucune fête qui serait célébrée un autre jour de la semaine que le dimanche, sous peine de destitution; et en conséquence toutes les fêtes civiles seront aussi transportées aux dimanches exclusivement, suivant le mode qui sera décrété par la suite (5); le tout, afin que les divers fonctionnaires publics, ainsi que tous les autres citoyens, aient plus de facilité pour distribuer et placer leurs travaux et occupations de toute espèce, dans un ordre stable et connu auquel ils puissent régulièrement se conformer (6).

NOTICE EXPLICATIVE DES ESTAMPES RELATIVES AU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

EXPOSÉES DANS LES GALERIES DE LA MAIRIE, ET APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CET ARRONDISSEMENT.

Ces gravures, témoins précieux et exacts du passé, ont été exposées dans le but de faire connaître, l'aspect des rues et des monuments qui existent ou ont existé dans notre arrondissement, et de rappeler des événements historiques importants qui s'y sont déroulés à diverses époques.

PREMIER CADRE.

1. — PALAIS DU LUXEMBOURG. Façade du côté du jardin.

Lithographie de *Philippe Benoist*.

Édifice construit, de 1615 à 1620, sur l'emplacement d'un ancien hôtel de Luxembourg, par l'architecte Salomon de Brosse, pour la reine Marie de Médicis.

Après la mort de cette princesse, il passa par apanage à Gaston, frère du roi Louis XIII, et prit alors officiellement le nom de Palais d'Orléans : mais cette dénomination ne prévalut pas.

Depuis plus d'un siècle, il est devenu le siège de la Chambre haute : Sénat ou Chambre des Pairs.

2. — RÉCEPTION, dans la cour d'honneur du Palais du Luxembourg, du général Bonaparte venant remettre au Directoire le traité de paix de Campo-Formio. (20 frimaire an VI. — 10 décembre 1797).

Lithographie de *Boulanger* d'après *Bosio*.

DEUXIÈME CADRE

3. — FONTAINE SAINT-GERMAIN, dite aussi des Cordeliers.

Gravure à l'eau-forte de *Champollion.*

Cette fontaine érigée en 1672, au lieu où s'élevait l'ancienne porte Saint-Germain, fut rebâtie en 1717. Elle occupait la façade du n° 26 de la rue de l'École-de-Médecine et a disparu en 1876, lors de l'ouverture du boulevard Saint-Germain. Son emplacement peut être fixé exactement vis-à-vis le n° 89 actuel de ce boulevard, à proximité de la statue de Paul Broca, le créateur de la science anthropologique.

4. — ESCALIER DE LA MAISON DE MARAT, rue de l'École-de-Médecine, n° 20.

Gravure à l'eau-forte de *Charles Duprez.*

Immeuble démoli en 1876 et remplacé par le nouveau bâtiment d'angle de l'École-de-Médecine, 85, boulevard Saint-Germain.

5. — DÉMOLITION DES MAISONS SEPTENTRIONALES DE LA RUE GOZLIN, anciennement rue Sainte-Marguerite, en mars 1876.

Gravure à l'eau-forte d'*Alfred Taiée.*

Un grand nombre de sarcophages mérovingiens en plâtre moulé, d'un intérêt tout particulier pour l'archéologie parisienne, fut découvert sur cet emplacement lors des travaux de viabilité.

6. — ANCIENNE COMÉDIE FRANÇAISE, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 14.

Gravure à l'eau-forte de *J. Chauvet.*

Les Comédiens du roi occupèrent cette salle de spectacle

de 1689 à 1770, qu'ils abandonnèrent alors pour celle des Tuileries, puis pour celle de l'Odéon. Au XVIII[e] siècle, elle fut le temple principal de la littérature dramatique et des idées nouvelles. Voltaire et ses adversaires s'y livrèrent souvent de rudes et terribles batailles.

7. — HOTEL DES CONSEILS DE GUERRE (ancien hôtel de Verrue, puis de Toulouse), rue du Cherche-Midi n° 37, à l'angle de la rue du Regard.

Gravure à l'eau-forte de *H. Manesse.*

Cet hôtel, dont la porte était remarquable, a été démoli en janvier 1908, lors de l'ouverture du boulevard Raspail.

TROISIÈME CADRE

Les sept gravures anciennes, disposées dans ce cadre, sont de *Mathieu Merian*. Elles donnent toutes des vues prises au XVII[e] siècle; elles furent gravées vers 1650 et publiées en 1655, dans la *Topographia Galliæ* de Martin Zeiller.

8. — CARMES DÉCHAUSSÉS de la rue de Vaugirard.

L'église qui se voit sur cette gravure et qui subsiste encore, fut édifiée de 1613 à 1620. Son dôme passe pour le plus ancien de Paris.

9. — NOVICIAT DES JÉSUITES, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice.

Cette église, construite de 1630 à 1642 sur les plans de Martellange, et le bâtiment attenant, correspondent aux n[os] 80-82 de la rue Bonaparte; à droite, la rue de Mézières et l'emplacement de la Mairie actuelle du VI[e] arrondissement.

10. — ÉGLISE DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Édifiée dès le VI[e] siècle par Childebert et reconstruite au

XIᵉ, cette église est aujourd'hui, par sa tour et par son porche d'entrée qui datent de l'époque primitive, la plus ancienne de Paris.

11. — ANCIENNE ÉGLISE SAINT-SULPICE.

Construite dès le début du XIIIᵉ siècle (1211) elle a été remplacée par l'église actuelle et occupait la partie postérieure de celle-ci. A droite, on voit le vieux cimetière de la paroisse sur lequel a été tracée la rue Palatine.

12. — PALAIS ABBATIAL DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Il fut commencé en 1586 par le Cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen et abbé de Saint-Germain-des-Prés. Oncle de Henri IV, c'est ce prélat qui fut proclamé roi de la Ligue sous le nom de Charles X.

13-14. — ÉGLISE DES CHARTREUX, rue d'Enfer Saint-Michel. (2 vues : côté latéral et côté du porche d'entrée).

Cet édifice religieux du XIIIᵉ siècle, s'élevait sur la partie du jardin anglais du Luxembourg attenante à l'allée et à la grille de l'avenue de l'Observatoire.

QUATRIÈME CADRE.

15. — ÉGLISE SAINT-SULPICE, édifiée de 1646 à 1745.

Gravure sur cuivre de *Boutray*.

Aspect de la façade vers 1820.

On distingue sur la place, la première fontaine qui y fut édifiée. Cette fontaine, dite de la Paix et des Arts, était due à l'architecte Destournelle; elle a été transférée en 1824, au Marché Saint-Germain où elle se voit encore.

16. — ÉGLISE SAINT-SULPICE.

Gravure à l'aqua-tinte anonyme, publiée en 1808, dans l'ouvrage de Saint-Victor, intitulé : *Tableau historique de Paris.*

17. — ÉGLISE SAINT-SULPICE.

Gravure sur cuivre de *Rouargue frères.*

18. — ÉGLISE SAINT-SULPICE.

Lithographie de *Gavard*, vers 1830.

On peut remarquer, sur les tours, l'ancien télégraphe aérien du système de Chappe.

19. — CHAPELLE DES ALLEMANDS, à Saint-Sulpice, vers 1828.

Lithographie anonyme, imprimée par Langlumé.

La chapelle des Allemands devenue de nos jours la chapelle de l'Assomption, est due à Servandoni qui l'édifia extérieurement au côté droit du chevet de l'église, à l'angle des rues Garancière et Palatine. Elle doit sa dénomination primitive à une colonie d'Allemands qui la fréquentèrent dès son origine et aux prêtres de cette nationalité qui la desservaient alors.

20. — INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE.

Vue d'optique gravée sur cuivre et coloriée, publiée au XVIIIe siècle, par J. Chéreau.

CINQUIÈME CADRE.

21. — LA TOUR ET LA PORTE DE NESLE en 1629.

Fragment, en contre-partie, de l'eau-forte de *Jacques Callot.*

Cette vieille tour célèbre, qui datait de l'an 1200, et cette porte de l'enceinte de Philippe-Auguste, occupaient l'emplacement du pavillon oriental de l'Institut. Elles ont disparu en 1662, lors de la construction du Collège Mazarin.

22. — LA TOUR DE NESLE ET L'HOTEL DE NEVERS au XVIIe siècle.

Gravure sur cuivre de *Math. Merian*, éditée en 1655, dans la *Topographiæ Galliæ.*

23-24. — L'HOTEL DE NEVERS, côté oriental; et l'HOTEL DE NEVERS ET LE PONT-NEUF.

Deux gravures sur cuivre de *Math. Merian.*

L'hôtel de Nevers fut démoli et remplacé, vers 1645, par l'hôtel Guénégaud qui devint plus tard l'hôtel de Conti.

25. — HOTEL DES MONNAIES.

Gravure sur cuivre par *Blanchard aîné père*, d'après *Courvoisier.*

Ce monument a été commencé en 1771, sur l'emplacement de l'hôtel du prince de Conti. Antoine en fut l'architecte, et cette vue donne l'aspect du monument à l'époque du premier Empire.

26. — LE PONT SAINT-MICHEL au XVIIe siècle.

Gravure sur cuivre de *Math. Merian*, éditée en 1655.

SIXIÈME CADRE.

27. — BANQUET offert aux généraux Bonaparte et Moreau dans le temple de la Victoire (église Saint-Sulpice), le 15 brumaire an VIII (6 novembre 1799).

Lithographie de *Grenier* et de *L. Courtin.*

28-29. — ÉCOLE DE MÉDECINE. Vues intérieure et extérieure.

Gravures à l'aqua-tinte anonymes, publiées en 1808, dans le *Tableau historique de Paris,* de Saint-Victor.

Ce monument, destiné primitivement à l'Académie et à l'École de Chirurgie, fut construit sur l'emplacement de l'ancien collège de Bourgogne, par l'architecte Jacques Gondouin, de 1769 à 1786.

Le grand bas-relief qui se voit au-dessus de la porte principale extérieure, est de Berruer; il représente le Génie des arts soumettant à la sagesse de Minerve les plans de l'École. Mutilé au temps de la révolution, sa composition primitive a été quelque peu modifiée lors de sa restauration.

30. — LE PALAIS ET LE JARDIN DU LUXEMBOURG au XVIIIe siècle.

Gravure allemande sur cuivre, publiée à Augsbourg, par Martin Engelbrecht.

31. — LE COLLÈGE MAZARIN dit des QUATRE-NATIONS, le quai Malaquais et le quai des Théatins (Voltaire), au XVIIIe siècle.

Gravure sur cuivre de *P. Sanry* d'après *J. Chaufourier.*

Ce fut l'architecte Le Vau qui, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, construisit le collège Mazarin, devenu depuis 1806, le palais de l'Institut de France.

SEPTIÈME CADRE.

32. — PALAIS DU LUXEMBOURG au XVIIe siècle.

Gravure sur cuivre par *Israël Silvestre*, datée de 1658.

Cette vue est prise du côté du jardin; elle donne l'aspect du pavillon occidental et de la terrasse.

33. — LE PALAIS ET JARDIN DU LUXEMBOURG.

Vue d'optique gravée sur cuivre et coloriée, publiée par Basset, à la fin du XVIIIe siècle.

34. — LE PALAIS DU LUXEMBOURG du côté du jardin.

Vue d'optique gravée sur cuivre et coloriée, publiée par J. Chéreau, à la fin du XVIIIe siècle.

Henri MASSON.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIᵉ ARRONDISSEMENT

La Société historique du VIᵉ arrondissement, qui a été fondée au commencement, de l'année 1898, a pour but d'étudier l'histoire des rues, des monuments, des œuvres d'art, des hommes célèbres qui se rattachent par quelque lien à cet arrondissement.

Les membres de la Société, au nombre de deux cent cinquante environ, sont divisés en quatre comités qui se réunissent à tour de rôle, le vendredi de chaque semaine, à 9 heures du soir.

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

COMITÉ B. — ARTS RELIGIEUX, ÉGLISES ET COUVENTS.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

COMITÉ D. — HISTOIRE GÉNÉRALE, BIOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE.

Tous les membres de la Société peuvent assister aux séances des quatre comités.

La Société publie un bulletin qui forme, à la fin de l'année, un beau volume illustré de 300 pages environ.

Parmi les travaux publiés jusqu'ici, il convient de signaler particulièrement des monographies des rues *Hautefeuille*, *de Bucci*, *du Cherche-Midi*. *de l'Hôtel de Transylvanie* (9, quai Malaquais), dont l'abbé Prévost a parlé dans *Manon Lescaut; de l'Hôtel de Vendôme* (École des Tines); des études historiques sur la *Foire Saint-Germain*, le *Théâtre de l'O-*

déon, le *Musée des Petits-Augustins*, le *District des Grands-Augustins*, etc...

Tous ces travaux sont le fruit de recherches nouvelles basées sur la découverte de documents inédits qui ont permis, par exemple, à la Société historique d'identifier exactement la demeure occupée par le peintre Chardin, rue du Four-Saint-Germain.

La cotisation annuelle est de 6 francs.

La Société reçoit aussi des membres perpétuels, moyennant le versement de la somme de 100 francs, une fois donnée.

Pour adhésion et renseignements s'adresser à M. Leseure, à la Mairie.

STATUTS

Objet et siège.

Article premier. — La Société historique du VI[e] arrondissement (Luxembourg) a pour objet d'étudier l'histoire des rues, des monuments, des œuvres d'art, des hommes célèbres qui se rattachent par quelque lien à la partie de Paris comprise dans les limites de cet arrondissement.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des conférences et promenades, de publier un Bulletin, de créer une bibliothèque et un musée, et généralement de favoriser par tous les moyens la recherche et la conservation des souvenirs du passé.

Art. 2. — Ses membres s'interdisent expressément, dans leurs réunions, toute discussion sur une matière étrangère à cet objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 3. — Le siège de la Société est à la Mairie du Luxembourg, rue Bonaparte, 78.

Composition.

Art. 4. — La Société se compose de toutes les personnes

qui déclarent adhérer aux présents statuts, et de celles qui, dans l'avenir, seront admises par le Conseil d'administration, sur leur demande écrite appuyée par deux sociétaires. Toutefois, les admissions ne sont définitives qu'après ratification par l'Assemblée générale. Les mineurs ne peuvent être admis sans l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

Art. 5. — Le Conseil peut aussi conférer le titre de membres correspondants à des personnes étrangères à l'arrondissement et à des sociétés. Ce titre ne donne droit qu'au service du Bulletin.

Cotisation.

Art. 6. — La cotisation annuelle est fixée à 6 francs, payable le jour même de l'admission pour l'année courante. — L'année compte du 1er janvier au 31 décembre. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier trimestre de l'année.

Art. 7. — Cette cotisation peut être rachetée moyennant le versement d'une somme de 100 francs, qui donne au souscripteur la qualité de membre perpétuel.

Art. 8. — Le fonds social est formé du montant des cotisations annuelles, des réserves des années précédentes et des dons manuels qui seront faits à la Société.

Art. 9. — Les sociétaires ont droit à toutes les publilcations qui paraîtront après leur admission. Les membres perpétuels recevront en outre les publications antérieures à leur souscription, lorsqu'elles ne seront pas épuisées.

Art. 10. — Tout sociétaire qui aura refusé d'acquitter sa cotisation sera considéré comme démissionnaire, à moins de raisons ou de circonstances particulières dont le Conseil appréciera la valeur.

Administration.

Art. 11. — La Société est administrée par le Conseil d'administration nommé par l'Assemblée générale et composé de

vingt membres. Le Conseil a plein pouvoir pour agir au nom de la Société, convoquer les Assemblées générales, et généralement statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Toutes les décisions prises par le Conseil sont valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Le Conseil se renouvelle par quart chaque année; les membres sortants sont rééligibles.

Le sort désigne, pour les trois premières années, les membres sortants.

Art. 12. — Le Conseil nomme le bureau pour un an parmi ses membres.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Nul ne peut être du Conseil s'il n'est Français, majeur et jouissant de ses droits civiques et civils.

Les membres du Conseil seront, pour les trois quarts au moins, choisis parmi les sociétaires habitant le VI[e] arrondissement.

Art. 13. — Le bureau se compose de :

Un président;
Deux vice-présidents;
Un secrétaire général;
Un secrétaire adjoint;
Un bibliothécaire-archiviste;
Un conservateur;
Un trésorier.

Art. 14. — Le président veille à la stricte observation des statuts; il convoque le Conseil quand il le juge utile, conduit les travaux, dirige les délibérations, représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, l'un des vice-présidents le remplace.

Le secrétaire général ou, en cas d'empêchement, le secrétaire général adjoint est chargé de la correspondance générale, de la rédaction des procès-verbaux; il est spécialement chargé de la publication du Bulletin. Il présente et fait connaître au comité les demandes adressées par les candidats et les noms de leurs parrains.

Le bibliothécaire-archiviste est chargé du classement et du catalogue des livres, dessins, pièces d'archives appartenant à la Société.

Le conservateur est chargé du classement et du catalogue des objets d'art et des objets d'antiquité appartenant à la Société.

Le trésorier opère toutes les recettes de la Société ; il acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil et mandatées par le président.

Toutes ces fonctions sont gratuites : le Conseil peut rétribuer un agent chargé d'aider les membres du bureau dans leur besogne matérielle.

Art. 15. — Le Conseil se réunit au moins tous les trois mois.

Assemblée générale.

Art. 16. — La Société se réunit au moins une fois par an, dans le cours du mois de février.

L'Assemblée générale approuve ou fait modifier, après en avoir entendu la lecture, les comptes du trésorier et le rapport du secrétaire général sur les travaux de l'année.

Elle procède au renouvellement des membres du Conseil, conformément aux articles 11 et 12. Elle délibère sur toutes les questions administratives, mises à l'ordre du jour par le Conseil.

Elle entend la communication des travaux de ses membres.

Art. 17. — Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale, soit sur la proposition du Conseil, soit sur la demande signée par au moins trente membres.

Cette demande doit être déposée au siège social au moins un mois avant le jour fixé pour la séance ; il en est de même de toute question que les membres de la Société voudraient faire mettre à l'ordre du jour.

Art. 18. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres de la Société, ayant acquitté leur cotisation.

Si la dissolution de la Société était décidée, l'actif en caisse serait versé à une œuvre de bienfaisance du VI[e] arrondissement, désignée par l'Assemblée ; ses livres, collections et documents seraient remis à une bibliothèque municipale du VI[e] arrondissement

Art. 19. — Le président est chargé de poursuivre auprès de l'autorité compétente l'obtention de l'arrêté d'autorisation et d'en exécuter les conditions, notamment en fournissant, chaque année, la liste des membres, la composition du bureau et le rapport sur la situation financière de la Société, et en sollicitant une autorisation spéciale en cas de fête organisée par la société.

Toute modification aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

Art. 20. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts et le fonctionnement de la Société.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Comités.

Article premier. — La Société travaille dans des comités qui s'occupent d'études spéciales.

Les sociétaires peuvent s'inscrire dans plusieurs comités à la fois. Les séances des comités sont ouvertes à tous les membres.

Art. 2. — Provisoirement il est constitué quatre comités :

1° Archéologie, topographie, anciens hôtels, beaux-arts;

2° Art religieux, églises et couvents;

3° Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théâtres;

4° Histoire générale, biographie, iconographie.

Art. 3. — Chaque comité nomme son bureau, fixe le jour et la périodicité de ses séances, entend les communications,

propose des sujets de conférence, dirige les recherches et fait ainsi de chacun de ses membres le collaborateur de tous.

Art. 4. — Le président de chaque comité tient le président et le secrétaire général au courant des travaux de son comité.

Art. 5. — Le conseil d'administration détermine les travaux qui doivent être lus en assemblée générale.

Bulletin.

Art. 6. — Le Bulletin de la Société paraît tous les trois mois. Il contient : 1° le compte rendu sommaire des séances de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et des comités; 2° les publications des travaux et des documents dont l'impression a été votée par le Conseil d'administration.

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux; la Société n'en assume pas la responsabilité.

Art. 7. — Le secrétaire général veille à la publication du Bulletin; il en corrige les épreuves, après entente avec les auteurs, remplit les formalités nécessaires, signe comme gérant et s'assure que la distribution en est faite régulièrement.

Art. 8. — Le bulletin est distribué aux sociétaires et aux membres correspondants.

Le Conseil fixe le chiffre du tirage de manière à conserver dans ses archives quelques collections destinées aux membres perpétuels.

Les auteurs pourront commander, à leurs frais, des tirages à part de leurs articles.

Budget.

Art. 9. — Le Conseil fixe chaque année, en établissant son budget, la somme qui peut être employée en acquisitions de livres, d'estampes ou d'œuvres d'art.

Cette somme ne peut être prise que sur l'excédent des re-

cettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, celles-ci comprenant les frais d'administration et les frais de publication.

ART. 10. — Le Conseil approuve ou ratifie les achats qui lui sont proposés.

ART. 11. — *Disposition transitoire.* — Le Conseil soumettra à l'Assemblée générale les dispositions de détail qui lui paraîtront nécessaires pour compléter le présent règlement et assurer la marche de la Société.

NOTULES

Commission du Vieux Paris.

Mercredi, 16 *juin* 1909. — Hommage par M. Henry Laurent :

1° De douze photographies de l'église du couvent des Carmes ;

5° De cinq photographies du laboratoire de M. le Dr Branly, où fut découvert le principe de la télégraphie sans fil; ce laboratoire se trouvait dans l'un des bâtiments qui longent la cour de l'église ;

3° Un modèle de la pétition mise en circulation en vue d'obtenir le classement de cette église.

Cette pétition est insérée dans le procès-verbal de la séance.

Rapport de M. Félix Herbet sur un ouvrage de M. Lucien Gillet, intitulé : *Nomenclature des médailles concernant l'histoire de Paris* ayant figuré aux divers salons depuis 1699 jusqu'en 1907 (Châlon-sur-Saône). L. Bertrand, 1906, 144 pages in-4°.

M. Georges Cain annonce que le musée Carnavalet vient de recevoir de Mme veuve Sardou et de ses enfants, le don du fronton en bois sculpté qui surmontait la porte de la maison de Danton, passage du Commerce.

La commission autorise la commande d'une photographie reproduisant un bâtiment du XVIe siècle, sis quai des Grands-Augustins, 55. Elle fait apposer une plaque, rue Mazet, 2, rappelant, que cette rue s'appela jusqu'en 1867, *rue Contrescarpe.*

Mercredi, 10 *novembre.* — La commission décide de faire photographier la tour de l'ancienne enceinte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui est enclavée dans l'immeuble portant le n° 15, de la rue Saint-Benoît.

L'appartement d'Auguste Comte.

Les membres de la Société ont visité naguère l'appartement qu'occupait Auguste Comte, rue Monsieur-le-Prince. Ses disciples l'ont, on le sait, conservé intact avec son ameublement.

Notre collègue, M. Numa Raflin, a publié, dans la *Revue positiviste internationale* du 15 mai 1909, un article intitulé *L'appartement d'Auguste Comte* qui intéressera les admirateurs de plus en plus nombreux du philosophe.

La Transformation de Paris sous le second Empire.

Tel est le titre de l'intéressante exposition que vient d'organiser notre éminent collègue, M. Marcel Poëte, à la Bibliothèque de la ville de Paris.

Par le dessin, l'estampe, l'autographe, l'article de journal, la photographie, on assiste à la colossale transformation de Paris dirigée par le préfet Haussmann qui eut, en Napoléon III, un collaborateur actif et souvent compréhensif des nécessités de la Ville moderne.

Certes, ces grandes percées entraînèrent la disparition de maints monuments de haut intérêt et le deuil des amis du vieux Paris et des artistes sera éternel. Mais ces regrets exprimés, il faut reconnaître la hardiesse et la logique du plan d'Haussmann. Si l'on compare son œuvre aux mesquines conceptions de ses successeurs, satisfaits d'anarchiques expédients et si lâches devant les exigences des gros entrepreneurs; incapables aussi d'imposer aux architectes le respect des règlements, Haussmann apparaît alors comme un artiste véritable. Ne lui doit-on pas les Bois de Boulogne et de Vincennes, les squares urbains, l'avenue du Bois, cette merveille de paysage pittoresque, sans équivalent dans les autres villes du monde.

L'exposition des Transformations de Paris, inaugurée le 12 mai 1910, restera ouverte jusqu'au 2 octobre.

Il est délivré à chaque visiteur une excellente notice explicative de 68 pages, rédigée par M. Marcel Poëte et MM. E. Clouzot et G. Henriot, ses collaborateurs.

Les Transformations du Paris futur.

L'emprunt de 45 millions vient d'être voté. Bon gré, mal gré, il faut que les amoureux de Paris se résolvent à voir disparaître encore quelques rues pittoresques et de gracieuses constructions léguées par les siècles écoulés.

Le tout est maintenant d'obtenir que Paris ne soit pas fantaisistement enlaidi. La commission du vieux Paris et les sociétés de quartier s'y emploient dans la mesure du possible.

Il faut à cette occasion signaler la curieuse série d'études publiées par M. Eugène Hénard, sur les *Transformations de Paris*. M. Hénard est architecte, il fut même adjoint au directeur des services d'architecture de l'Exposition Universelle de 1900, mais Parisien-né, il aime la belle ville et entend qu'elle ne soit transformée qu'à bon escient et selon un plan bien arrêté et conforme aux exigences de l'esthétique et de la vie moderne.

Après avoir, en des fascicules séparés, étudié *Le Prolongement de la rue de Rennes et le Pont en X sur la Seine*, — *Les Alignements brisés*, — *La question des Fortifications et le boulevard de grande-ceinture*, *les grands Espaces libres*, — *Les Squares et les Jardins de Paris et de Londres*, — *Le Champ de Mars et la Galerie des machines*, — *Le parc des Sports et les grands Dirigeables*, — *La Percée du Palais-Royal*, — *La Nouvelle Grande Croisée de Paris*, — *La Circulation dans les Villes modernes*, — *L'Automobilisme et les Voies rayonnantes de Paris*, — *Les Voitures et les Passants*, — *Carrefours libres et Carrefours à giration*, il consacre un nouveau fascicule aux *Places publiques*, à la *place de l'Opéra* et à l'érection de deux colonnes qui, disposées en des carrefours à créer, formeraient avec l'Opéra, pour centre, et la colonne Vendôme à la droite, un ensemble symétrique d'une grande majesté. (H. Champion, éd.).

Les études de M. Hénard se recommandent par leur logique, leur bon sens, qui s'allie à un sens artiste très vif.

Ch. S.

ERRATA

Année 1908.

P. 177, l. 14, *lire* : L'acte de donation en date du 4 janvier 1706.

P. 180, l. 9, *au lieu de* : 200.000 livres, *lire* : 20.000 livres.

P. 216, l. 10, *au lieu de* : n° 40, *lire* : n° 49.

P. 221, l. 9, *au lieu de* : Pierre Bernard, *lire* : Pierre Bertrand.

Année 1909.

P. 25, dernière ligne, *au lieu de* : de 1818 à 1832, *lire* : de 1818 à 1823.

P. 26, l. 1, *au lieu de* : de 1818 à 1839, *lire* : de 1818 à 1823.

P. 36, l. 8, *au lieu de* : au n° 20 de la rue de l'Université, *lire* : au n° 20 de la rue des Saints-Pères.

P. 36, l. 10, *au lieu de* : 9, rue des Saints-Pères, *lire* : 9, rue de Grenelle Saint-Germain.

P. 45, l. 8, *au lieu de* : 13 mai 1831, *lire* : 4 avril 1834.

Le gérant : Charles Saunier.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE

ILLUSTRATIONS

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS